



Les chiffres-clés de la Wallonie

N° 12 | Février 2012

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

CONCEPTION GRAPHIQUE | Expansion Partners SA, Namur

MISE EN PAGE & IMPRESSION | IPM PRINTING, Bruxelles

ÉDITEUR RESPONSABLE | Sébastien BRUNET

DÉPÔT LÉGAL | D/2012/10158/2



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2 - 5001 BELGRADE (NAMUR)

Tél. 32 (0)81 46 84 11 | Fax 32 (0)81 46 84 12

<http://www.iweeps.be>

info@iweeps.be

Préface

Mettre la Wallonie en chiffres est un exercice aussi difficile qu'indispensable. Difficile tant la complexité de nos sociétés ne peut se réduire à l'évocation d'une batterie, même large, d'indicateurs, mais néanmoins indispensable tant l'action et la prise de décision sont indissociablement liées aux connaissances disponibles.

Pour cette nouvelle édition, les chercheurs de l'Institut ont sélectionné une série d'indicateurs qui permettent de porter sur la Wallonie non seulement un regard pertinent mais également de nourrir la réflexion pour l'action. Tous les chiffres et toutes les données disponibles ne seront donc pas exploités mais restent directement accessibles et mis à jour sur le site internet de l'institution (www.iweps.be). Dans ce numéro, nouvelle mouture, seront ainsi analysées les thématiques suivantes : le territoire, la démographie, l'éducation et la formation, la santé, l'économie, le marché du travail, la mobilité, l'environnement, l'énergie, les finances publiques et enfin l'emploi public. Pour les lecteurs qui souhaitent approfondir leur réflexion, chaque chapitre proposera une liste de références intitulée « Pour aller plus loin... ».

LA PUBLICATION A ÉTÉ RÉALISÉE
À L'IWEPS PAR LES PERSONNES
SUIVANTES :

Frédéric CARUSO

Julien CHARLIER

Marc DEBUISSON

Jean-Paul DUPREZ

Didier HENRY

Evelyne ISTACE

Julien JUPRELLE

Martine LEFEVRE

Virginie LOUIS

Christine MAINGUET

Régine PAQUE

Isabelle REGINSTER

Claire SIMON

Annick VANDENHOOF

Françoise VANDERKELEN

Valérie VANDER STRICHT

Béatrice VAN HAEPEREN

Juanita VAN STRAETEN

Si la particularité des « Chiffres-clés » est de proposer une vue panoramique de la situation de la Wallonie à partir d'indicateurs généraux et essentiellement structurels, le lecteur plus intéressé par les évolutions conjoncturelles est invité à se référer à la publication semestrielle « Tendances économiques ». Des approfondissements thématiques sont également disponibles sous d'autres formes, qu'il s'agisse de publications spécifiques ou de statistiques publiées sur le site de l'IWEPS.

Les informations présentées dans les « Chiffres-clés » proviennent de diverses sources. Elles ont été mises à disposition par différents organismes régionaux ou fédéraux que nous tenons, ici, une nouvelle fois à remercier. Il n'est pas possible de tous les citer dans cette préface, mais leurs références figurent dans les sources des indicateurs qui composent les différents chapitres de cet ouvrage.

Cette photographie statistique argumentée de la Wallonie est une œuvre collective. Merci aux nombreux maillons de cette chaîne d'une connaissance au service de la collectivité.

Puisse cet ouvrage donner au lecteur intéressé par la Wallonie quelques repères utiles.



SÉBASTIEN BRUNET,
Administrateur général

Table des matières

Introduction	7
1. TERRITOIRE	9
1.1. La Wallonie et son contexte institutionnel	10
1.2. Utilisation du sol et structuration spatiale du territoire	12
2. EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE LA POPULATION EN WALLONIE ..	19
2.1. Evolution récente de la population en Wallonie	20
2.2. Perspectives par âge de la population en Wallonie	36
3. EDUCATION ET FORMATION	49
3.1. Niveau de diplôme	50
3.2. Formation continue	55
4. SANTE	57
4.1. La mortalité en Wallonie	59
4.2. L'état de santé	60
4.3. Les comportements de santé	61
4.4. La consommation de soins	62
4.5. Les dépenses de santé	63
5. ECONOMIE ET REVENUS	65
5.1. PIB et niveau de vie : une perspective européenne	66
5.2. Evolutions récentes de l'activité économique	69
5.3. Le tissu productif régional	71
5.4. Facteurs de dynamisme économique	77
5.5. Revenus des ménages	85

6. MARCHE DU TRAVAIL	93
6.1. Vue d'ensemble et définition de quelques concepts	95
6.2. La population active et les taux-clés du marché du travail	96
6.3. Mobilité des travailleurs	108
6.4. Emploi intérieur	110
6.5. Focus sur les indépendants	112
7. MOBILITE	115
8. ENVIRONNEMENT	131
8.1. Eau	132
8.2. Déchets	134
8.3. Nature et forêts	135
8.4. Air	135
9. ENERGIE	141
10. BUDGET DES POUVOIRS PUBLICS	153
11. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC EN WALLONIE	159
11.1. Au cours de la décennie 2000-2010, l'emploi public est resté globalement stable en Wallonie	160
11.2. Les administrations locales et provinciales augmentent leurs effectifs	161
11.3. Au cours de la décennie, deux dynamiques ont marqué l'évolution des services publics régionaux	161
Abréviations	171

Introduction

La Wallonie a connu au cours de ces dernières années une accélération de la croissance de sa population lui permettant de mieux se positionner que l'ensemble du pays face au défi démographique majeur, qu'est le vieillissement, auquel sont confrontés tous les pays européens et plus largement occidentaux.

Cette population en croissance connaît également une élévation manifeste du niveau de diplôme. En 2010, l'objectif européen de plus de 40% de personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur était atteint. Cette constatation est d'autant plus importante que la probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme.

Sur le plan de la santé, on constate que plus de sept personnes sur dix se disent en bonne santé. Au-delà de 55 ans, près de six Wallons sur dix se déclarent toujours en bonne santé (57%).

Alors qu'en 2009, le produit intérieur brut par habitant de la Wallonie était de 14% inférieur à celui de la moyenne de l'Union européenne, on peut noter que lors de la récente crise de 2008-2009, l'emploi wallon s'est maintenu. Ce sont les secteurs de services qui se sont développés le plus rapidement durant la décennie, bien que, dans le secteur secondaire, la construction et l'industrie pharmaceutique aient également vu leur part progresser.

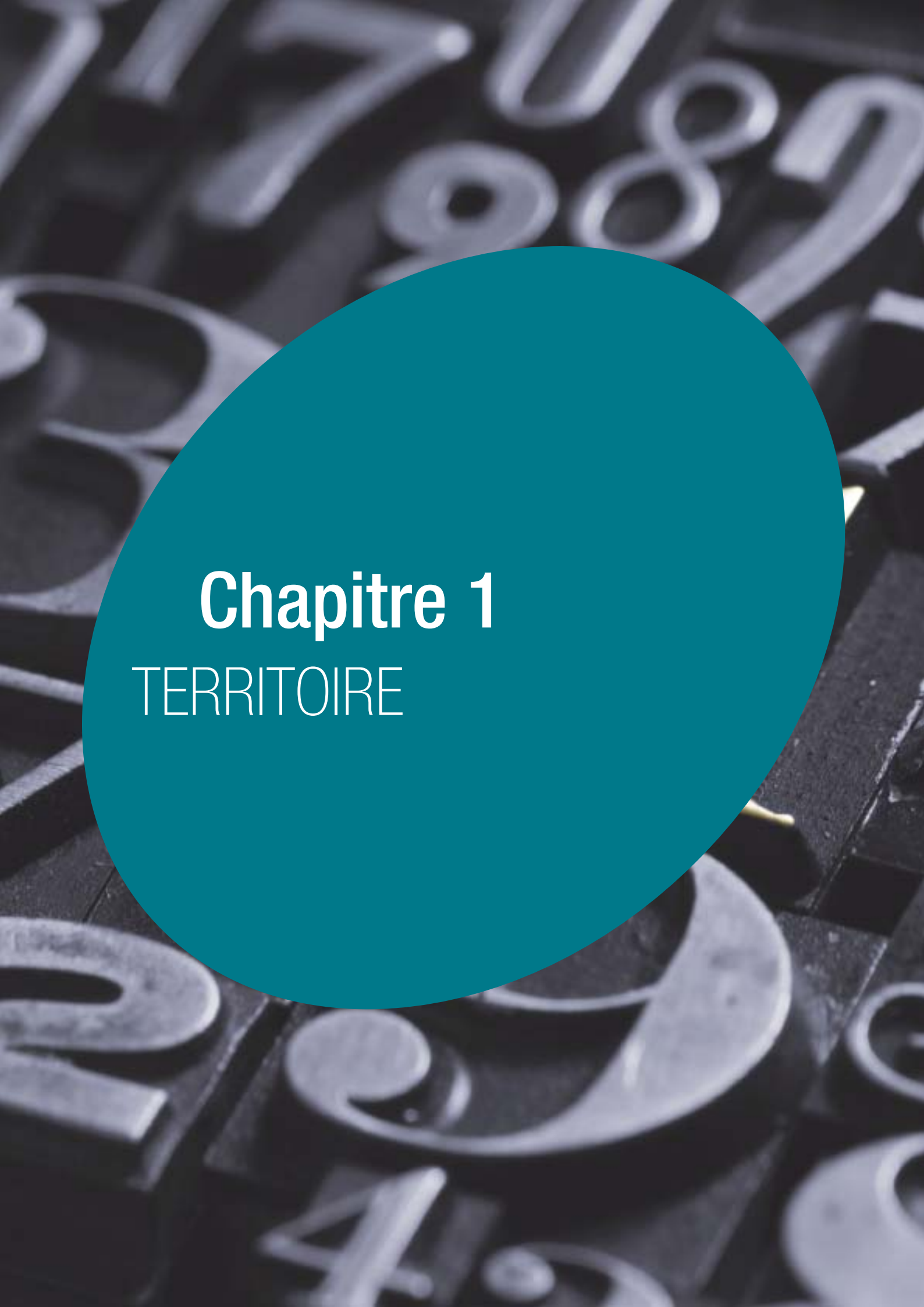
Pour accroître son potentiel de croissance, l'économie wallonne peut compter sur une amélioration de sa compétitivité - progression des exportations et baisse du coût salarial unitaire -, sur une tendance à la hausse des investissements et des dépenses en recherche et développement. La valorisation des nouvelles connaissances au sein d'activités innovantes et technologiquement avancées a surtout progressé dans les services et dans les plus grandes entreprises. Toutefois, globalement, la dynamique entrepreneuriale, mesurée par l'accroissement du nombre d'entreprises, demeure plus lente que dans le reste du pays.

Sur le plan de la mobilité, la situation en Wallonie ressemble à bien des égards à celle d'autres régions européennes. On constate ainsi une demande de mobilité croissante portant essentiellement sur le mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même en périodes creuses, un contrôle mal aisé des impacts environnementaux, une augmentation des contraintes liées au défi énergétique et à la rareté des ressources. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie jouit d'un positionnement géographique intéressant au cœur de l'Europe, sur de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises, et bénéficie d'infrastructures de transport de qualité ; ce qui est un atout pour la mobilité des personnes et le développement économique d'un territoire.

La Wallonie doit également assurer son développement en tenant compte des défis climatiques et énergétiques à venir, tout en s'inscrivant dans la volonté européenne d'avoir une approche intégrée des politiques en ces matières.

Pour ce qui est des finances publiques, les dépenses annuelles de la Région wallonne, des communes, des provinces et des CPAS wallons représentent environ 19% du PIB wallon, soit 16,4 milliards d'euros. La plus grande partie de ces dépenses est à charge de la Région wallonne : 7,7 milliards d'euros en 2012. Les dépenses cumulées des communes wallonnes représentent 6,2 milliards d'euros.

Au cours de la décennie 2000-2010, l'emploi public - tous secteurs et niveaux de pouvoir confondus - est resté globalement stable en Wallonie. Une hausse de l'emploi est observée au sein des administrations locales et provinciales (+6% de 2005 à 2009) et au sein de l'administration et des organismes publics régionaux (+14% entre 2003 et 2010). Cette dernière est liée à la création d'agences et au développement de celles-ci : de 2003 à 2010, l'emploi a augmenté dans les OIP, alors qu'il a baissé au sein du SPW (-4%). Le développement des agences est allé de pair avec une modification de la composition de l'emploi public. En effet, en 2010, les contractuels représentent 58% de l'emploi dans les services publics régionaux ; la proportion est de 80% dans les OIP et de 40% au sein du SPW.



Chapitre 1

TERRITOIRE

1. TERRITOIRE

1.1. La Wallonie et son contexte institutionnel

La Belgique est un État fédéral faisant partie de l'Union européenne. Elle se compose des communautés et des régions (article 1^{er} de la Constitution belge). Les communautés et les régions se partagent différentes compétences.

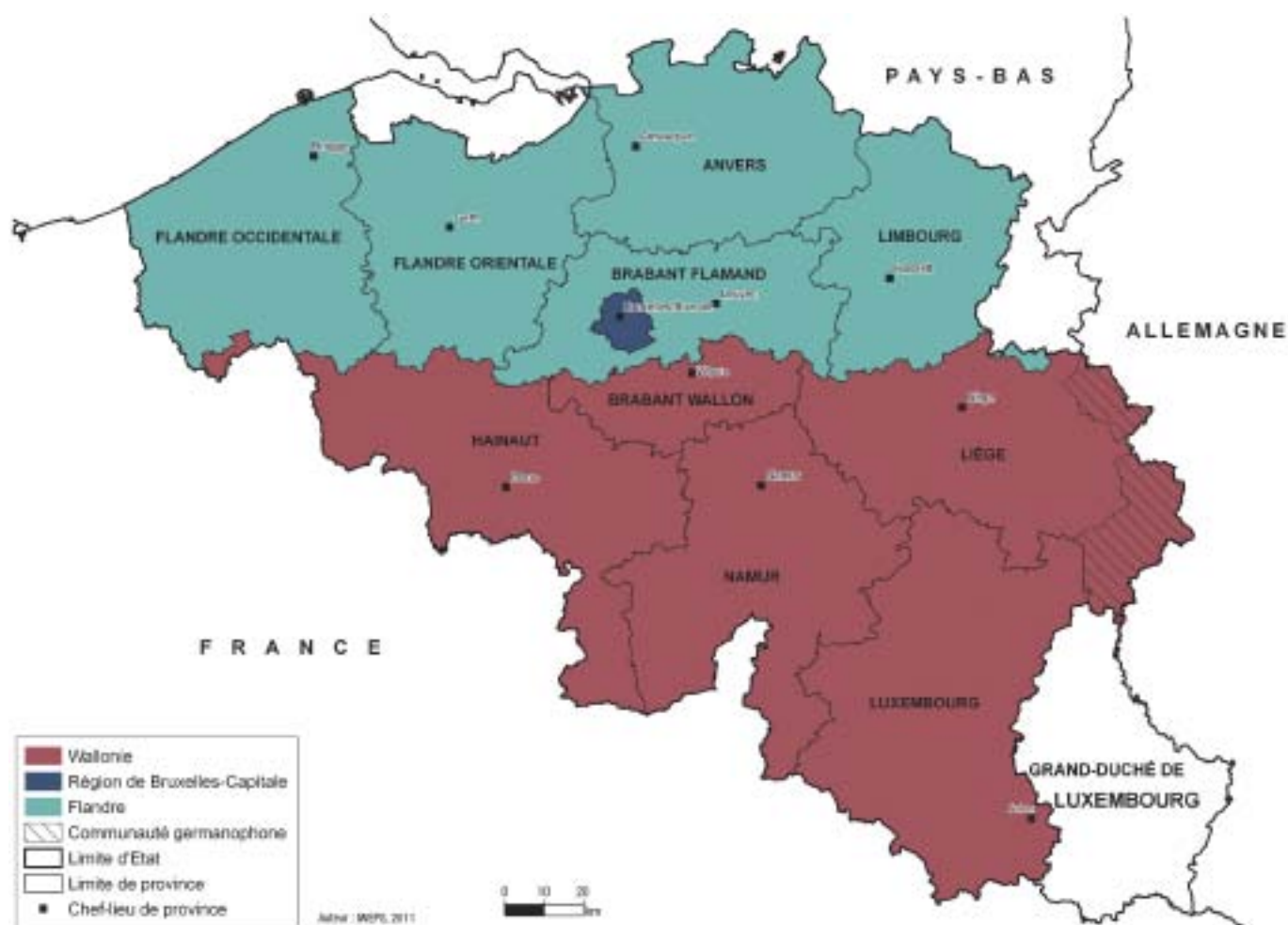
La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale (carte 1.1.). Les trois régions exercent leurs compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau,

de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales.

Au même niveau que l'État fédéral et les régions, se trouvent les communautés. La Belgique fédérale comprend trois communautés: la Communauté française renommée, depuis avril 2011, Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. L'existence de ces collectivités est basée sur la notion de « langue ».

Carte 1.1. | La Belgique, ses régions et ses provinces

SOURCE : IWEPS



Les matières gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles lui ont été attribuées par la Constitution belge et par les différentes réformes institutionnelles qui, dès les années 1970, ont graduellement transformé la Belgique en un Etat fédéral. Elles concernent principalement : les matières culturelles, les matières personnalisables (l'enfance, la santé, le sport), l'enseignement et la recherche scientifique, l'emploi des langues, les matières qui en sont dérivées (Source : Portail internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.cfwb.be).

Suite aux derniers accords de fin 2011 sur une sixième réforme de l'état, de nouvelles compétences seront

octroyées aux régions et communautés dans les années à venir.

La Wallonie couvre une superficie de 16 843,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de cinq provinces : le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur (carte 1.1.). Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes.

Les superficies des différentes provinces wallonnes sont les suivantes :

Tableau 1.1. | Superficie des provinces wallonnes

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE – REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

	km ²	% du territoire wallon
Province de Brabant wallon	1 091	6,5
Province de Hainaut	3 786	22,5
Province de Liège	3 862	22,9
Province de Luxembourg	4 440	26,4
Province de Namur	3 666	21,8
Wallonie	16 844	100,0

La Communauté germanophone exerce ses compétences dans les communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège. Ces neuf communes ne sont pas toutes contigües mais scindées en deux parties, avec une superficie totale de 853,6 km², soit 5,1% du territoire wallon.

Les tailles des 262 communes wallonnes sont très différentes puisque leurs étendues varient de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (Liège) à 853,6 km² pour Tournai (Hainaut).

1.2. Utilisation du sol et structuration spatiale du territoire

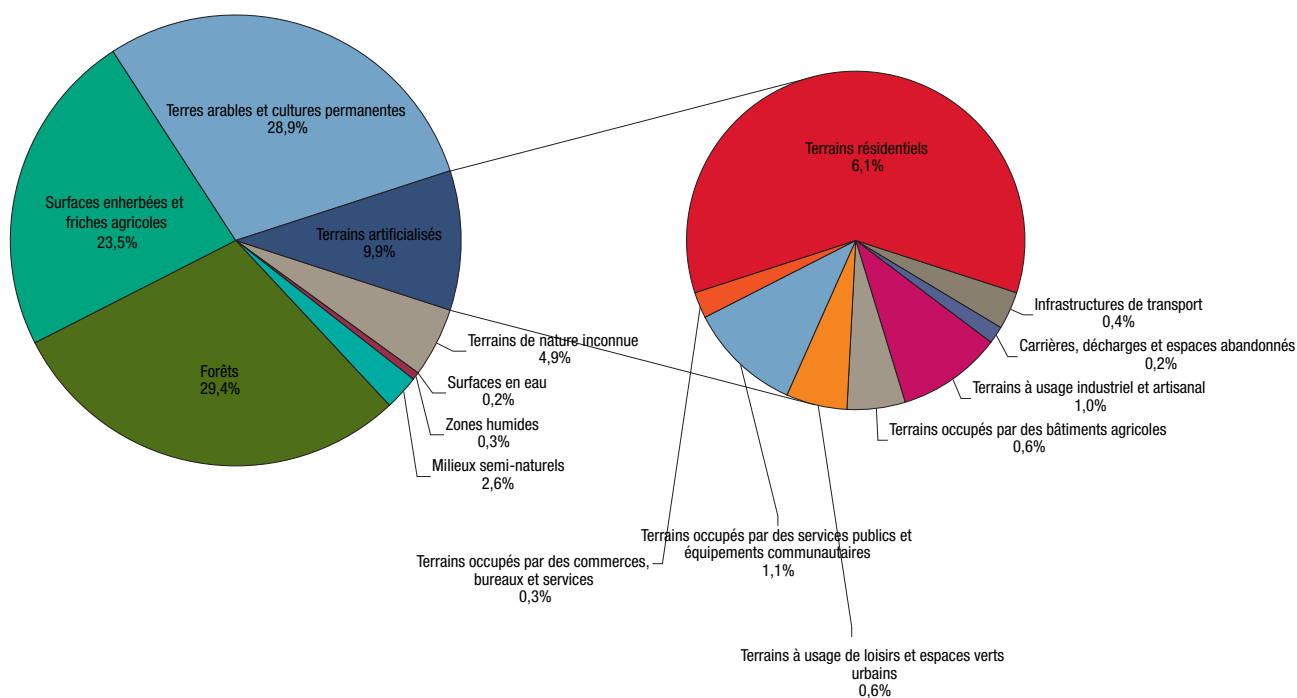
En 2011, un peu plus d'un quart de la superficie en Wallonie est occupée ou utilisée par des forêts (29,4%), un peu plus d'un quart est occupé ou utilisé par des terres arables et des cultures permanentes (28,9%) et un peu moins d'un quart est occupé par des surfaces enherbées et friches agricoles (23,6%). Les terrains artificialisés ou ur-

banisés utilisent quant à eux 9,9% du territoire wallon. Plusieurs utilisations du sol sont reprises dans cette dernière agrégation, parmi celles-ci la plus grande partie du territoire est utilisée par les terrains résidentiels (6,1%) (graphique 1.1.).

Ces différentes utilisations du sol sont réparties sur l'ensemble du territoire wallon de manière dispersée ou plus homogène suivant les sous-régions (carte 1.2.).

Graphique 1.1. | Répartition des superficies selon les principales utilisations du sol en Wallonie en 2011

SOURCE : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE - STATISTIQUES BODEM/SOL AU 01/01/2011 - CALCULS IWEPS

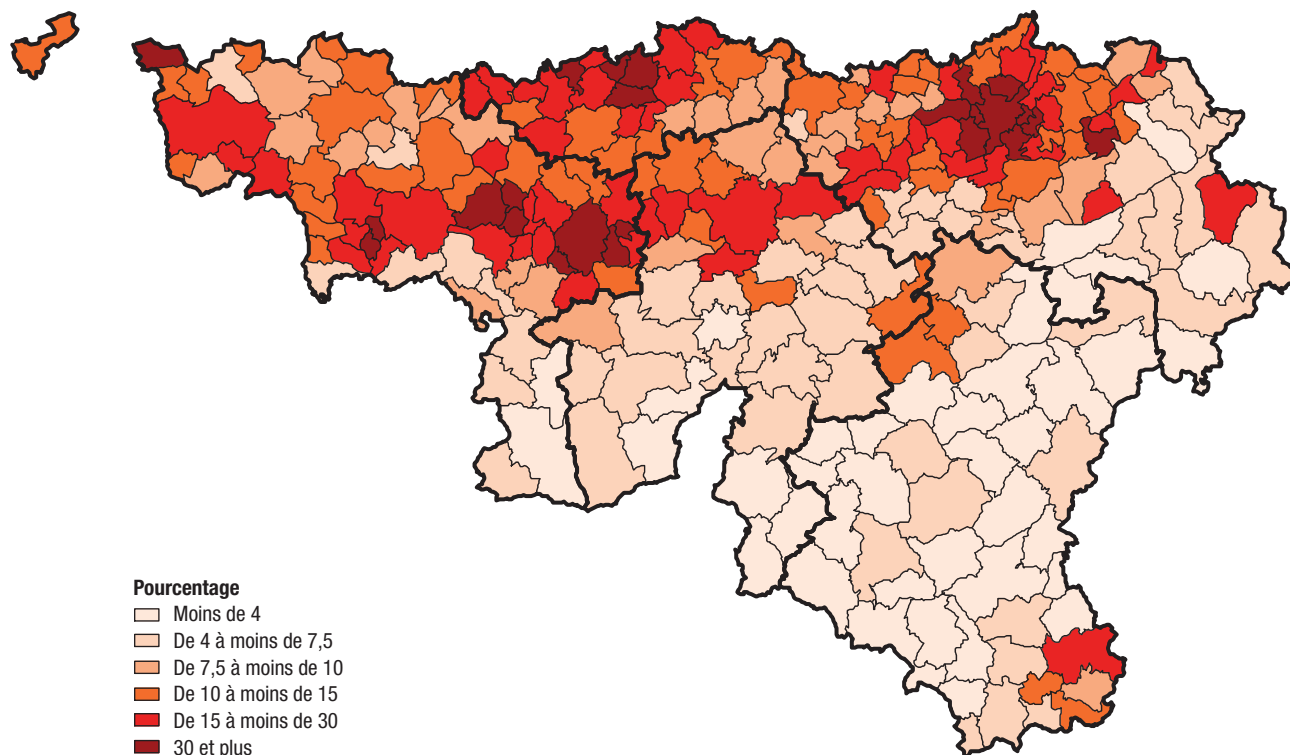


Carte 1.2. | Part de la superficie communale artificialisée en Wallonie en 2011 (en pourcentage)

SOURCE : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE - STATISTIQUES BODEM/SOL AU 01/01/2011 - CALCULS IWEPS

NOTE –

LES TERRAINS ARTIFICIALISÉS CORRESPONDENT AUX CATÉGORIES D'OCCUPATION DU SOL QUI RELÈVENT DE « FONCTIONS URBAINES » AU SENS DE CORINE LAND COVER (POUR UNE DÉFINITION, VOIR LE SITE [HTTP://WWW.CCA.EUROPA.EU](http://www.cca.europa.eu)). UNE BONNE PARTIE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SONT NON CADASTRÉES ET NE SE RETROUVENT PAS DANS LES TERRAINS ARTIFICIALISÉS.



Au 1^{er} janvier 2011, les terrains artificialisés couvrent au moins 9,9% du territoire wallon (une certaine partie des terrains cadastrés et les terrains non cadastrés sont de nature inconnue). Les communes les plus artificialisées se concentrent dans le sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française et qui regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les communes présentent des parts de superficie artificialisée supérieures à 5,5%, parts qui augmentent à

l'approche de Bruxelles. Au sud du sillon, dominé par des paysages ruraux, l'artificialisation des terres est faible. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des valeurs fréquemment inférieures à 5%. Plus au sud encore de la Wallonie, la région d'Arlon se démarque avec une plus grande artificialisation.

L'utilisation du sol en Wallonie est en constante évolution et nous proposons de suivre l'évolution des différentes catégories depuis 1995.

Tableau 1.2. | Utilisation du sol en Wallonie de 1995 à 2010, en km²

SOURCES : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE - STATISTIQUES BODEM/SOL AU 01/01/2011 ET SPF ECONOMIE – DGSIE ; CALCULS IWEPS ; LA NOMENCLATURE PRÉSENTÉE ICI EST CELLE UTILISÉE ACTUELLEMENT PAR LA DGSIE DU SPF ECONOMIE. LE SERVICE A RÉPARTI LES 216 NATURES CADASTRALES EN DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'UTILISATION DU SOL AFIN DE LES FAIRE CORRESPONDRE AU MIEUX AUX DÉFINITIONS OCDE/EUROSTAT

NOTES –

1. EXCEPTÉ LES BÂTIMENTS AGRICOLES DISPERSÉS.

2. COMPRENANT UNE PARTIE DES COURS D'EAU.

3. FORÊTS ET AUTRES TERRAINS BOISÉS, FAGNES, LANDES, MARAIS, TERRES VAINES ET VAGUES, ROCHERS, PLAGES, DURES, EAUX.

	1995	2000	2005	2011
Terres agricoles totales suivant cadastre	9 286,7	9 165,3	9 074,2	8 975,5
Terrains bâtis et terrains connexes¹	2 100,6	2 211,3	2 302,8	2 410,0
Terrains résidentiels	715,5	792,1	857,9	928,2
Terrains industriels	139,5	149,7	158,0	165,8
Terrains utilisés pour les carrières, puits, mines, etc.	24,4	22,2	22,4	22,9
Terrains commerciaux	42,1	45,6	48,2	50,4
Terrains utilisés pour les services publics, excepté les infrastructures de transport, de communication et techniques	66,6	69,6	69,5	71,2
Terrains à usage mixte	71,4	72,0	70,5	76,4
Terrains utilisés pour les transports et les communications ²	869,6	877,1	885,2	890,9
Terrains occupés par les infrastructures techniques	5,5	6,8	7,8	8,7
Terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts	166,1	176,3	183,3	195,5
Divers³	5 457,0	5 467,6	5 467,3	5 457,6
Superficie totale de la Wallonie : 16 844,3 km²				

La superficie consacrée à l'agriculture en Wallonie est en constante décroissance avec une perte de superficie de 311 km² entre 1995 et 2011, soit une perte moyenne de près de 20 km²/an. Ces valeurs peuvent être mises en relation avec les réductions du nombre d'exploitations agricoles (tableau 1.3.) en Wallonie. Ces dernières années,

la diminution du nombre d'exploitations agricoles est importante: d'après les enquêtes agricoles, la diminution du nombre d'exploitations en Wallonie entre 2008 et 2010 est de 998 exploitations sur un total en 2008 de 15 500 exploitations.

Tableau 1.3. | Evolution de la superficie agricole utilisée (SAU) et du nombre d'exploitations

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - DONNÉES DES RECENSEMENTS AGRICOLES JUSQU'EN 2007, D'ENQUÊTES AGRICOLES DEPUIS 2008.

NOTE –

LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) EST LE TERRITOIRE CONSACRÉ À LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L'ENSEMBLE DE SES COMPOSANTES. ELLE COMPREND PAR ORDRE DÉCROISSANT LES PRAIRIES PERMANENTES, LES CULTURES CÉRÉALIÈRES, LES CULTURES FOURRAGÈRES ET INDUSTRIELLES, LES PRAIRIES TEMPORAIRES AINSI QUE LES JACHÈRES.

	Recensements			Enquêtes		
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'exploitations en Belgique	51 540	49 850	48 013	46 187	44 381	42 854
Taux d'accroissement en %	-3,2	-3,3	-3,7	-3,8	-3,9	-3,4
Nombre d'exploitations en Wallonie	17 109	16 557	16 008	15 500	14 966	14 502
Taux d'accroissement en %	-3,4	-3,2	-3,3	-3,2	-3,4	-3,1
Superficie agricole utilisée (SAU) (en ha) en Belgique	1 385 582	1 382 390	1 370 285	1 373 844	1 365 155	1 358 019
Taux d'accroissement en %	-0,6	-0,2	-0,9	0,3	-0,6	-0,5
Superficie agricole utilisée (SAU) (en ha) en Wallonie	755 545	756 811	747 840	749 852	744 733	740 885
Taux d'accroissement en %	-0,6	0,2	-1,2	0,3	-0,7	-0,5

L'évolution de l'urbanisation est un indicateur-clé de l'évolution du territoire. La superficie urbanisée ou artificialisée comprend différentes catégories d'occupation du sol reprises de la classification du cadastre (SPF Finances Administration générale de la documentation patrimoniale). L'ensemble de ces catégories urbanisées est en constante augmentation en Wallonie, avec 309,4 km² de plus dans cette catégorie entre 1995 et 2011. Cette augmentation est surtout importante pour les terrains résidentiels avec une augmentation de 212,7 km² entre 1995 et 2011, mais l'augmentation de surface concerne aussi les terrains à usage mixte, les terrains occupés par les infrastructures techniques et les terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts.

Des analyses plus détaillées de l'évolution de l'urbanisation au niveau local ont été réalisées récemment à l'IWEPS et sont actualisées régulièrement.

Elles se penchent sur l'évolution de la consommation d'espace résidentiel par habitant par commune wallonne entre 2003 et 2008 (Charlier, Reginster, 2010). En 2008, la superficie résidentielle moyenne pour l'ensemble de la Wallonie s'élève à 287,1 m² par habitant. La superficie

moyenne par habitant a augmenté de 3,1% pour l'ensemble de la région entre 2003 et 2008. Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 2,6% pendant que, sur cette même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait lui de 5,8%. L'analyse présente la distribution spatiale des différentes valeurs d'évolution par commune.

En ce qui concerne l'évolution de la localisation résidentielle récente pour la Wallonie entre 2001 et 2008 (Charlier, Reginster, Juprelle, 2011), l'analyse montre notamment que, parmi les 73 000 logements créés en Wallonie entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2008, 51,0% des nouveaux logements ont pris place dans un rayon de 3 500 mètres autour des gares ferroviaires passagers IC-IR ou dans un rayon de 1 000 mètres des autres gares ou des arrêts de bus bien desservis, alors que ces zones concentrent 64,7% des logements existants.

En Wallonie, l'offre en terrain pour la fonction résidentielle est définie par les plans de secteur. Ceux-ci définissent principalement, par zones, les affectations auxquelles le sol doit être réservé. Le territoire wallon se trouve ainsi entièrement découpé en zones d'habitat, d'activités

économiques, de services publics et d'équipements communautaires, zones agricoles, zones forestières, etc. Les activités et implantations qui peuvent être autorisées dans chaque zone sont précisées dans les articles 26 à 39 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (le CWATUPE dernière mise à jour au 12 décembre 2011 est disponible sur

<http://dgo4.spw.wallonie.be>). Les zones destinées à l'habitat sont limitées, et d'année en année, le nombre de terrains disponibles pour la fonction résidentielle diminue (carte 1.3.). La confrontation entre l'offre et la demande en terrain à bâtir, avec des spécificités notamment de taille, d'attractivité ou des caractéristiques physiques, influence localement les prix de ces terrains (tableau 1.4.).

Carte 1.3. | Evolution communale de l'urbanisation résidentielle entre 2003 et 2011 (en pourcentage)

SOURCES : SPF FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE – STATISTIQUES D'OCCUPATION DU SOL – CALCULS IWEPS

NOTES –

- LES TERRAINS RESIDENTIELS CORRESPONDENT AUX PARCELLES ACCUEILLANT DES MAISONS, APPARTEMENTS, JARDINS, POTAGERS, GARAGES, COURS, PRESBYTERES, CHATEAUX...
- LA SUPERFICIE RESIDENTIELLE WALLONNE A CONNU UNE CROISSANCE DE 9,1% ENTRE 2003 ET 2011.

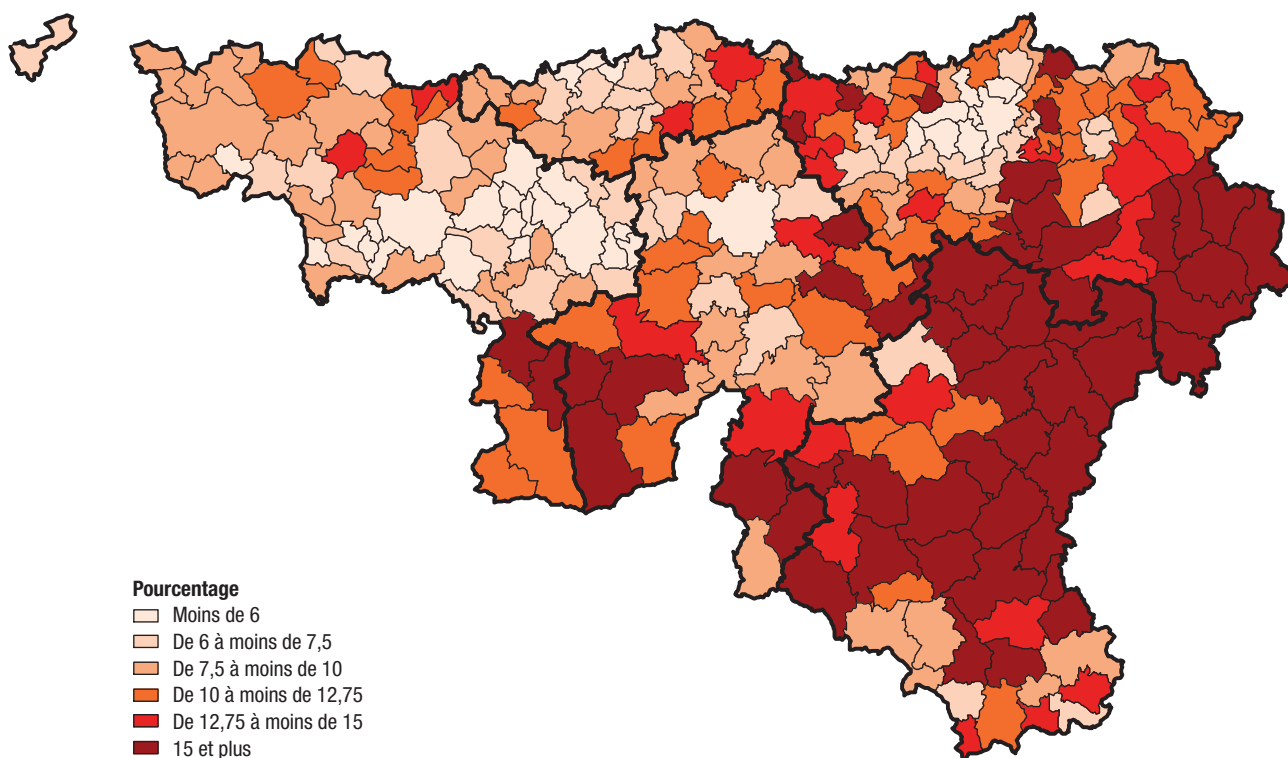


Tableau 1.4. | Ventes publiques et de gré à gré de biens immobiliers : nombre total de ventes et prix moyen, ventilation par type de bien, de 2000 au premier trimestre 2011

SOURCE: SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE – PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE

NOTES –

1. EN EURO PAR UNITÉ DE VENTE

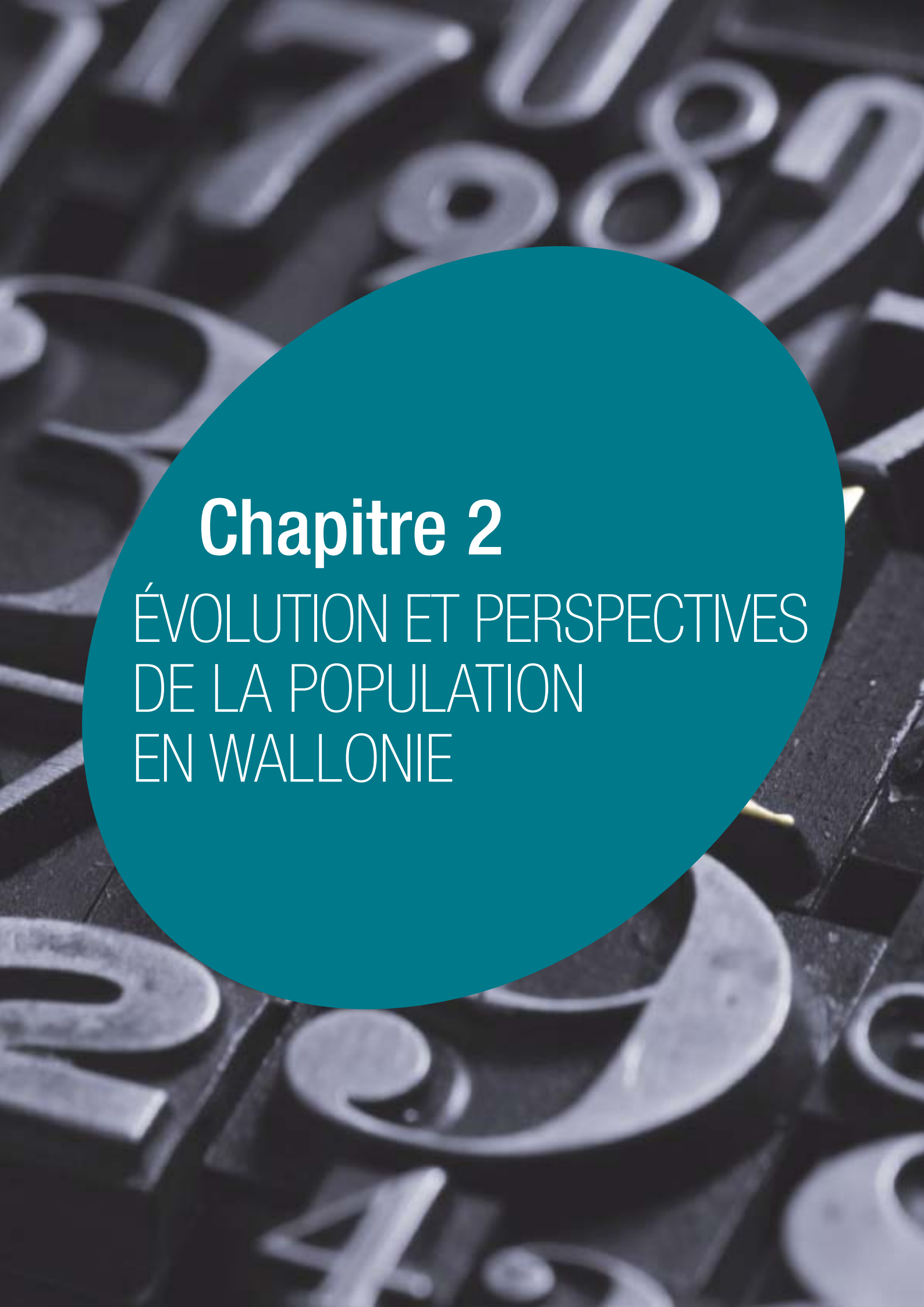
2. EN EURO PAR M²

		2000		2010		2011 (1 ^{er} trimestre)	
		Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique
Maisons d'habitation ordinaires	Nombre de ventes	27 361	69 082	23 721	65 370	5 640	15 514
	Prix moyen ¹	68 559	79 661	139 615	180 930	140 434	185 607
Villas, bungalows, maisons de campagne	Nombre de ventes	1 932	7 977	5 724	17 641	1 296	3 967
	Prix moyen ¹	224 126	266 927	255 907	319 421	256 509	324 457
Appartements, flats, studios	Nombre de ventes	3 767	30 047	6 533	43 849	1 237	8 689
	Prix moyen ¹	68 640	88 943	148 496	189 670	143 875	189 855
Terrains à bâtir	Nombre de ventes	10 440	27 175	6 956	19 678	1 529	3 925
	Prix moyen ²	18	39	47	103	49	101

La comparaison avec la Belgique montre que, pour les terrains à bâtir, le prix moyen en Wallonie est de l'ordre de 46% du prix moyen pour la Belgique. L'augmentation des prix des terrains à bâtir s'est poursuivie de manière constante encore en 2011 (1^{er} trimestre) pour atteindre la valeur de 49 euros/m² alors qu'elle était de 18 euros/m² en 2000. Pour le premier trimestre 2011, pour la Belgique, la hausse des prix des terrains à bâtir semble être arrêtée ou stabilisée. En Wallonie, cependant, où les prix sont plus bas que pour l'ensemble de la Belgique, la hausse semble se poursuivre.

Pour aller plus loin ...

- J. Charlier, I. Reginster (2010) L'évolution de la superficie résidentielle par habitant: un indicateur de développement territorial durable ? Discussion paper N°1001 IWEPS janvier 2010.
- J. Charlier, I. Reginster, J. Juprelle (2011) Etude de la localisation résidentielle récente et analyse au regard de critères de développement territorial durable. Working Paper n°2 IWEPS août 2011.
- CWATUPE Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, dernière mise à jour au 12 décembre 2011, disponible sur <http://dgo4.spw.wallonie.be>
- Plus de détails sur le contexte spatial wallon sont disponibles au sein du Diagnostic territorial de la Wallonie 2011 disponible à <http://cpdt.wallonie.be>



Chapitre 2

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES
DE LA POPULATION
EN WALLONIE

2. EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE LA POPULATION EN WALLONIE

La population est un élément constitutif de la société. L'économie d'une région se déploie sur un territoire en interaction avec sa population. Elle intervient dans la sphère économique sous différentes facettes. Par sa structure, elle est un déterminant des flux financiers intergénérationnels. Par son agrégation en ménages, elle forme un des trois agents agissant sur l'économie dans une optique « dépense ». Elle intervient aussi dans le marché du travail en établissant la population en âge d'activité.

Mais cette population, contrairement à une idée reçue, n'est pas immobile. Elle ne cesse d'évoluer entraînant des conséquences dans toutes les sphères de la société. Ces dernières années, la croissance de la population wallonne s'est accélérée, poussée surtout par les migrations externes.

2.1. Evolution récente de la population en Wallonie

L'évolution de la population dépend chaque année de quatre chiffres : le nombre de naissances, le nombre de décès, le nombre de personnes venues s'installer sur notre territoire et enfin, à l'inverse, le nombre de personnes qui sont parties résider en-dehors de celui-ci. Chacun de ces quatre phénomènes modifie progressivement le total de la population et sa structure par âge. Ces quatre éléments sont conjugués entre eux. On parlera de mouvement naturel pour les évolutions de population dépendantes du nombre de naissances et de décès, le solde naturel étant la différence entre les naissances et les décès. De même, le mouvement migratoire couvre le nombre d'entrées et de sorties d'un territoire, le solde migratoire étant la différence entre ce nombre d'entrées et celui des sorties. Le mouvement total de la population, c'est-à-dire sa croissance, est donc l'addition du mouvement naturel et du mouvement

migratoire. Ce dernier se décompose également en mouvement migratoire interne (migrations à l'intérieur de la Belgique) et externe (migrations en provenance ou à destination de l'étranger).

2.1.1. Le mouvement de la population

Au 1^{er} janvier 2010, la Wallonie comptait 3 498 384 habitants, soit 32,3% de la population de Belgique.

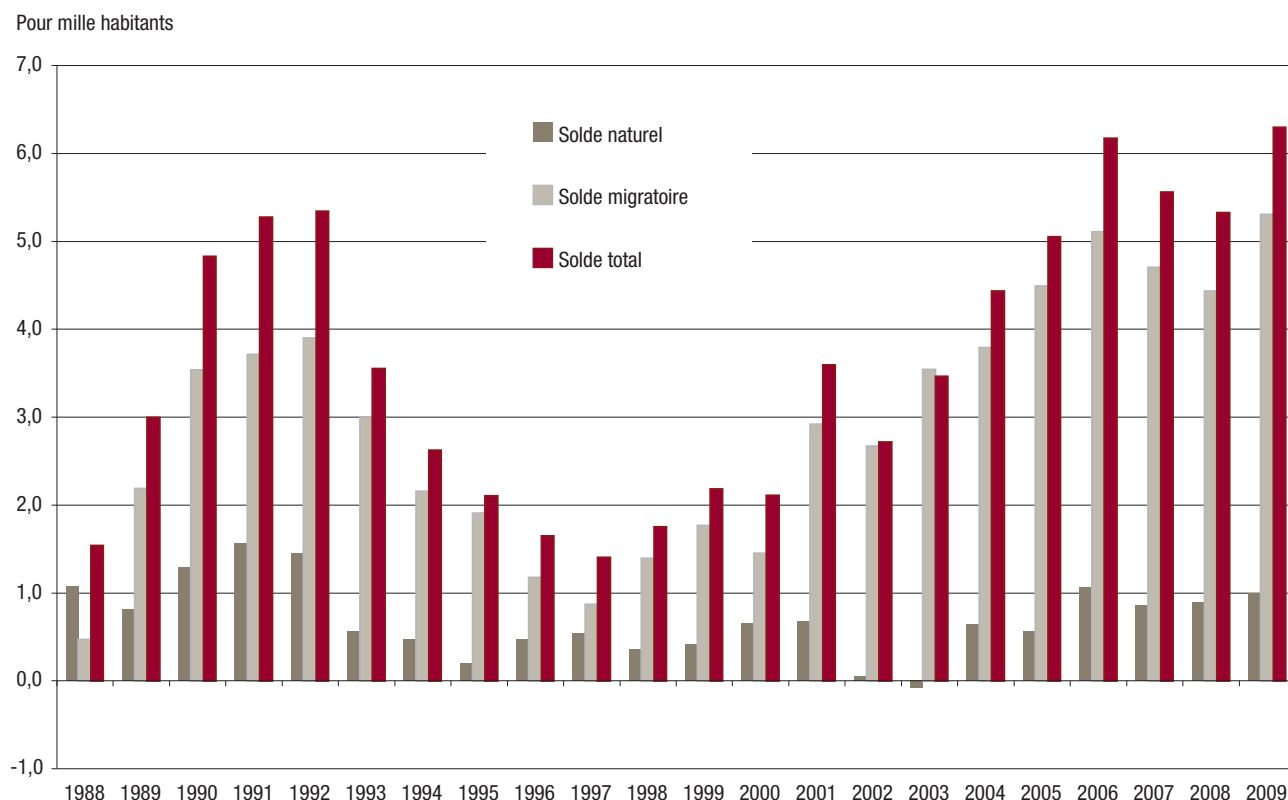
La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 1990. A partir de 1998, la tendance s'inverse. La croissance annuelle dépasse largement la barre des +5,0‰ depuis 2006 (+6,2‰ en 2009). C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance, le mouvement naturel y apportant même une contribution légèrement négative en 2003. Depuis, cette contribution s'est quelque peu redressée.

Au cours de ces dix dernières années (du 1^{er} janvier 2000 au 1^{er} janvier 2010), la population wallonne s'est accrue de plus de 158 868 personnes, soit une hausse de +4,8%, légèrement inférieure à la croissance belge, qui atteint +5,9% sur la même période. Malgré sa forte progression, la population de la Wallonie ne connaît pas des croissances aussi importantes que les deux autres régions du pays. Depuis 2000, si la population de la Wallonie suit de près l'évolution de la Flandre (+5,2%), elle reste loin des croissances enregistrées par la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la même période (+13,6%). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une forte fécondité, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise.

L'évolution des populations régionales et donc de la population wallonne dépend à court terme essentiellement du mouvement migratoire.

Graphique 2.1. | Mouvement de la population wallonne pour mille habitants

SOURCE : SPF ECONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



Graphique 2.2. | Evolution des populations des régions belges (1996-2010) (indice 100 = 1996)

SOURCE : SPF ECONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS

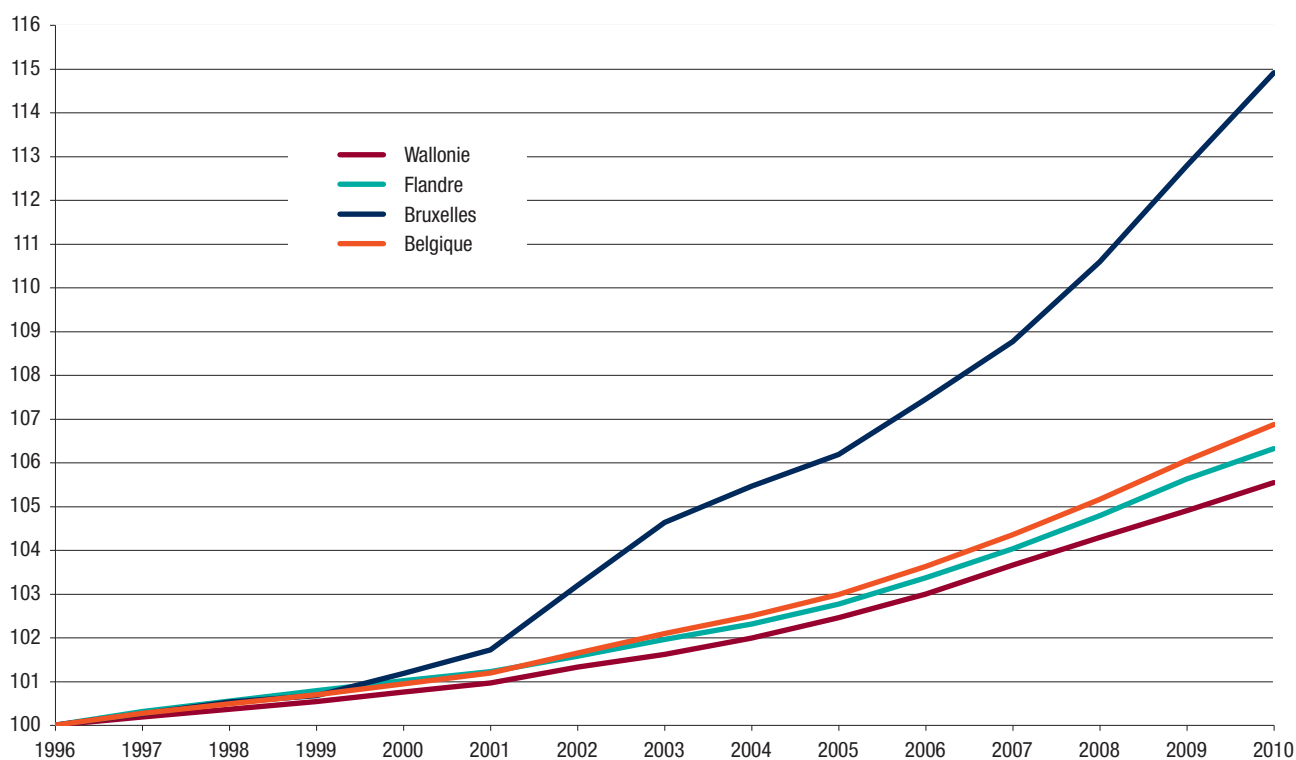


Tableau 2.1. | Mouvement de la population wallonne entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 2010
(soit entre les années 1994 et 2009)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

NOTES –

1. SOLDE MIGRATOIRE : Y COMPRIS LES RAYÉS D'OFFICE, LES RAYÉS RÉINSCRITS ET LES CHANGEMENTS DE REGISTRE (DEPUIS 1998).

2. L'AJUSTEMENT STATISTIQUE DÉCOULE DES DIFFÉRENCES OBSERVÉES PAR LA DGSIE POUR LE NOMBRE DE POPULATION INSCRITE AU REGISTRE NATIONAL À LA DATE DU 1^{ER} JANVIER ENTRE LE CHIFFRE OBTENU L'ANNÉE EN COURS ET CELUI DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE. CES DIFFÉRENCES SONT DUES EN GRANDE PARTIE AUX ENREGISTREMENTS D'ÉVÉNEMENTS EN RETARD. EXEMPLE : UN DÉCÈS SURVENU À L'ÉTRANGER POUR UN RÉSIDENT BELGE PEUT ÊTRE INSCRIT DANS LE REGISTRE AVEC PLUSIEURS MOIS D'ÉCART.

Année	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire ¹	Ajustement statistique ²
	Wallonie				
1994	37 905	36 359	1 546	7 126	-323
1995	37 588	36 942	646	6 322	-5 288
1996	38 497	36 919	1 578	3 887	772
1997	38 542	36 769	1 773	2 891	1 238
1998	38 326	37 127	1 199	4 628	-80
1999	38 322	36 940	1 382	5 887	-207
2000	39 380	37 188	2 192	4 849	-100
2001	39 014	36 750	2 264	9 783	56
2002	37 571	37 423	148	8 975	567
2003	37 517	37 786	-269	11 947	570
2004	38 071	35 901	2 170	12 840	434
2005	38 604	36 691	1 913	15 280	843
2006	39 513	35 863	3 650	17 482	769
2007	38 813	35 863	2 950	16 202	1 744
2008	40 391	37 310	3 081	15 369	446
2009	40 196	36 743	3 453	18 494	766
	Pour 1 000 habitants en Wallonie				
1994	11,3	10,9	0,5	2,2	-0,1
1995	11,3	11,1	0,2	1,9	-1,6
1996	11,6	11,1	0,5	1,2	0,2
1997	11,6	11,1	0,5	0,9	0,4
1998	11,5	11,2	0,4	1,4	0
1999	11,5	11,1	0,4	1,8	-0,1
2000	11,8	11,1	0,7	1,5	0
2001	11,6	11	0,7	2,9	0
2002	11,2	11,1	0	2,7	0,2
2003	11,1	11,2	-0,1	3,5	0,2
2004	11,2	10,6	0,6	3,8	0,1
2005	11,3	10,8	0,6	4,5	0,2
2006	11,5	10,5	1,1	5,1	0,2
2007	11,3	10,4	0,9	4,7	0,5
2008	11,7	10,8	0,9	4,4	0,1
2009	11,5	10,5	1	5,3	0,2

2.1.2. Le mouvement migratoire

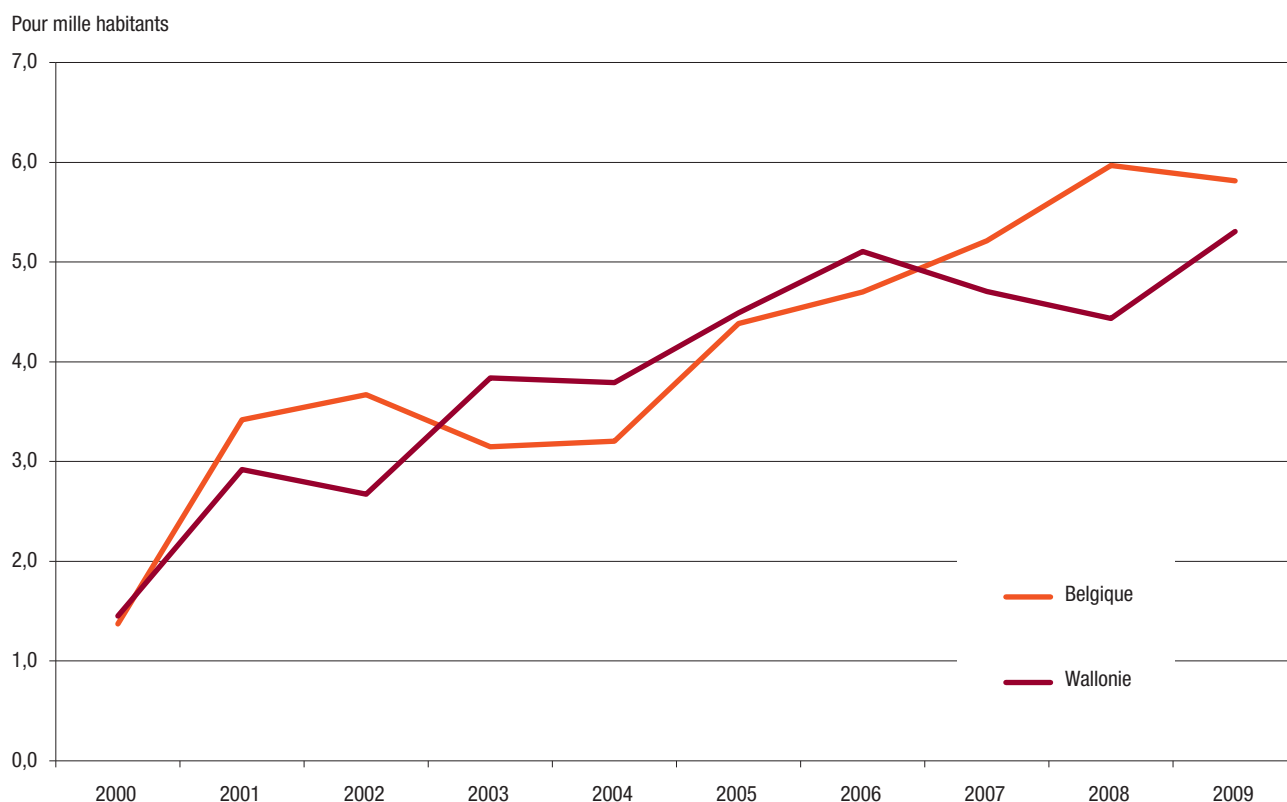
Globalement sur les dix dernières années, la Wallonie a bénéficié d'un solde migratoire total (externe et interne) proportionnellement plus faible que l'ensemble de la Belgique. Toutefois, cette différence s'est inversée au fil des années. Entre 2000 et 2002, le solde a en effet été proportionnellement plus élevé en Belgique qu'en Wallonie, suite notamment aux régularisations des « sans-papiers » qui concernaient principalement Bruxelles. Entre 2003 et 2006, le solde migratoire redevient proportionnellement plus important en Wallonie. Mais à nouveau depuis l'an-

née 2007, le solde migratoire de la Belgique (5,8% en 2009) excède proportionnellement celui de la Wallonie (5,3% en 2009) suite à la recrudescence des migrations internationales qui touchent moins la Wallonie que les deux autres régions du pays.

Pour bien comprendre le moteur de la croissance démographique des régions, il faut dès lors distinguer les migrations internes au pays de celles qui proviennent de l'étranger.

Graphique 2.3. | Solde migratoire de la Wallonie et de la Belgique entre 2000 et 2009 pour mille habitants

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS



2.1.3. Migrations interrégionales¹

De l'analyse des migrations interrégionales entre 1964 et 2009, on peut tirer quelques constats. Les schémas de migrations interrégionales diffèrent entre les régions de la Belgique. Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine qui attire une population en provenance de l'étran-

ger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « désurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles : il l'est également pour toute ville importante. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une région institutionnelle.

¹ Il s'agit des migrations entre les trois régions de Belgique.

Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 65 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre.

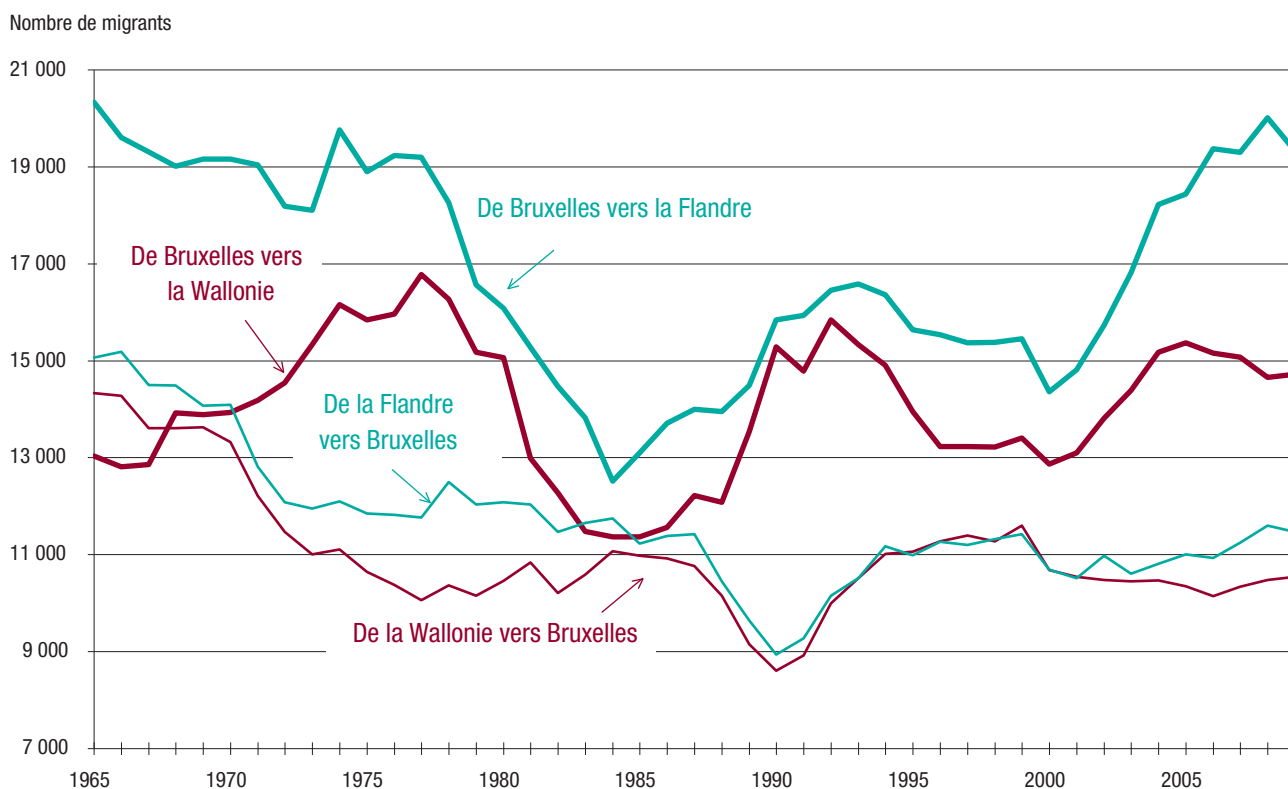
Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Cependant, les émigrations de Bruxelles ont connu une diminution importante vers la Flandre comme vers la Wallonie, entre 1978 et 1984. La hausse du prix de l'essence, lors du second choc pétrolier après 1978, a joué un rôle dissuasif pour les navetteurs qui se rendaient quotidiennement vers la capitale en voiture.

Durant cette période, la résidence en ville a donc été privilégiée. Auparavant, les émigrations de Bruxelles vers la Wallonie n'avaient cessé d'augmenter dans un mouvement de retour à la campagne qui peupla notamment le Brabant wallon.

Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Après une augmentation entre 1984 et 1992, les migrations partant de Bruxelles se sont quelque peu réduites au cours des années 1990. Les années 2000 marquent cependant une nouvelle inversion de cette tendance avec un regain des départs de la capitale.

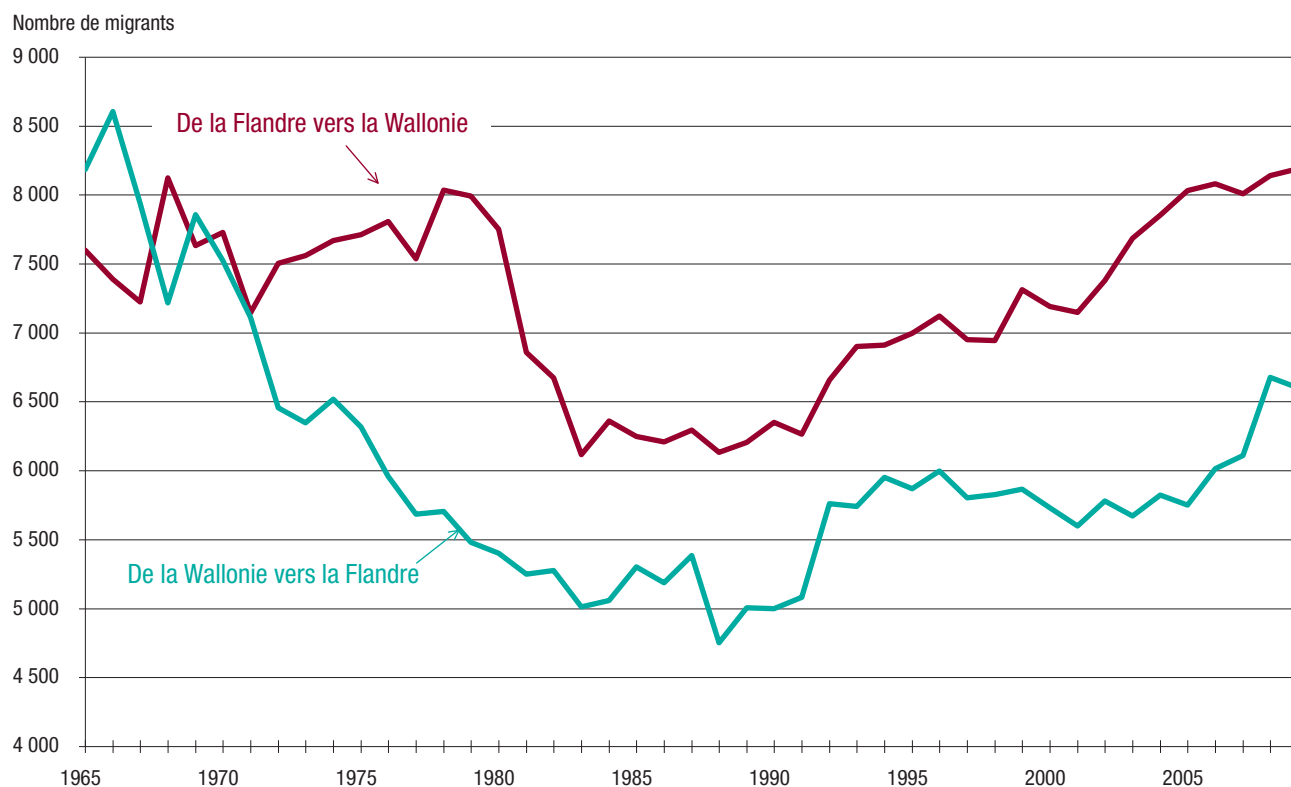
Graphique 2.4. | Migrations entre Bruxelles et les deux autres régions de Belgique

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE - BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN - CALCULS IWEPS



Graphique 2.5. | Migrations entre la Flandre et la Wallonie

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE - BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN - CALCULS IWEPS



Le bilan migratoire est également favorable à la Wallonie pour les migrations à travers la frontière linguistique depuis le début des années 1970. Il oscille entre 1 000 et 2 500 personnes. La barrière linguistique est une des causes principales de la faible importance du phénomène. Les dif-

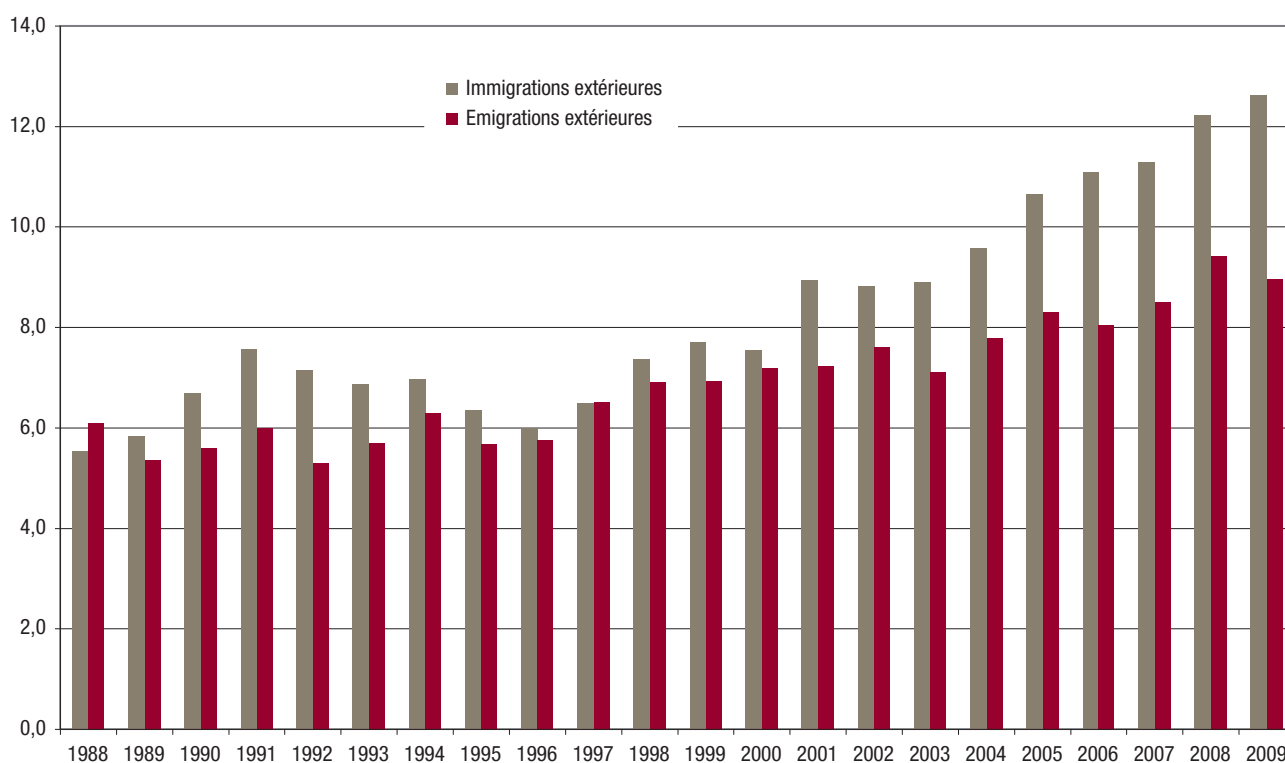
férentiels de prix des terrains ne semblent pas engendrer un surplus significatif de migrations interrégionales et ce malgré le fait que, au premier semestre 2011, le prix du terrain à bâtir en Flandre atteignait en moyenne 155 euros le mètre carré, contre 49 euros en Wallonie (DGSIE).

2.1.4. Migrations extérieures²

Graphique 2.6. | Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

Migrants pour mille habitants



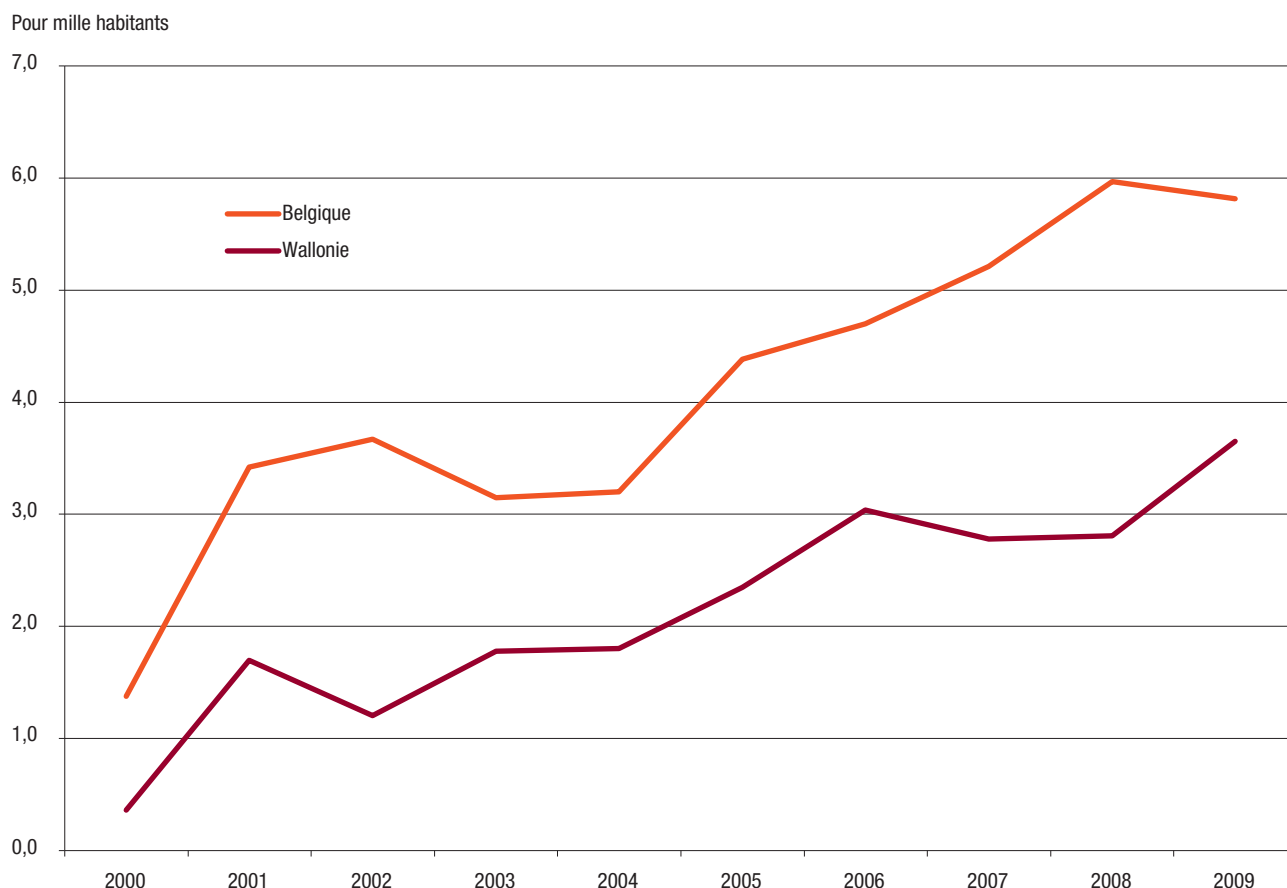
Après avoir enregistré des chiffres élevés entre 1990 et 1993, le solde migratoire extérieur entre 1994 et 2000 était retombé proche des 1 500 personnes en moyenne annuelle. De 2001 à 2003, il s'est élevé de nouveau à environ 5 000 personnes en moyenne, conséquence en partie du processus de régularisation des « sans-papiers » instauré en 2000. Un « sans-papiers » régularisé est en effet comptabilisé comme un immigrant selon la méthode de calcul retenue depuis 1998. On rappellera que près de 30 000 personnes ont bénéficié d'une régularisation de résidence

(environ 25% concernent la Wallonie, 40% Bruxelles et 35% la Flandre). Cependant, le solde migratoire extérieur continue de s'amplifier même ces dernières années. En 2009, il a presque atteint en Wallonie plus de 12 722 personnes. Ce mouvement de hausse des immigrations internationales concerne essentiellement les ressortissants de l'Union européenne et particulièrement les pays limitrophes, si on examine l'évolution des populations étrangères en Wallonie par nationalité disponible jusqu'en 2008.

² Migrations en provenance ou à destination d'un pays étranger à la Belgique.

Graphique 2.7. | Solde migratoire Belgique-Wallonie (2000-2009) (pour mille habitants)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également de la Flandre ces dernières années, la différence entre les soldes migratoires extérieures de la Wallonie et de la Belgique s'est accru depuis le début des années 2000. Toutefois, ce solde migratoire en Wallonie s'inscrit également dans un mouvement tendanciel de hausse.

Les tendances migratoires présentent donc des différences notables d'une région à l'autre. Si le mouvement naturel n'apporte pas une contribution aussi importante à la croissance que le mouvement migratoire, il affiche aussi des spécificités régionales importantes.

2.1.5. Le mouvement naturel

Le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) est légèrement plus favorable à la

croissance de la population en Belgique qu'en Wallonie (tableau 2.1). Le nombre de naissances est proportionnellement plus élevé en Wallonie, avec un taux de natalité de 11,4‰ habitants en moyenne entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2010, contre 11,3‰ en Belgique. A l'inverse, le taux annuel de mortalité est plus élevé en Wallonie : 10,8‰ habitants, contre 9,9‰ pour le pays. La mortalité ramène l'apport du solde naturel à la croissance à 0,4‰ habitant en Wallonie, alors qu'il est de 1,4‰ en Belgique en moyenne sur la même période. On remarquera la diminution momentanée de la natalité enregistrée en 2002 et 2003, qui aboutit quasiment à annuler l'apport du mouvement naturel à la croissance pour ces années.

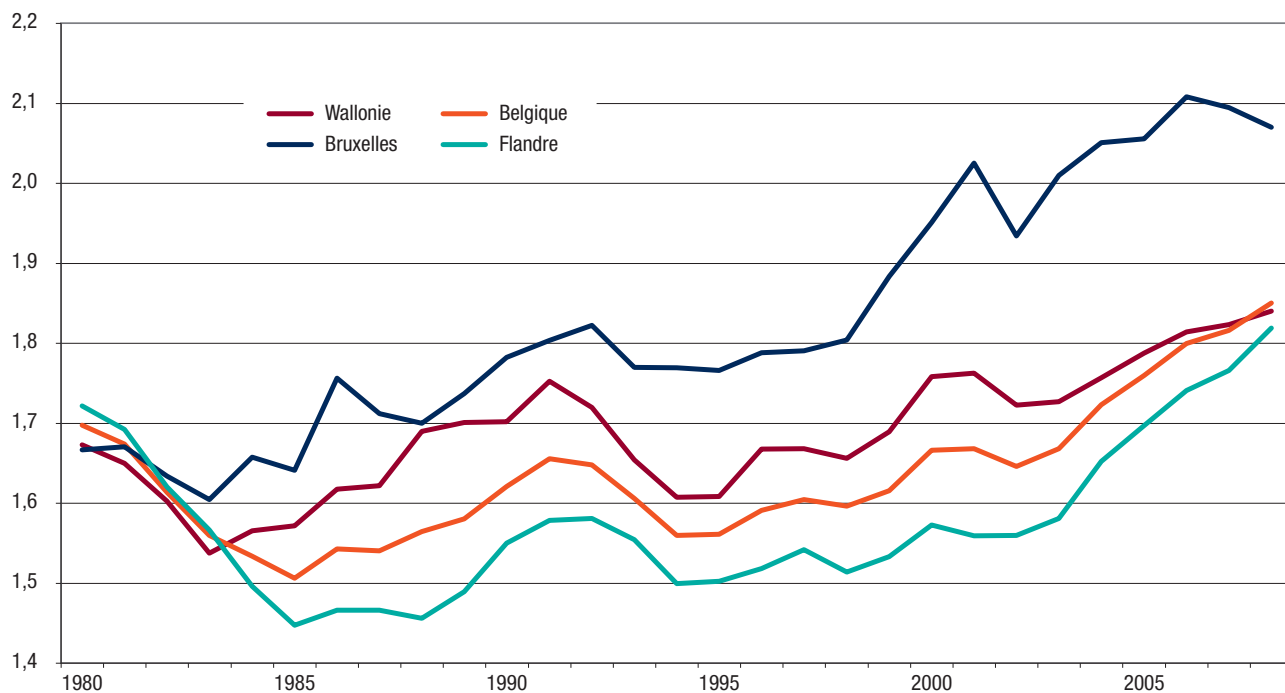
Pour expliquer le mouvement naturel, il convient de se tourner vers les facteurs qui le déterminent, soit la structure par âge, analysée plus loin, la fécondité et l'espérance de vie.

Graphique 2.8. | Indice conjoncturel de fécondité¹ (nombre moyen d'enfants par femme)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – ETAT-CIVIL – CALCULS IWEPS

NOTE –

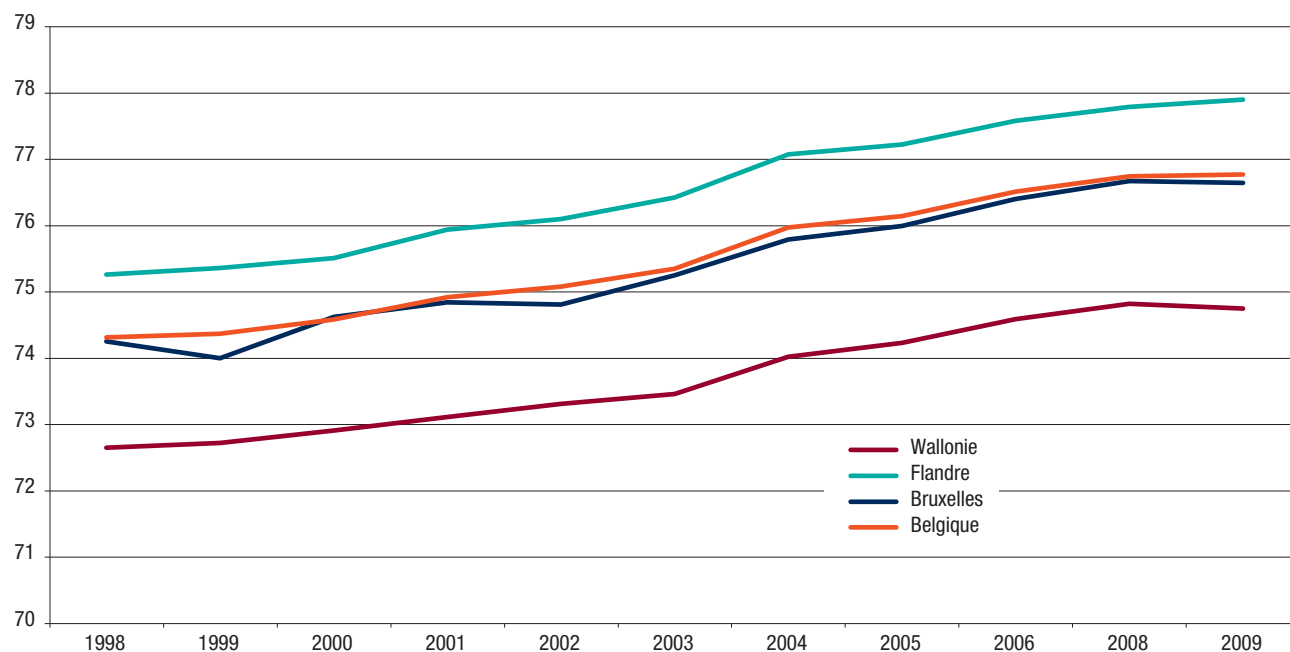
1. L'INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ EST LE NOMBRE D'ENFANTS AUXQUELS LES FEMMES DE 15 ANS DONNERAIENT VIE SI ELLES ADOPTAIENT LA FÉCONDITÉ DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS DE FEMMES OBSERVÉES CETTE ANNÉE-LÀ.

Graphique 2.9. | Espérance de vie à la naissance¹ (en années)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – ETAT-CIVIL – CALCULS IWEPS

NOTE –

1. L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EST LA DURÉE MOYENNE DE VIE QUE LES ENFANTS NÉS DURANT L'ANNÉE D'OBSERVATION AURAIENT S'ILS ADOPTAIENT LA MORTALITÉ OBSERVÉE POUR CHAQUE GÉNÉRATION DURANT L'ANNÉE RETENUE.



Rappelons que ces deux derniers indicateurs sont indépendants de la structure par âge. Lorsque l'on compare les fécondités belge et wallonne au cours des dernières années, on remarque que la fécondité wallonne était systématiquement supérieure à celle de la Belgique jusqu'en 2007, 2008 marquant une inversion de tendance. C'est en 1984 que la fécondité mesurée par l'indice synthétique, soit le nombre moyen d'enfants par femme, a enregistré un retournement de tendance et est passée au-dessus de la moyenne de la Belgique. Cependant, une analyse par région met en évidence un double phénomène : une fécondité très élevée à Bruxelles, qui a atteint ces dernières années le seuil de remplacement des générations, et une convergence depuis 2004 entre les fécondités wallonne et flamande. Le nombre moyen d'enfants par femme connaît une recrudescence ces dernières années dans toutes les régions. En Wallonie, il atteint 1,84 en 2008 et tend à se rapprocher du seuil de remplacement des générations fixé à 2,1.

Quant à l'espérance de vie à la naissance en Wallonie, elle reste nettement en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2007-2009, est de 1,1 an pour les femmes et de 2 ans pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique tend à légèrement augmenter depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant certaines causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à des habitudes alimentaires et au tabagisme (obésité, tabac, alcool) dont l'Enquête santé a confirmé les mauvaises pratiques plus fréquentes en Wallonie que dans le reste du pays (Enquête nationale de santé par interview 1997, 2001, 2004, 2008, Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne 2007. Voir chapitre « Santé » de cette publication). Ces variables ont un lien avec les spécificités des contextes socio-économique et culturel mis en évidence depuis longtemps (Poulain et Vandermotten, 1984, p.141). Une analyse communale de l'indicateur de santé subjective à partir des données du recensement de 2001 (Deboosere et al., 2006) a confirmé « à quel point la santé est influencée par les facteurs socio-économiques ». Cet

indicateur, qui mesure la perception que chacun a de sa santé, est étroitement lié à la santé réelle, comme l'ont démontré de nombreuses études scientifiques. Selon les auteurs de l'étude de 2006, « La division nord-sud dans la santé subjective est le résultat le plus surprenant de l'analyse cartographique (...). La population de la Wallonie et de Bruxelles se sent considérablement en moins bonne santé qu'en Flandre. Le lien avec la situation socio-économique des différentes régions constitue, à cet égard, un important facteur d'explication. Cependant, cette distribution inégale de la santé ne suit pas tout à fait les frontières des régions. Les écarts peuvent s'expliquer tout d'abord par les différences au niveau du statut socio-économique général de la sous-région concernée. Ainsi le Brabant wallon se rapproche davantage de la Flandre » (Deboosere et al., 2006, p.154). L'étude conclut cependant que si la situation socio-économique explique une grande partie des différences, « au niveau des entités régionales (...), interviennent également probablement des éléments de culture et de style de vie qui agissent indépendamment des facteurs socio-économiques (Deboosere et al., 2006, p.155) ».

2.1.6. La démographie des communes wallonnes

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse et Verviers. Elle réunit les principales villes anciennes, existantes avant l'époque moderne, et les villes industrielles du 19^e siècle. Autre ensemble de communes à forte densité, le centre et l'ouest du Brabant wallon, ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles dès les années 1960. Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des cités dortoirs de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Comme pour sa densité, les populations communales wallonnes sont également hétérogènes dans leur structure par âge. Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âge des moins de

20 ans est plus important. Cette dernière caractéristique apparaît également dans un ensemble de communes presque contigües à une première zone, autour de l'arrondissement de Namur, avec des extensions à l'est du Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes circonscrit la commune urbaine de Namur dans laquelle la part des moins de vingt ans est faible.

Quant à la carte de la part des 60 ans et plus, elle est quasiment la photographie négative de la carte de la part des moins de 20 ans dans les communes wallonnes. À l'inverse donc, les deux autres zones mises en évidence dans la carte des moins de 20 ans sont les zones présentant proportionnellement le moins de personnes de 60 ans et plus.

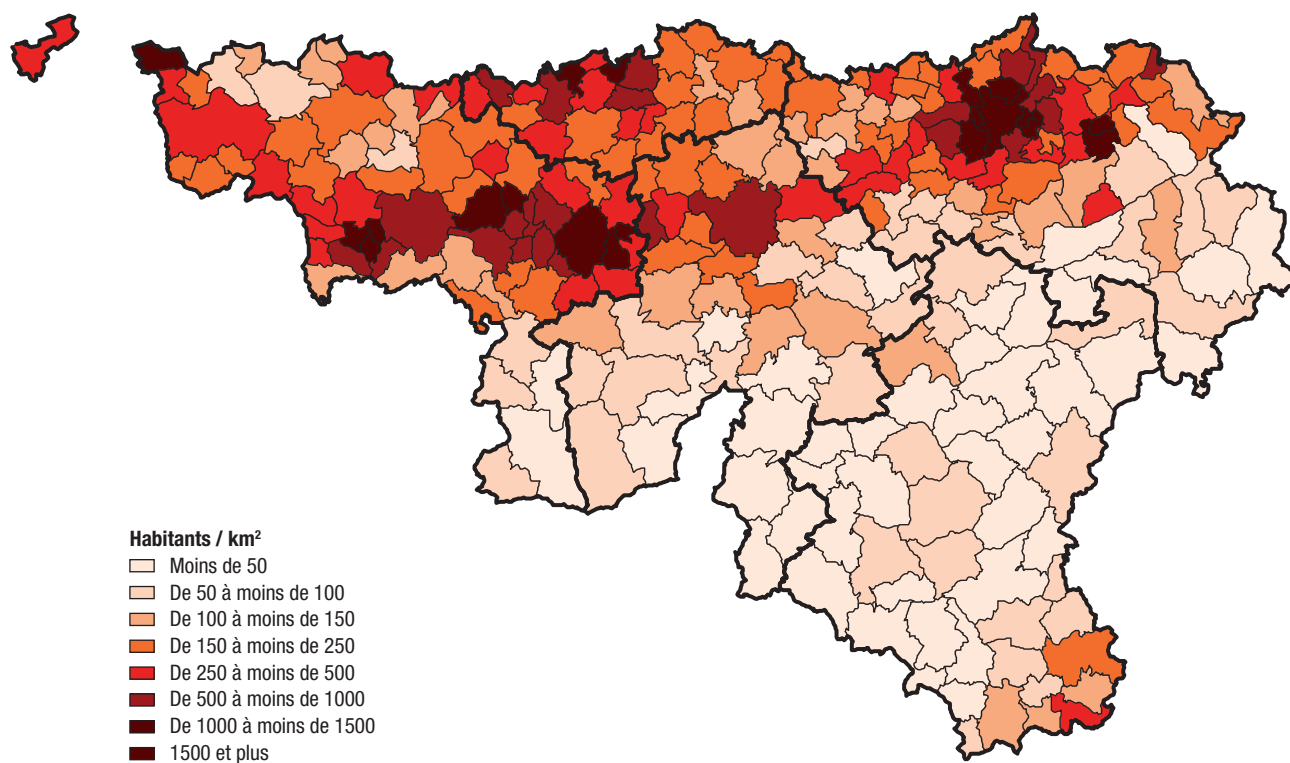
Cette structure par âge est bien sûr le résultat des évolutions de la mortalité et de la natalité dans les communes. Notamment, la fécondité est traditionnellement plus élevée dans la province de Luxembourg. Les régions à proportion plus importante de jeunes sont aussi celles dont le solde naturel (les naissances moins les décès) est le plus élevé. La croissance de la population résulte cependant surtout des migrations. Ces dernières ont de loin un poids plus important dans cette croissance lorsque celle-ci est saisie à un niveau territorial plus fin, comme l'est l'échelon com-

munal. Preuve en est la similitude entre la carte de croissance de la population des communes et celle des soldes migratoires.

De plus, le mouvement migratoire influence le mouvement naturel, puisque les migrations concernent en majorité des populations de jeunes adultes avec éventuellement leurs enfants. En effet, l'examen des soldes migratoires de ces dernières années montre une forte corrélation entre les communes qui enregistrent des soldes migratoires importants et un pourcentage élevé de moins de 20 ans. Ces communes qui bénéficient des migrations sont en effet des entités qui accueillent des jeunes ménages avec enfants issus des migrations de périurbanisation de Bruxelles, des villes de Luxembourg, de Liège ou de Namur. La carte des soldes migratoires met en évidence également trois nouvelles zones. La première est constituée de communes de la province de Luxembourg situées le long de l'autoroute Liège-Luxembourg ouverte seulement au début des années 1990. La deuxième est constituée de communes du nord de la province du Hainaut et de l'ouest du Brabant wallon. Enfin, la troisième est celle des communes à l'ouest de la province de Liège. Ces deux dernières zones bénéficient de l'installation sur leurs territoires de ménages travaillant à Bruxelles. Les prix élevés des terrains à bâtir poussent les jeunes ménages à chercher de plus en plus loin de leur pôle d'emploi bruxellois des résidences pour s'installer.

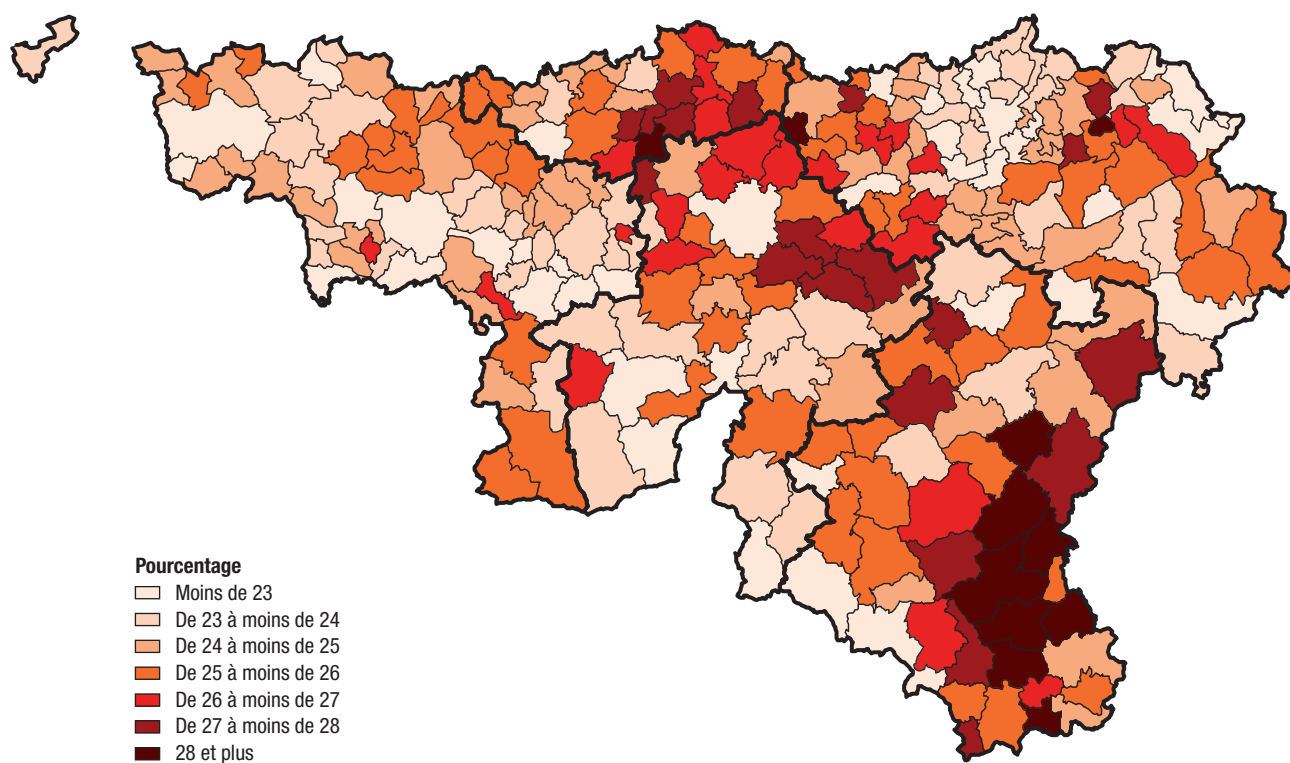
Carte 2.1. | Densité des populations communales au 1^{er} janvier 2010

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – REGISTRE NATIONAL – CARTE IWEPS



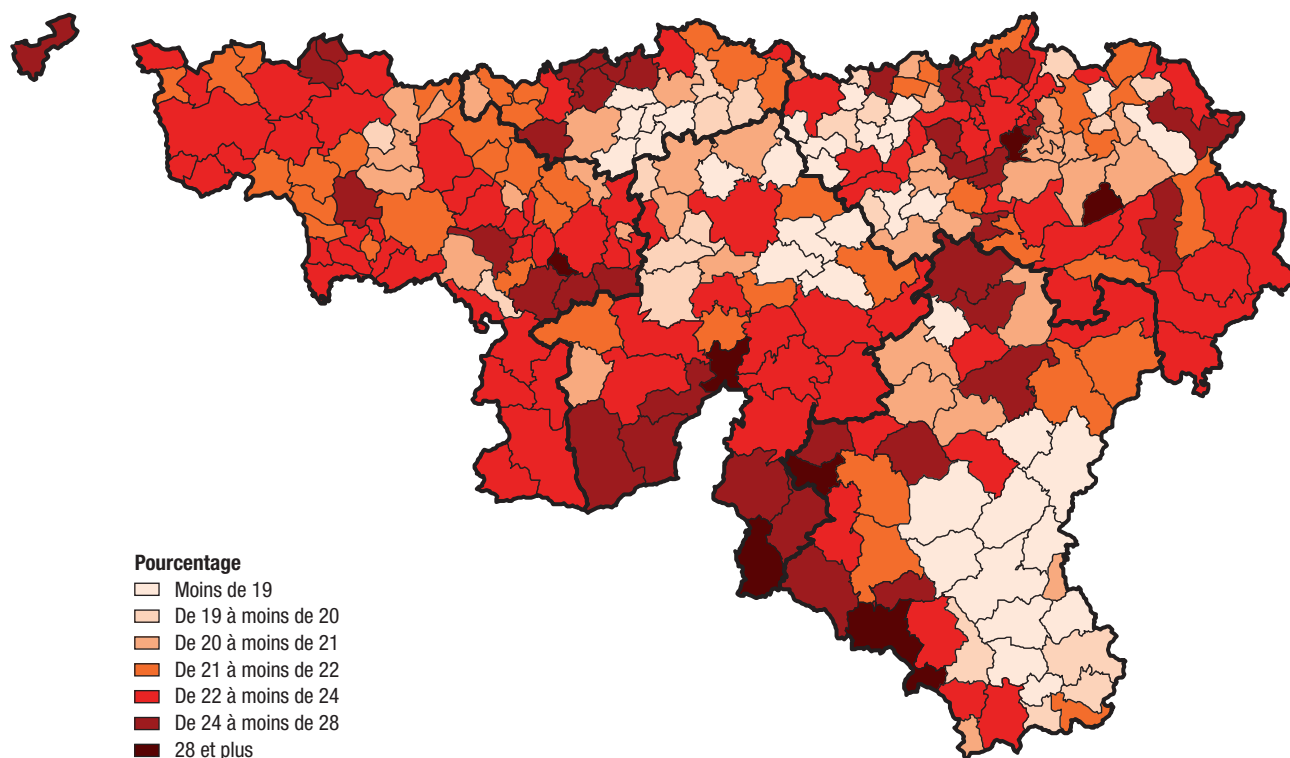
Carte 2.2. Part des moins de 20 ans dans la population des communes wallonnes au 1^{er} janvier 2010 (en pourcentage)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – REGISTRE NATIONAL – CARTE IWEPS



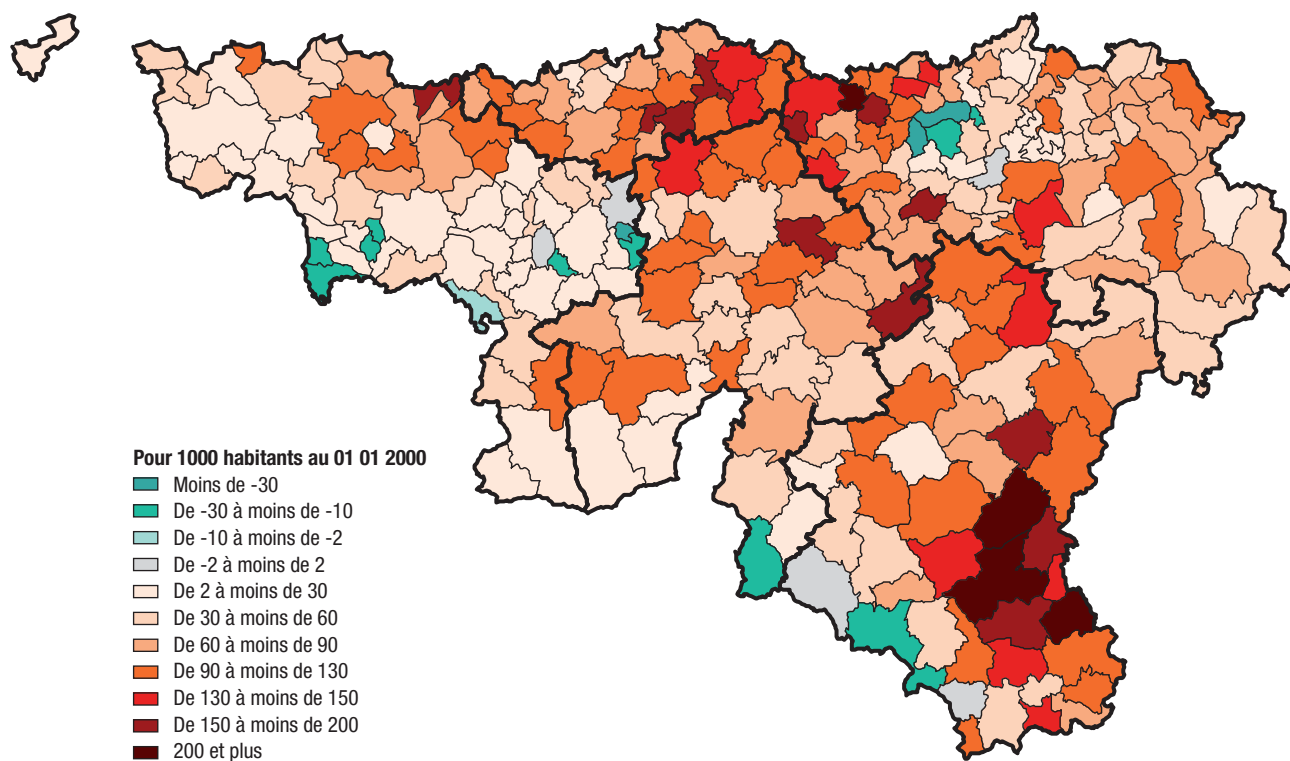
Carte 2.3. | Part des 60 ans et plus dans la population des communes wallonnes au 1^{er} janvier 2010
(en pourcentage)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – REGISTRE NATIONAL – CARTE IWEPS



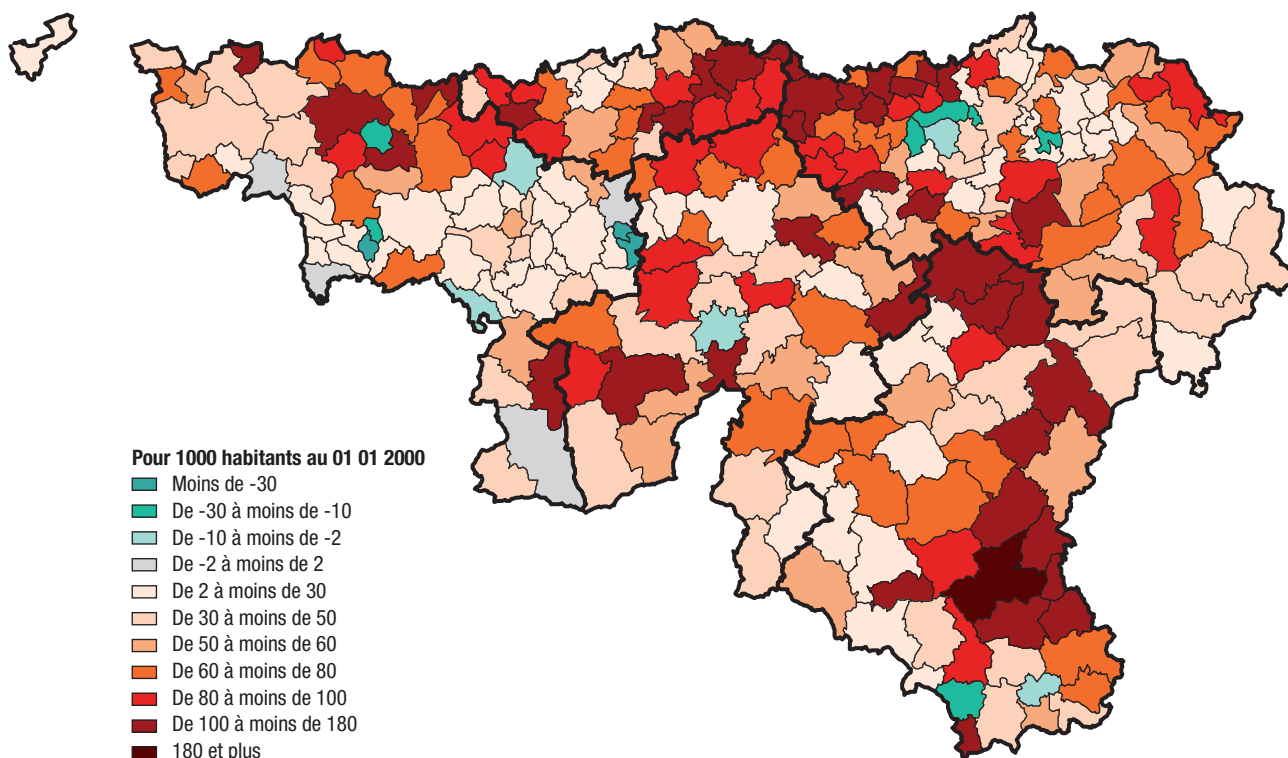
Carte 2.4. | Croissance de la population des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2010

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – REGISTRE NATIONAL – CARTE IWEPS



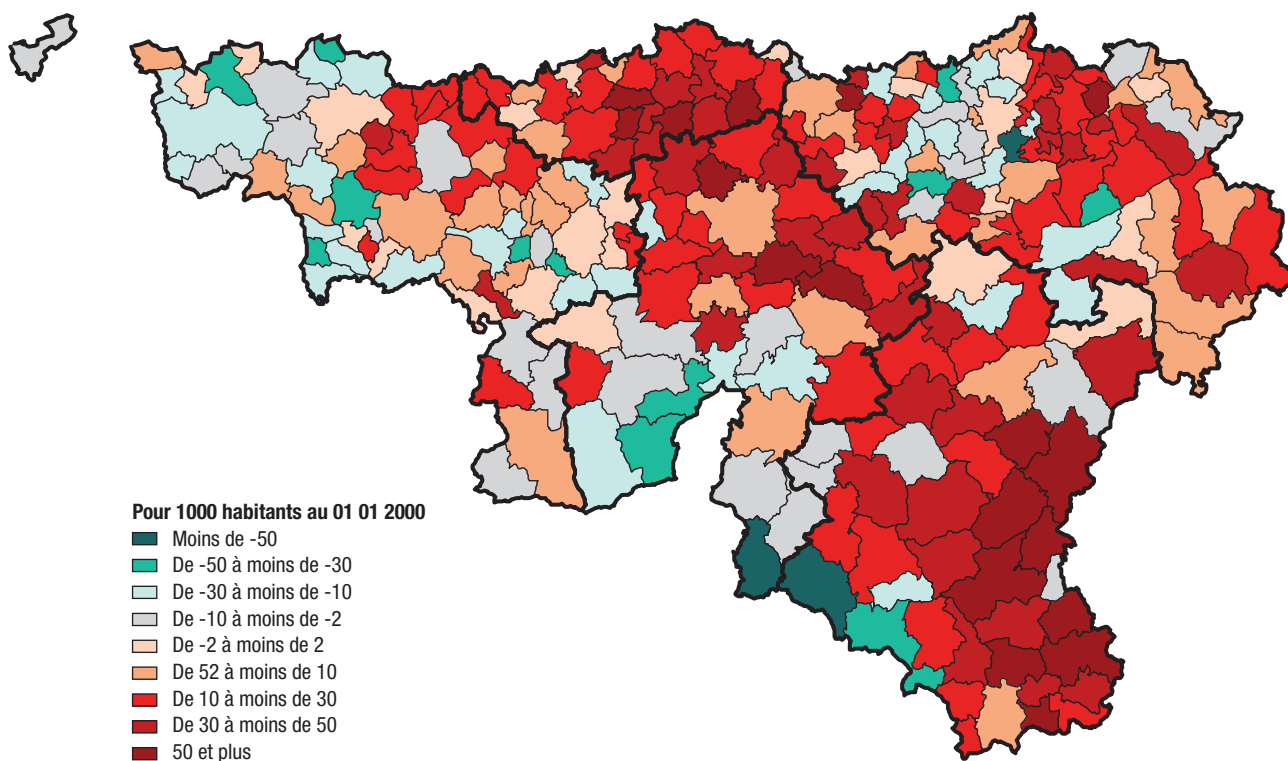
Carte 2.5. | Solde migratoire des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2010
(pour mille habitants)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – REGISTRE NATIONAL – CARTE IWEPs



Carte 2.6. | Solde naturel des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2010
(pour mille habitants)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – REGISTRE NATIONAL – CARTE IWEPs



Pour être complet dans notre description de l'évolution démographique, après avoir analysé la croissance de la population dans toutes ces composantes, il nous reste à aborder une autre dimension de la démographie : les ménages. Son évolution, elle aussi, a un impact sur la transformation de notre société. L'augmentation des ménages d'isolés va de pair avec une fragilisation de la structure sociale.

2.1.7. Les ménages wallons

Le graphique 2.10 et le tableau 2.2 présentent la répar-

tition des ménages wallons par taille depuis 1990. Le nombre total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes, ce qui aboutit à une diminution très progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui atteint 2,3 personnes en 2008. Le nombre de ménages de plus de deux personnes est resté stable jusqu'en 1994, quel que soit leur type, trois, quatre, ou cinq personnes et plus, avant de diminuer légèrement.

Graphique 2.10. | Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1990 = 100)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS

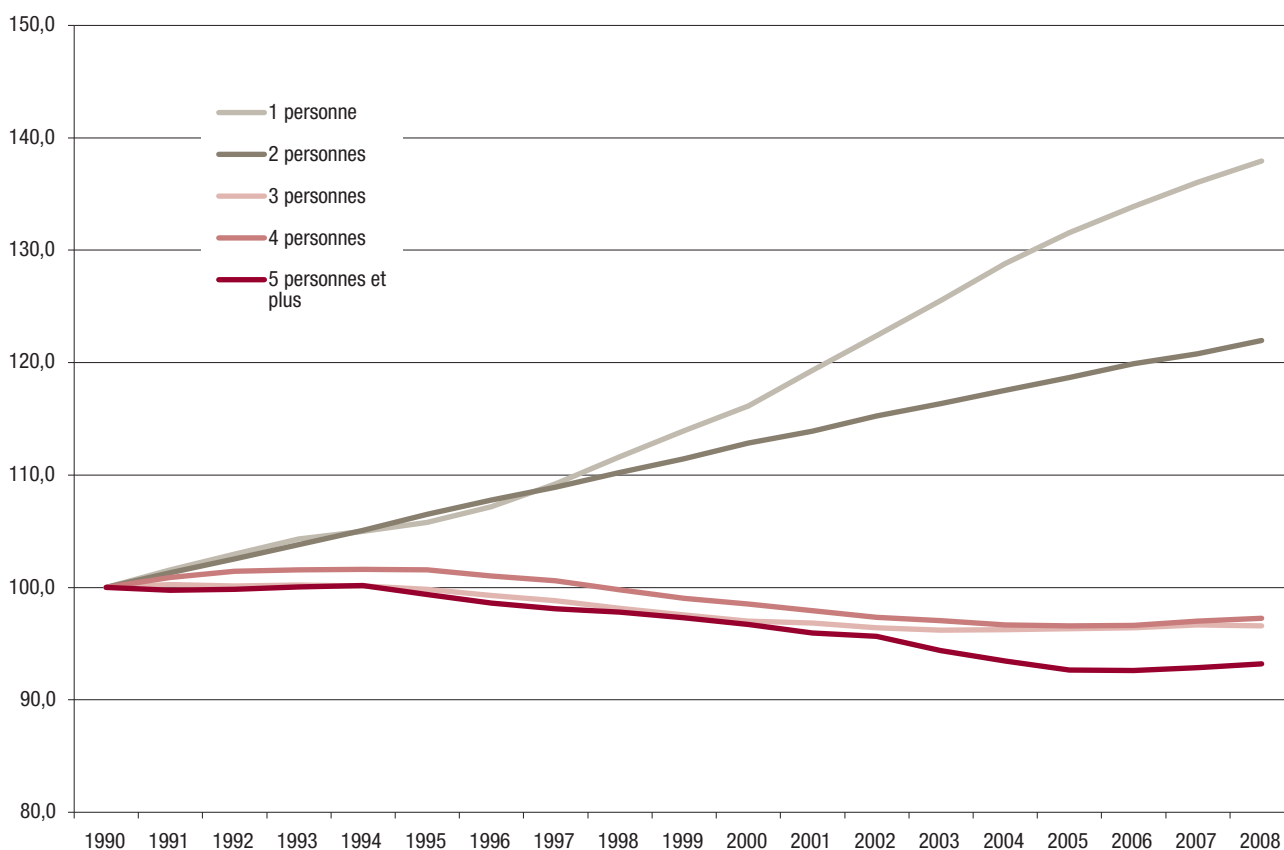


Tableau 2.2. | Evolution du nombre de ménages privés wallons, par taille, de 1990 à 2008

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

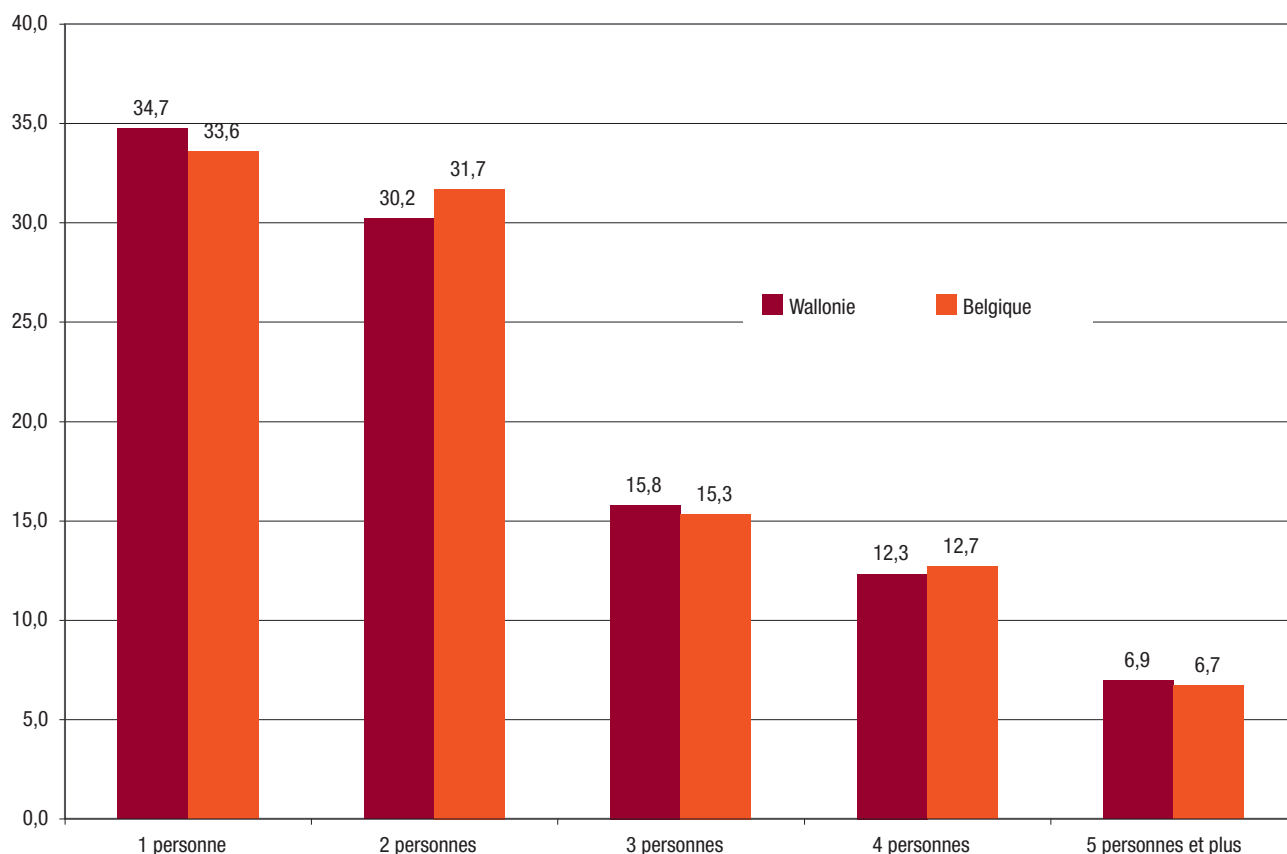
	Hommes seuls	Femmes seules	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus	TOTAL
1990	150 906	223 287	374 193	367 819	242 825	188 263	110 486	1 283 586
1991	154 432	225 604	380 036	372 619	243 358	189 908	110 198	1 296 119
1992	157 759	227 382	385 141	377 110	243 134	190 961	110 273	1 306 619
1993	161 347	228 921	390 268	381 783	243 261	191 168	110 516	1 316 996
1994	163 938	228 799	392 737	386 422	243 047	191 240	110 638	1 324 084
1995	166 281	229 430	395 711	391 706	242 349	191 155	109 778	1 330 699
1996	169 626	231 313	400 939	396 370	241 088	190 148	108 935	1 337 480
1997	175 361	233 227	408 588	400 505	239 889	189 330	108 385	1 346 697
1998	181 574	236 007	417 581	405 290	238 229	187 812	108 044	1 356 956
1999	187 192	239 108	426 300	409 880	236 871	186 432	107 488	1 366 971
2000	191 953	242 551	434 504	414 939	235 522	185 410	106 807	1 377 182
2001	198 508	247 892	446 400	418 892	235 107	184 294	105 984	1 390 677
2002	206 077	251 805	457 882	423 837	234 016	183 223	105 656	1 404 614
2003	213 772	255 889	469 661	427 893	233 518	182 676	104 261	1 418 009
2004	221 933	259 936	481 869	432 309	233 633	181 931	103 254	1 432 996
2005	228 328	263 868	492 196	436 491	233 818	181 777	102 332	1 446 614
2006	233 622	267 313	500 935	440 891	234 014	181 837	102 289	1 459 966
2007	238 426	270 510	508 936	444 251	234 708	182 566	102 593	1 473 054
2008	242 312	273 711	516 023	448 593	234 453	183 055	102 966	1 485 090
Belgique 2008	718 779	815 538	1 534 317	1 448 224	700 387	580 501	306 090	4 569 519

Le graphique 2.11. compare la répartition des ménages par taille en Wallonie et dans l'ensemble du pays. Si, dans les deux entités, les ménages d'une et deux personnes constituent un peu moins des deux tiers des ménages privés, proportionnellement, les ménages d'isolés sont plus

nombreux en Wallonie, alors qu'inversement les ménages de deux personnes sont plus nombreux en Belgique. A la fin de la distribution, le poids des ménages de plus grande taille ne présente guère de différences significatives entre la Belgique et la Wallonie.

Graphique 2.11. | Répartition des ménages privés par taille, en Wallonie et en Belgique, en 2008

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPs



2.2. Perspectives par âge de la population en Wallonie

L'analyse des tendances démographiques permet d'évaluer le poids que la variable population aura à l'avenir. Si l'évolution économique est difficile à appréhender dans un laps de temps de plus d'une année, les changements démographiques peuvent être anticipés avec des marges d'erreur raisonnables sur un demi-siècle. L'inertie de la structure démographique est en effet très forte, mais reste sujette à des variations importantes. La recrudescence des migrations internationales de ces dernières années a entraîné de profondes modifications dans les perspectives de population calculées par le Bureau fédéral du Plan (BfP-DGSIE, Perspectives de population 2010-2060, décembre 2011). Quoi qu'il en soit, les changements de structure de population qui découlent des perspectives annoncent clairement un défi à relever pour notre société au 21^e siècle.

La population wallonne ne déroge pas aux constats généraux sur l'évolution des populations européennes : vieillissement et fécondité en dessous du seuil de remplacement des générations fixé à 2,1 enfants par femme. Parmi les régions de Belgique, si la Wallonie connaît les mêmes tendances que la Flandre, elle se positionne mieux face aux défis à relever. Sa fécondité reste en effet relativement importante au regard des niveaux européens, même si elle est devenue plus basse que la moyenne belge. Également, malheureusement, sa plus forte mortalité lui donne une structure de population légèrement plus jeune que celle de la Flandre. La croissance attendue de la population en âge d'activité en Wallonie équilibre également mieux les rapports entre générations. Néanmoins, des défis importants devront être relevés par les trois régions, à savoir comment adapter la société future au vieillissement de la population.

2.2.1. Résultats des perspectives de population établies par le Bureau fédéral du Plan et la DGSIE

La mise en place des politiques socio-économiques à long terme repose généralement sur les perspectives de population. Qu'il s'agisse de la planification des besoins scolaires ou des mesures relatives à la sécurité sociale, nombreuses sont les politiques liées à la structure par âge de la population et à son évolution. En 2011, le Bureau fédéral du Plan et la DGSIE ont donc actualisé leur jeu de perspectives, qui datait de 2008. Ces perspectives sont réalisées pour le pays et ses régions, descendant même au niveau des arrondissements. Cet exercice constitue donc les dernières perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives couvrent la période s'étalant de 2010 à 2061. Selon celles-ci, la population de la Belgique devrait encore enregistrer une croissance importante du quart de sa population (+25,1%). En 2061, elle devrait compter 13 558 949 habitants, soit 2 719 044 personnes de plus. Ces résultats sont corroborés par les dernières perspec-

tives nationales d'Eurostat qui, en 2011, a également revu fortement à la hausse les prévisions de population pour la Belgique. Selon Eurostat, la population de la Belgique atteindrait 13 445 116, soit un chiffre se situant juste en dessous de celui des projections BfP-DGSIE. Les raisons de ce réajustement sont à chercher dans les tendances récentes de l'immigration internationale, en forte hausse depuis 2001.

La hausse nationale de la population cache cependant des rythmes régionaux différents, même s'ils vont tous dans le sens d'une croissance. Selon les perspectives BfP-DGSIE, la croissance serait en effet plus rapide à Bruxelles (+35,9%) qu'en Wallonie (+25,6%) ou en Flandre (+22,9%). Par rapport aux précédentes perspectives de 2008 du BfP, les révisions de croissance ont surtout touché la Flandre et Bruxelles, la Wallonie gardant, quant à elle, les mêmes perspectives d'évolutions. En effet, dans les perspectives de 2008, la croissance de la population de Bruxelles ne devait progresser que de 29,1% et celle de Flandre de 14,7%, contre déjà 26,2% pour la Wallonie de 2010 à 2061.

Tableau 2.3. | Résultats des perspectives de population au niveau des régions

SOURCE : BFP-SPF ÉCONOMIE DGSIE – CALCULS IWEPS

	Population au 1 ^{er} janvier 2061	Croissance 2010-2061 (hab.)	Croissance 2010-2061 (%)
Wallonie	4 392 271	893 887	25,6
Bruxelles	1 480 854	391 316	35,9
Flandre	7 685 824	1 433 841	22,9
Belgique	13 558 949	2 719 044	25,1

Replaçons ce jeu de perspectives dans le long terme et examinons l'évolution de la population de 1971 à 2061 selon ces dernières prévisions. Pour l'ensemble de la Belgique, la croissance démographique connaît une accélération depuis le début des années 2000 jusqu'à aujourd'hui, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2060. La Belgique connaîtrait un accroissement annuel moyen de +0,43% entre 2011 et 2061, alors qu'elle a enregistré une hausse annuelle de +0,31% entre 1971 et 2011.

En Flandre, la croissance de la population connaît un rythme élevé au regard des autres régions depuis les dernières décennies du 20^e siècle. La progression de la population flamande, selon les perspectives BfP devrait, comme la Belgique, voir l'accélération observée depuis près de dix ans se maintenir jusqu'en 2060. Par rapport aux perspectives de 2001 qui précédaient celles de 2008, il s'agit d'un changement notable, puisque celles-ci anticipaient une diminution de la population en Flandre à partir de 2030.

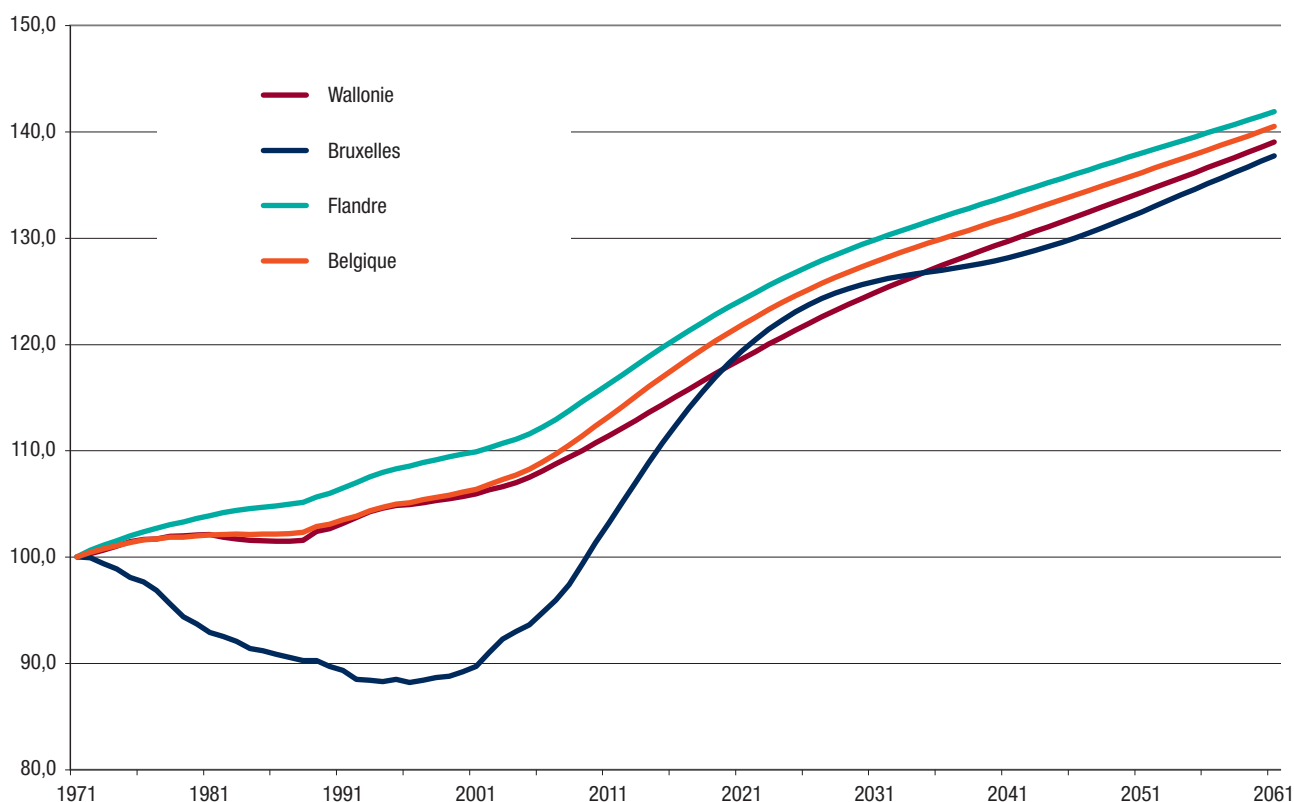
Le profil d'évolution de la Région bruxelloise se différencie fortement des autres régions pour la première moitié du 21^e siècle. On observe actuellement en effet une très forte accélération de la croissance de la population, qui devrait ralentir quelque peu au milieu des années 2020. Ce phénomène est à la fois lié à la recrudescence de l'immigration internationale et à la forte fécondité de la capitale, consécutive à la présence de communautés originaires de pays hors Union européenne. Cependant, le phénomène de désurbanisation qui s'est développé dans la deuxième moitié du 20^e siècle a provoqué une diminution de la population de plus de 12% entre 1971 et la fin du siècle

dernier. La population bruxelloise n'a rejoint le niveau de population qu'elle avait en 1971 qu'en 2009. Ni les perspectives de 2001, ni celles de 2008, n'avaient anticipé la forte croissance de la population bruxelloise.

Entre 1970 et 2005, la population wallonne a évolué de manière similaire à celle de la Belgique. Mais à partir de cette date, elle devrait se différencier en adoptant un rythme de croissance moins soutenu que celui de l'ensemble du pays jusqu'aux environs de 2030. En 2060, par rapport à 1970, la croissance de la Wallonie se situera entre celle de la Flandre et de Bruxelles.

Graphique 2.12. | Evolution des populations de la Belgique et de ses Régions depuis 1970 (indice 1971 = 100)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



Par rapport aux perspectives de 2001 et de 2008, la croissance attendue de la population wallonne s'est renforcée. Les anciennes perspectives prévoyaient une population wallonne qui atteindrait 3,776 millions d'habitants en 2050. A cette même date, les perspectives de 2008 font monter le chiffre de la population wallonne à 4,202 millions, les der-

nières perspectives arrivant à un chiffre comparable de 4,241 millions. La part de la Wallonie dans l'ensemble de la population belge augmenterait légèrement de 32,3% en 2010 à 32,4% en 2061, celle des Bruxellois passerait de 10,1 à 10,9%, alors que le poids de la population flamande diminuerait de 57,7% à 56,7%.

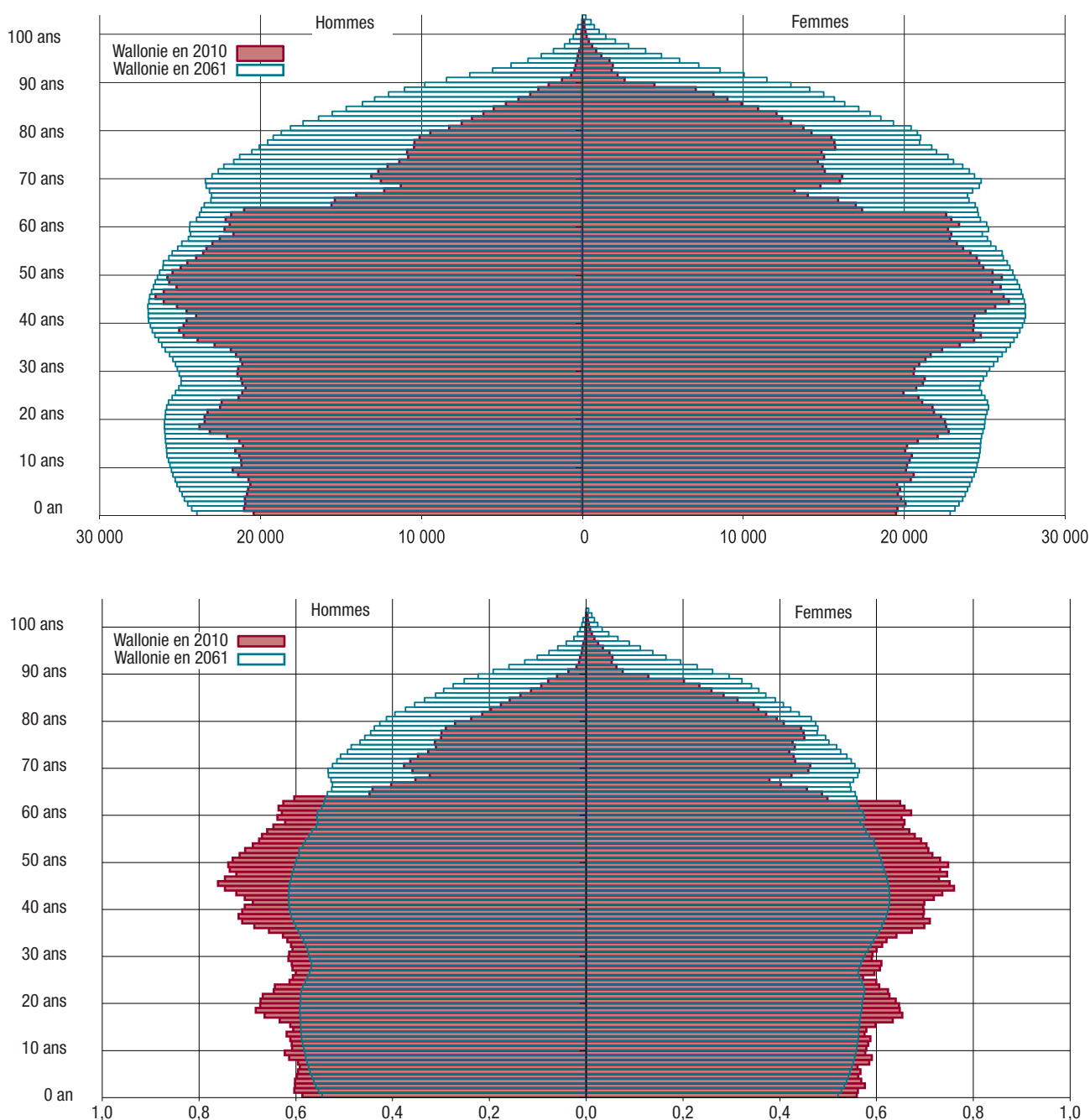
2.2.2. La structure de la population wallonne : d'une pyramide à une « meule de foin »

La pyramide des âges de la Wallonie au 1^{er} janvier 2010 traduit les évolutions démographiques survenues au 20^e siècle. Les deux guerres mondiales ont marqué la pyramide par la diminution des naissances durant ces périodes troublées. Le baby-boom, qui s'étend de l'après-guerre à

1964, redonne une place plus importante aux classes d'âge du bas de la pyramide. Pour une courte durée seulement, le rétrécissement du pied de la structure par âge s'accroît pour former progressivement, non plus une pyramide, mais une silhouette que les démographes appellent « meule de foin », caractérisée par une base évi-
dée et un gonflement du sommet.

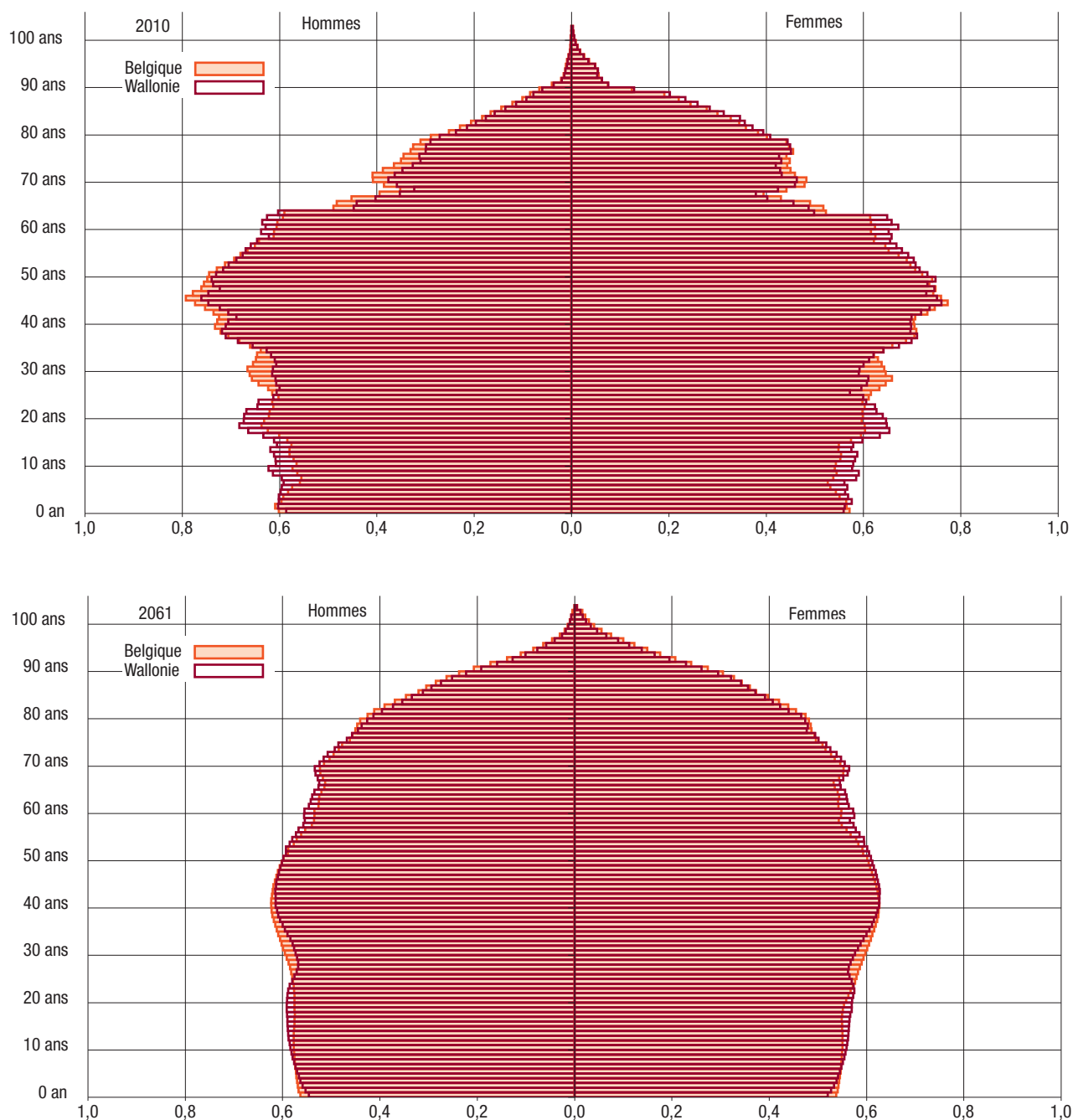
Graphique 2.13. | Pyramides des âges de la Wallonie en 2010 et en 2061 (en chiffres absolus et relatifs)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



Graphique 2.14. | Pyramides des âges de la Wallonie et de la Belgique en 2010 et en 2061

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



A l'opposé du bas de la pyramide des âges, le haut, c'est-à-dire les personnes âgées, connaît un gonflement de son effectif en engrangeant les progrès continus dans la survie à des âges de plus en plus élevés. Résultat de ces deux tendances, des modifications importantes vont apparaître dans le nombre et la part des 15-64 ans, assimilés souvent

à de la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

Pour mesurer l'ampleur de l'évolution de la structure par âge de la population de la Wallonie, nous avons juxtaposé les pyramides des âges en 2010 et 2061 en chiffres abso-

lus et relatifs. Les pyramides en chiffres absolus montrent l'ampleur de la croissance de la population, alors que les pyramides relatives mettent en évidence les évolutions des groupes d'âge. De même, nous avons comparé de manière relative les pyramides des âges de la Belgique et de la Wallonie en 2010 et 2061 pour faire ressortir les différences dans la structure des âges entre les deux territoires.

Si les âges élevés étaient proportionnellement plus présents dans la population wallonne que dans celle de la Belgique au cours du 20^e siècle, la situation s'inverse au cours des premières décennies du 21^e siècle et la Belgique accuse une légère surreprésentation des 60 ans et plus dans la pyramide de 2010. En 2061, cette surreprésentation belge ne touche plus que les plus de 75 ans, les 60-74 ans étant proportionnellement plus présents en Wallonie. Cette caractéristique est une modification par rapport aux précédentes perspectives de population.

Aujourd'hui, la part des jeunes de moins de 25 ans est proportionnellement plus importante que dans la structure d'âge wallonne. Cette tendance devrait se maintenir au cours des prochaines décennies. Cependant, la remontée de la fécondité à Bruxelles, et plus faiblement en Flandre, aboutirait en 2061 à une moindre présence des 0-4 ans dans la structure wallonne que dans celle de la Belgique. La Wallonie n'a plus en effet depuis 2008 une fécondité plus élevée que l'ensemble de la Belgique.

Quant aux âges dits en activité, en 2009 comme en 2061, à savoir les 15 à 64 ans, la Wallonie présente proportionnellement plus de personnes en âge actif aux extrémités de ce groupe : plus d'âgés (55 à 64 ans chez les hommes et 50 à 64 ans chez les femmes) et plus de 15 à 25 ans. Le déficit de la Wallonie par rapport à la Belgique se situe dès lors dans les tranches d'âge du milieu de ce groupe. Ces différences dans la structure par âge de la Wallonie et de la Belgique observées en 2009 se maintiennent jusqu'en 2061 pour les populations de 50 à 64 ans.

2.2.3. Évolution des parts des moins de 15 ans et des 65 ans et plus dans les perspectives BfP-DGSIE

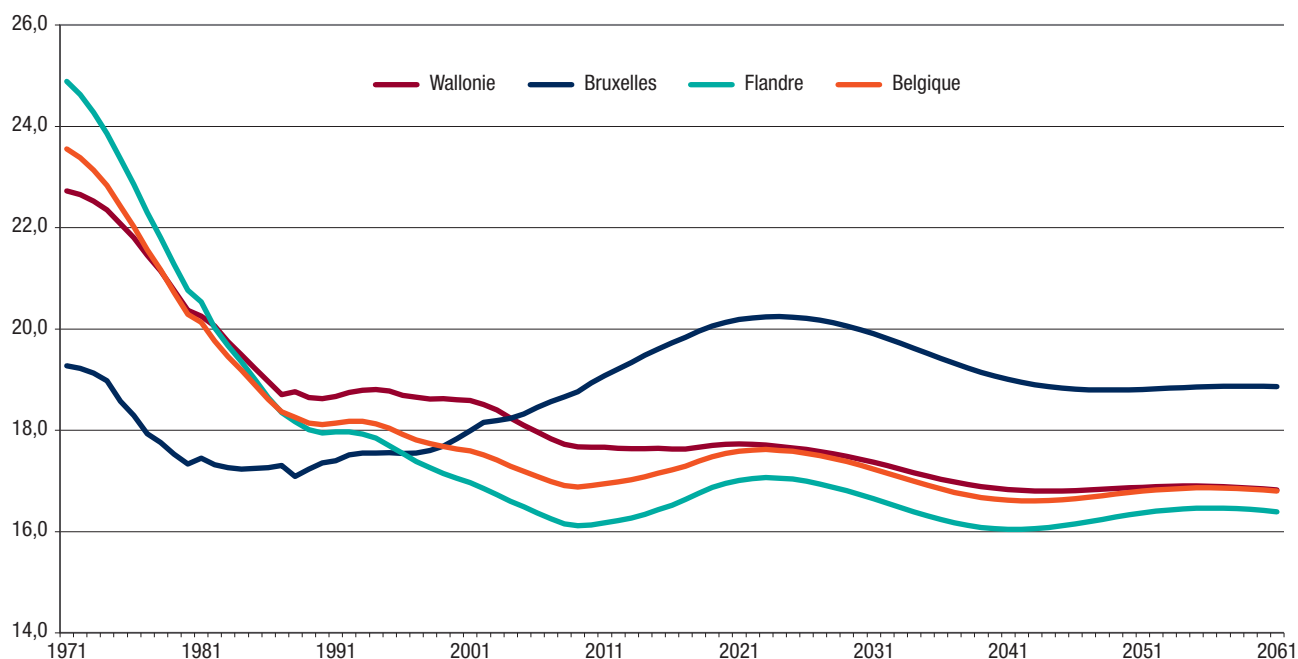
Lorsqu'on compare les résultats du scénario des perspectives pour les populations des différentes régions belges, Bruxelles connaît une évolution atypique à la fois de l'âge moyen et des autres indicateurs de structure par âge. Cette tendance s'explique, une fois de plus, par un alignement sur les comportements démographiques urbains, très influencés par les migrations, notamment internationales.

Si l'on examine l'évolution des moins de 15 ans, elle est bien sûr en partie le résultat des migrations, surtout pour la région bruxelloise, mais découle avant tout de la fécondité passée.

Au début des années 1960, la fécondité était plus forte en Flandre qu'en Wallonie. Depuis 1984, la Wallonie a une fécondité légèrement plus élevée que la Flandre. En effet, la représentation des moins de 15 ans dans la population totale flamande a décru plus rapidement depuis les années 1970, pour devenir inférieure à celle de la Wallonie depuis la fin des années 1980. En 2008, toutefois, les écarts de fécondité entre la Flandre et la Wallonie tendent à se résorber, alors que les deux régions voient leur indice conjoncturel augmenter depuis quelques années. Les perspectives du BfP de 2011 tablent maintenant sur un indice conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme) légèrement supérieur en Flandre qu'en Wallonie, évoluant vers 1,85 enfant par femme en 2061 en Flandre et 1,83 en Wallonie. Cet indice à Bruxelles atteint presque le seuil de remplacement des générations en dépassant deux enfants par femme tout au long du scénario de perspectives.

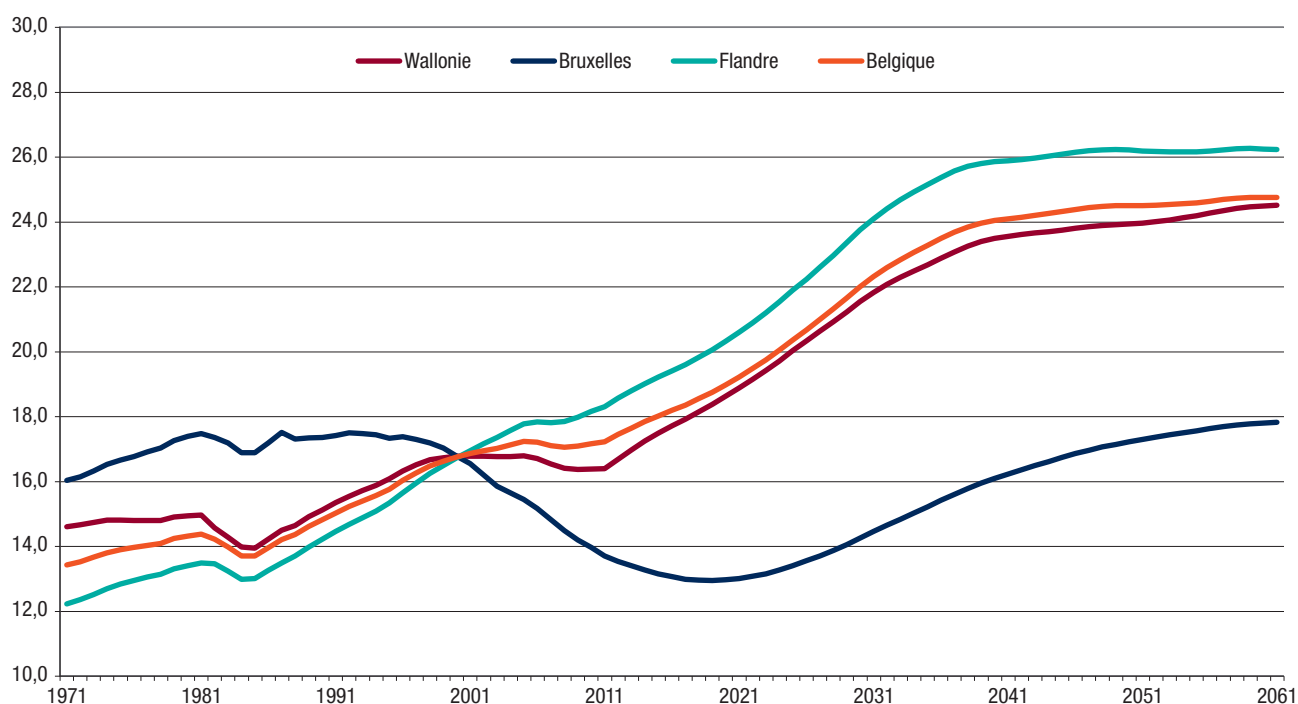
Graphique 2.15. | Evolution de la part des moins de 15 ans dans la population selon les perspectives BfP-DGSIE (en %)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



Graphique 2.16. | Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population selon les perspectives BfP-DGSIE (en %)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



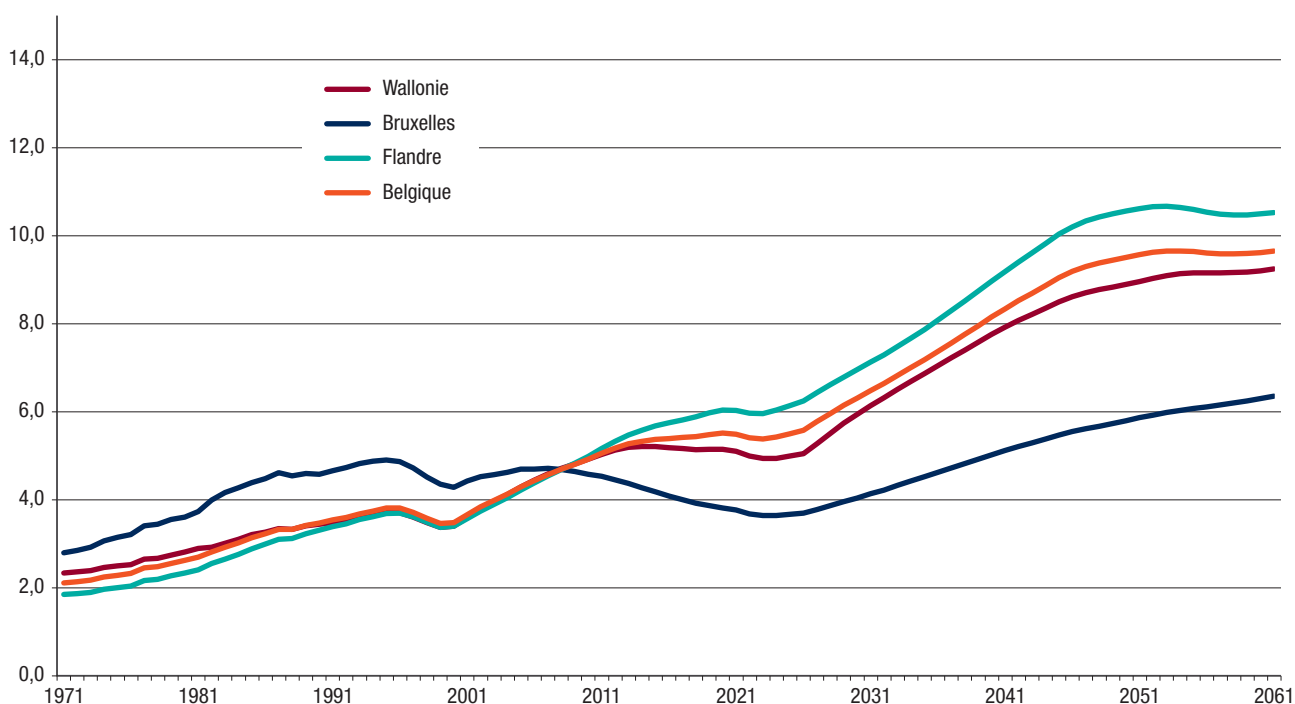
Après la diminution de la part des jeunes dans la population, un second facteur qui intervient dans le processus de vieillissement est le poids de plus en plus grand pris par la population âgée. Selon les dernières tables de mortalité calculées par la DGSIE pour 2009, la Flandre connaît une survie plus importante aux âges élevés : pour les femmes, 82,98 ans en Flandre, 81,91 ans à Bruxelles et 81,26 ans en Wallonie, et pour les hommes, 77,90 ans en Flandre, 76,64 ans à Bruxelles et 74,75 ans en Wallonie.

Dès lors, à partir de l'année 2000, la part des 65 ans et plus en Flandre est devenue plus importante qu'en Wallonie. Ce groupe d'âge y représentera 26,2% en 2061. En Wallonie, la part des 65 ans et plus dans la population atteindrait 24,5% de la population en 2061, contre 16,4% en 2010. Quant à la région de Bruxelles-Capitale, elle suit une fois de plus une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle la part des migrations est très importante (pour les 65 ans et plus de 14,0% en 2010 à 17,8% en 2061).

L'évolution de la part des 80 ans et plus selon le scénario central suit une même tendance. Pour la Wallonie, la part de ces derniers augmentera de 4,9% en 2010 à 9,2% 2061. C'est donc ce groupe d'âge qui connaît la plus forte progression. Cette plus forte présence des plus âgés impliquera une adaptation nécessaire de nos sociétés pour leur garantir de bonnes conditions de vie. Face aux énormes gains d'espérance de vie engrangés ces dernières décennies, il est primordial que l'espérance de vie en bonne santé puisse suivre cette même progression. Un des principaux objectifs pour nos sociétés sera de faire en sorte que l'allongement de la vie s'accompagne d'un meilleur état de santé et d'un recul des incapacités. Les études menées sur la Belgique ont montré que, comme la mortalité mesurée par l'espérance de vie, l'espérance de vie en bonne santé devrait accuser également de fortes différences sociales (Bossuyt et Van Oyen, 2001) et régionales. Les écarts observés dans la mortalité entre régions sont en effet encore amplifiés lorsqu'on considère l'espérance de vie en bonne santé calculée à partir des questions posées au recensement sur la perception de sa propre santé (voir pour ce concept Van Oyen et al., 2005).

Graphique 2.17. | Évolution de la part des 80 ans et plus dans la population selon les perspectives BfP-DGSIE (en %)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



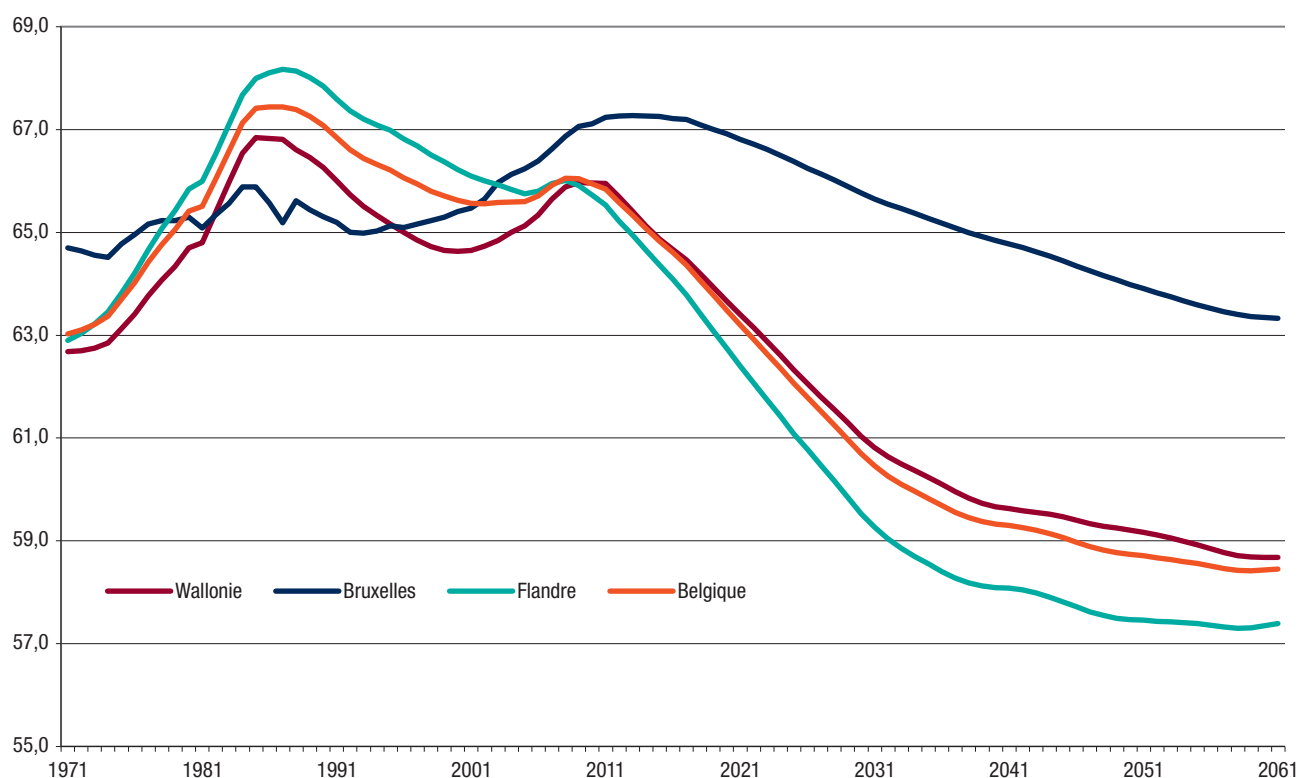
2.2.4. Démographie et population active

Concentrons-nous sur l'évolution démographique des personnes entre 15 et 64 ans, tranche d'âge que l'on rapproche souvent de la population en âge d'activité. L'évolution de ce groupe d'âge déterminera en partie la manière dont le marché du travail va évoluer dans les prochaines décennies. Les évolutions du nombre des

personnes en âge d'activité et de la réserve de main-d'œuvre, notamment par l'augmentation du taux d'activité féminin, fixeront le poids de la population active dans l'ensemble de la population (Debuisson et al., 2004). Celui-ci est donc essentiel pour le financement des retraites ou de l'éducation.

Graphique 2.18. | Évolution de la part des 15 à 64 ans dans la population selon les perspectives BfP-DGSIE (%)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



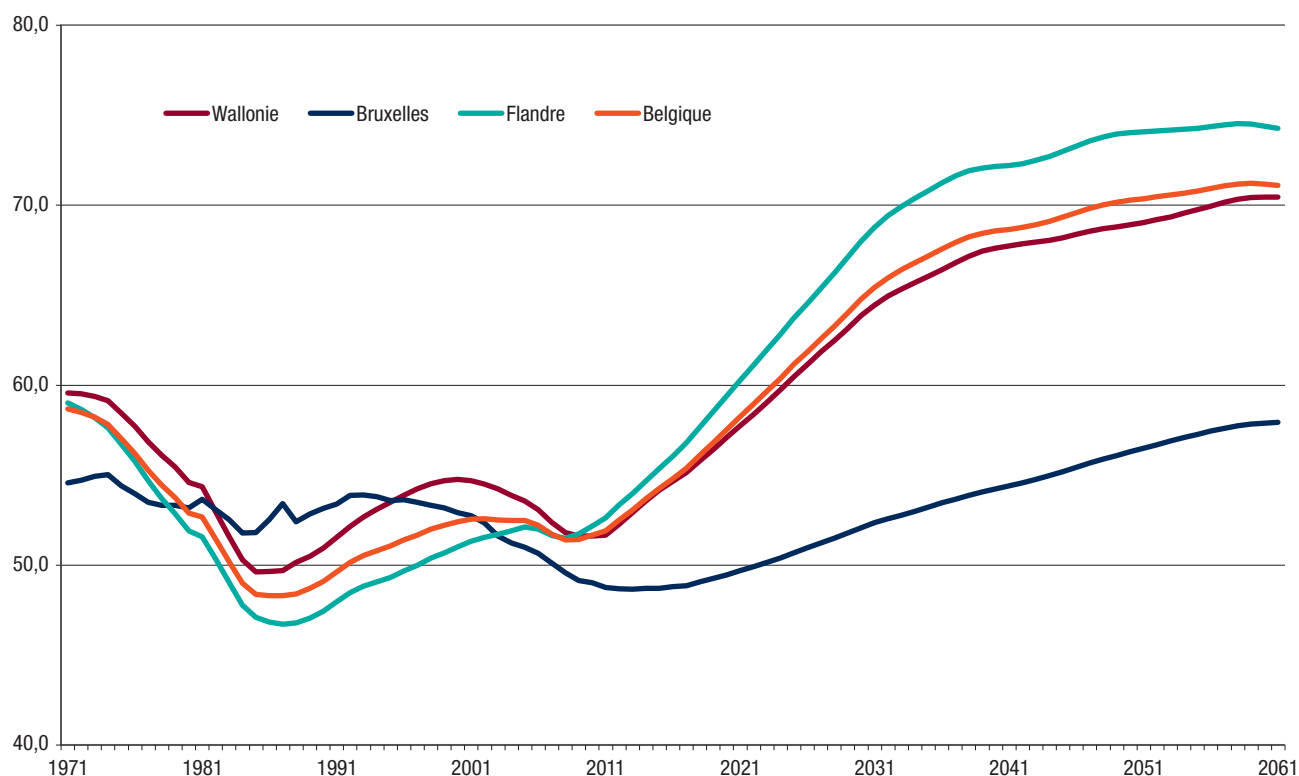
Jusqu'aujourd'hui, les populations des 15-64 ans des régions wallonne et bruxelloise ont augmenté leur poids dans la population totale. Ces deux régions annulent en tout ou en partie la diminution observée dans les dernières années du 20^e siècle. Par contre, en Flandre, ce groupe ne cesse de réduire sa part dans la population depuis la fin des années 1980, exception faite d'un léger rebond observé ces dernières années. Ce groupe d'âge y était plus important que dans les deux autres régions jusqu'au début des années 2000. Dans les années qui viennent, non seulement une diminution relative de ce groupe au sein de la population dans les trois régions devrait apparaître et se maintenir

jusqu'en 2061, mais la Flandre devrait également devenir la région ayant la proportion de population en âge d'activité la plus faible.

Si on se tourne vers des indicateurs couramment utilisés pour caractériser la structure démographique des populations en âge d'activité, l'indice de dépendance, qui mesure la part des jeunes (moins de 15 ans) et celle des âgés (65 ans et plus) rapportée à la population en âge d'activité, on obtient des courbes inverses à celles observées pour l'évolution de la part des 15-64 ans.

Graphique 2.19. | Évolution de l'indice de dépendance ((0-14ans et 65 ans et plus)/(15-64 ans)) selon les perspectives BfP-DGSIE

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS

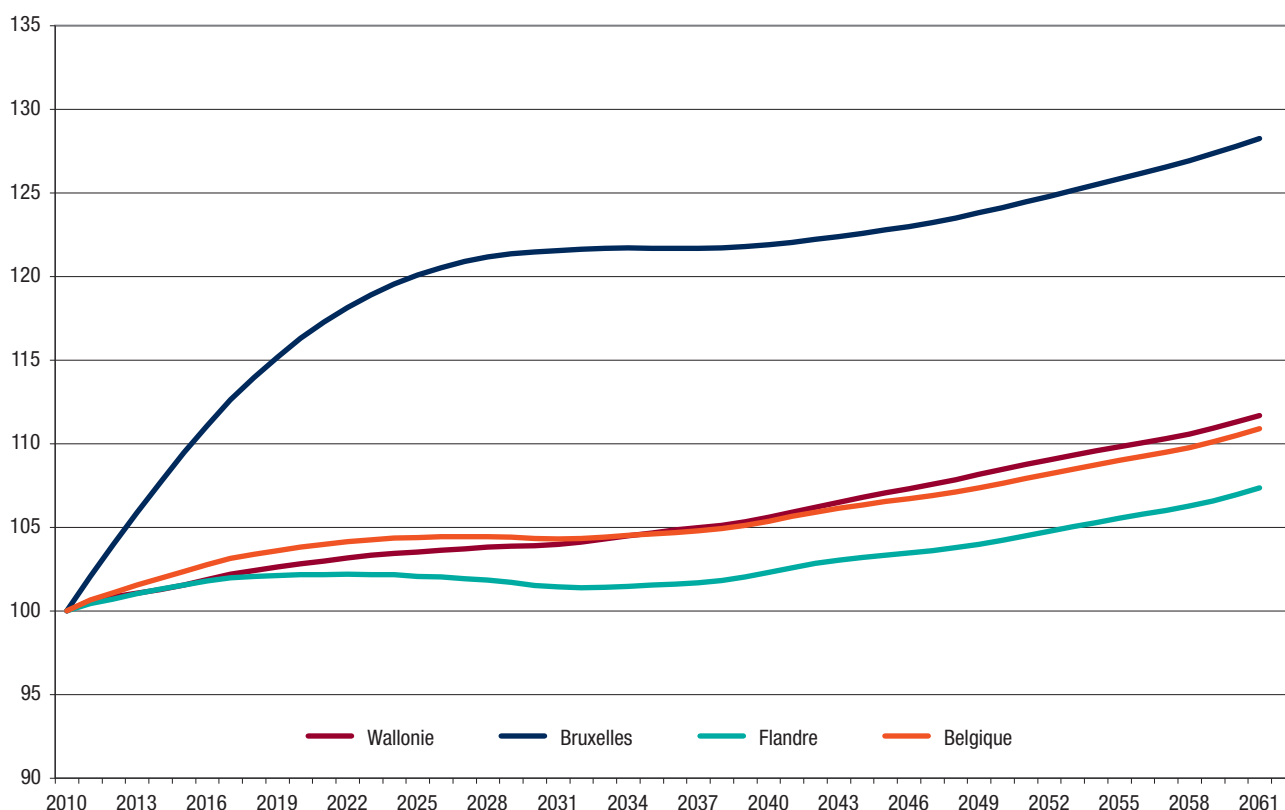


En 2061, il faudra compter 100 personnes d'âge actif pour 71,1 personnes d'âge non actif en Belgique (70,4 en Wallonie). Toujours en 2061, ce nombre pourra monter jusqu'à 74,3 personnes en Flandre alors qu'il ne sera que de 57,9 personnes à Bruxelles. Cet indicateur donne une tendance des évolutions attendues dans les transferts intergénérationnels sous l'hypothèse d'une mobilisation complète des

personnes en âge d'activité sur le marché du travail, soit une hypothèse forte de société sans chômage qui généraliserait le travail des étudiants et de toute personne comprise entre 15 et 64 ans. À partir de 2010, l'évolution de l'indice augure des déséquilibres dans la structure de la population, même pour la Wallonie qui se positionne cependant mieux que la Flandre.

Graphique 2.20. | Évolution du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans selon les perspectives BfP-DGSIE (indice 2010=100)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE DGSIE – BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS



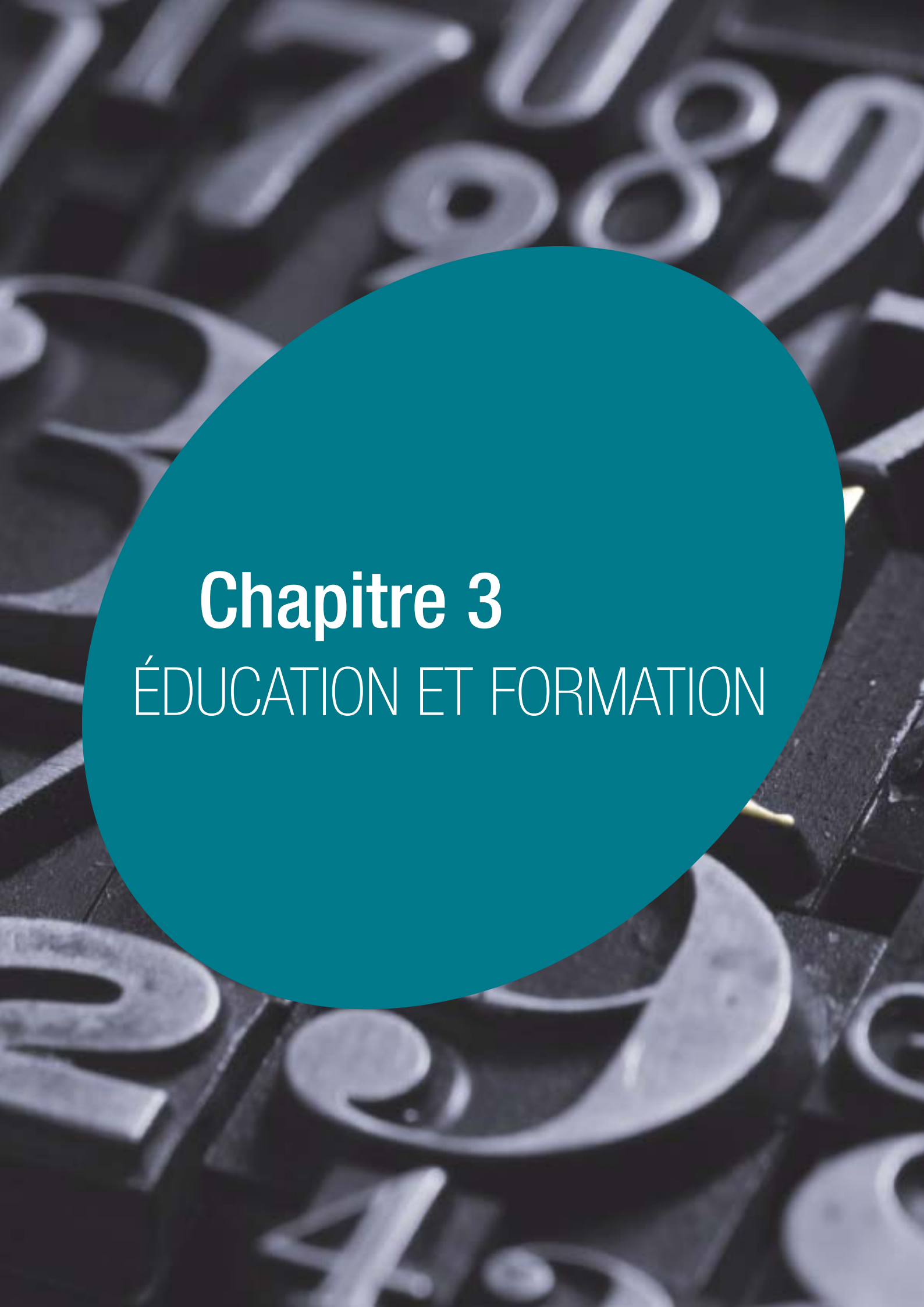
L'examen du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans jusqu'en 2061 nous éclaire encore sur le contexte futur dans lequel s'inscrira le marché du travail. Cette tranche d'âge, qui constitue la réserve de main-d'œuvre de la population active, devrait connaître une progression très rapide à Bruxelles et régulière en Wallonie dans le prochain demi-siècle, alors qu'elle ne devrait que légèrement augmenter en Flandre (+2,3% entre 2010 et 2040) jusqu'en 2040 avant de progresser à nouveau plus rapidement sur la période 2040-2061. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en Flandre, cette tendance attendue risque d'accentuer les tensions sur le marché du travail au nord du pays dans une hypothèse de création d'emploi qui devrait perdurer. Il est cependant intéressant de noter que

dans les anciennes perspectives de 2001, on attendait en Flandre une diminution importante en effectif de cette population âgée de 15 à 64 ans, de l'ordre de 11,7% en 2051, par rapport à 2000, diminution qui n'apparaît donc plus dans le dernier jeu de perspectives du BfP.

Au-delà des divergences de chacune des régions belges, elles seront toutes confrontées au vieillissement de leur population dans les prochaines décennies, même si la région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie, par leur structure légèrement plus jeune que la Flandre, se positionnent un peu mieux face au défi à relever. Ce bouleversement dans la structure par âge de la population appelle une nécessaire adaptation de notre société.

Pour aller plus loin ...

- Deboosere P., Demarest S., Lorant V., Miermans P.J., Portet M.I. et Van Oyen H. (2006), *Santé et soins informels, enquête socio-économiques 2001*, Monographies, DGSIE.
- Poulain M. et Vandermotten C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », *Espace, Population et Sociétés*, 1, p. 137-154.
- Capron C., Debuissou M., Eggerickx Th. et Poulain M. (2000), « La dualité démographique en Belgique. Mythe ou réalité ? », in *Régimes démographiques et territoires : les frontières en question*. Actes du séminaire international de l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF) à La Rochelle, 22-26 septembre 1998, Numéro 9, AIDELF, PUF, p. 255-276.
- Debuissou M., Eggerickx Th., Hermia J.-P. et Poulain M. (2000), *L'évolution de la population, l'âge et le sexe*, Monographie du recensement de la population, n°1, INS, Bruxelles.
- BfP-DGSIE (2011), *Perspectives de population 2010-2060*, déc. 2011
- Bossuyt N. et Van Oyen H. (2001), « Espérance de vie en bonne santé selon le statut socioéconomique en Belgique », *Etudes statistiques*, DGSIE, n°108.
- Bureau fédéral du Plan et DGSIE, avec la collaboration du Comité scientifique d'accompagnement (2008), *Perspectives de population 2007-2060*, Planning Papers, 105, mai, 136 p.
- Debuissou M., Docquier F., Noury A. et Nantcho M. (2004), « Immigration and aging in the Belgian regions », *Brussels Economic Review - Cahiers économiques de Bruxelles*, vol.47, 1, spring 2004, p.139-156.
- Institut national de statistique et Bureau fédéral du Plan (2001), *Perspectives de population 2000-2050 par arrondissement*, Institut national de statistique, 357 p.
- Van Oyen H., Bossuyt N., Bellamammer L., Deboosere P., Demarest S., Lorant V. et Miermans P.J. (2005), « Composite health measures in Belgium based on the 2001 census », *Arch. Pub. Health*, 63, 107-126
 - Site de la DGSIE : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/>
 - Site du Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>



Chapitre 3

ÉDUCATION ET FORMATION

3. EDUCATION ET FORMATION

L'élévation du niveau de diplôme de la population wallonne est manifeste. En 2010, l'objectif européen de plus de 40% de personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur était atteint.

La probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme, mais les diplômés de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur représentent une part importante des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Les personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ou sans diplôme sont majoritairement inactives.

En 2010, 14% des jeunes wallons de 18 à 24 ans avaient quitté l'école avant d'avoir terminé leur scolarité secondaire et ne suivaient plus ni études, ni formation. L'objectif européen est de ne pas dépasser les 10% en 2020.

En 2010, lorsqu'ils étaient interrogés dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, seuls 5% des adultes ont déclaré avoir suivi des cours ou une formation le mois précédent.

3.1. Niveau de diplôme

3.1.1. Niveau du diplôme le plus élevé obtenu

Un des atouts de la Wallonie, ce sont ses ressources humaines. Les enquêtes successives menées sur des échantillons représentatifs de citoyens³ montrent une évolution nette dans la distribution des diplômes les plus élevés obtenus à chaque catégorie d'âge. L'élévation du niveau d'instruction de la population est manifeste. Cette évolution est essentiellement due au fait que les personnes qui décèdent étaient peu scolarisées et sont remplacées

par des générations qui ont bénéficié de périodes de scolarisation plus longues.

L'augmentation la plus forte se marque au niveau de l'enseignement secondaire. De moins en moins de personnes quittent l'école avant d'avoir terminé ce niveau. En 1983, la période d'obligation scolaire a été étendue jusqu'à 18 ans, mais la tendance à la poursuite de la scolarisation s'observait déjà dans les années antérieures.

Ainsi, si en 1996 près d'un jeune adulte (25-29 ans) sur trois n'avait pas terminé l'enseignement secondaire supérieur, en 2010, la proportion de ceux qui n'ont obtenu qu'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur n'est plus que d'une personne sur cinq dans cette tranche d'âge (graphique 3.1). Cette proportion reste néanmoins fort élevée au vu des efforts consentis pour garantir à chacun l'accès à l'enseignement⁴.

La part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur est en augmentation nette ces dernières années. Ainsi, la proportion des adultes de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 14 points de pourcentage sur la période considérée et passe de 28% en 1996 à 42% en 2010. L'objectif européen (stratégie UE-2020) de plus de 40% des personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020 est donc déjà atteint en Wallonie.

Comparativement à l'ensemble du pays, la proportion de personnes de moins de 50 ans diplômées de l'enseignement supérieur est cependant légèrement inférieure en Wallonie (graphique 3.2.). A l'inverse, la part des personnes peu qualifiées est plus élevée en Wallonie que dans l'ensemble du pays, quelle que soit la catégorie d'âge.

³ En particulier l'enquête sur les forces de travail (EFT) menée par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) du Service public fédéral Economie.

⁴ Pour des informations complémentaires sur les diplômes obtenus par les jeunes qui quittent actuellement le système d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, voir site internet de l'IWEPS et Indicateurs de l'enseignement. Références en fin de chapitre.

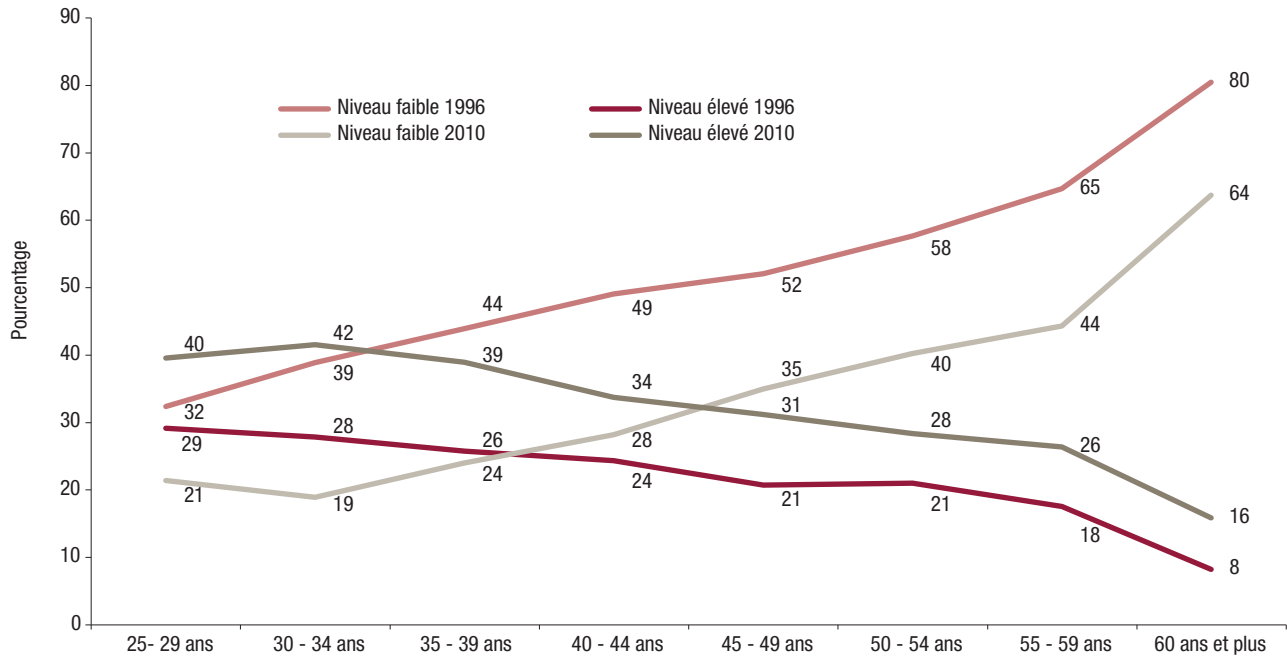
Graphique 3.1. | Comparaison 1996-2010 du niveau de diplôme en Wallonie par catégorie d'âge

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES À PARTIR DE 1999, AUPARAVANT 2^e TRIMESTRE) – CALCULS IWEPS

NOTE – L'INDICATEUR REPRÉSENTE, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE, LA PROPORTION DE PERSONNES DONT LE DIPLÔME LE PLUS HAUT OBTENU CORRESPOND À UN NIVEAU FAIBLE OU ÉLEVÉ.

NIVEAU FAIBLE : LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ CORRESPOND AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU À UN CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR.

NIVEAU ÉLEVÉ : DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITAIRE OU NON UNIVERSITAIRE).



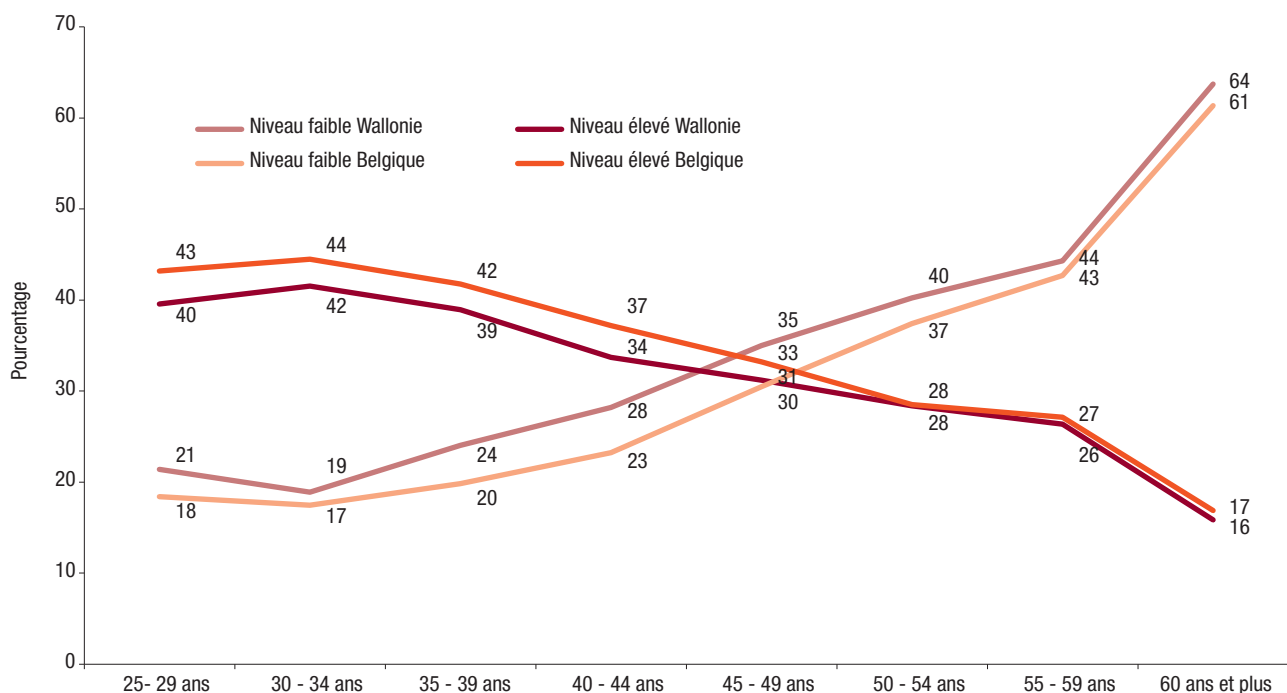
Graphique 3.2. | Comparaison Wallonie – Belgique du niveau de diplôme par catégorie d'âge en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 - MOYENNE ANNUELLE – CALCULS IWEPS)

NOTE – L'INDICATEUR REPRÉSENTE, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE, LA PROPORTION DE PERSONNES DONT LE DIPLÔME LE PLUS HAUT OBTENU CORRESPOND À UN NIVEAU FAIBLE OU ÉLEVÉ.

NIVEAU FAIBLE : LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ CORRESPOND AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU À UN CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR.

NIVEAU ÉLEVÉ : DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITAIRE OU NON UNIVERSITAIRE).



3.1.2. Niveau de diplôme des adultes et positions sur les marchés du travail

En Wallonie, en 2010, un peu plus de 80% des personnes de 25 à 49 ans qui ont un emploi ont un diplôme soit de l'enseignement secondaire supérieur, soit de l'enseignement supérieur (tableau 3.1.).

A l'inverse, la part des peu diplômés (au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur) est élevée parmi les chômeurs (plus de 40%) et davantage encore

parmi les inactifs (53%). Parmi les personnes de 25 à 49 ans sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler, 20% sont diplômées de l'enseignement supérieur.

Les mêmes tendances s'observent parmi les personnes de 50 à 64 ans où la part des personnes diplômées au maximum de l'enseignement secondaire inférieur est plus importante que dans la tranche d'âge inférieure.

Tableau 3.1. | Répartition de la population wallonne selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par statut BIT¹ et catégorie d'âge en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 - MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES –

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). VOIR CHAPITRE EMPLOI POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE.

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES -) NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population			
		en emploi	au chômage	inactive	totale
25-49 ans	Primaire ou sans diplôme	5	17	27	9
	Secondaire inférieur	14	24	26	17
	Secondaire supérieur	38	39	33	37
	Supérieur court	24	12	8	20
	Supérieur niveau universitaire	19	8	6	16
	Total	100	100	100	100
50-64 ans	Primaire ou sans diplôme	11	25	29	20
	Secondaire inférieur	21	28	27	24
	Secondaire supérieur	33	28	27	30
	Supérieur court	17	-	12	14
	Supérieur niveau universitaire	18	-	5	11
	Total	100	100	100	100

De manière générale, la probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. Près de 90% des diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de 25 à 49 ans, ont un emploi (tableau 3.2.). Parmi les personnes de cette catégorie d'âge, celles diplômées au maximum du primaire ou qui n'ont pas de diplôme, n'occupent un emploi que

dans 38% des cas et 45% sont inactives. La part des personnes qui ont un emploi reste élevée parmi les diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 50 à 64 ans: 57% pour les personnes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, 75% pour les diplômés de l'enseignement de niveau universitaire.

Tableau 3.2. | Répartition de la population wallonne selon le statut BIT¹ par niveau du diplôme le plus élevé obtenu et catégorie d'âge en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 -MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES -

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). VOIR CHAPITRE EMPLOI POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI EST LA PART DE LA POPULATION EN EMPLOI.
- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES -) NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population			
		en emploi	au chômage	inactive	totale
25 à 49 ans	Primaire ou sans diplôme	38	17	45	100
	Secondaire inférieur	63	13	24	100
	Secondaire supérieur	77	9	14	100
	Supérieur court	89	5	6	100
	Supérieur niveau universitaire	90	5	6	100
	Total	76	9	15	100
50 à 64 ans	Primaire ou sans diplôme	25	4	71	100
	Secondaire inférieur	41	4	55	100
	Secondaire supérieur	52	3	45	100
	Supérieur court	57	–	41	100
	Supérieur niveau universitaire	75	–	22	100
	Total	47	3	49	100

3.1.3. Abandon scolaire précoce

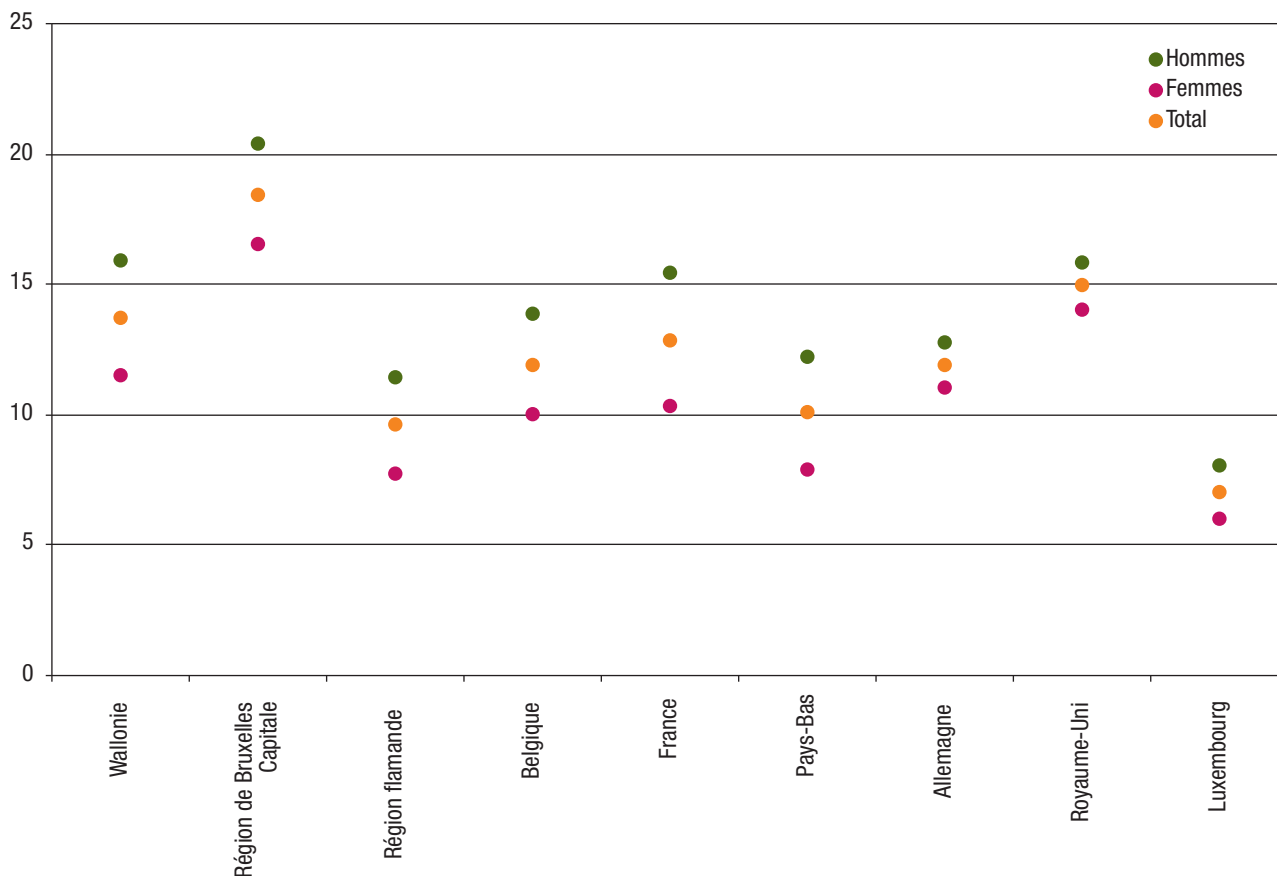
Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes est un objectif majeur du gouvernement wallon. Si les jeunes générations ont, en moyenne, été scolarisées plus longtemps que leurs aînés, trop de jeunes quittent encore l'école sans avoir terminé leur scolarité secondaire, et,

par la suite, ne reprennent plus ni étude ni formation. Diminuer cette part des jeunes qui quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation est un des enjeux porté par les responsables politiques européens qui veulent limiter ce taux à 10% en 2020 (stratégie UE-2020).

Graphique 3.3. | Pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni étude ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, selon la région ou le pays de domicile, par sexe, en pourcentage, en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 - MOYENNE ANNUELLE) ET EUROSTAT.

NOTE – LES DONNÉES POUR LE LUXEMBOURG SONT DES ESTIMATIONS.



Avec, en 2010, un taux de 14% de jeunes qui quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation, la Wallonie se positionne au même niveau que la France (graphique 3.3.). En région flamande, les taux sont proches de ceux observés aux Pays-Bas et plus proches de l'objectif européen. Les résultats en région de Bruxelles-Capitale sont particulièrement préoccupants. De manière générale, l'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles.⁵

Ces résultats donnent la mesure des réformes à mener. Si l'enseignement est concerné au premier chef, les opérateurs de formation initiale, ou de la deuxième chance, ont un rôle à jouer en multipliant les opportunités de se réinscrire dans un processus de formation.

⁵ L'indicateur est relatif aux personnes qui sont domiciliées sur un territoire au moment de l'enquête. Si, quelle que soit la région, la majorité de ces personnes ont suivi leurs études en Belgique, les flux migratoires interviennent également dans des proportions variables pour expliquer les résultats obtenus.

3.1.4. Niveau de diplôme des jeunes et positions sur les marchés du travail

En Wallonie, en 2010, parmi les jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté l'enseignement et entrent dans la vie active, seuls 57% occupent un emploi : ce taux est légèrement plus élevé pour les hommes (60%) que pour les femmes (54%) (tableau 3.3.). Un diplôme de l'enseignement supérieur constitue un atout pour l'emploi : l'écart entre le taux

d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et le taux d'emploi des personnes qui ont obtenu au maximum un diplôme du secondaire inférieur est important : 45 points de pourcentage pour les femmes, 33 points pour les hommes. Les jeunes faiblement diplômés sont plus fréquemment inactifs que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Ce constat vaut surtout pour les jeunes femmes.

Tableau 3.3. | Répartition, selon le statut BIT¹, des jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté l'enseignement, par niveau de diplôme et genre, en Wallonie, en 2010, en pourcentage

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 - MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES -

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). VOIR CHAPITRE EMPLOI POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI EST LA PART DE LA POPULATION EN EMPLOI.

- LES DONNÉES ENTRE [] DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES AVEC PRÉCAUTION CAR ELLES SONT CONSTRUITES À PARTIR D'UN ÉCHANTILLON DE TAILLE RÉDUITE.

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES -) NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Emploi	Chômage	Inactivité	Total
Hommes	Secondaire inférieur maximum	43	37	20	100
	Secondaire supérieur	66	23	11	100
	Supérieur	76	-	-	100
	Total	60	27	14	100
Femmes	Secondaire inférieur maximum	31	28	41	100
	Secondaire supérieur	54	27	19	100
	Supérieur	76	-	-	100
	Total	54	23	23	100
Hommes + Femmes	Secondaire inférieur maximum	38	33	29	100
	Secondaire supérieur	61	25	15	100
	Supérieur	76	14	[10]	100
	Total	57	25	18	100

3.2. Formation continue

Les incitations à poursuivre des études ou des formations à l'âge adulte sont nombreuses. En participant à des cours de promotion sociale, en suivant des formations professionnelles, les adultes wallons diversifient et augmentent leurs

compétences. Les taux de participation à l'éducation ou à la formation continue, estimés à partir des enquêtes, restent cependant fort faibles en 2010, et ne se différencient pas significativement selon le sexe. Les personnes plus jeunes et celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur s'inscrivent plus fréquemment à des cours ou des formations.

Tableau 3.4. | Taux de participation des personnes de 25 à 64 ans à l'enseignement ou à la formation continue selon le sexe, le statut BIT¹, le niveau de diplôme et la catégorie d'âge, en Wallonie, en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - CALCULS IWEPS

NOTES –

- LE TAUX DE PARTICIPATION EST LE RAPPORT EN POURCENTAGE ENTRE LE NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT À DES COURS OU À UNE FORMATION AU COURS DU MOIS DE RÉFÉRENCE (SEMAINE DE RÉFÉRENCE AINSI QUE LES TROIS SEMAINES QUI LA PRÉCÉDENT) ET LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DANS LA CATÉGORIE CONSIDÉRÉE. SONT PRIS EN COMPTE LES COURS, FORMATIONS, SÉMINAIRES, ETC. SUIVIS DANS ET EN DEHORS DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, QUE CES COURS AIENT OU NON DES LIENS AVEC LE TRAVAIL ÉVENTUEL. LES ÉTUDIANTS EN VACANCES AU MOMENT DE L'ENQUÊTE ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉS COMME AUX ÉTUDES. POUR L'INSTANT, LES MODALITÉS NON FORMELLES DE FORMATION NE SONT PAS PRISES EN COMPTE DANS L'INDICATEUR.

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT).

- LES DONNÉES ENTRE [] DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES AVEC PRÉCAUTION CAR ELLES SONT CONSTRUITES À PARTIR D'UN ÉCHANTILLON DE TAILLE RÉDUITE.

	Hommes	Femmes	Total
Statut BIT			
Emploi	5	5	5
Chômage	[4]	8	6
Inactivité	4	4	4
Diplôme le plus élevé			
Secondaire inférieur	2	3	2
Secondaire supérieur	4	5	4
Supérieur	9	8	8
Catégorie d'âge			
25-49 ans	6	6	6
50-64 ans	3	3	3
Total	5	5	5

Pour aller plus loin ...

- site internet IWEPS, rubrique Education Formation <http://www.iweeps.be/>
- Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles. Service du pilotage de l'enseignement et ETNIC : éditions successives des Indicateurs de l'enseignement : <http://www.enseignement.be/>
- Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles. Observatoire de l'enseignement supérieur : <http://www.oes.cfwb.be/>
- CESRW Regards sur la Wallonie <http://www.cesw.be/>
- SPF Economie : Portail de l'enquête sur les Forces de travail : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>
- Références pour les indicateurs UE-2020 : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators



Chapitre 4

SANTÉ

4. SANTÉ

En Wallonie, plus de sept personnes sur dix se disent en bonne santé. Au-delà de 55 ans, près de six Wallons sur dix se déclarent toujours en bonne santé (57%). On observe toutefois que plus de quatre Wallons de plus de 55 ans sur dix déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique et que plus d'un Wallon sur trois déclare être limité depuis au moins six mois dans les activités que les gens font normalement et ce, à cause d'un problème de santé.

Les femmes adoptent moins souvent les comportements à risque pour leur santé dans leur vie quotidienne que les hommes : elles fument moins de tabac, boivent moins d'alcool et consomment plus fréquemment des fruits. Les hommes par contre déclarent plus souvent pratiquer du sport pendant leurs loisirs.

Près de 95% des Wallons déclarent avoir un médecin généraliste ou un cabinet de médecins généralistes habituels. Les Wallons consultent en moyenne deux fois par an un médecin spécialiste.

Les dépenses de santé représentent 5% du budget des Wallons. On observe peu de différence selon le niveau de revenus en ce qui concerne cette proportion. Ce niveau de 5% est donc peu élastique, ce qui implique que les ménages aux ressources financières les plus faibles sont plus fréquemment amenés à remettre à plus tard certains soins de santé.

En Wallonie, on compte en moyenne près de 35 700 décès annuels, soit 10 décès pour mille habitants. Les causes principales de ces décès sont liées à l'appareil circulatoire, aux tumeurs et à l'appareil respiratoire.

L'on comprend que pour connaître l'état de santé d'une population, plusieurs points de vue sont nécessaires. On s'intéressera dans ce chapitre en première intention aux causes de mortalité par tranche d'âge sur la base des déclarations de décès, ensuite, à l'état de santé général, aux comportements de santé, à la consommation de soins sur la base des données de l'enquête nationale de santé⁷ et au poids du budget santé sur le budget total des ménages⁸.

⁷ Enquête nationale de Santé 2008, Institut scientifique de santé publique.

⁸ Enquête sur le Budget des ménages, 2009, SPF Economie.

4.2. L'état de santé

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'approcher l'état de santé des Wallons. Les données de 2008 reprises au tableau suivant nous apprennent que près de trois quarts des Wallons de 15 ans et plus évaluent leur propre santé comme étant bonne à très bonne. Un tiers déclare souffrir d'une maladie chronique, un quart éprouve des limitations physiques dans leur vie quotidienne et près de la moitié présente, d'après les calculs, une sur-

charge pondérale. L'ensemble de ces problèmes augmente avec l'âge. On observe également des différences selon le sexe : jusqu'à la tranche d'âge 45-54 ans, les hommes évaluent plus fréquemment leur santé comme étant bonne à très bonne que les femmes ; la tendance s'inverse après cet âge. Les femmes déclarent plus souffrir d'une maladie, d'un problème de santé que les hommes. Enfin, quel que soit l'âge, les hommes déclarent plus fréquemment que les femmes un poids et une taille qui correspondent à une surcharge pondérale.

Tableau 4.2. | Etat de santé déclaré par groupe d'âge et sexe

SOURCES : ISP, ENQUÊTE NATIONALE DE SANTÉ – CALCULS HISIA, IWEPS

NOTES –
1. 18-24 ANS POUR LA QUESTION RELATIVE À LA SURCHARGE PONDÉRALE.
2. INDICE DE MASSE CORPORELLE (IMC) = POIDS (EN KG) / TAILLE² (EN M), LE POIDS ET LA TAILLE PRIS EN COMPTE SONT CEUX DÉCLARÉS PAR LE RÉPONDANT.

		15 - 24 ans¹	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et plus	Total
Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)									
qui évalue leur propre état de santé comme bon à très bon	Hommes	96,0	89,9	86,3	68,7	61,9	58,5	54,4	75,7
	Femmes	92,0	85,3	82,1	71,9	66,2	45,9	45,3	71,9
qui déclare souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique	Hommes	7,3	16,7	22,7	31,0	47,0	41,1	55,5	29,5
	Femmes	10,5	18,8	26,8	33,9	46,9	52,3	56,2	33,6
qui déclare être limitée depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font normalement	Hommes	2,9	11,6	12,1	23,4	37,3	33,8	54,6	22,4
	Femmes	5,4	7,2	14,1	26,2	33,3	49,8	59,0	25,4
qui présente une surcharge pondérale (IMC de 25 ou plus)²	Hommes	21,9	41,0	48,5	49,2	65,5	67,2	45,9	47,0
	Femmes	16,3	24,9	29,1	37,3	46,5	47,6	41,0	33,1

4.3. Les comportements de santé

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, on observe dans le tableau suivant que près de deux personnes sur trois mangent au moins un fruit tous les jours et que deux sur trois pratiquent des activités physiques pendant leurs loisirs. On note également qu'un Wallon sur quatre fume quotidiennement et qu'un homme sur dix et une femme sur vingt déclarent une consommation excessive d'alcool, que ce soit de manière chronique (quotidienne) ou lors d'excès répétés hebdomadaires.

Ces comportements évoluent en fonction de l'âge et varient selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses à manger au moins un fruit par jour. Elles sont moins

nombreuses que les hommes à déclarer fumer quotidiennement, à boire des boissons alcoolisées de façon excessive de manière chronique ou lors d'excès répétés. Seule la pratique d'activité physique de loisir est en faveur des hommes.

Les hommes âgés de 25 à 34 ans apparaissent comme les moins vigilants en termes de comportement de santé car ils présentent la plus haute fréquence du comportement à risque pour plusieurs d'entre eux : le tabagisme, l'absence de consommation quotidienne de fruit et la consommation excessive d'alcool lors d'excès répétés. Seule la catégorie des hommes de 55 à 64 ans présente une fréquence aussi élevée de surconsommation hebdomadaire d'alcool.

Tableau 4.3. | Comportements de santé par groupe d'âge et par sexe

SOURCES : ISP, ENQUÊTE NATIONALE DE SANTÉ – CALCULS HISIA

		15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et plus	Total
Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)									
qui fume quotidiennement	Hommes	25,8	33,8	30,5	31,5	20,4	19,5	7,4	26,1
	Femmes	18,3	28,9	26,7	31,0	19,3	14,0	4,4	22,1
qui mange au moins un fruit par jour	Hommes	46,2	44,5	52,6	52,5	61,9	62,6	66,4	55,6
	Femmes	50,1	63,8	57,1	67,3	70,6	82,9	73,0	64,9
qui déclare ne pas avoir d'activité physique dans leurs loisirs	Hommes	14,5	24,6	29,9	31,0	33,3	32,6	46,8	29,3
	Femmes	27,0	34,8	25,1	29,7	41,6	54,3	79,6	38,8
avec une surconsommation hebdomadaire d'alcool (15 verres et plus chez les femmes, 22 verres et plus chez les hommes)	Hommes	2,5	17,4	6,7	15,9	17,9	9,7	7,0	11,7
	Femmes	3,8	3,0	3,9	9,9	8,1	5,6	2,5	5,5
qui boit 6 verres ou plus de boissons alcoolisées en une même occasion au moins une fois par semaine	Hommes	11,0	15,8	10,1	11,1	15,7	6,5	0,7	11,1
	Femmes	6,4	2,7	2,4	5,8	3,0	2,1	0,3	3,4

4.4. La consommation de soins

En termes de consommation de soins, plus de neuf personnes sur dix déclarent avoir un généraliste (ou un cabinet de généralistes) attitré qu’elles contactent habituellement en cas de problèmes de santé. Les femmes ont tendance à consulter plus fréquemment les cabinets des médecins spécialistes que les hommes, la différence est de l’ordre d’un contact sur deux ans, ceci pourrait s’expliquer en par-

tie par le suivi chez un gynécologue. La proportion de la population ayant consommé des médicaments prescrits dans les deux semaines précédant l’enquête s’élève à 46% chez les hommes et 62% chez les femmes. Elle augmente avec l’âge pour atteindre plus de 90% dans les groupes de 55 ans et plus. Les hospitalisations déclarées augmentent progressivement avec l’âge et surtout au-delà de 65 ans.

Tableau 4.4. | Consommation de soins par groupe d’âge et par sexe

SOURCES : ISP, ENQUÊTE NATIONALE DE SANTÉ – CALCULS HISIA

NOTE –
1. LES RÉPONSES CONCERNANT LA TRANCHE D’ÂGE 0 À 14 ANS ONT ÉTÉ APPORTÉES PAR UN ADULTE FAISANT PARTIE DU MÊME MÉNAGE.

		0- 14 ans ¹	15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et plus	Total
Proportion de la population wallonne (en pourcentage) qui a un médecin généraliste ou un cabinet de médecins généralistes attitrés	Hommes	93,4	95,3	88,4	90,6	96,4	94,7	96,2	99,0	93,7
	Femmes	91,0	95,1	93,0	94,0	96,2	99,0	96,9	97,7	95,0
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin spécialiste	Hommes	2,2	0,9	2,0	1,6	2,0	2,3	2,5	2,7	1,9
	Femmes	1,7	2,0	3,0	2,2	2,7	2,5	3,4	2,1	2,4
Proportion de la population wallonne (en pourcentage) qui déclare avoir consommé des médicaments prescrits au cours des 2 dernières semaines	Hommes	28,1	15,6	22,6	37,9	57,9	76,2	90,7	95,7	45,8
	Femmes	21,9	48,1	56,2	58,7	69,1	82,3	95,1	95,8	61,7
Proportion de la population wallonne (en pourcentage) qui déclare avoir été hospitalisée au cours des 12 derniers mois	Hommes	9,6	5,7	6,7	6,6	9,3	12,9	14,0	25,9	9,9
	Femmes	7,5	8,5	14,3	9,4	7,9	7,1	15,8	17,7	10,5

4.5. Les dépenses de santé

Les données de l'enquête sur le budget des ménages permettent de constater que les Wallons consacrent 5% de leurs dépenses pour leur santé, hors assurances, soit 1 651 euros en moyenne par ménage au cours de l'année 2009.

La part des dépenses liées à la santé reste en moyenne autour de 5% au cours de la période 2000 à 2009.

Afin de comparer les dépenses entre les différents niveaux de revenus, quatre catégories de même taille ont été créées selon la méthode des quartiles. En termes absolus, les ménages les moins favorisés dépensent moins pour leur santé, 923 euros en 2009 pour le premier quartile de revenus contre 1 732 euros et 1 767 euros respectivement pour les deuxième et troisième quartiles et 2 181 euros pour le quatrième quartile⁹.

Sur l'ensemble de la période 2000 à 2009, on observe qu'en termes relatifs (en proportion des dépenses totales), les dépenses liées à la santé grèvent moins le budget des

ménages aux revenus les plus élevés. En 2009 par exemple, ceux-ci (4^e quartile) dépensent 4% de leur budget contre 5% pour les ménages au budget plus modeste (1^{er} quartile).

On constate qu'entre 2000 et 2009 les ménages aux revenus les plus élevés, soit du 4^e quartile, dépensent des montants 2 à 2,5 fois plus élevés en santé que les ménages aux revenus les plus faibles. Mais, si l'on s'intéresse à la fraction du budget consacré à la santé, et que l'on compare celle-ci chez les moins favorisés et chez les plus favorisés, on s'aperçoit que ces dépenses pèsent 1,2 fois plus dans le budget des ménages aux ressources les plus faibles (5,2% / 4,2%).

Par ailleurs, les données de l'enquête nationale de santé 2008 nous révèlent que les ménages les moins favorisés sont plus fréquemment amenés à remettre à plus tard des soins pour des raisons financières. On constate en effet un gradient entre les ménages du quintile de revenus inférieur dont 30% déclarent avoir dû postposer des soins et les ménages du quintile de revenus supérieur dont 8% déclarent avoir dû postposer des soins au cours des douze derniers mois^{10, 11}.

Tableau 4.5. | Dépenses moyennes par an et par ménage consacrées aux soins de santé par quartile de revenus de 2000 à 2009, en euros et en pourcentage de leurs dépenses totales.

SOURCES : SPF ECONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES (HBS) - CALCULS DGSIE - IWEPS

	2000	2005	2008	2009
en euros				
Premier quartile (revenus inférieurs)	718	832	848	923
Deuxième quartile	966	1 113	1 455	1 732
Troisième quartile	1 406	1 574	1 728	1 767
Quatrième quartile (revenus supérieurs)	1 678	2 014	1 966	2 181
en pourcentage de leurs dépenses totales				
Premier quartile (revenus inférieurs)	5,1	5,1	5,0	5,2
Deuxième quartile	4,7	4,9	5,5	6,5
Troisième quartile	4,9	4,8	5,1	4,8
Quatrième quartile (revenus supérieurs)	3,9	4,4	3,9	4,2

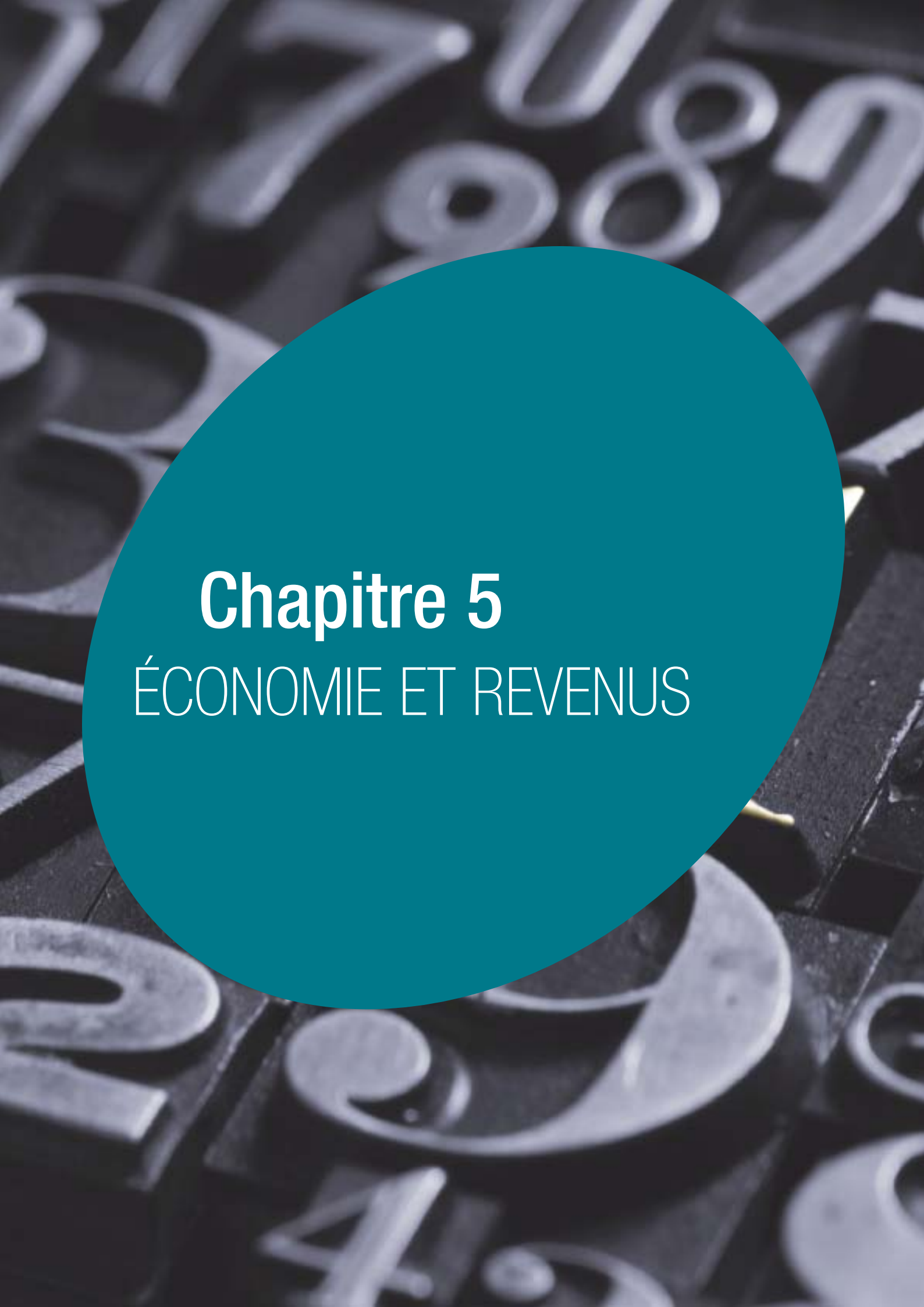
⁹ Un quartile représente un quart de la population, regroupé selon le niveau d'une variable, ici le revenu. Techniquement, les ménages sont ordonnés selon leur revenu, quatre groupes de même taille sont ensuite constitués. Dans ce texte, le premier quartile correspond aux 25% des ménages aux revenus les plus bas, le quatrième aux 25% des ménages aux revenus les plus élevés.

¹⁰ Données ENS 2008 – Calculs IWEPS.

¹¹ Les quintiles sont construits en suivant la même logique que pour les quartiles, les groupes créés représentent 20% de la population.

Pour aller plus loin ...

- Indicateurs suivis par l'Observatoire wallon de la Santé : <http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/observatoire-wallon-de-la-sante/dispositifs/indicateurs-sante>
- Enquête nationale de Santé par interview : <https://www.wiv-isp.be/epidemie/epifr/index4.htm>
- Enquête sur le budget des ménages : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/budget_des_menages/
- Classification ICD10 de l'OMS : <http://www.who.int/classifications/icd/en/index.html>



Chapitre 5

ÉCONOMIE ET REVENUS

5. ECONOMIE ET REVENUS

5.1. PIB et niveau de vie : une perspective européenne

Le produit intérieur brut (PIB) de la Wallonie rend compte de l'activité économique qui se développe sur le territoire régional. En 2011, selon la dernière estimation de l'IWEPS¹², le PIB wallon s'élevait à 87 milliards d'euros, soit 24% du PIB de la Belgique.

Rapporté au nombre d'habitants, le PIB donne une indication du niveau de vie général et permet des comparaisons avec d'autres régions et pays. En Wallonie, ce PIB par tête s'élevait à 23 000 euros en 2009. Ce niveau est inférieur de 27% à la moyenne du pays, fortement influencée par le PIB par tête bruxellois dont le niveau équivaut à près de deux fois la moyenne nationale.

Pour la comparaison avec d'autres pays, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et

donc de pouvoir d'achat, au sein de l'Union. En 2009, comme l'indique le tableau 5.1., le PIB par tête wallon atteignait 20 300 unités en standards de pouvoir d'achat européens, soit 14% de moins que la moyenne des 27 pays de l'Union. Parmi les 97 régions de niveau NUTS¹³ de l'Union, la Wallonie se classait ainsi à la 67ème position, quelques places derrière le Nord - Pas de Calais ou le Pays de Galles et à la hauteur de plusieurs Länder d'Allemagne de l'Est, alors que les grandes métropoles européennes, véritables concentrés d'activités, occupent les premières places.

Depuis les années 2000, la croissance du PIB par tête dans l'Europe des 27 est plus rapide qu'en Europe des 15 et plus encore qu'en Wallonie. Ces tendances reflètent le rattrapage progressif de l'Est de l'Union notamment. En conséquence, la position relative de la Wallonie au sein de l'Europe s'affaiblit, comme l'indique le graphique 5.1.

Tableau 5.1. | PIB par habitant - en standards de pouvoir d'achat en 2009

SOURCE : EUROSTAT, CALCULS IWEPS

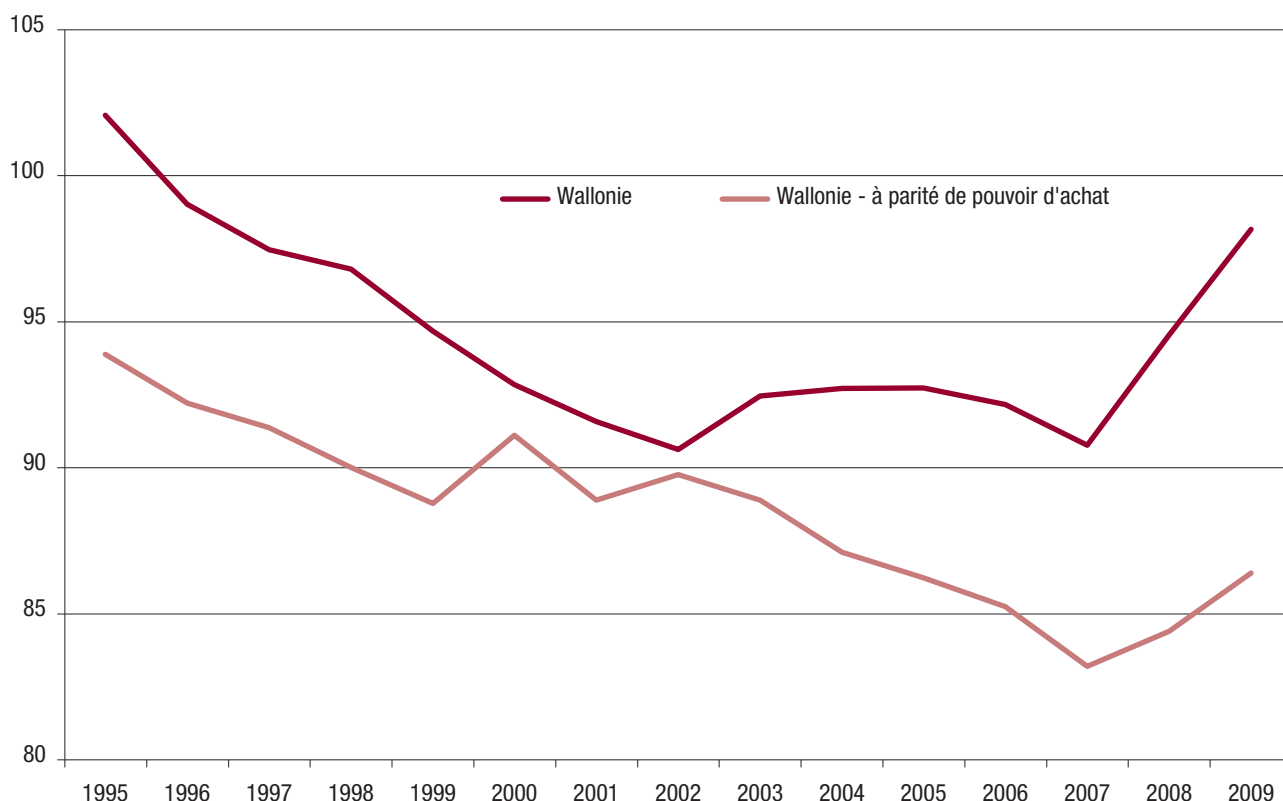
	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)	Croissance annuelle moyenne 2000-2009 en %
Wallonie	20 300	73,3	1,7
Bruxelles	52 500	189,5	0,8
Flandre	27 500	99,3	1,6
Belgique	27 700	100,0	1,6
UE-15	26 000	93,9	1,9
EU-27	23 500	84,8	2,2

¹² IWEPS (2011), Tendances Economiques, n°41, novembre.

¹³ Nomenclature d'unités territoriales statistiques, classification européenne basée sur la taille de la population et le découpage administratif qui est destinée à faciliter la comparaison entre espaces géographiques au sein de l'Union.

Graphique 5.1. | PIB par habitant - en indice UE-27=100

SOURCE : EUROSTAT - CALCULS IWEPS



Ces dernières années, on observe pourtant une amélioration relative pour le PIB par tête non corrigé du pouvoir d'achat de la Wallonie : celui-ci n'est plus qu'à deux points de pourcent de la moyenne de l'Union. Compte tenu d'une évolution relative plus défavorable des prix du panier de consommation européen de référence, le regain observé entre 2003 et 2007 est cependant gommé si le PIB est mesuré en standards de pouvoir d'achat. Il n'en reste pas moins que le PIB par tête, en indice UE-27 = 100, s'est redressé en 2008 et en 2009, le PIB wallon ayant moins subi les effets de la crise financière que celui de la moyenne de l'Union.

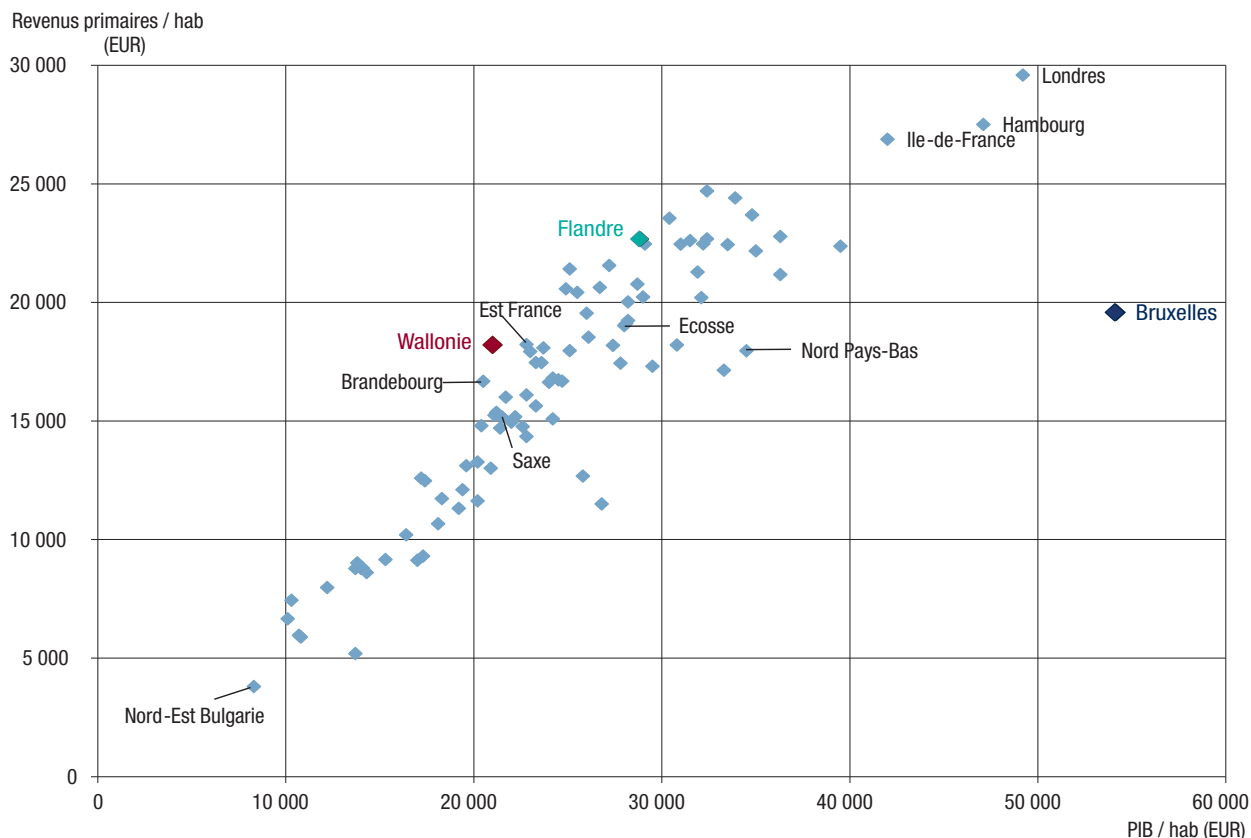
Utilisé comme indicateur du niveau de vie général de la population, le PIB par habitant comporte cependant un défaut : il rapporte une activité localisée dans la région à

une population qui y réside, certes, mais qui ne puise pas uniquement ses revenus au sein de cette région, loin s'en faut. Par le jeu des navettes quotidiennes, notamment (cf. chapitre 6), les ménages wallons bénéficient de revenus - dits « primaires » (cf. section 5.5) - d'une activité réalisée en dehors des frontières de la Wallonie, en particulier à Bruxelles ou au Grand-Duché de Luxembourg. Compte tenu de la proximité de ces deux pôles d'attraction - les deux premiers du classement européen des PIB par habitant -, l'écart entre les revenus primaires moyens des ménages et le PIB par tête est, en Wallonie, proportionnellement l'un des plus élevés d'Europe.

Cette comparaison peut être illustrée au moyen du graphique 5.2.

Graphique 5.2. | PIB par tête et revenus primaires par tête - en 2008 pour les régions NUTS 1

SOURCE : EUROSTAT - CALCULS IWEPS



On y observe que la position relative de la Wallonie, sur l'axe vertical, est globalement plus favorable en termes de revenus primaires des ménages qu'en termes de PIB par habitant, sur l'axe horizontal. En 37^e position parmi les régions de niveau NUTS1, la Wallonie se situe alors auprès de l'Ecosse, du Sud-Ouest de l'Angleterre, de l'Est de la France ou bien du Danemark. En haut de ce classement, figurent des métropoles telles que Londres, Hambourg ou Paris (quant à l'évolution de ces revenus, elle sera d'ailleurs discutée au point 5.5).

Le PIB par habitant peut aussi être décomposé en une chaîne permettant de mettre en évidence le rôle de la

productivité, de l'emploi et de la démographie. Schématiquement, sa valeur résulte du produit moyen par emploi (ou la productivité) et de la part de la population qui détient un emploi¹⁴. Cette dernière est elle-même dépendante de la proportion de personnes en âge de travailler (ou les 15-64 ans) au sein de la population.

De cette manière, on peut observer que l'écart entre la Wallonie et la Belgique en termes de PIB par habitant s'explique d'abord par un écart de productivité : il était de l'ordre de 12% en 2009. Il faut cependant souligner que notre pays se caractérise par un niveau élevé de productivité. C'est aussi le cas pour la Wallonie dont le niveau de

¹⁴ Plus exactement, cette décomposition multiplicative doit aussi tenir compte de l'écart entre l'emploi intérieur (mesuré au lieu de travail et l'emploi mesuré au lieu de domicile cf. aussi la partie marché du travail). On peut la représenter comme suit :

$$\frac{\text{PIB}}{\text{population}} = \frac{\text{PIB}}{\text{emploi intérieur}} \times \frac{\text{emploi intérieur}}{\text{population active occupée}} \times \frac{\text{population active occupée}}{\text{population en âge de travailler}} \times \frac{\text{population en âge de travailler}}{\text{population}} = \text{productivité} \times \text{degré d'autonomie de l'emploi} \times \text{taux d'emploi} \times \text{taux de support potentiel}$$

Pour plus de détails sur les résultats de cette décomposition, voir Bassilière et al. (2008), « Vingt-cinq ans d'évolutions régionales, un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG », Planning paper du BFP, n°104.

productivité dépassait la moyenne de l'Union des 27 de plus de 26% en 2009. Ensuite, le PIB par tête wallon est en partie handicapé par un taux de navetteurs relativement important car l'emploi intérieur est de 9% inférieur à l'emploi wallon mesuré au lieu de domicile. Enfin, la faiblesse relative du taux d'emploi pèse également sur le PIB par tête, puisqu'il ne s'élève qu'à 57%, contre 61% pour le pays dans son ensemble (cf. partie emploi). En revanche, la structure d'âge de la population a peu d'effet sur les différences régionales de PIB par tête: la part des 15-64 ans tourne aux environs de 66% de la population totale dans les trois régions du pays (cf. chapitre 2).

5.2. Evolutions récentes de l'activité économique

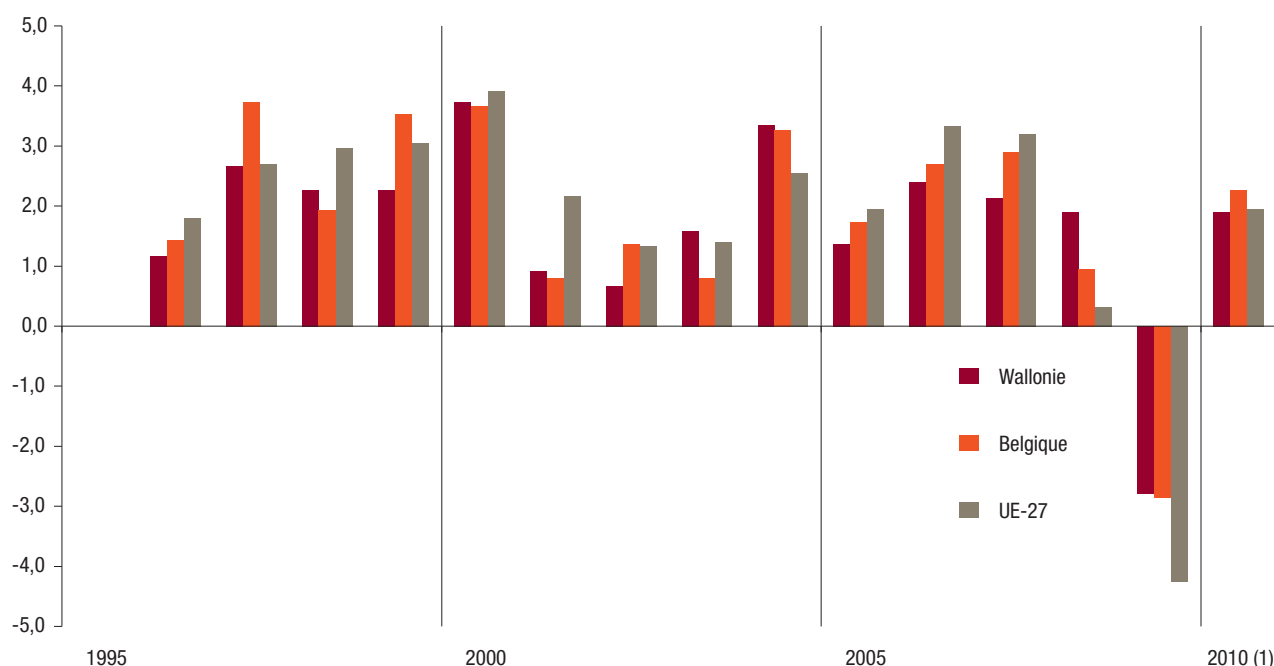
L'évolution du niveau de vie moyen en Wallonie est en partie dépendante de la croissance du PIB, elle-même soumise aux fluctuations conjoncturelles. Ainsi, le posi-

tionnement relatif de la Wallonie en termes de PIB par tête était en légère amélioration en 2008 et 2009. Cette évolution résulte d'une croissance économique wallonne qui, selon nos estimations¹⁵, se maintenait encore en 2008 à un rythme de +1,9%, alors qu'elle faiblissait déjà nettement dans les autres régions dans un contexte de crise financière internationale. En 2009, l'économie wallonne n'a cependant pas été épargnée par la récession, le PIB a reculé de -2,8%. L'économie régionale semble toutefois avoir renoué avec la croissance en 2010, à un rythme moindre que dans l'ensemble du pays mais équivalent à celui de l'Union européenne (+1,9%). Après une période de consolidation de la reprise qui s'est étendue jusqu'à la moitié de l'année 2011, les économies européennes, y compris la Wallonie, ont subi une nouvelle crise de confiance, liée aux risques sur les dettes souveraines. Elle donne aujourd'hui lieu à des ajustements budgétaires importants. Les perspectives pour l'année 2012 sont dès lors à nouveau plus défavorables¹⁶.

Graphique 5.3. | PIB en volume - variations annuelles en %

SOURCES : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN), EUROSTAT - CALCULS IWEPS

(1). POUR L'ANNÉE 2010 : ESTIMATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (UE-27) ET DE L'IWEPS, NOVEMBRE 2011.



¹⁵ Au moment de rédiger ce document, les estimations en volume de la valeur ajoutée de l'ICN n'étaient pas encore publiées, seules les données à prix courants l'ont été en décembre 2011. Nous avons donc posé ici l'hypothèse de déflateurs régionaux inchangés par rapport aux comptes régionaux précédents.

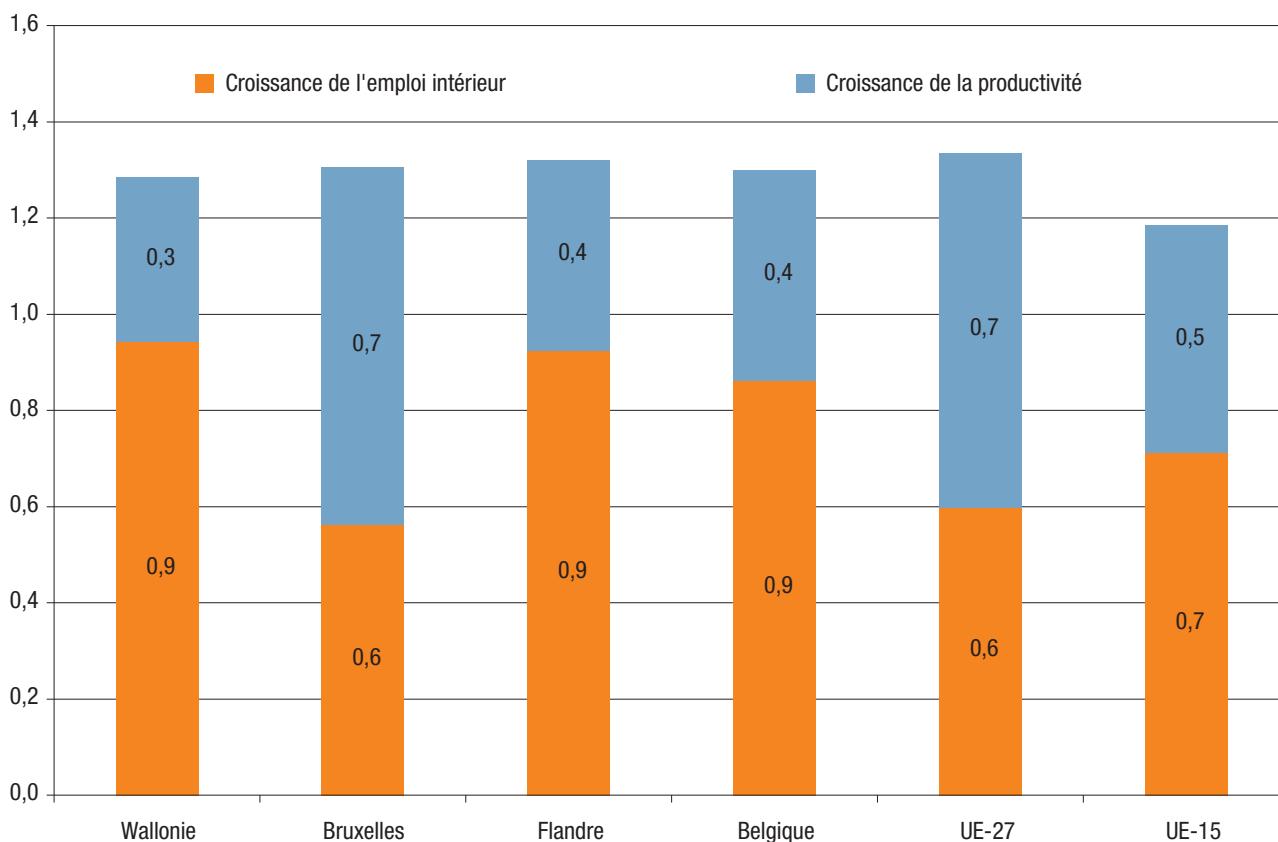
¹⁶ Pour aller plus loin, cf. IWEPS (2011), Tendances Economiques, n°41, novembre.

Comme nos dernières analyses conjoncturelles l'ont montré¹⁷, l'évolution économique en Wallonie, et en Belgique d'ailleurs, durant la période trouble de 2008-2010, s'est caractérisée par une résistance de l'emploi. Ce dernier a certes reculé en 2009, mais pas dans les proportions que laissait présager l'ampleur de la crise. Cette évolution a notamment été facilitée par la mise en place de dispositifs permettant de réduire le temps de travail et par le renforcement de certaines mesures d'aide à l'emploi. Cette évolution récente prolonge le renforcement de la contribution relative de l'emploi à la croissance économique que l'on observe en Belgique et en Wallonie durant les années 2000.

On peut, en effet, considérer que la croissance du PIB est à la fois le résultat de la croissance de l'emploi et de la productivité par personne. C'est ce qu'illustre le graphique 5.4 : entre 2000 et 2009, la croissance moyenne du PIB, de l'ordre de 1,3% en Wallonie, se décompose en une contribution de l'emploi de 0,9% et une contribution de la productivité de 0,4%. Cette répartition diffère de celle que l'on observe dans l'Union européenne, alors que les taux de croissance moyens du PIB sont très proches sur cette période (incluant donc pour l'UE-27 un recul plus prononcé en 2009, mais une croissance légèrement supérieure avant la crise). Compte tenu de gains de productivité rapides parmi les nouveaux membres de l'Union, l'effet productivité prédomine même pour l'UE-27.

Graphique 5.4. | Contributions de la productivité et de l'emploi à la croissance du PIB entre 2000 et 2009

SOURCE : IGN - CALCULS IWEPS



¹⁷ IWEPS (2011), Tendances Economiques, n°41, novembre.

Les évolutions récentes de la croissance, de la productivité et de l'emploi peuvent aussi être mises en lien avec la structure d'activité de l'économie wallonne. Ainsi, entre 2000 et 2009¹⁸, dans l'industrie manufacturière, l'emploi a reculé (-0,1%), mais la productivité a crû rapidement (+1,6%). A l'inverse, dans les services marchands, qui occupent une place de plus en plus grande dans l'activité régionale, l'emploi s'inscrivait en hausse (+1,5%) alors que la productivité progressait faiblement (+0,1%). En outre, avec un poids moins important (en termes de valeur ajoutée et d'emploi) de l'industrie qu'en Flandre par exemple, mais aussi une part de services non marchands plus élevée, le choc de la crise sur l'emploi wallon a été en partie amorti. C'est davantage encore le cas pour la région bruxelloise, nettement spécialisée dans les services. Enfin, l'accroissement de la part des services tend à favoriser le fléchissement des gains de productivité.

5.3. Le tissu productif régional

5.3.1. Secteurs

Par rapport à l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation - que mesure un indice de spécialisation supérieur à l'unité¹⁹ - dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières (services de logement des ménages inclus) et l'administration publique, si l'on ne retient que les plus grandes branches d'activité (soit celles représentant plus de 5% dans le tableau 5.2.).

Plusieurs niches de spécialisation industrielle (occupant au moins un pourcent de l'ensemble de la valeur ajoutée) se dessinent également. Dans l'industrie pharmaceutique d'abord, dans la fabrication de produits en caoutchouc, plastique ou minéraux ensuite. Dans ce dernier cas, la spécialisation se marque surtout pour les produits minéraux : verre, pierres, ciments, etc. La métallurgie et la fabrication de produits métalliques présentent aussi un indice supérieur à 1. C'est également le cas en Flandre, mais alors que la spécialité flamande se marque plutôt dans la fabrication de produits métalliques, celle de la Wallonie se situe dans la métallurgie.

A l'autre bout du classement de la spécialisation, on constate que des activités telles que les services administratifs et de soutien ou les services financiers et d'assurance sont sous-représentés en Wallonie, bien qu'elles occupent chacune 3% environ de la valeur ajoutée régionale. Il s'agit en effet essentiellement de spécialités bruxelloises.

Au-delà même du phénomène de tertiarisation de l'économie wallonne, certaines tendances sectorielles se dessinent. Plusieurs spécialités se développent ou sont, au contraire, en recul. Les branches d'activité qui sont en croissance dans l'économie régionale peuvent, par exemple, être identifiées en mettant en évidence celles dont le poids dans l'accroissement récent de la valeur ajoutée régionale dépasse leur poids actuel dans l'économie. Sur la base de la nouvelle nomenclature d'activités récemment appliquée à la comptabilité régionale²⁰, l'exercice peut être mené entre 2003 et 2009.

¹⁸ Selon les chiffres de la base de données du modèle HERMREG (cf. BFP, IBSA, IWEPS, SVR (2011), Perspectives économiques régionales 2010-2016), car les comptes régionaux partiellement publiés en décembre 2011 ne permettent pas encore ce calcul par branche selon la nouvelle NACE pour cette période.

¹⁹ L'indice de spécialisation mesure le rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. Ainsi, un indice supérieur à 1 signifie une représentation relativement plus forte de la région dans la branche d'activité considérée. Ces indices sont calculés sur les valeurs ajoutées brutes à prix courants de l'année 2009.

²⁰ ICN (2011), Comptes régionaux 2003-2009, (publication partielle sur www.belgostat.be du 24/12/2011).

Tableau 5.2. | Spécialisation sectorielle - en fonction de la valeur ajoutée de 2009

SOURCE : ICN- CALCULS IWEPS

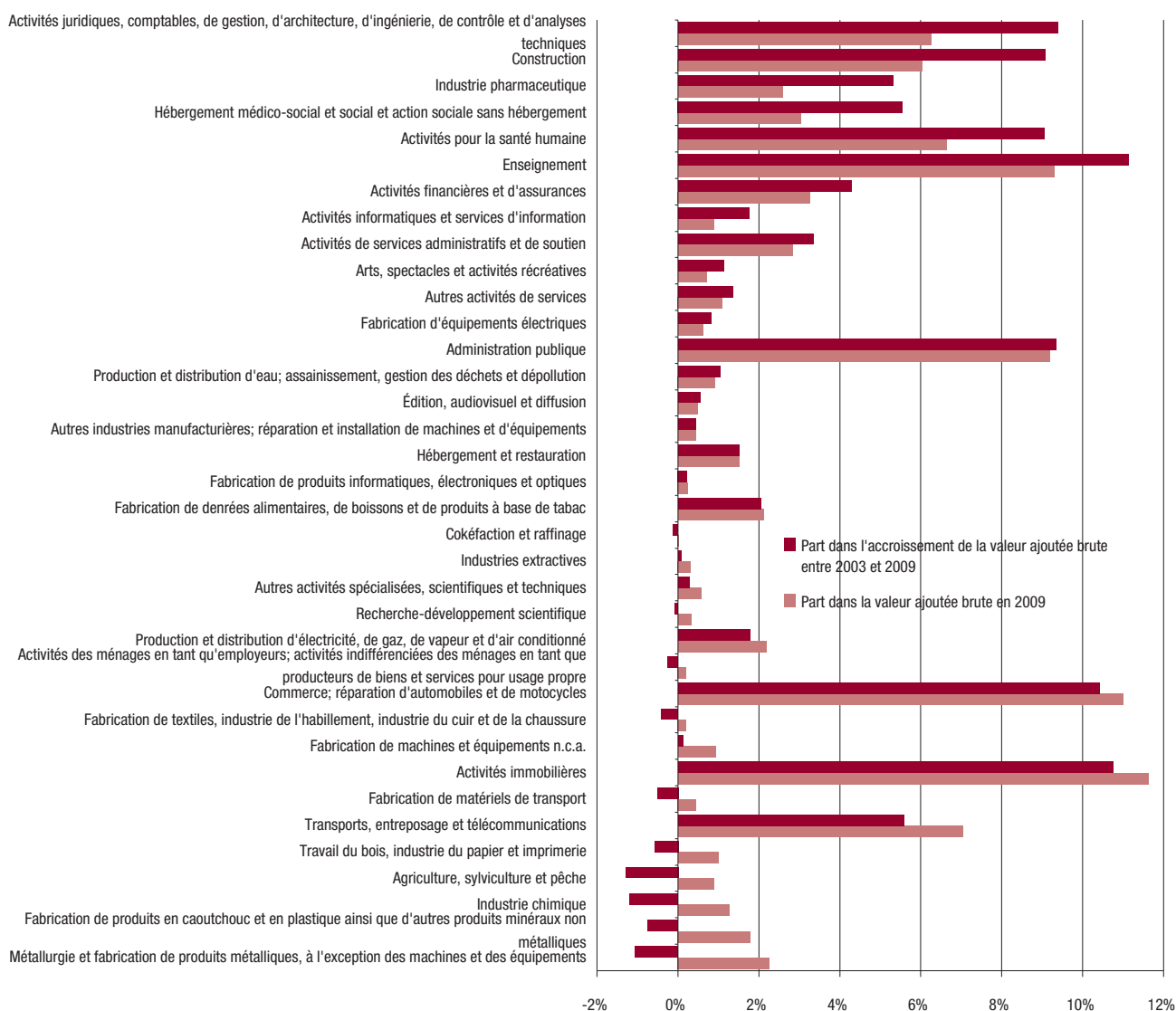
	Wallonie		Bruxelles		Flandre	
Branches d'activité NACE Rev.2 (dont l'importance est au moins égale à 1% du total wallon, soit 92% de l'ensemble)	Indice de spécia- lisation	Importance de la branche en % du total	Indice de spécia- lisation	Importance de la branche en % du total	Indice de spécia- lisation	Importance de la branche en % du total
Industrie pharmaceutique	2,46	2,6	0,26	0,3	0,64	0,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	1,36	1,8	0,11	0,1	1,14	1,5
Enseignement	1,33	9,3	0,83	5,8	0,92	6,4
Activités pour la santé humaine	1,3	6,6	0,66	3,4	0,99	5,0
Activités immobilières	1,25	11,6	0,71	6,6	0,99	9,2
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1,23	3,0	0,69	1,7	1,01	2,5
Administration publique	1,21	9,2	1,61	12,3	0,7	5,3
Métallurgie et fabrication de produits métal- liques, à l'exception des machines et des équi- pements	1,16	2,3	0,13	0,2	1,22	2,4
Construction	1,03	6,0	0,51	3,0	1,15	6,7
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	1,03	1,0	0,3	0,3	1,22	1,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,99	2,2	1,73	3,8	0,76	1,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,93	2,1	0,3	0,7	1,26	2,9
Hébergement et restauration	0,92	1,5	1,1	1,8	1	1,6
Autres activités de services	0,9	1,1	1,77	2,1	0,79	1,0
Transports, entreposage et télécommunications	0,89	7,0	1,19	9,4	0,98	7,8
Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	0,88	11,0	0,78	9,7	1,12	14,0
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,8	6,2	1,01	7,9	1,08	8,4
Activités de services administratifs et de soutien	0,69	2,8	1,06	4,4	1,11	4,5
Industrie chimique	0,67	1,3	0,08	0,2	1,44	2,7
Activités financières et d'assurances	0,53	3,3	2,94	18,0	0,55	3,4
Autres		8,1		8,3		11,1
Total de la valeur ajoutée brute	-	100	-	100	-	100

En classant les branches dans l'ordre décroissant de cet écart, on observe naturellement le dynamisme relatif de branches de services, en particulier les activités « juridiques, de gestion, etc. », de santé et d'action sociale. La construction a également fait preuve d'une performance relative favorable ces dernières années. Dans l'industrie, c'est surtout l'industrie pharmaceutique qui tire son épingle du jeu : malgré une part d'un peu plus de 2% dans la valeur ajoutée brute wallonne, elle a contribué à

5% de la croissance de cette valeur ajoutée entre 2003 et 2009. Au bas du graphique, parmi les branches en perte de vitesse, figurent diverses industries manufacturières. On notera également que trois branches importantes de services présentent une contribution en retrait de leur poids actuel dans l'économie wallonne: il s'agit du commerce, des activités immobilières (dont les services de logement rendus par les ménages) et des transports et communications.

Graphique 5.5. | Branches d'activité en croissance dans la valeur ajoutée wallonne

SOURCE : ICN - CALCULS IWEPS



La démographie des entreprises wallonnes, ventilées par branche d'activité, peut compléter notre analyse des évolutions sectorielles dans la région. Nous l'analysons au départ du répertoire d'entreprises de COFACE-Belgium²¹, dont l'objet d'analyse, que nous appellerons « entreprises » dans la suite de cette section, porte sur les sièges sociaux d'entreprises commerciales. Les données du tableau 5.3. montrent d'abord, qu'en 2010, c'est dans le commerce que les sociétés wallonnes demeuraient les plus nombreuses (près de 20 000 entreprises) et que le plus de nouvelles sociétés ont vu le jour et disparu (créations et disparitions totalisant environ 31 500 unités). Ensuite, vient le secteur de la construction. Dans ces deux branches, la légère spécialisation wallonne s'est quelque peu amenuisée au cours de la décennie.

Parmi les branches où les évolutions entre 2000 et 2010 du nombre d'entreprises sont les plus marquées, soulignons les secteurs des télécommunications, des activités informatiques, de la recherche et développement scientifique et de l'action sociale, dont les effectifs, en termes de nombre d'entreprises, ont plus que doublé. Il faut cepen-

dant signaler qu'à part le secteur des télécommunications, dont l'indice de spécialisation²² a atteint l'unité en 2010, tous ces secteurs restent sous-spécialisés en Wallonie et, dans le cas de l'action sociale, l'indice de spécialisation a baissé, en passant de 1,2 en 1999 à 0,9 en 2010. On remarquera, en outre, que les branches présentant une destruction nette d'entreprises se situent en majorité dans l'industrie manufacturière.

Enfin, intéressons-nous à la volatilité, mesure rapportant la somme des entrées et des sorties d'entreprises, au parc initial d'entreprises. Elle renvoie à un « bouillonnement » qui peut être le signe d'un certain dynamisme entrepreneurial du secteur. Vraisemblablement à cause de leur faible intensité capitalistique (soit la part de capital physique nécessaire à la production), l'indicateur de volatilité est très élevé pour des secteurs tels que les télécommunications, les activités informatiques et services d'information, la recherche-développement, l'action sociale et les services administratifs et de soutien. Il est cependant nettement plus réduit dans l'industrie, où le poids du capital est plus lourd.

²¹ Cette base de données enrichit les renseignements repris de la Banque Carrefour des Entreprises d'informations issues d'autres répertoires administratifs.

²² Défini comme précédemment, cf. note 19, mais mesuré ici sur le nombre d'entreprises et non plus sur la valeur ajoutée.

Tableau 5.3. | Indicateurs de démographie des entreprises wallonnes par branche d'activité²³

SOURCE : BASE DE DONNÉES COFACE-BELGIUM - CALCULS IWEPS

NACE Rev.2 : (sous-)sections	31/12/1999		Volatilité de 2000 à 2010			31/12/2010		
	Parc d'entre- prises	Spécia- lisation	Nombre	En pour- centage du parc initial	Ecart de ce pourcentage par rapport à la moyenne belge	Parc d'entre- prises	Spécia- lisation	Ecart de spécia- lisation par rapport à 1999
Agriculture, sylviculture et pêche	1 174	4,2	1 625	138,4	-14,8	1 677	1,6	-2,6
Industries extractives	526	1,4	999	189,9	-73,3	733	1,7	0,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 016	2,1	1 394	137,2	6,0	1 044	1,2	-0,9
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	300	1,1	431	143,7	39,1	259	0,6	-0,5
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	999	0,5	1 373	137,4	11,4	972	1,0	0,5
Industrie chimique	210	1,0	357	170,0	7,3	201	0,5	-0,5
Industrie pharmaceutique	45	1,1	121	268,9	14,0	62	1,2	0,0
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, d'autres produits minéraux non métalliques	520	1,2	716	137,7	8,1	572	1,0	-0,1
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 225	1,2	1 707	139,3	2,4	1 338	1,3	0,2
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	152	1,3	298	196,1	0,6	146	1,3	0,0
Fabrication d'équipements électriques	154	1,0	219	142,2	-5,8	147	0,9	-0,1
Fabrication de machines et équipements autres	259	1,1	439	169,5	28,4	266	1,0	-0,1
Fabrication de matériels de transport	67	0,9	138	206,0	33,3	61	0,9	0,0
Autres industries manufacturières réparation et installation de machines et d'équipements	537	0,9	1 000	186,2	44,4	669	0,8	-0,1
Production et distribution d'eau, gestion des déchets et assainissement	124	0,8	261	210,5	3,0	173	0,9	0,1
Construction	8 166	1,2	15 985	195,8	23,4	11 509	1,1	-0,2
Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	19 552	1,1	31 443	160,8	10,2	21 605	1,3	0,2
Transports et entreposage	2 450	1,0	4 244	173,2	20,5	2 654	1,2	0,1
Hébergement et restauration	4 568	0,9	10 891	238,4	1,1	5 347	1,0	0,2
Édition, audiovisuel et diffusion	854	1,1	1 835	214,9	37,9	1 027	0,8	-0,2
Télécommunications	35	0,7	566	1 617,1	582,9	123	1,0	0,3
Activités informatiques et services d'information	893	0,4	3 660	409,9	39,5	2 273	0,7	0,3
Activités financières et d'assurance	2 504	1,0	4 887	195,2	25,9	3 697	0,4	-0,6
Activités immobilières	3 258	0,8	5 520	169,4	39,2	4 168	1,0	0,2
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique	4 288	0,8	11 574	269,9	65,5	7 554	0,8	0,0
Recherche-développement scientifique	54	0,7	182	337,0	-16,9	134	0,9	0,1
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 550	1,5	4 597	180,3	-9,0	2 713	0,9	-0,6
Activités de services administratifs et de soutien	1 632	1,0	4 847	297,0	48,2	2 805	1,8	0,8
Enseignement	196	0,9	519	264,8	8,4	363	0,8	0,0
Activités pour la santé humaine	705	1,2	1 298	184,1	13,0	1 127	0,9	-0,3
Hébergement médico-social et social et action sociale et hébergement	218	1,2	710	325,7	-127,1	450	0,9	-0,3
Arts, spectacles et activités récréatives	1 016	2,0	2 024	199,2	11,6	1 352	1,2	-0,8
Autres activités de services	1 252	1,1	2 391	191,0	4,2	1 625	1,5	0,4

²³ N'ont été repris dans ce tableau que les sections NACE Rev.2 comptant plus de 20 entreprises. Nous avons également éliminé la catégorie « Non défini », qui correspond soit à des entreprises créées et disparues avant 2008, année à laquelle la NACE Rev.2 est entrée en vigueur, soit à des entreprises récemment créées auxquelles n'a pas encore été attribué un code d'activités.

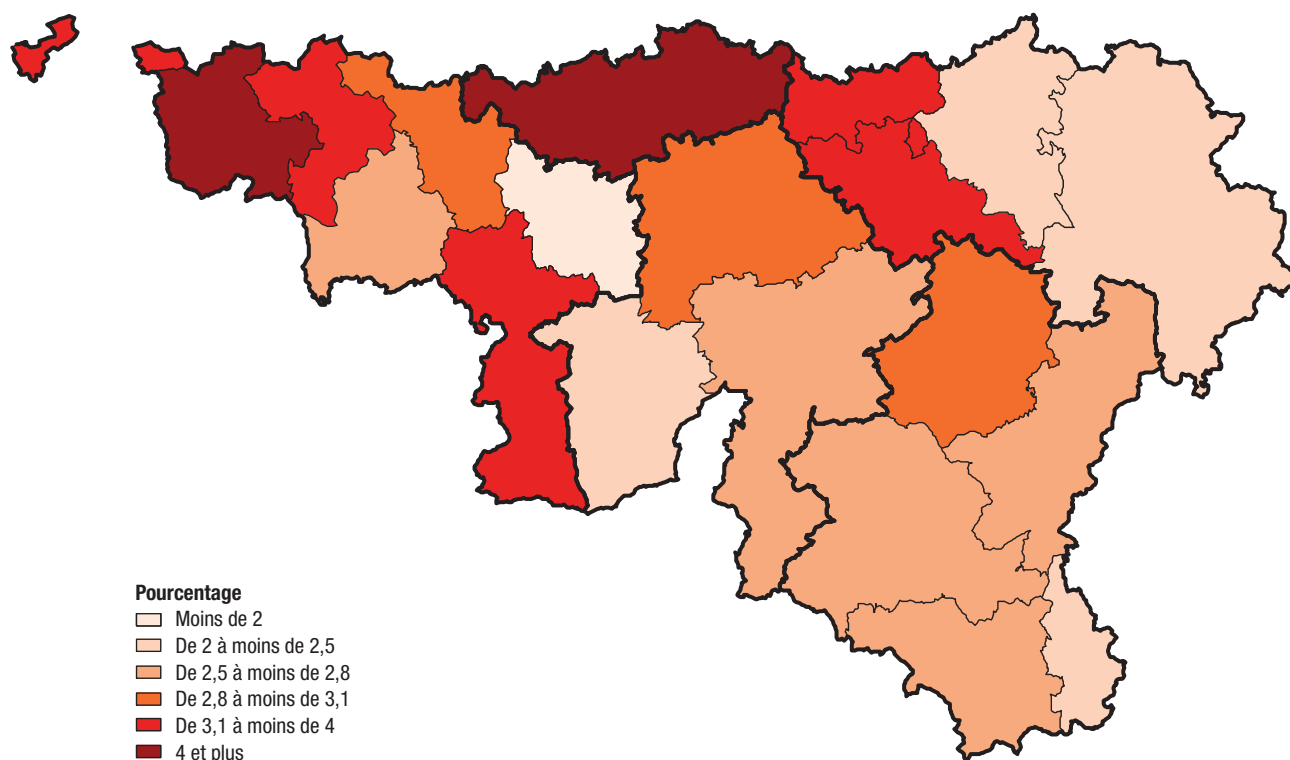
5.3.2. Localisation et taille des activités

Les évolutions sectorielles évoquées ci-avant pourraient se refléter en partie sur l'organisation géographique de l'activité, les zones traditionnellement industrielles occupant un poids moindre et les villes accueillant davantage de services. Néanmoins, sur la base des comptes régionaux, on constate que le poids des provinces et des arrondissements évolue lentement dans la valeur ajoutée régionale. En 2009, le Hainaut et la province de Liège accueillaient encore les deux tiers de la production régionale de valeur ajoutée sur leur territoire (respectivement 34 et 31% du total). Depuis le début des années 2000, la valeur ajoutée du Brabant wallon a pris un pourcent aux deux provinces précitées (aux arrondissements de Mons, Charleroi et Verviers) et atteint 15%. Avec des parts respectives de 7 et 13%, l'importance des provinces de Luxembourg et de Namur est demeurée inchangée.

La dynamique de création d'entreprises (plus précisément du nombre de sièges sociaux d'entreprises commerciales) par arrondissement (cf. carte 5.1) est davantage susceptible de nous informer sur l'amorce d'éventuels changements. Ainsi, depuis le début des années 2000, trois arrondissements (Brabant wallon, Liège et Namur) ont contribué à eux seuls à près de 50% à l'accroissement régional du parc d'entreprises en Wallonie, le Brabant wallon comptant à lui seul pour 28,0%. Par ailleurs, même s'ils occupent encore aujourd'hui un poids relativement faible dans le parc wallon d'entreprises, l'arrondissement de Tournai et, surtout, le Brabant wallon se caractérisent par un accroissement du nombre d'entreprises particulièrement important. Il s'élève à plus de 4,0% par an entre 2000 et 2010, alors que, sur la même période, le taux d'accroissement global pour la Wallonie s'élevait à 3,4%. A Liège, Verviers, Arlon, Philippeville et surtout Charleroi, cette progression est inférieure à 2,5%.

Carte 5.1. | Croissance annuelle moyenne du nombre d'entreprises de 2000 à 2010 par arrondissement

SOURCE : COFACE-BELGIUM - CALCULS IWEPS



La création de valeur ajoutée et d'emploi ne dépend pas uniquement du nombre d'entreprises, mais également de leur taille. Les données de l'ONSS²⁴ nous informent sur celle-ci, via le nombre de postes de travail occupés au sein des différents établissements, ou unités locales, que possède un employeur.

On constate ainsi que le tissu économique wallon se caractérise globalement par des établissements dont la taille moyenne est légèrement inférieure à la moyenne nationale. C'est dans les arrondissements où se trouvent les plus grandes villes - Mons, Charleroi, Liège et Namur - que l'on rencontre proportionnellement le plus de « grands établissements » de plus de 200 postes de travail. A l'opposé, les arrondissements de Dinant, Bastogne, Philippeville et Waremme comptent sensiblement plus de « très petites entreprises » que la moyenne wallonne.

Les secteurs du commerce, de la construction, de l'hébergement et de la restauration et les autres activités de services représentent plus de la moitié des établissements wallons. Il s'agit évidemment généralement de petites structures, comptant relativement peu d'emplois. Dans l'industrie, mais aussi dans l'administration publique et l'enseignement, les établissements sont de plus grande taille. En Wallonie, on notera toutefois que la plupart des secteurs se caractérisent par des établissements de taille moyenne inférieure à la moyenne nationale. Seules exceptions : les industries extractives et surtout l'industrie pharmaceutique.

5.4. Facteurs de dynamisme économique

Le tissu productif wallon que nous venons de décrire est appelé à se modifier. A moyen et long terme, la création de valeur ajoutée et d'emplois en Wallonie reposera sur un certain nombre de facteurs de dynamisme économique. Parmi eux, citons et illustrons les progrès accomplis en Wallonie en matière d'entrepreneuriat, d'investissement, de compétitivité, de recherche-développement et d'innovation.

5.4.1. Capacité d'entreprendre

La création d'activité passe notamment par la dynamique d'entreprises. Le chapitre 6 fera état de l'évolution du nombre d'indépendants ces dernières années. Intéressons-nous ici aux sociétés commerciales²⁵ enregistrées en Wallonie. Le parc de ces entreprises est passé de 67 311 entreprises à la fin de 1999 à 92 384 unités fin 2010, soit un accroissement de 37,2%²⁶. L'accroissement de 14 677 unités de 2000 à 2010 est la résultante d'un accroissement de 29 472 mouvements naturels (création « ex nihilo » – disparitions), et 531 mouvements migratoires, mais également d'un solde négatif de 15 326 unités entre le nombre d'entreprises désactivées et le nombre d'entreprises réactivées. En effet, certaines entreprises peuvent cesser leur activité (être désactivées), tout en ne disparaissant pas nécessairement et éventuellement reprendre quelques années plus tard leur activité (être réactivées). Durant cette période, c'est l'année 2010 qui a enregistré le plus de créations nettes : soit un solde global de 3 119 unités, contre un accroissement annuel moyen du parc d'entreprises de 2 195 unités, soit 3,7% du parc initial, sur la période 2000-2010. Cette évolution favorable est la conséquence d'une nette diminution des sorties, en particulier des désactivations (dont les faillites) par rapport à l'année de crise 2009.

Cet accroissement annuel moyen net du nombre d'entreprises en Wallonie, sur la période 2000-2010, est supérieur à celui observé à Bruxelles (2,5%), mais inférieur à celui constaté en Flandre (4,0%). Plus proche sans doute de la notion de dynamisme entrepreneurial, la création « ex nihilo » d'entreprises, rapportée au parc initial, est elle aussi inférieure à celle du nord du pays. Comme à Bruxelles, elle était estimée à 5,9% en Wallonie en 2010, contre 6,4% en Flandre.

Ce constat récent de créations relativement plus faibles en Wallonie qu'en Flandre accentue légèrement les différences que l'on observe pour les années antérieures à la crise. Entre 2000 et 2008, le taux de création brute d'entreprises (soit les créations « ex nihilo » rapportées au parc initial) en

²⁴ On passe alors ici de la notion d'« entreprise » à celle d'« employeur ».

²⁵ C'est-à-dire les sociétés dont le siège social se situe en Wallonie. Nous les nommerons « entreprises » par la suite.

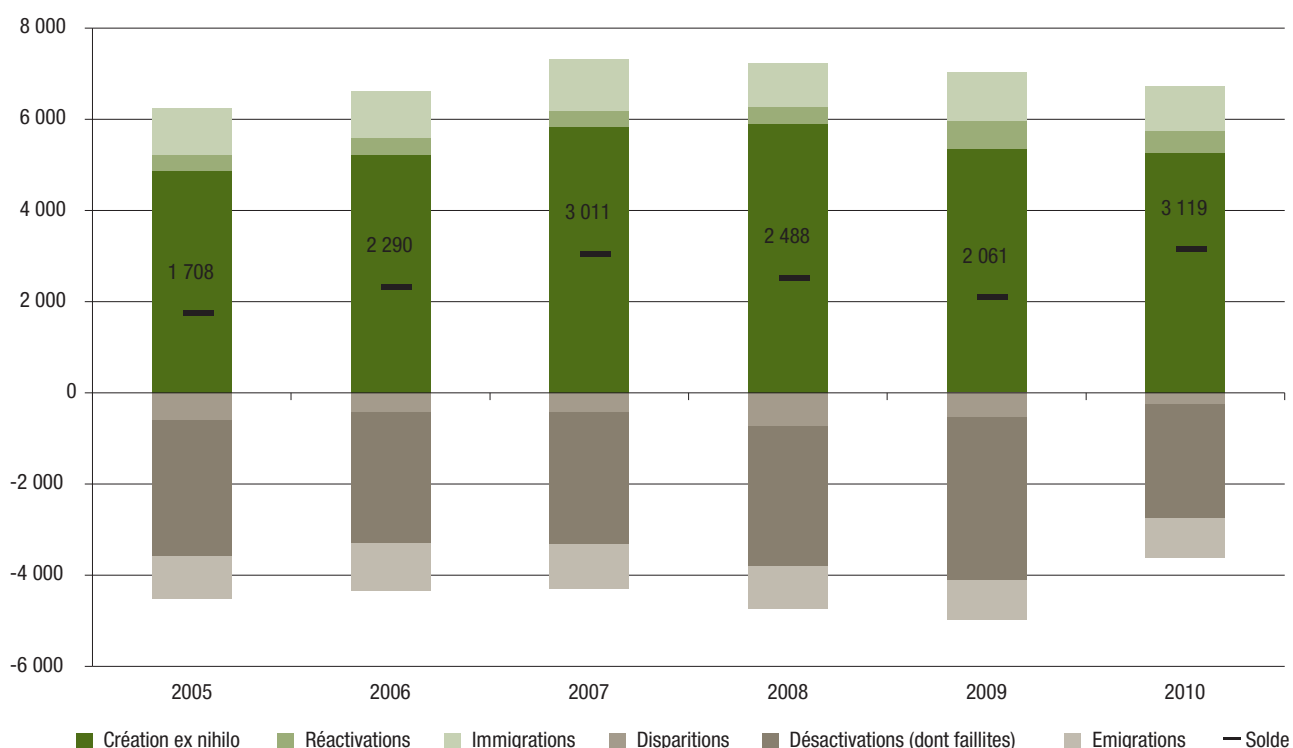
²⁶ Nous prenons en considération, dans ce cas, l'année 2010, puisqu'à ce jour, les chiffres ne sont pas complets pour 2011. Signalons que, vu la différence de l'objet d'observation, les chiffres que nous publions sont de 2 à 10% différents de ceux publiés par la DGSIE du SPF Economie, qui comptabilise l'ensemble des personnes morales assujetties à la TVA.

Wallonie était pratiquement équivalent à celui de la Flandre. C'était donc uniquement en raison de disparitions proportionnellement plus faibles que l'évolution nette du nombre d'entreprises flamandes (+1,3% par an) dépassait légèrement celui de la Wallonie (+1,2%) et, ce, en dépit

d'un solde migratoire²⁷ pourtant favorable à la Wallonie. Quant à l'entrepreneuriat bruxellois, il se caractérise par une volatilité plus forte, faite de créations et de disparitions plus importantes que dans les autres régions et résultant en un accroissement net inférieur.

Graphique 5.6. | Mouvements démographiques des entreprises entre 2005 et 2010 en Wallonie

SOURCE : COFACE-BELGIUM - CALCULS IWEPS



5.4.2. Investissements

Les investissements dans l'équipement productif constituent un autre déterminant de la croissance économique et des gains de productivité futurs. Par rapport au début des années 2000, la formation brute de capital fixe²⁸ a connu une période de relance au cours des années 2004 à 2008. A l'aube de la crise économique de 2008, cette dynamique d'investissement ne s'était pas encore démentie en Wallonie, la région arborant une croissance des investissements encore très vive (+9,1%). Durant la période 2000-2008,

l'évolution wallonne a été la plus favorable du pays. Elle a contribué à la remontée progressive du taux d'investissement, soit les investissements rapportés à la valeur ajoutée. A 23,1%, le taux wallon atteignait presque celui enregistré au nord du pays en 2008 (23,9%). Sur l'ensemble de la période, cette proportion s'élève à 19,7% et se trouve sous la moyenne belge et, singulièrement, de la valeur enregistrée en Flandre (22,3%). Globalement le taux wallon est similaire aux moyennes européennes.

²⁷ Soit l'écart entre le nombre d'entreprises existantes qui déménagent vers la région et le nombre d'entreprises qui quittent celle-ci pour s'établir dans une autre région.

²⁸ Dans cette section, nous considérons le terme « investissements » comme un synonyme de la « formation brute de capital fixe ». Le caractère brut de cette formation signifie que l'investissement couvre non seulement l'extension de l'équipement productif mais aussi le remplacement d'actifs dépréciés (l'amortissement). En revanche, l'accroissement des stocks de produits finis, qui peut aussi être considéré comme un investissement, n'est pas fixe et est exclu de la statistique analysée ici.

L'augmentation relativement plus soutenue observée en Wallonie provient notamment de l'industrie manufacturière qui comptabilisait ainsi près de 14,0% des investissements wallons en 2008. D'un autre côté, on notera que les investissements dans les transports et les communications ont connu une croissance plus faible que dans le reste du pays et ont vu leur part diminuer dans le total des investissements wallons. Ils représentaient moins de 10% de la formation brute de capital fixe wallonne en 2008. Bien que les investissements constituent un agrégat fluctuant et que ces parts évoluent rapidement, retenons une constante au sein des trois régions : les investissements dans le secteur de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises, qui incluent notamment les investissements réalisés

dans les logements par les ménages, représentaient en 2008 plus de 40% du total.

Enfin, si les investissements restent majoritairement localisés dans les provinces du Hainaut et de Liège, pour près de 62% du total, cette proportion est moins élevée que la part de ces provinces dans la valeur ajoutée, signifiant des taux d'investissement légèrement plus faibles. La croissance des investissements depuis 2000 a été la plus forte dans les provinces de Brabant wallon et de Namur (respectivement 6,0% et 7,7% à prix courants, contre 5,2% pour l'ensemble de la Wallonie), tandis que les taux d'investissements les plus élevés ont été enregistrés dans les provinces de Namur et Luxembourg.

Tableau 5.4. | Formation brute de capital fixe²⁹

SOURCE : ICN, EUROSTAT - CALCULS IWEPS, IBSA, SVR, BFP (HERMREG)

	En % de la Belgique		En % du PIB (taux d'investissement)		Taux de croissance annuelle moyenne
	2000	2008	2000	2008	2000-2008
Wallonie	23,1	23,9	20,7	23,1	3,4
Bruxelles	16,3	15,4	18,1	18,5	2,8
Flandre	60,6	60,7	22,3	23,9	3,1
Belgique	100,0	100,0	21,1	22,7	3,1
UE-15	-	-	20,1	20,4	2,0
EU-27	-	-	20,3	20,8	2,4

5.4.3. Compétitivité

Dans un environnement international marqué par une concurrence accrue, le maintien de la compétitivité constitue une autre condition de la croissance de l'activité économique régionale.

Or, globalement, depuis 2002, les exportations wallonnes ont enregistré une évolution plus favorable (+4,5%) que celle du pays dans son ensemble (+2,0%). Il s'agit ici

uniquement des exportations de marchandises, aucune information statistique régionale n'étant actuellement disponible pour les services. De la sorte, la part wallonne représentait 19,9% des exportations nationales en 2010, contre 16,4% en 2002³⁰. Les exportations ont été fortement touchées lors de la crise économique en 2009. Elles se sont aussi nettement redressées l'année suivante, profitant de la vigueur de certains marchés extérieurs, l'Allemagne notamment.

²⁹ Les données publiées par l'ICN ont été déflatées, par branche d'activité, via le déflateur national correspondant et la composante extra-régionale a été répartie entre les trois régions.

³⁰ Première année disponible selon le concept « national » qui est retenu ici. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'une marchandise passe d'un résident à un non résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept « communautaire », qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès qu'une marchandise franchit une frontière. La différence entre ces deux concepts donne une idée du commerce de transit.

En rythme annuel, les importations suivent généralement d'assez près l'évolution des exports. Ces dernières années, toutefois, la croissance des importations wallonnes s'est avérée inférieure à celle des exportations, de sorte que l'excédent commercial de la Wallonie vis-à-vis de l'extérieur de la Belgique s'est légèrement renforcé.

Si la part de la Wallonie dans les exportations du pays est en progrès, elle demeure inférieure à la part du PIB wallon dans le total belge. En d'autres termes, le degré d'ouverture de l'économie wallonne reste plus faible, la moyenne des exports et des imports représentant 47,7% de son PIB, contre 65,5% dans le cas de la Belgique dans son ensemble.

Tableau 5.5. | Indicateurs du commerce extérieur³¹

SOURCE : BNB, ICN - CALCULS IWEPS

	2002	2010
Commerce extérieur de la Wallonie, en % de la Belgique		
Exportations	16,4	19,9
Importations	12,9	13,9
Taux de croissance annuelle moyenne 2002-2010		
	Wallonie	Belgique
Exportations	4,5	2,0
Importations	3,7	2,7
Degré d'ouverture - Moyenne des exportations et des importations de marchandises rapportées au PIB		
Wallonie	38,4	47,4
Belgique	61,1	65,5

L'évolution a priori plutôt favorable du commerce extérieur wallon pourrait utilement être complétée par des indicateurs de la compétitivité au niveau régional. Les prix n'étant pas mesurés à ce niveau, il est difficile de procéder à de telles estimations. Néanmoins, un indicateur possible de la rentabilité et de la compétitivité réside dans la comparaison entre la productivité wallonne et le coût salarial. Le rapport entre ces deux grandeurs donne un coût salarial par unité de valeur ajoutée. Il représente la part des rémunérations dans la valeur ajoutée, tandis que sa valeur complémentaire est la part de l'excédent d'exploitation dans cette même valeur ajoutée. Ici, nous limitons l'observation aux branches d'activité marchande et à la période 2000-2008.

En Wallonie, durant cette période, la croissance des salaires a essentiellement neutralisé l'inflation puisque, en moyenne,

les rémunérations exprimées en volume se sont stabilisées. Dans le même temps, la productivité par tête a progressé à un rythme de 0,8% par an. De cette manière, la part des salaires dans la valeur ajoutée marchande s'est réduite, passant de 66,3% en 2000 à 62,3% en 2008. Corollairement, la rentabilité mesurée comme la part de l'excédent d'exploitation s'est donc améliorée. Le coût salarial unitaire demeure cependant supérieur à celui enregistré en moyenne dans le pays (61,1%). Cela signifie que l'écart négatif de productivité moyenne entre la région et la moyenne belge demeure plus important que l'écart, négatif lui aussi, de salaire moyen. En outre, en 2009, année de crise, la productivité wallonne a chuté lourdement car l'activité économique a reculé de façon inédite tandis que l'emploi et les rémunérations résistaient davantage. Le coût unitaire devrait donc vraisemblablement s'inscrire de nouveau en hausse.

³¹ Les données ne concernent que les flux de marchandises de la Belgique avec l'étranger. Elles sont ventilées par la BNB entre régions d'origine (exportations) ou de destination (importations). Nous avons utilisé ces informations pour répartir les exportations et importations nationales de biens exprimées en volume issues de la comptabilité nationale (hypothèse d'un déflateur national, identique pour chaque région).

Tableau 5.6. | Rémunérations et productivité par tête dans les branches d'activité marchande³²

SOURCE : ICN - CALCULS IWEPS, IBSA, SVR, BFP (HERMREG)

	2000	2008
Wallonie, en euros par personne		
Rémunération par salarié	33 673	33 660
Productivité par tête (ou valeur ajoutée par emploi)	50 803	54 048
Wallonie, en indice Belgique = 100		
Rémunération par salarié	89,1	88,1
Productivité par tête (ou valeur ajoutée par emploi)	87,5	86,5
Taux de croissance annuel moyen		
Rémunération par salarié	0,0	0,1
Productivité par tête (ou valeur ajoutée par emploi)	0,8	0,9
Cout salarial unitaire (rémunérations en % de la valeur ajoutée)		
Wallonie	66,3	62,3
Belgique	65,1	61,1

5.4.4. Recherche et développement

La capacité à développer des activités de recherche et de développement (R&D) constitue également un moteur de croissance essentiel pour les économies régionales³³. Elle agit notamment sur le progrès technique, qui favorise à son tour les gains de productivité et la compétitivité. Elle peut être observée en termes de dépenses de R&D consenties et de ressources humaines y affectées³⁴.

L'intensité de R&D (c'est-à-dire le rapport entre les dépenses totales de R&D et le PIB) constitue l'indicateur de référence pour mesurer le potentiel de développement des connaissances dans une zone géographique donnée. En progression depuis 2005, tant en Belgique que dans l'Union européenne, cet indicateur connaît un rythme de croissance supérieur en Wallonie. Les résultats atteints restent toutefois en-deçà de l'objectif de 3% du PIB fixé par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

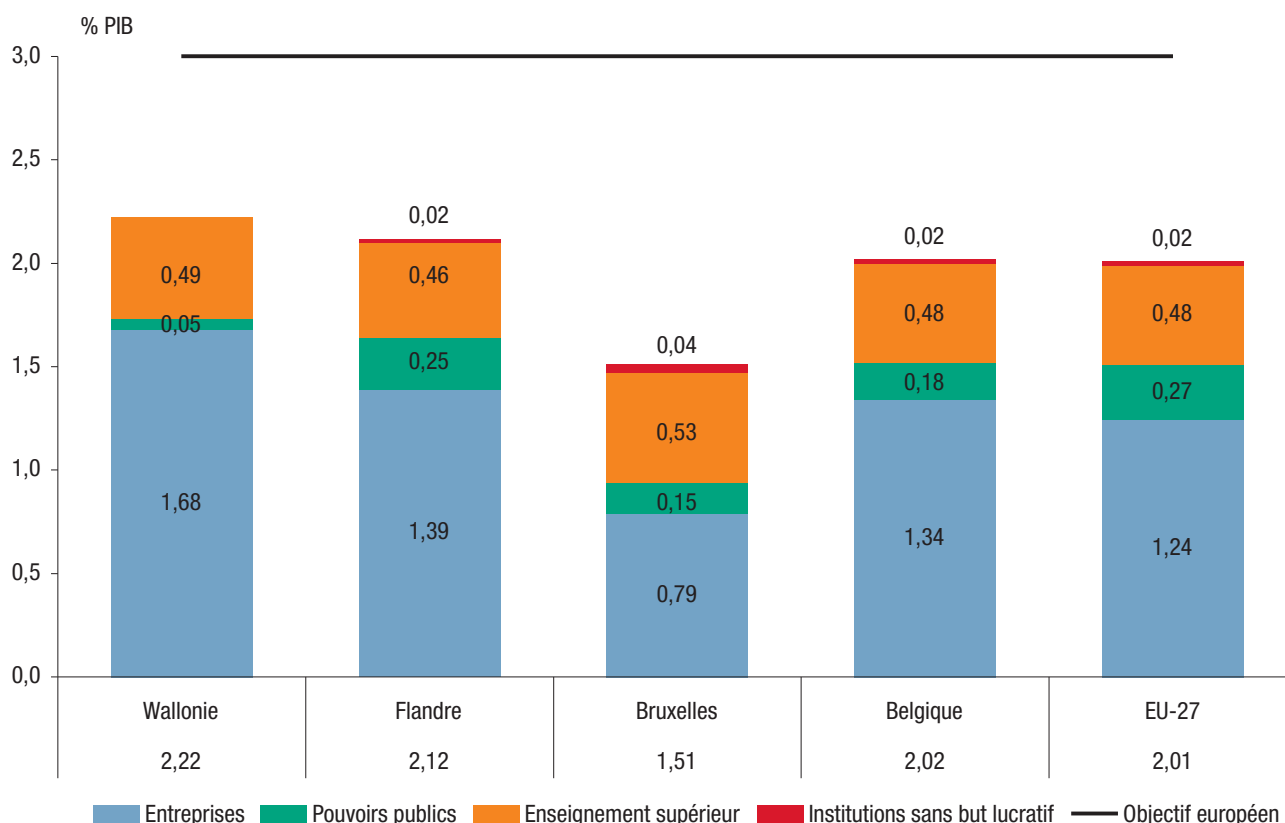
³² Les rémunérations publiées par l'ICN à prix courants ont été déflatées par les prix à la consommation. S'agissant de la productivité, les données ont été déflatées, par branche d'activité, via le déflateur national correspondant. En outre, la composante extra-régionale a été répartie entre les trois régions et les branches éducation, administration publique et services domestiques ont été exclues.

³³ Les statistiques de R&D utilisées dans cette section sont issues des « enquêtes sur la recherche et le développement » organisées conjointement par la Politique scientifique fédérale et les entités fédérées, en conformité avec les standards d'Eurostat et de l'OCDE en la matière. Pour la méthodologie relative à cette enquête, voir <http://www.belspo.be/stat/>.

³⁴ Le Bureau fédéral du Plan (BFP) vient d'actualiser son rapport « Système d'innovation en Wallonie ». Cette analyse rassemble des indicateurs régionaux couvrant les principaux aspects d'un système d'innovation : développement des connaissances, ressources humaines, capacité de valorisation de la R&D, capacité d'absorption de l'innovation, entrepreneuriat et financement (« les six piliers ou pôles de compétences, tous nécessaires au processus d'innovation »). Elle met en perspective l'évolution de la Wallonie selon ces différentes dimensions, par rapport aux principaux pays voisins d'une part et par rapport aux régions européennes comparables d'autre part. Les indicateurs repris ci-dessous et les commentaires formulés font directement référence à ce travail.

Graphique 5.7. | Dépenses de R&D en pourcent du PIB et répartition par secteur d'exécution³⁵ en 2009

SOURCE : POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE CFS/STAT, ICN, EUROSTAT - CALCULS BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ET IWEPS (JANVIER 2012)



En Wallonie, les trois quarts des dépenses totales de R&D sont exécutées par le secteur des entreprises. En comparaison avec les autres zones géographiques reprises dans le graphique, ce secteur occupe un poids plus important dans les dépenses totales de R&D ; tandis que les pouvoirs publics participent moins à l'exécution de ces dépenses. La moindre participation du secteur public wallon à l'exécution des dépenses de R&D a été constatée par le BfP sur une longue période (de 1995 à 2009) en liaison notamment

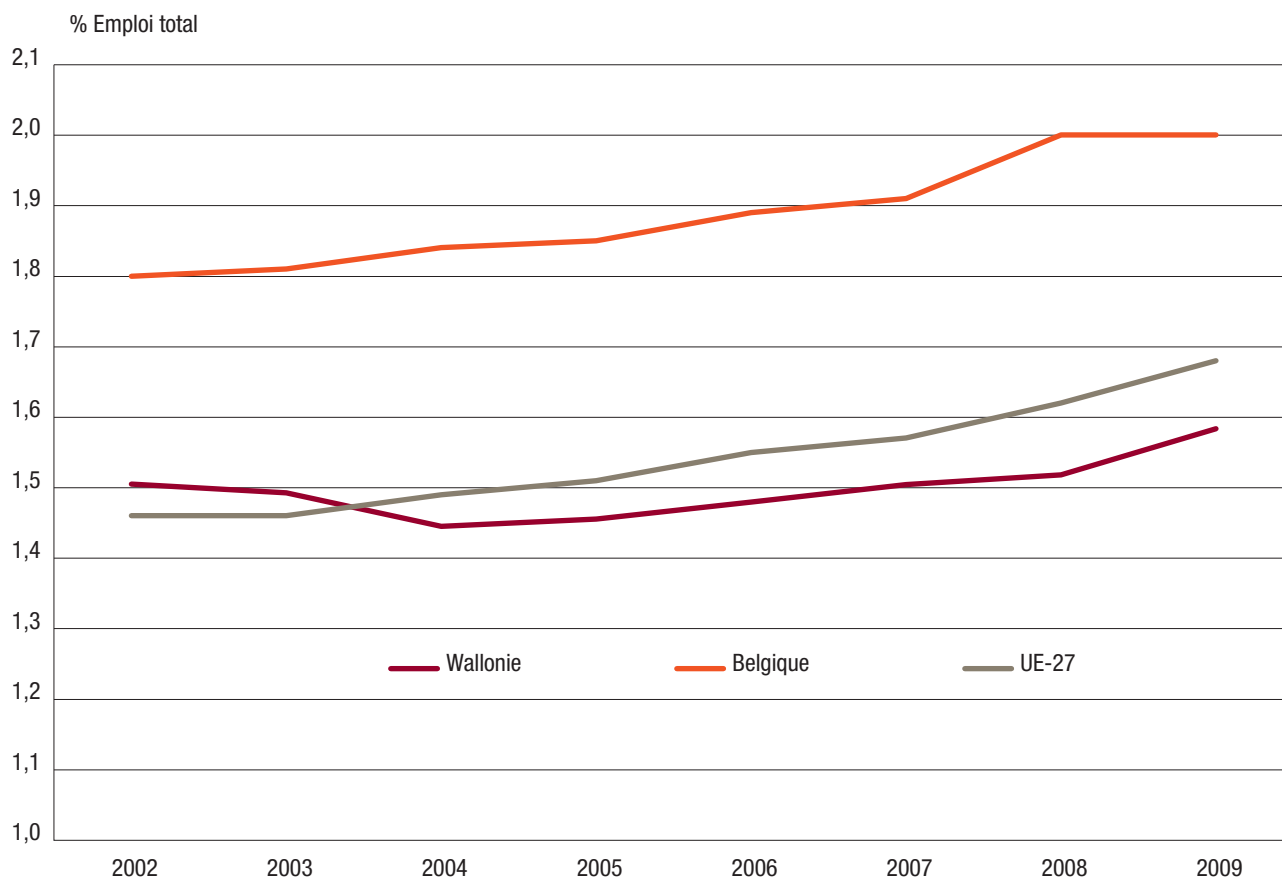
avec le fait que « la Région wallonne dispose, en effet, de peu de centres publics de recherche. »

D'une façon générale, les entreprises mobilisent essentiellement leur propre source de financement (pour plus de 80%) pour réaliser leurs activités de R&D. Le complément de financement est successivement apporté par des ressources en provenance de l'étranger et des pouvoirs publics.

³⁵ Les dépenses totales de R&D visent les dépenses intérieures de R&D (DIRD), soit l'ensemble des dépenses afférentes à des travaux de R&D exécutés sur le territoire national.

Graphique 5.8. | Personnel de R&D en pourcentage de l'emploi total

SOURCE : POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE CFS/STAT, EUROSTAT - CALCULS BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (JANVIER 2012)



La mesure de l'intérêt porté au développement des connaissances, calculée en termes de poids des dépenses dans le PIB, peut être complétée par un calcul en termes de ressources humaines. C'est l'objet de l'indicateur rapportant le poids du personnel de R&D à l'emploi total. Si cet indicateur est en progression au cours de la période considérée en Wallonie, son niveau reste inférieur à celui atteint tant par la Belgique que par la moyenne dans l'Union européenne. Pourtant, à l'inverse de nombreux pays européens, la Wallonie peut compter sur une part de diplômés de l'enseignement supérieur (parmi les jeunes de 30 à 34 ans) déjà supérieure à l'objectif européen de 40% (cf. chapitre 3).

5.4.5. Innovation

Des ressources financières et humaines sont donc affectées aux activités de recherche. Progressivement, leur développement doit conduire à des valorisations en termes d'activités d'innovation des entreprises et de progression des secteurs ayant un contenu technologique important. En matière de valorisation des efforts consentis au niveau de la R&D, des indications sont fournies dans les chiffres issus de la sixième enquête d'innovation européenne (CIS2008)³⁶.

³⁶ La méthodologie relative à cette enquête est disponible à l'adresse suivante : <http://www.belspo.be/stat/>.

Tableau 5.7. | Entreprises ayant des activités d'innovation³⁷

SOURCE : POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE CFS/STAT, DGO6 (DONNÉES DE L'ENQUÊTE D'INNOVATION EUROPÉENNE (CIS2008)) ET BFP

Pourcentage de la population d'entreprises concernées			
	Industrie manufacturière		
	Belgique	Wallonie	EU-27
de 10 à 49 travailleurs	57,4	53,3	49,7
de 50 à 249 travailleurs	77,2	65,9	-
250 travailleurs et plus	88,4	92,4	-
Total	63,0	56,7	54,5
	Services		
	Belgique	Wallonie	EU-27
de 10 à 49 travailleurs	51,9	44,6	46,0
de 50 à 249 travailleurs	66,7	56,2	57,9
250 travailleurs et plus	78,2	89,5	73,3
Total	54,8	46,4	48,5
	Total		
	Belgique	Wallonie	EU-27
de 10 à 49 travailleurs	54,0	49,2	47,7
de 50 à 249 travailleurs	71,9	62,4	63,7
250 travailleurs et plus	83,8	91,6	78,8
Total	58,1	52,0	51,6

Tout comme dans l'Union européenne, environ 52% des entreprises interrogées déclarent avoir des activités d'innovation en Wallonie ; soit une proportion moindre qu'en Belgique (58%). Dans l'industrie manufacturière, le niveau atteint en Wallonie est supérieur à celui de l'Europe mais inférieur à celui de la Belgique. Dans les services, les résultats wallons sont inférieurs tant à ceux de l'Europe qu'à ceux de la Belgique.

La ventilation des entreprises selon leur taille met en évidence une caractéristique du tissu productif wallon : un taux d'innovation des grandes entreprises (250 travailleurs et plus) supérieur à celui des autres zones géographiques, et cela à la fois dans l'industrie manufacturière et dans les services. Cependant, dans ce dernier secteur, les entreprises wallonnes de moins de 250 travailleurs font état de moins d'activités d'innovation que leurs correspondantes

belges ou européennes. Ce constat s'applique également aux entreprises wallonnes de moins de 250 travailleurs du secteur manufacturier, en comparaison avec la Belgique. Les effets sur le tissu productif des ressources affectées au développement des connaissances et des innovations peuvent aussi être observés au niveau des secteurs d'activité qualifiés de « haute technologie ». Eurostat distingue notamment l'industrie de haute technologie (HT), l'industrie de moyenne haute technologie (MHT) et les services de haute technologie³⁸.

En 2009, le poids des secteurs de « haute technologie » représentait 7,2% de l'emploi total wallon, par rapport à respectivement 8,5% en Belgique et 8,3% dans l'Union européenne des 27. Si l'écart wallon par rapport à la moyenne européenne est négatif pour l'industrie manufacturière de MHT et de HT (4,3% en Wallonie par rapport à 5,7% dans

³⁷ Les activités d'innovation comprennent les innovations de produit, de procédé, d'organisation et de commercialisation, ainsi que les projets d'innovation qui n'ont pas encore abouti ou qui ont échoué. Les services couvrent les sections H et K de la NACE Rev.2, ainsi que les divisions G46, J58, J61, J62, J63 et M71 de la NACE Rev.2 ; l'industrie manufacturière couvre la section C de la NACE Rev.2.

³⁸ Eurostat classe l'ensemble des secteurs d'activité (NACE Rev.2 à 2 digits) en fonction de leur « degré technologique » et distingue ainsi quatre degrés pour les secteurs industriels et six secteurs pour les services. L'ensemble de ces regroupements est disponible à l'adresse http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/Annexes/htec_esms_an3.pdf et sur le site de l'IWEPs à l'onglet « Méthodologie – Nomenclatures ».

l'Union européenne), il est positif dans les services de haute technologie (2,9% en Wallonie par rapport à 2,6% dans l'Union européenne). Quant à la répartition de cet emploi wallon de « haute technologie », elle était en 2009 de 60% dans le secteur manufacturier de MHT et de HT et de 40% dans les services de HT ; tandis qu'en Europe, les proportions étaient respectivement de quelque 70 et 30%.

En termes de valeur ajoutée, le poids des secteurs de « haute technologie » représentait, en 2009, 9,6% de la valeur ajoutée brute en Wallonie, par rapport à respectivement 10,5% en Belgique et 10,7% dans l'Union européenne des 27. Relativement à cette moyenne européenne, l'écart principal se situait dans le secteur des services de haute technologie (3,6% contre 4,6%).

Quant aux indicateurs relatifs à la démographie des entreprises, les calculs de l'IWEPS montrent qu'en Wallonie, le taux de créations nettes d'entreprises au cours de la période 2000-2010 a été particulièrement élevé dans le secteur des services de haute technologie, dont le parc initial constitué de 1 166 entreprises s'est accru de 1 678 unités sur cette période, soit un accroissement de presque 144%, en liaison notamment à la dynamique de sous-secteurs comme les télécommunications, les activités informatiques et la recherche et développement. Il s'agit d'une progression nettement plus rapide que celle de 37%, observée en moyenne dans la région, tous secteurs confondus.

5.5. Revenus des ménages

5.5.1. Revenus primaires et revenu disponible par région

La participation des ménages wallons à l'activité économique leur a procuré près de 20 000 euros par an et par personne en 2009. Ces revenus, dits « primaires », sont composés de la rémunération des salariés et des revenus des indépendants, auxquels s'ajoutent les revenus de la location d'immeubles (loyers effectifs ou imputés aux propriétaires occupants) et les revenus mobiliers (différence entre revenus de placements et intérêts d'emprunts).

En standards européens de pouvoir d'achat (SPA), ces revenus se montaient en 2008 (dernière année disponible en SPA) à 18 210 euros, comme nous l'avons vu plus haut et illustré au graphique 5.2. Les revenus primaires wallons sont encore 5% plus élevés que dans la moyenne de l'Union européenne, bien que cette dernière soit en augmentation rapide. Ils sont en revanche inférieurs à la moyenne belge de 13,0%.

Entre 2003 et 2009, malgré une baisse enregistrée durant cette dernière année de crise, les revenus primaires ont augmenté de 2,8% par an en moyenne en Wallonie. Il s'agit d'un rythme équivalent à celui observé en Flandre. En revanche, à Bruxelles, où l'évolution démographique est plus rapide, les revenus primaires par tête ont crû plus lentement (1,9%).

Tableau 5.8. | Revenus primaires et disponible des ménages par habitant - en standards de pouvoir d'achat en 2008

SOURCE : EUROSTAT - CALCULS IWEPS

	Revenus primaires par habitant		Revenu disponible par habitant	
	En euros (SPA)	Indice Belgique = 100	En euros (SPA)	Indice Belgique = 100
Wallonie	18 210	87,0	15 060	90,6
Bruxelles	19 583	93,6	15 820	95,1
Flandre	22 673	108,3	17 629	106,0
Belgique	20 932	100,0	16 627	100,0
UE-27	17 344	82,9	15 153	91,1

Pour passer des revenus primaires au revenu « poche », ou disponible, des ménages, il faut encore tenir compte des transferts courants, c'est-à-dire des versements entre les ménages d'une part et, principalement, l'Etat d'autre part. Après transferts, le revenu dont les ménages disposent pour consommer ou épargner, se réduit à 14 700 unités (toujours en SPA). En effet, les transferts nets sont globalement négatifs car les impôts et cotisations sociales que versent les ménages dominent les diverses prestations sociales qu'ils reçoivent. Or, le poids de ces transferts est plus important en Belgique qu'en moyenne dans l'Union. En conséquence, contrairement aux revenus primaires, la moyenne wallonne du revenu disponible est, cette fois, inférieure à la moyenne européenne.

En termes d'évolution, depuis 2003, la croissance du revenu disponible wallon a atteint un rythme annuel moyen de 3,1%, soit une évolution plus faible qu'en Flandre (3,3%) mais, de nouveau, plus élevée qu'à Bruxelles (2,5%). Dans les trois régions du pays, le revenu disponible a crû plus

rapidement que les revenus primaires sous l'effet combiné d'une hausse plus rapide des prestations sociales reçues et d'une progression plus lente des impôts payés.

Le système d'impôts et de prestations génère une redistribution des revenus entre personnes. Celle-ci a pour conséquence de réduire quelque peu les écarts de revenus moyens entre les régions. Ainsi, en 2009, alors que les revenus primaires des Wallons se situaient 12,8% sous la moyenne du pays, leur revenu disponible n'était plus inférieur à la moyenne nationale que de 9,2%. Durant cette année 2009, synonyme de crise, on peut également constater l'effet stabilisateur de revenu qu'a procuré le système des transferts courants. En effet, dans chacune des régions, alors que les revenus primaires s'inscrivaient en recul (-1,2% en Wallonie), le revenu disponible augmentait (+1,5% en Wallonie).

En Wallonie, comme l'illustre le tableau 5.9, la structure du revenu et l'évolution de ses composantes diffèrent quelque peu de la moyenne du pays.

Tableau 5.9. | Structure des revenus des ménages

SOURCE : ICN - CALCULS IWEPS

	En pourcentage du total des revenus primaires de l'année 2009				Taux de croissance annuel moyen 2000-2009 en %			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation et revenu mixte	12,7	13,8	13,7	13,4	0,6	0,8	1,1	1,0
Rémunération des salariés	76,6	73,8	73,5	74,4	3,5	2,5	3,2	3,2
Revenus de la propriété	10,7	12,3	12,8	12,1	-0,7	-1,7	0,4	-0,1
Solde des revenus primaires	100	100	100	100	2,6	1,6	2,5	2,4
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	32,3	27,5	25,8	27,8	3,8	2,7	4,4	4,1
Autres transferts courants	0,0	-0,3	-0,2	-0,2	-	-	-	-
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-17,8	-16,1	-17,3	-17,3	2,1	0,7	1,9	1,8
Cotisations sociales	-29,6	-28,2	-28,4	-28,7	3,6	2,5	3,6	3,5
Revenu disponible (B.6n)	84,9	82,9	79,9	81,6	2,8	2,2	2,9	2,8
Solde des revenus primaires en euros par habitant	19 925	21 278	24 723	22 839	-	-	-	-

Entre 2000 et 2009, le poste des rémunérations des salariés a ainsi évolué légèrement plus rapidement qu'en moyenne dans le pays (3,5% sur la base des prix courants), ce qui peut être mis en relation avec l'évolution relativement plus favorable du marché du travail (cf. chapitre 6). Corollairement, impôts et cotisations sociales ont crû davantage. Les prestations sociales ont augmenté légèrement moins vite (3,8%), mais elles continuent à représenter une part plus importante au sein du revenu moyen du Wallon (32,3%). En outre, les revenus des Wallons comportent proportionnellement plus de salaires que dans les autres régions. A l'opposé, les revenus du capital, immobilier (l'excédent d'exploitation) ou mobilier (revenus dits de la propriété), et les revenus des indépendants (revenu mixte) occupent une place moins importante³⁹.

5.5.2. Répartition géographique des revenus

La structure géographique des revenus fait apparaître des différences au sein de la Wallonie. C'est dans le Brabant wallon que les revenus sont les plus élevés, tant avant transferts (environ 36,0% de plus que la moyenne régionale) qu'après transferts (23,0% de plus). Toutefois, cet avantage s'est légèrement amenuisé ces dernières années, les revenus tant primaires que disponibles y ayant évolué plus lentement⁴⁰. Entre 2003 et 2009, selon les derniers chiffres de l'ICN, c'est en province de Luxembourg et de Namur que les revenus primaires ont augmenté le plus vite (plus de 3,0% contre 2,8% pour la moyenne régionale), tandis qu'en termes de revenu dis-

ponible, c'est dans la province de Hainaut que la progression a été la plus rapide (3,3% contre 3,1% pour la moyenne régionale).

Bien qu'étant moins complètes, les statistiques sur les déclarations fiscales⁴¹ permettent d'enrichir ces données issues des comptes régionaux de l'ICN d'informations concernant la distribution des revenus par commune (ou par classe de revenus, cf. section suivante).

Les données par commune permettent de cartographier plus finement la distribution des revenus dans l'espace wallon. Le revenu moyen par déclaration fiscale (encore appelé revenu net moyen déclaré) était en 2008 de 25 119 euros. Par commune, ce revenu moyen va de 19 629 euros à Momignies à 41 794 euros à Lasnes. L'observation de la carte 5.2 nous confirme que les revenus les plus élevés se retrouvent dans le Brabant wallon, mais permet de préciser que cette zone de revenus élevés déborde sur les voisins directs, soit l'est de la province de Hainaut et l'ouest de la province de Liège. Le sillon industriel wallon constitue quant à lui une véritable rupture dans la distribution spatiale de ces revenus. Le sud-est de la province de Luxembourg, de par sa proximité du Grand-Duché de Luxembourg, rassemble une série de communes (Attert, Messancy, Etalle, Arlon, Saint-Léger et Habay) dont le revenu moyen par déclaration fiscale dépassait 30 000 euros en 2008. Ici aussi, l'effet sur les revenus des pôles d'attraction bruxellois et luxembourgeois semble donc mis en évidence.

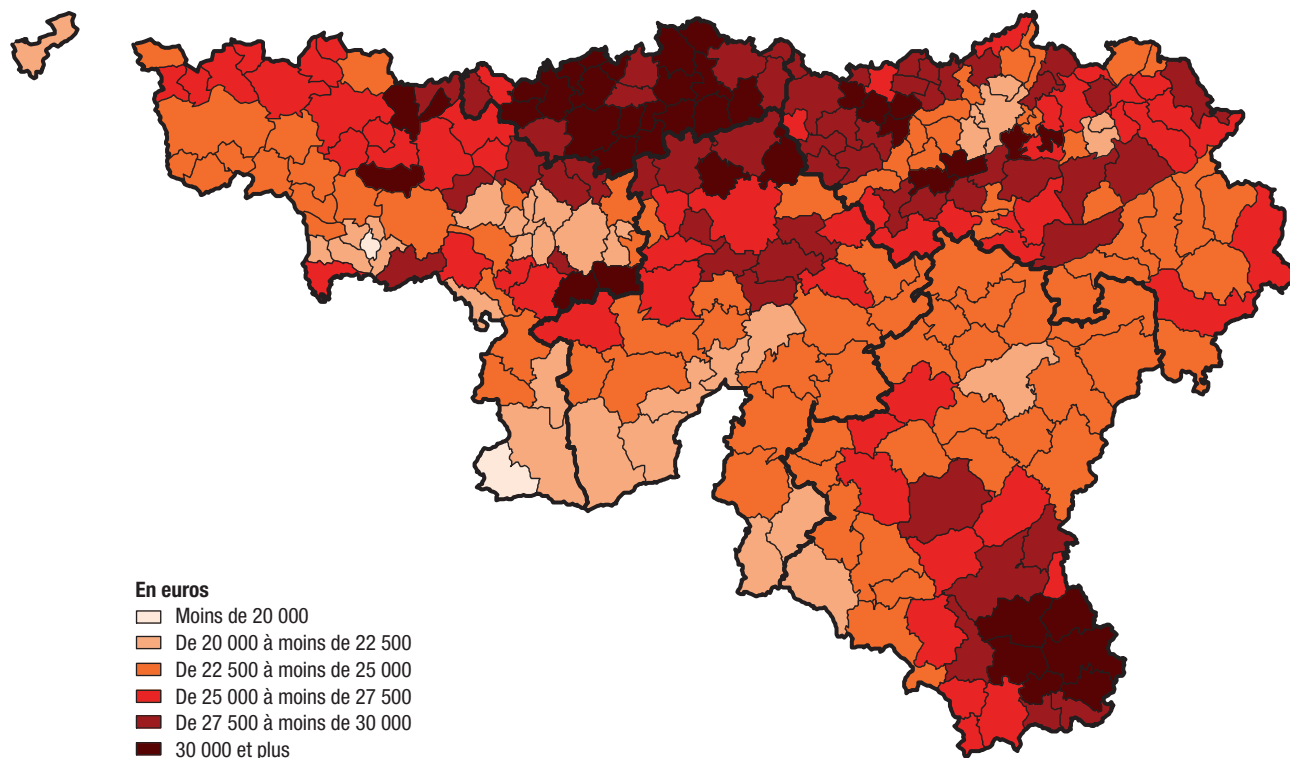
³⁹ Dans la comptabilité nationale, le revenu de l'indépendant est considéré comme mixte, car il représente à la fois une rémunération de son travail et une rémunération de son capital. Par ailleurs, il est présenté de façon indissociée du reste de l'excédent d'exploitation des ménages, qui représente la valeur ajoutée des services de logement offerts par les ménages.

⁴⁰ Ainsi, en 2003, le revenu primaire par tête dans le Brabant wallon dépassait de 39% la moyenne régionale et le revenu disponible de 26%.

⁴¹ Les données sur le revenu imposable sont en moyenne 15% inférieures à celles concernant le revenu disponible (mesuré dans les comptes officiels).

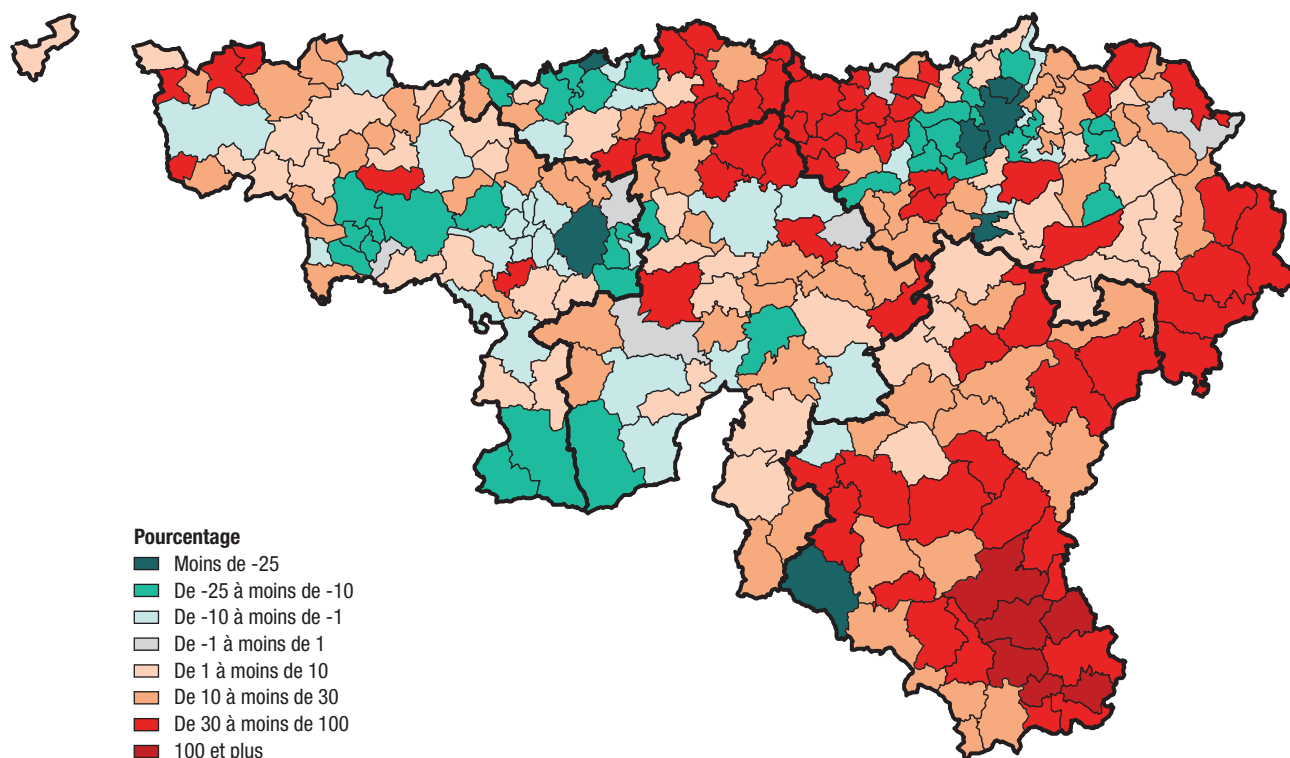
Carte 5.2. | Revenu moyen par déclaration fiscale (revenus 2008, déclarations 2009)

SOURCE : DGSIE DU SPF ECONOMIE - CALCULS IWEPs



Carte 5.3. | Evolution du revenu moyen par déclaration fiscale de 1980 à 2008, par rapport à l'évolution moyenne régionale (de 118%)

SOURCE : DGSIE DU SPF ECONOMIE - CALCULS IWEPs



Entre 1980 et 2008, le revenu moyen par déclaration fiscale a plus que doublé, passant de 11 541 euros en 1980 à 25 159 euros en 2008, en euros courants, soit une croissance de ce revenu moyen de 118%. Environ septante communes (26% du total), représentant plus de 1 983 000 habitants (57% du total), se situent en dessous de cette moyenne. Il n'est pas étonnant qu'à part Mouscron, Ath, Arlon, Gembloux, Braine-le-Comte et Frameries, toutes les communes qui comptaient plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2010 font partie de cette catégorie. Alors que l'ensemble du sud-est de la Wallonie, avec particulièrement Attert (qui passe d'un revenu moyen net déclaré de 9 812 euros en 1980 à 40 762 euros en 2008), Etalle, Messancy, Léglise et Habay, se situe bien au-dessus de la moyenne régionale, Bouillon voit son revenu moyen déclaré passer de 11 468 euros en 1980 à 21 397 euros en 2008. Le cas

du Brabant wallon est également assez interpellant, puisque seul l'est de la province et ses voisins immédiats de l'ouest de la province de Liège et du nord de la province de Namur ont vu leurs revenus moyens plus que doubler sur la période 1980-2008, alors que l'ouest de la province voit bon nombre de ses communes en dessous de la moyenne régionale. Citons ainsi La Hulpe où le revenu moyen net déclaré est passé de 18 567 euros à 34 330 euros avec un taux de croissance largement inférieur à la moyenne wallonne.

5.5.3. Répartition par classe de revenus

Au moyen de la même source de données, la situation moyenne établie pour la Wallonie peut être nuancée par l'analyse de la répartition des revenus par classe de revenus.

Tableau 5.10. | Distribution des déclarations fiscales suivant la tranche de revenus (en %)

SOURCE : DGSIE DU SPF ÉCONOMIE - CALCULS IWEPS

Année de revenus	moins de 10 000 €	de 10 000 à 19 999 €	de 20 000 à 29 999 €	de 30 000 à 39 999 €	de 40 000 à 49 999 €	50 000 € et plus	TOTAL
Wallonie							
2000	17,3	40,8	20,4	9,7	5,3	6,6	100
2001	17,4	39,4	20,7	9,8	5,4	7,2	100
2002	19,0	38,2	20,2	9,7	5,4	7,5	100
2003	18,8	38,0	20,3	9,8	5,5	7,8	100
2004	22,7	36,6	18,9	9,1	5,2	7,6	100
2005	22,2	36,0	19,0	9,3	5,3	8,2	100
2006	21,5	35,4	19,4	9,4	5,5	8,8	100
2007	20,1	35,5	19,6	9,7	5,6	9,4	100
2008	18,3	35,0	20,2	10,1	6,0	10,4	100
Belgique							
2000	16,0	39,1	20,9	10,6	5,9	7,5	100
2001	16,0	37,5	21,3	10,7	6,2	8,4	100
2002	17,1	36,3	21,2	10,5	6,1	8,8	100
2003	18,2	35,7	20,9	10,2	6,1	8,9	100
2004	20,9	34,3	20,1	9,8	5,9	9,0	100
2005	20,6	33,7	20,3	9,9	6,0	9,5	100
2006	20,2	33,1	20,6	10,0	6,1	10,0	100
2007	18,9	33,1	20,9	10,2	6,2	10,7	100
2008	17,2	31,7	21,4	10,8	6,6	12,3	100

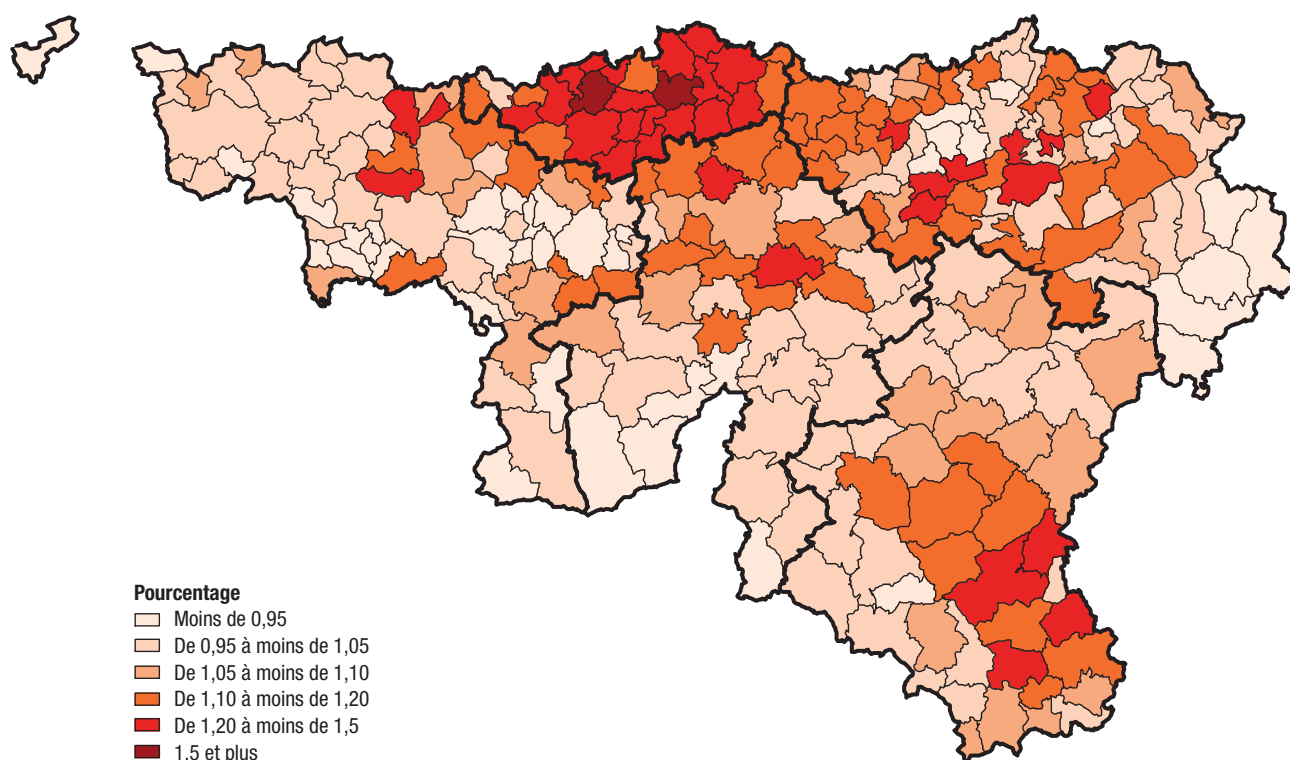
D'abord, la part des deux premières classes de revenus est plus marquée en Wallonie que dans le pays dans son ensemble. Ensuite, tant en Wallonie qu'en Belgique, c'est la proportion de déclarations fiscales d'un montant compris entre 10 000 et 19 999 euros qui diminue le plus sur la période 2000-2008 (-5,8 points de pourcent en Wallonie et -7,4 points de pourcent en Belgique). La part des déclarations fiscales d'un montant déclaré se situant dans la tranche des 20 000 à 29 999 euros a très légèrement diminué en Wallonie, alors qu'elle augmentait de 0,5% en Belgique. En Wallonie, comme en Belgique d'ailleurs, c'est la tranche des moins de 10 000 euros qui a le plus augmenté (1,0 % en Wallonie et 1,2% en Belgique). Elle est suivie de celle des 50 000 euros et plus qui a progressé

de 0,7% tant en Wallonie qu'en Belgique. Les proportions se modifient donc davantage dans les tranches extrêmes.

Cela laisse à penser à un accroissement de la dispersion des revenus. Cette dernière peut être approchée par le « coefficient interquartile », rapportant la différence interquartile à la médiane. Une valeur faible de l'unité signifie une forte concentration des revenus autour de la médiane. En Wallonie, entre 2001 et 2008, ce coefficient est passé de 0,93 points à 1,04 points ; et en Belgique, de 0,95 à 1,03. Depuis 2005 toutefois, la dispersion, tant des revenus wallons que des revenus belges semble néanmoins se stabiliser. La carte 5.4 présente une déclinaison communale de ce coefficient.

Carte 5.4. | Dispersion des revenus autour de la médiane en 2008

SOURCE : DGSIE DU SPF ECONOMIE – CALCULS IWEPS



La dispersion des revenus est particulièrement importante dans l'ensemble du Brabant wallon, ainsi que dans les communes immédiatement voisines du nord de la province de Namur et de l'ouest de la province de Liège. Elle est maximale à Lasne (1,52) et Chaumont-Gistoux (1,51). Cet espace est entouré d'une première couronne de com-

munes, dont Namur et Liège, où les revenus sont moins dispersés et d'une deuxième couronne où les revenus sont de nouveau plus dispersés. L'arrondissement d'Arlon et celui de Neufchâteau sont constitués de communes où les revenus sont relativement dispersés autour de la médiane. On observe donc que la dispersion des revenus autour de

la médiane est la plus forte dans les poches de revenus moyens les plus élevés (cf. aussi carte 5.2) et en plus forte croissance (cf. carte 5.3). Il s'agit là déjà d'un indice que la dispersion des revenus s'est accentuée dans ces zones en raison de la progression de la part des plus hauts revenus. De nouveau, peut-on probablement déceler ici un

autre impact possible des pôles d'attraction tels que Bruxelles et le Luxembourg, qui concentrent des activités à haute valeur ajoutée, en partie réalisées par des navetteurs wallons aux qualifications, à la productivité et aux salaires élevés.

Pour aller plus loin ...

...sur les évolutions récentes de l'économie wallonne et les prévisions: IWEPS (2011), *Tendances économiques*, n°41, novembre. Pour des perspectives de moyen terme (à 5 ans) : BFP, IBSA, IWEPS, SVR (2011), *Perspectives économiques régionales 2010-2016*, juin.

...sur l'évolution sectorielle, à plus long terme et comparée entre régions de la valeur ajoutée, de l'emploi et de la productivité : Bassilière et al. (2008), « Vingt-cinq ans d'évolutions régionales, un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG », *Planning Paper du BFP*, n°104.

...sur la R&D et l'innovation : Bureau fédéral du Plan (2012), *Le tableau de bord de la recherche et de l'innovation en Wallonie*. Ce rapport est élaboré à la demande du Service public de Wallonie (DGO6). De plus, le site <http://indicators.plan.be> rassemble des statistiques et indicateurs régionaux de natures diverses couvrant les principaux aspects du système d'innovation évoqués dans le présent chapitre. L'estimation de l'ensemble des efforts des pouvoirs publics en matière de R&D réclame également le recours aux données de crédits budgétaires publics. En la matière, voir SPW-DGO6 (2011), *Les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la R&D en Wallonie pour l'année budgétaire 2010* (accessible via <http://recherche-technologie.wallonie.be> - rubrique « publications »).

... sur la démographie des entreprises : Duprez J. P. (2010), « Les mouvements migratoires des entreprises en Wallonie de 2000 à 2008 », *Brèves de l'IWEPS*, n°13.



Chapitre 6

MARCHÉ DU TRAVAIL

6. MARCHÉ DU TRAVAIL

Les chiffres-clés du marché du travail comptent quelques indicateurs sensibles, souvent utilisés comme baromètre de la santé de l'économie et de l'efficacité des politiques économique et sociale. Ce chapitre se concentrera sur trois d'entre eux : le taux d'emploi, le taux de chômage et la croissance de l'emploi.

Ils peuvent être mesurés par des données d'enquêtes ou administratives, la façon de les calculer peut également varier selon la source, renforçant encore les débats autour de ces indicateurs.

Ce chapitre apportera un éclairage sur les estimations les plus « officielles » et les plus couramment utilisées du taux d'emploi, du taux de chômage et de la croissance de l'emploi. Ces indicateurs seront déclinés, notamment, par sexe et âge pour les deux premiers et par secteur et statut pour le troisième. Derrière les taux moyens se cachent en effet de grandes disparités. Des tableaux concernant le travail à temps partiel et temporaire viendront également nuancer l'interprétation du taux d'emploi, dans lequel chaque emploi représente une unité.

Les tableaux présentés seront succinctement commentés, le but de ce chapitre étant de guider le lecteur parmi les indicateurs clés du marché du travail wallon plutôt qu'une analyse. Celle-ci est et sera proposée dans d'autres publications de l'IWEPS.

Quels chiffres-clés pour le marché du travail ? Le taux d'emploi est l'indicateur-clé au niveau européen depuis la stratégie de Lisbonne en 2000. Le taux de chômage, calculé chaque mois, est encore très couramment utilisé comme indicateur-clé. Il n'est pas simple à mesurer. Bien qu'il existe une définition internationale du chômage, elle est interprétée différemment selon les acteurs. L'existence de trois sources de données, très différentes, pour mesurer le chômage en Belgique complique encore le calcul. Enfin, l'absence de données administratives officielles de population active crée d'autres ambiguïtés. C'est ainsi que pour 2010, le taux de chômage wallon est de 16,2% selon

les données administratives et de 11,5% selon les données d'enquêtes utilisées dans les comparaisons internationales et il ne s'agit là que de deux taux, il y en a encore plusieurs autres !

Depuis 2010, le taux de chômage (sa minimisation) a perdu son statut d'objectif des politiques d'emploi, au profit du taux d'emploi (sa maximisation)⁴².

Sa valeur varie moins selon la source de données utilisée (57,2% selon les données d'enquête et 57,1% selon les données administratives en 2008, respectivement 56,2% et 56,6% en 2009). Les données administratives de 2010 ne sont pas encore disponibles. Celles-ci nécessitent de rassembler l'information sur toutes les personnes en emploi. L'enquête est plus rapide et donne un taux de 56,7%.

Le taux de croissance de l'emploi est aussi un indicateur-clé. Dans ce cas, c'est souvent l'emploi intérieur qui est pris en compte (c'est-à-dire au lieu de travail et non au lieu de domicile, nous verrons la différence dans la section suivante). On compare alors l'évolution de l'emploi avec celle du PIB. On évalue ainsi l'impact sur l'emploi des variations de l'activité économique.

Ces trois indicateurs se développent pour en former beaucoup d'autres. Le taux de chômage et le taux d'emploi varient selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme... Le chômage peut être de courte ou de longue durée...

Dans le calcul du taux d'emploi, chaque travailleur est compté comme une unité. Or, il est intéressant de nuancer par la proportion d'emploi à temps partiel ou temporaire...

Enfin, lorsqu'on aborde l'évolution de l'emploi, des questions surgissent : Dans quel secteur ? Sous quel statut ? Quelles sont les secteurs qui offrent le plus d'emplois ? Quelle est la part de l'emploi public ?

La question du lien entre création d'emploi et variation du taux d'emploi est également clé. Les créations d'emploi

⁴² Robert Salais, La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE), in B. Zimmermann (s. dir.) 2004, Action publique et sciences sociales, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

sont souvent présentées via la comptabilité régionale (voir les chiffres-clés de l'économie, chapitre 5), donc au lieu de travail, tandis que le taux d'emploi est une notion liée à la population, donc au lieu de domicile. Pour être précis, le numérateur du taux d'emploi n'est pas l'emploi intérieur de la comptabilité régionale mais la population active occupée (transposé à la Wallonie, l'emploi intérieur est constitué des emplois localisés en Wallonie, qu'ils soient occupés par des habitants de Wallonie ou d'ailleurs, tandis que la population active occupée est le nombre de Wallons ayant un emploi, quel que soit l'endroit où il est exercé). A supposer que la population active occupée et l'emploi intérieur soient égaux (tous les Wallons travaillent en Wallonie et tous les emplois en Wallonie sont occupés par des Wallons), le taux d'emploi n'augmente que si l'emploi augmente plus que la population en âge de travailler. Le facteur démographique est donc également important dans les prévisions de taux d'emploi.

Voici un petit aperçu de ce que sont les chiffres-clés du marché du travail. On s'aperçoit que les chiffres-clés de l'emploi sont intimement reliés aux chiffres-clés de l'économie (PIB, productivité, masse salariale... voir chapitre 5), aux chiffres-clés de la démographie (évolution de la population en âge de travailler... voir chapitre 2), aux chiffres-clés de la formation (le taux de chômage, le taux d'emploi ... varient fortement en fonction du niveau de formation, voir chapitre 3) et aux chiffres-clés de la mobilité (navettes domicile – travail, voir chapitre 7).

6.1. Vue d'ensemble et définition de quelques concepts

Cette première section va nous permettre d'avoir une vue d'ensemble du marché du travail sous trois angles d'approches (qui vont structurer les sections suivantes).

Le premier angle, le lieu de résidence des travailleurs, permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle

que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, permet de repérer les secteurs qui sont les plus gros pourvoyeurs d'emploi en Wallonie et d'apprécier le dynamisme des entreprises situées en Wallonie du point de vue de l'emploi.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet, dans les limites de la comparabilité des statistiques, de relier le premier et le deuxième angles d'approche.

La construction de ce schéma nécessite la mise en cohérence de données de plusieurs sources (données administratives et d'enquêtes⁴³).

Les données du schéma concernent la situation en 2009, et sauf indication contraire, sont estimées en milliers de personnes. Des données plus récentes existent pour certains éléments et seront présentées par la suite. Cependant, pour une meilleure cohérence, étant donné les fortes variations conjoncturelles, il est préférable d'utiliser les données d'une même année.

Concrètement, que nous livre ce schéma ?

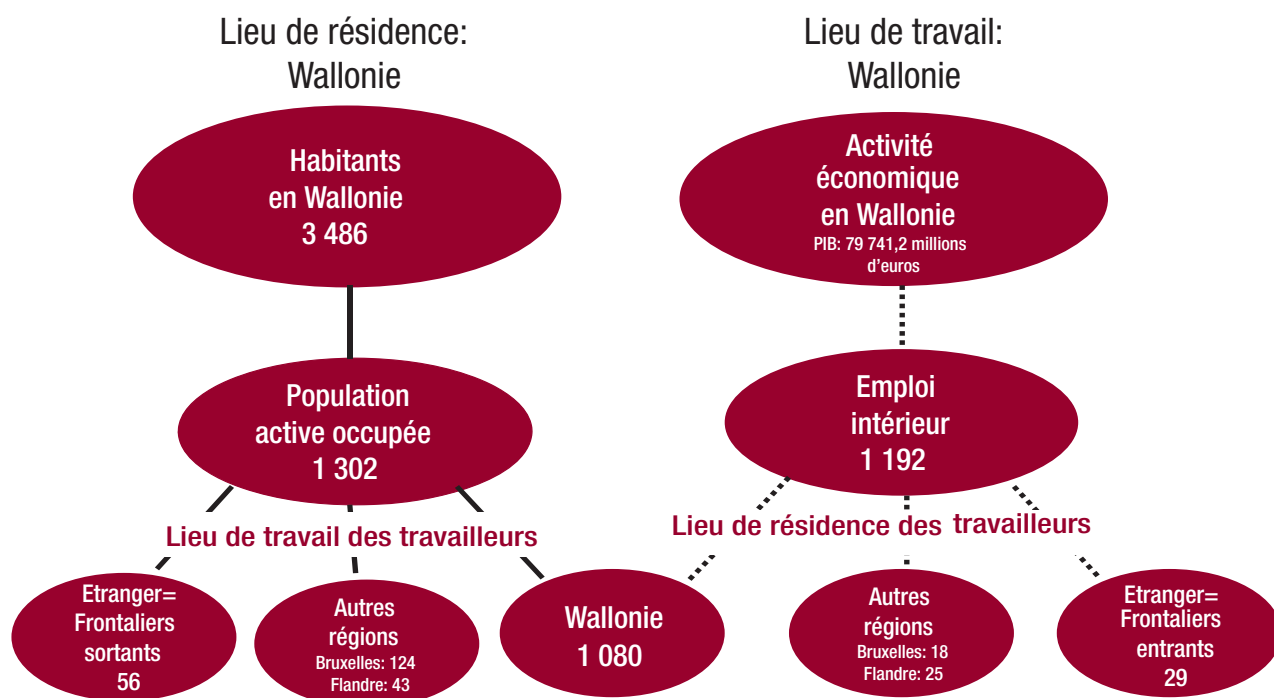
Sur les 3,486 millions d'habitants que comptaient la Wallonie en 2009 (moyenne), 1,302 million avaient un emploi, 1,080 million exerçaient cet emploi en Wallonie, 56 000 dans un pays frontalier (principalement au Luxembourg), 124 000 faisaient la navette vers Bruxelles et 43 000 allaient travailler en Flandre.

L'activité économique de la Wallonie en 2009 a nécessité 1,192 million d'emplois, ceux-ci étaient occupés majoritairement par des Wallons (1,080 million) mais aussi des Bruxellois (18 000), des Flamands (25 000) et des frontaliers entrants (29 000, principalement de France).

⁴³ Ceci explique que 40 000 travailleurs n'aient pu être classés selon leur lieu de travail.

Schéma 6.1. | Relation entre population active occupée et emploi intérieur en Wallonie, en 2009
(en milliers d'unités)

SOURCES : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL), INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (EMPLOI INTÉRIEUR ET PIB), INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE INVALIDITÉ (INAMI) (TRAVAILLEURS FRONTALIERS ENTRANTS)



6.2. La population active et les taux-clés du marché du travail

Nous allons maintenant détailler la partie gauche du schéma. C'est-à-dire observer le marché du travail de la Wallonie sous l'angle de ses habitants. Les données utilisées ici sont celles de l'enquête sur les forces de travail, il s'agit donc de données extrapolées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon. Nous présentons les données les plus récentes, c'est-à-dire une moyenne annuelle pour 2010. Ce sont ces données qui sont utilisées au niveau international car elles respectent strictement les définitions du BIT (Bureau international du travail⁴⁴).

Selon cette enquête, en 2010, la Wallonie comptait 3 510 000 habitants. 619 000 avaient moins de 15 ans et 576 000 plus de 65 ans. 2 315 000 étaient en âge de travailler, soit 65,9% de la population.

Parmi ces personnes âgées de 15 à 64 ans, 289 000 étaient encore étudiantes et 1 484 000 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 64,1% de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous la chance d'avoir un emploi. 11,5% d'entre eux, soit 171 000 étaient au chômage (concept BIT^{45, 46}). Le solde – 1 313 000 personnes – avait un emploi. Il représentait 56,7% de la population en

⁴⁴ Afin d'assurer une comparabilité dans le temps et dans l'espace (au niveau international) de ces concepts, le BIT a précisé, dans une Résolution de 1982, la manière dont la population devait être répartie entre personnes ayant un emploi, chômeurs BIT et inactifs. Cette « résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi » a été adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 1982. Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des critères définis par le BIT. La résolution complète est disponible sur le site du BIT à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/download/res/ecacpop.pdf> Un résumé est disponible notamment dans Les estimations de la population active par commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail - V. VANDER STRICHT, L. VANDEN DOOREN avec J.P. DUPREZ et C. RUYTERS – Discussion Papers n°0703

⁴⁵ Il s'agit de données en moyenne annuelle, les données présentées dans la partie démographique est calculée au 1^{er} janvier, c'est ce qui explique les différences entre les deux parties.

⁴⁶ Le Bureau international du Travail (BIT) définit le taux de chômage comme le nombre de personnes sans emploi, disponibles pour travailler et qui recherchent activement un emploi, rapporté à la population active.

âge de travailler (15-64 ans). Parmi ces personnes, 308 000 travaillent à temps partiel, soit près d'un quart d'entre elles (23,5%).

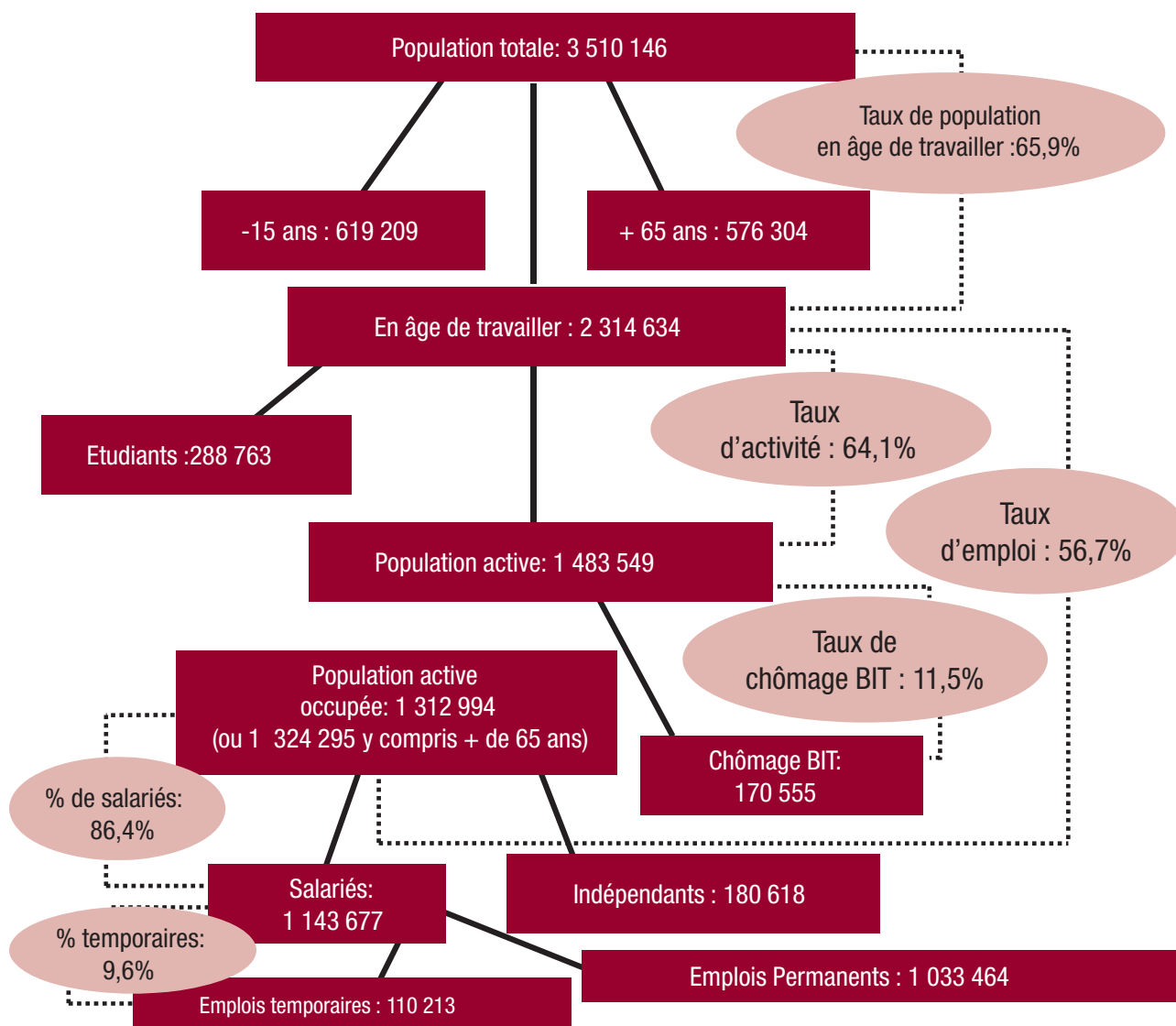
Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 324 000 personnes ayant un

emploi. 1 144 000 sont salariées (soit 86,4% des actifs occupés) et 181 000 sont indépendantes.

Parmi les salariés, 9,6% ont un emploi temporaire soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage, d'un travail en ALE⁴⁷ ou d'un job étudiant.

Schéma 6.2. | Population active en Wallonie en 2010, données d'enquête

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNE ANNUELLE 2010 – CALCULS IWEPS



⁴⁷ Agence locale pour l'emploi. Une ALE est une association sans but lucratif (ASBL) créée par la commune ou par un groupe de communes. Diverses activités qui ne sont pas rencontrées par le circuit du travail régulier peuvent être effectuées, sous certaines conditions, dans le cadre de l'ALE.

Le schéma 6.2 nous a montré que le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans) ; la population active comprend la population active occupée (emploi) et les demandeurs d'emploi. Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs

d'emploi et la population active. Tous les taux sont exprimés en pourcentage. Ils peuvent être calculés, chaque année, par sexe mais aussi par âge, par niveau de formation (voir les chiffres-clés de la formation, chapitre 3), par région de résidence... Pour un calcul plus fin au niveau communal par exemple, il faut utiliser les données des comptes de l'emploi qui sont présentées dans le schéma 6.3.

Tableau 6.1. | Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage en Wallonie, population des 15-64 ans (en pourcentage)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - CALCULS IWEPS

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'activité	Hommes	71,5	71,2	70,9	70,7	70,3	69,7	70,6
	Femmes	53,2	56,1	56,2	56,7	57,0	57,0	57,6
	Total	62,4	63,7	63,6	63,7	63,6	63,3	64,1
Taux d'emploi	Hommes	65,5	63,7	63,6	64,3	64,0	62,3	62,9
	Femmes	46,4	48,4	48,6	49,6	50,4	50,2	50,6
	Total	55,9	56,1	56,1	57,0	57,2	56,2	56,7
Taux de chômage	Hommes	8,5	10,5	10,4	9,0	8,9	10,7	10,9
	Femmes	12,8	13,8	13,5	12,5	11,5	11,9	12,2
	Total	10,3	11,9	11,8	10,5	10,1	11,2	11,5

Le taux d'emploi est devenu l'indicateur phare du suivi du marché du travail.

Le taux d'emploi total des 15-64 ans nous indique que 57 personnes en âge de travailler sur 100 travaillent effectivement. Cette proportion varie fortement en fonction de l'âge. 22 jeunes sur 100 ont un emploi, en Wallonie la combinaison travail-étude est moins fréquente que dans d'autres pays européens comme au Danemark ou aux Pays-Bas. Dans la tranche des 25 à 49 ans, ils sont 76 sur 100 tandis que moins de la moitié des 50-64 ans ont un emploi (47,3%). Le taux d'emploi varie également fortement en fonction du genre puisque 63 hommes de 15-64 ans sur 100 ont un emploi contre 51 femmes sur 100 dans les mêmes tranches d'âge.

Entre 2000 et 2010, le taux d'emploi a augmenté de 0,8 point de pourcentage. L'augmentation n'a pas été régulière : baisse jusqu'en 2003 puis hausse par paliers pour atteindre 57,2% en 2008 ; ensuite la crise frappe et le taux redescend à 56,2% pour remonter à 56,7%.

Ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué au renouvellement de la force de travail par leur présence de plus en plus accrue sur le marché de l'emploi⁴⁸.

Par tranche d'âge, l'évolution la plus marquante est celle du taux d'emploi des 50-64 ans, il a augmenté de 8 points de pourcentage entre 2000 et 2010. La politique visant à augmenter le taux d'emploi en favorisant le maintien sur le marché du travail et en limitant l'accès aux mesures de retrait anticipé explique en grande partie cette évolution.

⁴⁸ IWEPS (2010) – Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique.

Tableau 6.2. | Evolution du taux d'emploi selon le sexe et l'âge

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - CALCULS IWEPS

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
15-24 ans	Hommes	28,2	24,7	25,9	26,5	25,6	24,6	24,6
	Femmes	18,7	19,5	18,4	19,4	18,8	18,8	19,3
	Total	23,6	22,1	22,2	23,1	22,3	21,8	22,0
25-49 ans	Hommes	84,6	82,9	82,9	83,6	83,9	81,3	81,7
	Femmes	63,9	65,5	66,7	67,7	69,7	69,6	69,4
	Total	74,4	74,2	74,8	75,7	76,8	75,5	75,6
50-64 ans	Hommes	50,8	54,1	53,4	54,9	54,5	54,2	56,0
	Femmes	28,4	35,4	35,5	37,0	37,4	37,3	38,9
	Total	39,4	44,6	44,3	45,8	45,8	45,6	47,3
15-64 ans	Hommes	65,5	63,7	63,6	64,3	64,0	62,3	62,9
	Femmes	46,4	48,4	48,6	49,6	50,4	50,2	50,6
	Total	55,9	56,1	56,1	57,0	57,2	56,2	56,7

Dans le cadre de la stratégie EU2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011)⁴⁹, les différentes autorités belges se sont fixées pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à cet horizon.

À politique inchangée, le taux d'emploi en Belgique devrait atteindre 69,8% en 2020.

L'objectif est ambitieux, les mesures mises en place pour y parvenir sont détaillées dans le PNR⁵⁰. En 2010, 68,6% des Européens ont un emploi. Cette proportion est plus petite en Wallonie (62,2%) et à Bruxelles (59,2%) et plus grande en Flandre (72,1%).

Tableau 6.3. | Evolution du taux d'emploi des 20-64 ans

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - EUROSTAT

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Wallonie	60,5	60,4	60,1	60,6	60,3	61,6	61,6	62,6	62,8	61,7	62,2
Flandre	68,9	68,6	68,6	68,1	69,7	70,4	70,6	71,9	72,3	71,5	72,1
Bruxelles	59,2	58,2	58,9	57,5	58,6	59,4	57,9	59,4	60,2	59,5	59,2
Belgique	65,3	65,0	65,0	64,7	65,6	66,5	66,5	67,7	68,0	67,1	67,6
EU-27	66,5	66,9	66,8	67,2	67,3	68,1	69,1	70,0	70,5	69,1	68,6
EU-15	67,1	67,8	68,1	68,4	68,6	69,5	70,3	71,1	71,5	70,1	69,6

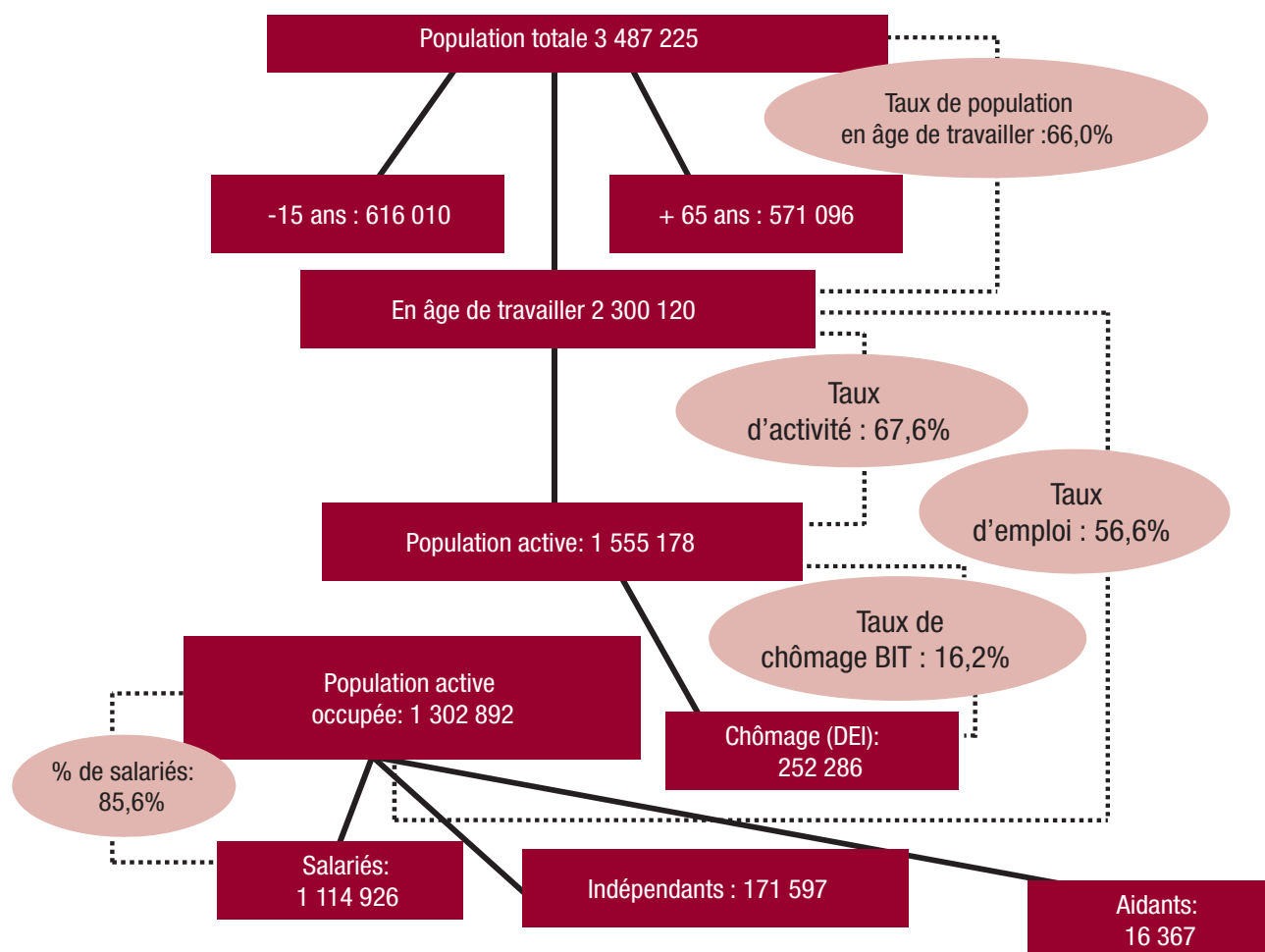
⁴⁹ Voir <http://www.be2020.eu>⁵⁰ Voir aussi Stratégie Europe 2020 : Contribution de la Wallonie et de la Communauté Française au Programme National de Réforme Belge 2011 (http://economie.wallonie.be/new/IMG/pdf/contribution_RW-CF_6avril2011.pdf)

Les indicateurs présentés ci-avant peuvent également être calculés sur la base de données administratives. Ces données sont estimées par le Steunpunt Werk en sociale economie (WSE) et bientôt l'IWEPS dans le cadre des comptes de l'emploi (voir <http://www.steunpuntwse.be/>). Celles-ci sont disponibles pour 2009. L'avantage est

qu'elles permettent des désagréations beaucoup plus fines, par âge, sexe, commune de résidence. Elles sont notamment analysées par le Forem dans leurs publications, déclinées par sous-régions, « Etat des lieux socio-économique ». La différence fondamentale avec les données d'enquête concerne le chômage, nous y reviendrons.

Schéma 6.3. | Schéma de la population active en Wallonie en 2009, données administratives

SOURCE : STEUNPUNT WSE, MOYENNE ANNUELLE 2009



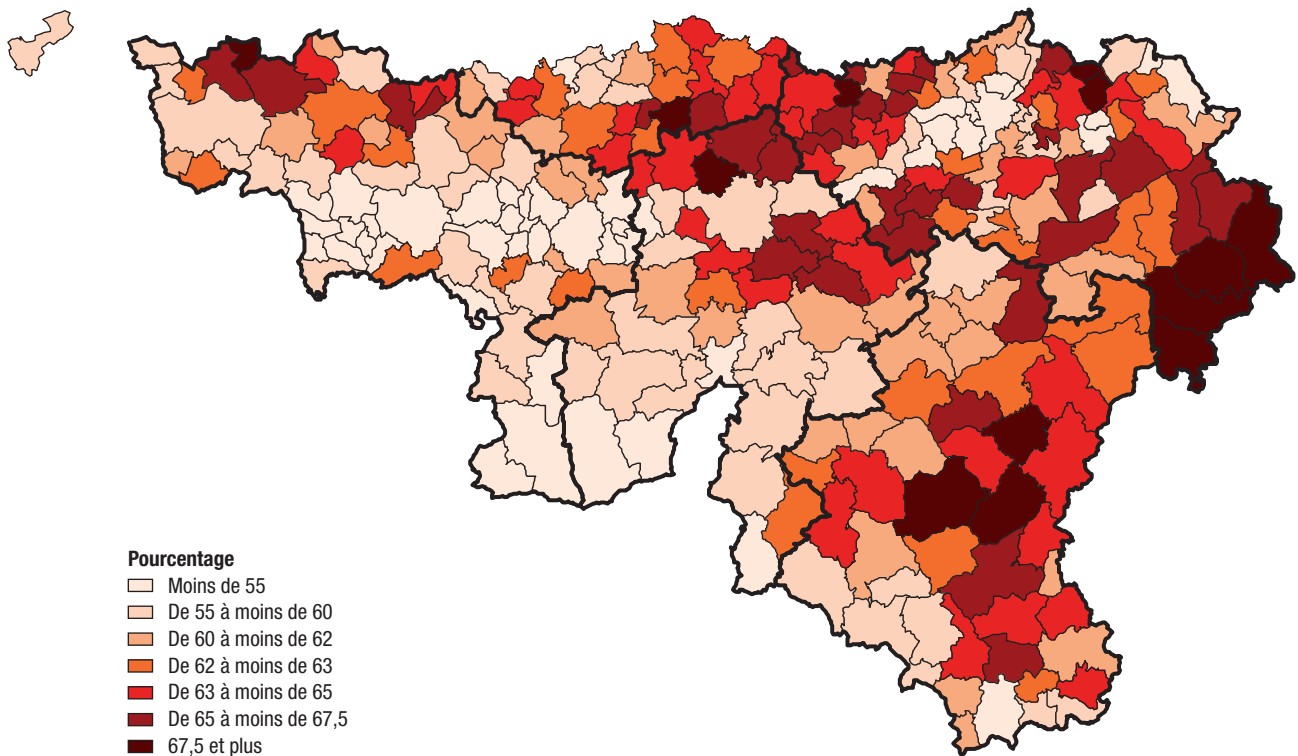
La carte ci-après, établie sur la base de ces données administratives, donne un aperçu de la diversité des taux d'emploi sur le territoire wallon.

Ce sont les communes du canton de Saint-Vith qui connaissent les taux d'emploi les plus importants. Les taux d'emploi sont également élevés dans certaines communes de la province de Luxembourg situées à proximité de l'autoroute E25, de la zone formée par l'est du Brabant wallon,

le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, ainsi que dans quelques communes du Hainaut située le long de la frontière linguistique. Par contre, le long du sillon industriel wallon, sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas (moins d'une personne en âge de travailler sur deux a effectivement un emploi). Ils sont également faibles dans les communes frontalières avec la France.

Carte 6.1. | Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans par commune en Wallonie en 2009

SOURCE : STEUNPUNT WSE, MOYENNE ANNUELLE 2009



Le taux d'emploi comptabilise chaque emploi comme une unité. Ainsi, si la population active occupée augmente de mille unités, l'effet sur le taux d'emploi sera le même que ces emplois soient précaires, temporaires ou permanents, ou encore qu'ils soient exercés à temps partiel ou à temps plein. Distinguer ces différents types d'emploi permet de nuancer l'interprétation du taux d'emploi (notamment dans les comparaisons internationales). Pour ce faire, nous revenons à l'enquête sur les forces de travail de 2010, qui permet cette

distinction et permet d'apprécier les raisons qui poussent les travailleurs dans ces différentes formes d'emploi.

En 2010, 10% des salariés résidant en Wallonie occupent un emploi sous contrat temporaire. Ce type de contrat concerne davantage les femmes que les hommes (11% contre 8%). C'est chez les jeunes que l'incidence est la plus élevée (37%), notamment parce qu'ils combinent emploi et formation.

Tableau 6.4. | Répartition de l'emploi salarié selon le type de contrat (permanent, temporaire) en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 - MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

	Total	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +
Emploi total	1 143 677	611 621	532 056	93 787	778 402	271 489
Emploi permanent	1 033 464	560 838	472 627	59 038	711 600	262 827
Emploi temporaire	110 213	50 783	59 430	34 749	66 801	8 662
Pourcentage des temporaires	9,6	8,3	11,2	37,1	8,6	3,2
En pourcentage de l'emploi temporaire						
Interim	16,2	23,0	10,5	13,9	17,6	15,4
Chèques services / ALE	9,0	4,5	12,8	2,2	9,8	30,0
Formation / stage / contrat d'apprentissage	7,0	11,5	3,2	18,5	[1,9]	[0,2]
Emploi étudiant	3,1	2,7	3,4	8,2	[0,8]	[0,0]
Contrat à durée déterminée	53,7	47,7	58,8	47,9	58,3	41,4
Autre contrat à durée déterminée	10,0	9,5	10,4	7,9	11,0	10,1
Travail occasionnel	1,1	1,2	1,0	1,4	[0,7]	2,9

Si, en moyenne, près d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 44% des salariées travaillent à temps partiel contre 9% des salariés. A noter que si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 8,4% à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un temps plein, contre 2% pour les salariés. Notons également que plus d'un quart des jeunes salariés travaillent à temps partiel et que près de 12 jeunes sur 100 travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples. Nous l'avons vu, une part non négligeable des salariés travaillent à temps partiel faute d'avoir trouvé un temps plein,

rapporté cette fois au total des travailleurs à temps partiel, cela représente 17% de ceux-ci. Chez les jeunes, c'est la raison principale du travail à temps partiel (33%).

Pour les autres, ce sont les raisons personnelles ou familiales (34%) qui dominent. Pour 11% des travailleurs à temps partiel, l'emploi souhaité n'était offert qu'à temps partiel (ce taux s'élève à 17% pour les jeunes). Un travailleur à temps partiel sur dix l'est parce que les services de soins pour ses enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles. Enfin, 8% des travailleurs à temps partiel ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons invoquées peu fréquemment globalement sont importantes dans certaines catégories. C'est ainsi que 18% des jeunes travailleurs à temps partiel combinent formation et emploi.

Tableau 6.5. | Répartition de l'emploi salarié 2010 selon le régime de travail (temps plein, temps partiel)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2010 - MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

	Total	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +
Total salariés (hors ALE et occasionnel) en milliers	1 133	609	524	93	771	269
Temps plein	848	556	292	68	592	188
Temps partiel	285	53	232	25	180	81
Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi salarié total						
Total temps partiel	25,1	8,6	44,3	26,6	23,3	30,0
(Pré)pensionné(e) et ne peut travailler qu'à temps partiel	0,5	0,4	0,6	0,0	0,1	1,9
Pas trouvé d'emploi à temps plein	4,3	1,6	7,3	8,9	4,4	2,3
Suite à la situation économique	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,5
Complète un autre emploi à temps partiel	0,7	0,5	0,9	0,3	0,8	0,6
Combinaison formation - emploi	0,5	0,5	0,5	4,8	0,2	0,0
Incapacité de travail	0,8	0,5	1,2	0,1	0,5	1,8
Pour raisons professionnelles (ambiance ou conditions de travail, stress...)	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1
Services de soins non disponibles pour ses enfants/autres personnes dépendantes	2,7	0,2	5,6	0,9	3,6	0,7
Autres raisons personnelles ou familiales	8,6	2,3	16,1	2,9	7,8	13,2
Emploi à temps plein non souhaité	2,0	0,4	3,8	0,4	1,6	3,7
L'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel	3,0	1,0	5,2	4,7	3,0	2,3
Autres raisons	1,7	0,9	2,6	3,3	1,1	2,8
Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel						
Total temps partiel	100	100	100	100	100	100
(Pré)pensionné(e) et ne peut travailler qu'à temps partiel	2,0	4,7	1,5	0,0	0,4	6,4
Pas trouvé d'emploi à temps plein	16,9	18,8	16,5	33,7	18,8	7,6
Suite à la situation économique	1,0	2,6	0,6	0,7	0,7	1,7
Complète un autre emploi à temps partiel	2,8	6,3	2,1	1,1	3,5	2,0
Combinaison formation - emploi	2,1	6,3	1,2	18,1	0,9	0,1
Incapacité de travail	3,1	5,3	2,6	0,3	2,3	5,9
Pour raisons professionnelles (ambiance ou conditions de travail, stress...)	0,4	0,4	0,4	0,0	0,5	0,5
Services de soins non disponibles pour ses enfants/autres personnes dépendantes	10,8	2,8	12,6	3,5	15,5	2,4
Autres raisons personnelles ou familiales	34,4	26,3	36,2	10,8	33,3	44,0
Emploi à temps plein non souhaité	7,9	4,5	8,7	1,7	6,7	12,5
L'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel	11,8	12,0	11,7	17,6	12,7	7,8
Autres raisons	6,7	9,9	5,9	12,6	4,7	9,3

Abordons maintenant le taux de chômage. Pour simplifier, nous allons nous limiter à deux modes de calcul : le taux utilisé au niveau international et le taux calculé sur la base des données administratives des organismes de placement. C'est ce dernier taux que publient, chaque mois, l'ONEM, le Forem (sous la dénomination taux de demande d'emploi) et l'IWEPS; les trois institutions ont en effet complètement harmonisé leurs calculs. Nous ne parlerons donc pas ici du taux calculé par le Bureau fédéral du plan et utilisé dans leurs modèles économétriques, ni de l'indicateur de demande d'emploi du Forem, ou encore du taux de chômage calculé sur la base des assurés contre le chômage par l'ONEM.

Le Bureau international du Travail (BIT) désigne comme « chômeurs » les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a) sans travail,
- b) disponibles pour travailler,
- c) à la recherche d'un travail.

On utilise à l'heure actuelle, à travers le monde, deux méthodes principales pour mesurer le chômage : la prise en compte des chômeurs déclarés auprès de l'administration du travail et l'enquête à intervalles réguliers auprès d'échantillons représentatifs de la population (dans tous les pays de l'Union européenne, il s'agit de l'enquête sur les forces de travail).

L'enquête sur les forces de travail permet de se conformer au mieux aux critères du BIT (puisqu'on pose directement les questions: avez-vous un emploi? Si non, en cherchez-vous un? Si oui, êtes vous disponible pour travailler?). Elle est utilisée par les organismes internationaux pour le calcul de taux de chômage comparables entre pays. Selon cette source, la Wallonie compte 170 555 chômeurs en 2010. En divisant ce nombre par la population active, également calculée sur la base de l'enquête, on obtient un taux de chômage de 11,5% en 2010.

Tableau 6.6. | Evolution du taux de chômage en Wallonie selon le sexe et l'âge

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - CALCULS IWEPS

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
15-24 ans	Hommes	21,1	30,2	28,0	23,5	23,9	28,5	29,9
	Femmes	34,5	34,2	35,6	33,1	32,1	33,0	30,1
	Total	27,0	32,0	31,3	27,8	27,5	30,5	30,0
25-49 ans	Hommes	7,7	9,3	9,3	8,6	8,2	10,0	10,1
	Femmes	11,6	12,7	12,4	11,5	10,8	10,7	11,4
	Total	9,4	10,8	10,7	9,9	9,4	10,3	10,7
50-64 ans	Hommes	4,9	5,4	5,6	3,9	4,8	5,3	5,7
	Femmes	4,3	7,1	6,6	5,8	4,7	6,6	7,4
	Total	4,7	6,1	6,0	4,7	4,8	5,8	6,4
15-64 ans	Hommes	8,5	10,5	10,4	9,0	8,9	10,7	10,9
	Femmes	12,8	13,8	13,5	12,5	11,5	11,9	12,2
	Total	10,3	11,9	11,8	10,5	10,1	11,2	11,5

Ce taux cache de fortes disparités selon l'âge : 3 jeunes sur 10 se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi tandis que cette proportion est de 1 sur 10 pour les 25-49 ans. Le taux de chômage des 50-64 ans est plus faible (6,4%) car le plus souvent ils sortent du marché du travail (via les prépensions par exemple). La différence de taux de chômage entre homme et femme selon les données de l'enquête sur les forces de travail n'est pas statistiquement significative. Cependant, si on considère le taux de chômage calculé sur la base de données administratives (16,2% en 2010) présentées ci-dessous, la différence est plus importante (15,0% pour les hommes et 17,7% pour les femmes).

Au niveau administratif, il existe deux sources de données de chômage. D'une part, l'ONEM comptabilise les chômeurs sur la base du paiement des allocations de chômage. En Wallonie, selon cette source, il y avait 199 096 chômeurs en 2010 (moyenne annuelle).

D'autre part, les organismes de placement (FOREM, ADG, VDAB et ACTIRIS) comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi. Selon cette source, il y avait, en Wallonie, 252 560 chômeurs en 2010 et 244 959 en 2011 (moyenne annuelle).

C'est cette deuxième source qui fournit les statistiques administratives les plus proches des recommandations du BIT : le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI).

Il comprend :

- 1) les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) qui sont des chômeurs complets non liés par un contrat de travail et bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, et qui sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein;
- 2) les chômeurs admis sur la base de prestations à temps partiel volontaire;
- 3) les jeunes et les jeunes travailleurs en période de stage, inoccupés;
- 4) les autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits.
- 5) les demandeurs d'emploi inoccupés et librement inscrits.

Le taux de chômage est calculé en pourcentage de la population active fournie à l'ONEM par le SPF Emploi (année 2000) et par le Steunpunt - Werk en sociale economie (WSE) (à partir de 2005).

Nous présentons ici le taux de chômage administratif selon la durée d'inoccupation. Ce taux de chômage peut aussi être calculé par sexe et par âge comme le taux BIT. Pour des tableaux plus détaillés, nous vous renvoyons à notre publication « Séries statistiques du marché du travail en Wallonie » disponible sur notre site, ainsi qu'aux publications du Forem. L'avantage de ce mode de calcul est l'exhaustivité, ce qui permet des désagréations très fines jusqu'au niveau communal (de nombreuses données sont disponibles sur le site du Forem).

Tableau 6.7. | Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et du taux de chômage administratif selon la durée d'inoccupation, moyennes annuelles

SOURCES : FOREM - ARBEITSAMT DER DEUTSCH SPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG) (STAT92)

Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés depuis				
	moins de 1 an	1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total
2000	87 579	36 357	110 631	234 566
2005	103 509	44 434	119 035	266 978
2006	106 798	46 255	121 347	274 400
2007	99 866	43 989	114 536	258 391
2008	97 675	40 136	106 050	243 861
2009	106 785	42 774	102 785	252 344
2010	107 919	44 457	100 184	252 560
2011	105 933	41 704	97 322	244 959

Taux de chômage depuis en %				
	moins de 1 an	1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total
2000	6,0	2,5	7,6	16,2
2005	6,9	2,9	7,9	17,7
2006	7,0	3,0	7,9	17,9
2007	6,5	2,9	7,5	16,8
2008	6,3	2,6	6,9	15,8
2009	6,9	2,8	6,6	16,2
2010	6,9	2,9	6,4	16,2
2011	6,8	2,7	6,3	15,8

Qu'est-ce qui explique les variations du nombre de chômeurs selon la source de données ?

Dans les trois sources, les chômeurs sont des personnes sans emploi, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi. Au niveau administratif, ce sont bien des critères pour pouvoir être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé inscrit (DEI) ou comme chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi (CCI-de). Les critères seraient même plus restrictifs que ceux du BIT pour les données administratives puisqu'en plus des trois conditions reprises ci-dessus, la personne doit être inscrite (DEI) et même indemnisée (CCI-de).

Pour résumer, on considère la définition du Bureau international du Travail (BIT) qui désigne comme « **chômeurs** » les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a) sans travail,
- b) disponibles pour travailler,
- c) à la recherche d'un travail.

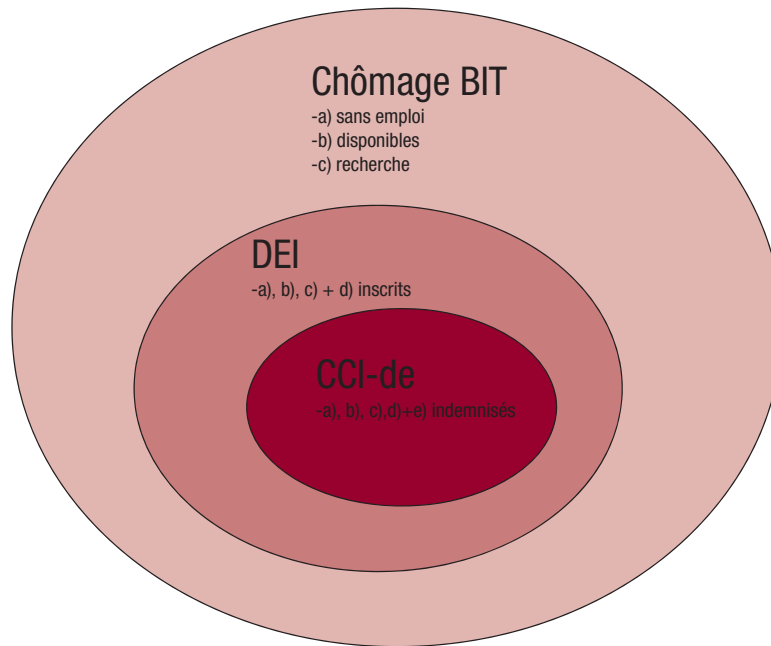
Les critères remplis selon les trois modes de calcul sont les suivants :

- **Chômeurs BIT calculés sur la base de l'Enquête sur le forces de travail**
 - définition du BIT (a, b et c)
- **Demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au FOREM, ADG, ACTIRIS ou VDAB
- **Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-de)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au FOREM, ADG, ACTIRIS ou VDAB
 - e) indemnisés par l'ONEM

Logiquement, le nombre de DEI et CCI-de devrait être inférieur au nombre de chômeurs tel que mesuré par

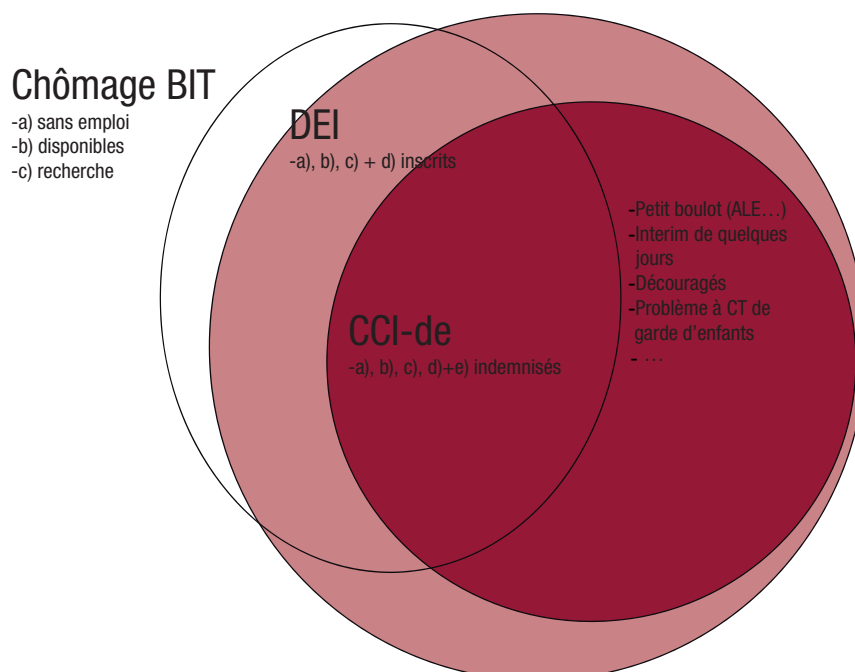
l'enquête sur les forces de travail (comme dans le schéma ci-dessous)...

Schéma 6.4. | Les différentes mesures de chômage face à la définition du BIT



Or, dans la réalité, les différents ordres de grandeur ressemblent plutôt au schéma 6.5.
Pourquoi ?

Schéma 6.5. | Les différentes mesures de chômage dans la réalité



L'explication réside dans l'interprétation des critères. Dans l'enquête sur les forces de travail, une personne ayant travaillé une heure durant la semaine de référence est classée dans l'emploi. Dans les données administratives du chômage, il y a des personnes qui travaillent quelques heures par mois (en ALE, comme indépendant à titre complémentaire...). L'enquête⁵¹ précise qu'il faut être disponible pour travailler dans les deux semaines. La réglementation du chômage (AR du 25.11.1991) prévoit également que la personne doit être disponible sans préciser de délai. Enfin, le critère de recherche d'un emploi est pris en compte dans les trois façons de mesurer le chômage, mais sans doute pas de la même manière. Dans l'enquête, la personne doit avoir répondu qu'elle cherche un emploi et lister les manières dont elle s'y est prise durant le mois de réfé-

rence (la seule inscription au Forem n'est pas prise en compte comme méthode de recherche et la personne ne sera dès lors pas comptabilisée parmi les chômeurs). Au niveau administratif, la réglementation est claire sur l'obligation de rechercher activement un emploi. Cependant, en pratique, ce critère est probablement interprété de diverses manières. Une analyse plus précise de l'origine des différences sera prochainement menée à l'IWEPS.

6.3. Mobilité des travailleurs

Nous abordons maintenant ce qui relie les concepts de population active occupée et d'emploi intérieur : les mouvements des travailleurs (Voir aussi chiffres-clés de la mobilité, chapitre 7).

Tableau 6.8. | Le flux des navetteurs résidant en Belgique, entrant et sortant de Wallonie

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

NOTE – LES DONNÉES DES ENQUÊTES PORTENT UNIQUEMENT SUR LES TRAVAILLEURS RÉSIDANT EN BELGIQUE.

Navetteurs sortant de Wallonie	Lieu de travail			
	Bruxelles	Flandre	Etranger	Total
2000	124 742	35 675	41 973	202 390
2010	132 373	40 415	57 382	230 170
Navetteurs entrant en Wallonie	Lieu de résidence			
	Bruxelles	Flandre	Etranger	Total
2000	12 869	23 276	-	-
2010	18 393	26 626	-	-

En 2010, 18% des travailleurs wallons occupent un emploi en dehors de la Wallonie, 132 000 travaillent à Bruxelles, 40 00 en Flandre et 57 000 à l'étranger. 27 000 Flamands et 18 000 Bruxellois font la navette inverse et viennent travailler en Wallonie⁵². L'enquête ne donne par contre pas d'informations sur les frontaliers venant travailler en Wallonie. Pour cela, nous utilisons les données administratives de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI).

Elles ont l'avantage d'être exhaustives, mais présentent les défauts des données administratives, non construites à la base à des fins statistiques.

Elles nous montrent que presque 30 000 travailleurs franchissent la frontière chaque jour pour venir travailler en Wallonie. Il s'agit très majoritairement de Français (qui peuvent être des Belges résidant en France).

⁵¹ Voir questionnaire http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FormIndivF2010_tcm326-58887.pdf

⁵² Il existe également des données fines concernant les navettes des salariés disponibles à l'ONSS (sur leur site) et à l'ONSS-APL. Elles sont retravaillées et disponibles dans le cadre des comptes de l'emploi flamands sur le site du Steunpunt WSE <http://www.steunpuntwse.be/>. Nous ne les présenterons pas ici.

L'enquête sur les forces de travail nous indiquait 57 000 Wallons frontaliers sortants, l'INAMI en recense 46 000. La grande majorité franchit chaque jour la frontière luxem-

bourgeoise (un peu plus de 34 000), mais un nombre relativement important travaille en France (5 000) ou en Allemagne (5 000).

Tableau 6.9. | Travailleurs frontaliers entrant par pays de résidence et région de travail, en 2010

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ (INAMI)

	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	320	28 681	702	185	29 888
Flandre	54	7 298	781	7 068	15 201
Bruxelles	32	716	36	149	933
Belgique	406	36 695	1 519	7 402	46 022

Tableau 6.10. | Travailleurs frontaliers sortant par pays de travail et région de résidence, en 2010

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ (INAMI)

	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	34 312	4 996	4 809	1 464	45 581
Flandre	960	934	437	33 509	35 840
Bruxelles	261	170	49	185	665
Belgique	35 533	6 100	5 295	35 158	82 086

6.4. Emploi intérieur

Nous allons maintenant aborder la partie droite de notre premier schéma de base (schéma 6.1.).

En 2009, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 191 859 personnes.

Les secteurs plus gros employeurs en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10% du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : l'« immobilier, location et services aux entreprises » (14,5%), le « commerce, réparations d'automobiles et d'articles domestiques » (13,6% de l'emploi intérieur), la « santé et action sociale » (13,3%), l'« industrie manufacturière » (11,9%) et l'« administration publique » (11,3%).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salarié : 82,5% contre 17,5% comme indépendant ou aidant.

Dans l'« agriculture, chasse, sylviculture » et la « pêche » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (respectivement 73,6% et 64,2% des travailleurs).

Dans l'« immobilier, location et services aux entreprises », la répartition est presque paritaire : 42,0% d'indépendants.

Dans les secteurs des « hôtels et restaurants », du « commerce, réparations d'automobiles et d'articles domestiques », de la « construction » et des « services collectifs, sociaux et personnels », la proportion d'indépendants est supérieure à la moyenne de l'ensemble des secteurs.

Graphique 6.1. | Répartition de l'emploi intérieur par statut et par secteur d'activité, moyenne 2009

SOURCE : ICN, COMPTES RÉGIONAUX 1995-2009, BNB, DÉCEMBRE 2010 – CALCULS IWEPS

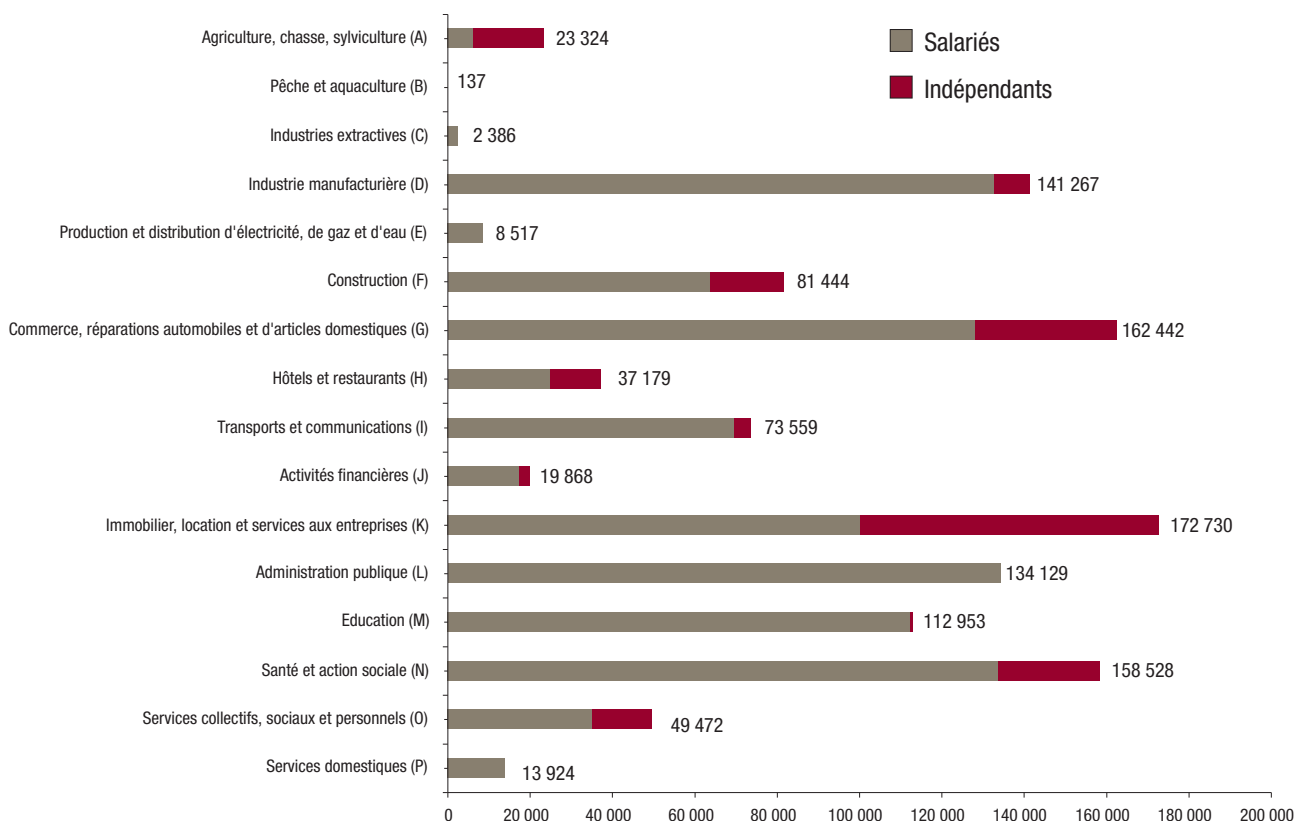


Tableau 6.11. | Evolution de l'emploi intérieur total, comparaison régionale

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) - CALCULS IWEPS

NOTE –

LA SOMME DE L'EMPLOI DES TROIS RÉGIONS N'EST PAS ÉGALE À L'EMPLOI DE LA BELGIQUE, CAR LES ACTIVITÉS EXTRATERRITORIALES N'ONT PAS ÉTÉ RÉPARTIES PAR RÉGION.

	Wallonie		Flandre		Bruxelles		Belgique	
	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %
1995	1 041 939		2 205 885		611 275		3 867 180	
1996	1 045 402	0,3	2 219 215	0,6	606 458	-0,8	3 877 602	0,3
1997	1 045 519	0,0	2 238 272	0,9	614 358	1,3	3 904 154	0,7
1998	1 062 178	1,6	2 284 830	2,1	619 845	0,9	3 972 758	1,8
1999	1 076 201	1,3	2 316 149	1,4	629 420	1,5	4 027 605	1,4
2000	1 095 686	1,8	2 366 526	2,2	640 994	1,8	4 108 956	2,0
2001	1 104 870	0,8	2 402 282	1,5	652 512	1,8	4 165 431	1,4
2002	1 105 834	0,1	2 397 794	-0,2	650 031	-0,4	4 158 946	-0,2
2003	1 103 997	-0,2	2 394 076	-0,2	657 877	1,2	4 160 432	0,0
2004	1 121 347	1,6	2 419 439	1,1	654 742	-0,5	4 198 741	0,9
2005	1 139 895	1,7	2 453 830	1,4	661 614	1,0	4 258 009	1,4
2006	1 154 314	1,3	2 495 062	1,7	656 664	-0,7	4 308 495	1,2
2007	1 170 856	1,4	2 538 517	1,7	666 278	1,5	4 378 108	1,6
2008	1 195 068	2,1	2 583 910	1,8	672 771	1,0	4 454 011	1,7
2009	1 191 859	-0,3	2 570 043	-0,5	673 987	0,2	4 438 162	-0,4
Variation 1995-2009	149 920	14,4	364 158	16,5	62 712	10,3	570 982	14,8
Variation 2000-2009	96 173	8,8	203 517	8,6	32 993	5,1	329 206	8,0

Entre 2000 et 2009, l'emploi intérieur wallon a augmenté de 96 173 personnes, soit un taux de croissance de 8,1%.

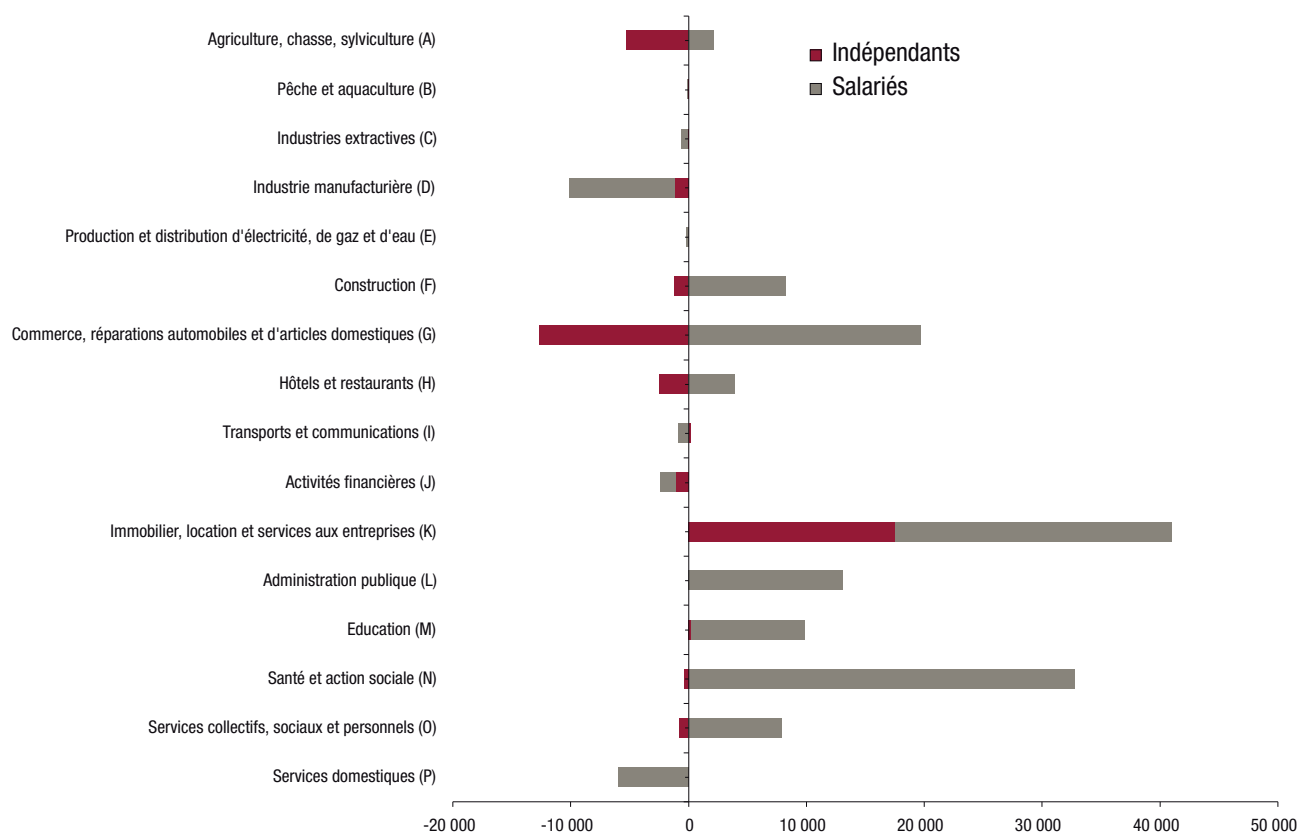
Cette augmentation ne s'est pas faite de façon linéaire sur la période considérée. En début de période, la croissance a été très lente, on observe même un recul de 0,2% en 2003. L'emploi a crû régulièrement à des taux supérieurs à 1,5%, sauf en 2006 où le rythme s'était ralenti. En 2008, l'emploi a augmenté de plus de 20 000 personnes, la hausse la plus importante de ces dix dernières années. Les effets de la crise, qui a débuté fin 2008, apparaissent dans le chiffre de 2009, avec un recul de 3 000 emplois, ce qui au regard de la chute de l'activité économique est relativement faible. Les chiffres officiels de 2010 ne sont pas encore disponibles, mais les indicateurs disponibles indiquent un retour de la crois-

sance de l'emploi (voir Tendances économiques Mai 2011 et Novembre 2011).

La croissance de l'emploi entre 2000 et 2009 a été portée essentiellement par l'emploi salarié : il a en effet augmenté de 103 064 unités tandis que l'emploi indépendant reculait de 6 891 unités. Cependant, alors que la contribution de l'emploi indépendant à la croissance était négative chaque année, en 2007 et 2008, la contribution redevient positive. A noter que cette croissance s'explique en partie par l'inscription de ressortissants des nouveaux Etats membres comme indépendants en Belgique. En effet, les mesures transitoires visant à limiter l'accès direct de ces personnes à l'emploi salarié en Belgique ont été prolongées jusqu'en 2009 (voir rapport annuel de la BNB 2008, page 95). En 2009, la crise touche également l'emploi indépendant où on observe à nouveau un recul.

Graphique 6.2. | Croissance de l'emploi intérieur par statut et par secteur d'activité, 2000-2009

SOURCE : ICN, COMPTES RÉGIONAUX 1995-2009, BNB, DÉCEMBRE 2010 – CALCULS IWEPS



Les deux secteurs qui ont le plus contribué à la croissance de l'emploi entre 2000 et 2009 sont l'« immobilier, location et services aux entreprises » (+ 40 971 emplois, soit +23,7% entre 2000 et 2009) et la « santé et action sociale » (+ 32 441 emplois, soit +20,5% entre 2000 et 2009).

C'est le secteur des « industries manufacturières » qui perd le plus d'emploi (-10 076 soit -7,1%), suivi des « services domestiques » (-5 949 soit -42,7%), suite notamment au succès des chèques-services.

Une partie de l'emploi autrefois comptabilisée dans l'industrie est maintenant comptabilisée dans les services. Ainsi, la diminution du nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière et l'augmentation de l'emploi dans les services, notamment les services aux entreprises, s'expliquent aussi par l'externalisation de services tels que gardiennage, nettoyage, transport, publicité, financement, gestion, com-

munication, recherche-développement, études de marché, commercialisation..., ainsi que le recours croissant au travail intérimaire.

6.5. Focus sur les indépendants

Dans les statistiques présentées jusqu'à présent, chaque travailleur n'est compté qu'une fois. Nous voulons présenter ici quelques chiffres concernant toute l'activité des indépendants (au sens strict, c'est-à-dire non compris les aidants) qu'elle soit exercée à titre principal ou à titre complémentaire. Cela permettra d'adoucir le constat inquiétant de la baisse du nombre d'indépendants observée sur la base des données de la comptabilité régionale.

Le nombre d'indépendants assujettis à l'Institut national d'assurances sociales pour les travailleurs indépendants (INASTI) augmente de 10% au cours de la période 2000-2010. Cet accroissement est le reflet d'évolutions

différenciées selon les statuts : la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+2,8%) et du nombre d'actifs après l'âge de la pension (+4,9%) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendants à titre complémentaire (+40%), en particulier chez les

femmes (on passe de 10 000 à 20 000 indépendantes à titre complémentaire). En fin de période, le nombre d'indépendants croît dans les trois statuts : entre 2009 et 2010, +1,2% à titre principal, +2,7% à titre complémentaire et + 4,8% après l'âge de la pension.

Tableau 6.12. | Evolution de l'emploi indépendant (non compris les aidants) en Wallonie de 2000 à 2010

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (INASTI)

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2000-2010 (en %)
Activité principale	Hommes	113 643	109 511	110 057	111 416	112 657	113 303	114 348	0,6
	Femmes	48 677	48 145	48 829	49 816	50 626	51 553	52 553	8,0
	Total	162 320	157 656	158 886	161 232	163 283	164 856	166 901	2,8
Activité complémentaire	Hommes	33 278	36 589	37 747	38 985	39 799	39 913	40 067	20,4
	Femmes	9 971	13 581	14 871	16 325	17 864	19 038	20 489	105,5
	Total	43 249	50 170	52 618	55 310	57 663	58 951	60 556	40,0
Actifs après l'âge de la pension	Hommes	13 283	12 866	12 957	13 245	13 459	14 019	14 675	10,5
	Femmes	5 895	5 096	5 002	5 095	5 178	5 190	5 449	-7,6
	Total	19 178	17 962	17 959	18 340	18 637	19 209	20 124	4,9
Catégorie de cotisants non connue	Total	5	-	-	-	-	-	-	-
Total		224 752	225 788	229 463	234 882	239 583	243 016	247 581	10,2

Pour aller plus loin

Analyse du marché du travail :

- IWEPS – Tendances Economiques. Analyses et prévisions conjoncturelles
- Forem – Etat des lieux socio-économique 2011 de la Wallonie. Cette publication est déclinée par DR du Forem.
- CESW – Regards sur la Wallonie 2010

Sur les comptes de l'emploi et les estimations de population active par commune :

- V. Vander Stricht, L. Vanden Dooren avec J.P. Duprez et C. Ruyters, Les estimations de la population active par commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail – Discussion Papers n°0703, 2007
- Concept Vlaamse Arbeidsrekening - Herremans, W., WSE Report 2007

Sur le chômage :

- Philippe Defeyt – Pourquoi le chômage n'augmente-t-il pas plus ? Avril 2010. Institut pour un Développement Durable.
- Philippe Defeyt – Une prise en compte incomplète des demandeurs d'emploi issus des CPAS conduit à sous-estimer l'ampleur du chômage en Wallonie Avril 2010. Institut pour un Développement Durable.
- IWEPS – Le chômage en Wallonie in : Annuaire statistique de la Wallonie. Module marché du travail, 2004, pp29-44.
- IWEPS – Séries statistiques du marché du travail en Wallonie
- IWEPS – Tendances Economiques. Analyses et prévisions conjoncturelles
- Forem- Harmoniser les taux de chômage ? Supplément trimestriel de « Marché de l'Emploi » Février 2006

Sur l'emploi des jeunes :

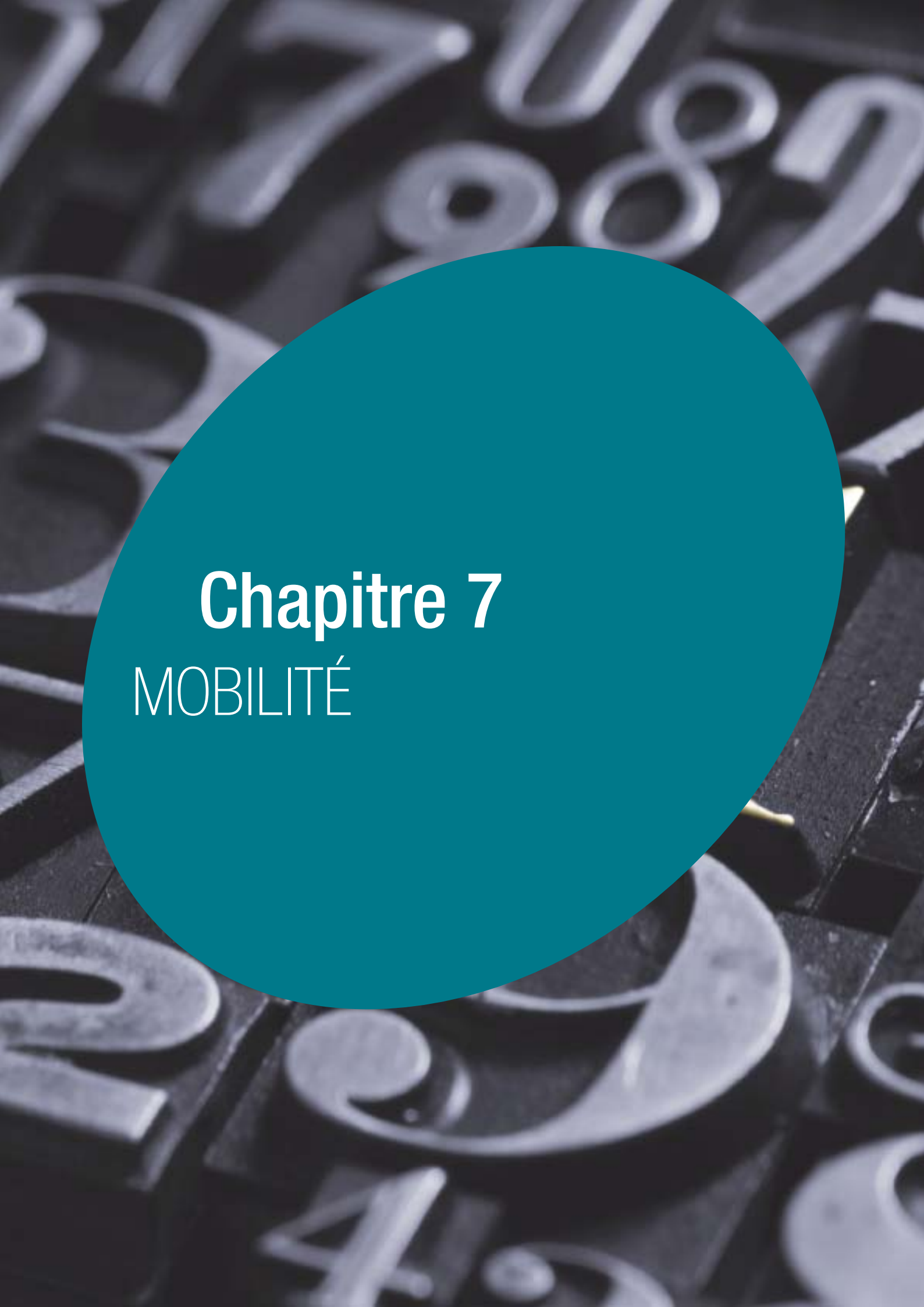
- Marteen Tielens, Caroline Vermanderen (2007) – Cijferen met jongeren. Een doorlichting van de arbeidsmarktsituatie van jongeren in Vlaanderen en Europa. WSE Report 4-2007 – Steunpunt Werk en Sociale Economie
- Valérie Vander Stricht - Les jeunes face au marché du travail : portrait statistique in : Wallonie. Revue du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne. Numéro 94, mars/avril 2008
- IWEPS - La situation des jeunes en Belgique francophone - Photographie statistique, 2010

Sur l'emploi des femmes :

- IWEPS - Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie - Photographie statistique, 2010

Sur l'emploi public :

- IWEPS - Fonction publique de la Wallonie, 2010.



Chapitre 7

MOBILITÉ

7. MOBILITE

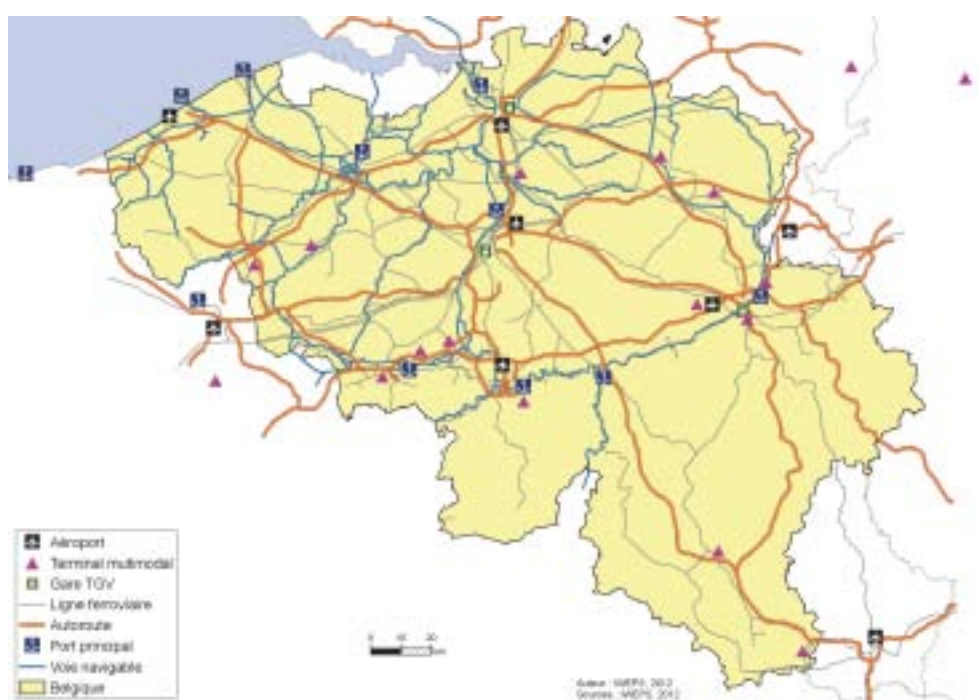
La mobilité est un sujet d'actualité : elle touche chacun de nous dans sa vie quotidienne et reste un élément indispensable à la vie économique d'une région. Son importance et son développement en font également un des enjeux majeurs du développement durable de par son rôle critique envers l'environnement au niveau des problèmes de pollution, de santé publique, de consommation d'énergie et d'utilisation de ressources non renouvelables... La situation en Wallonie en ce domaine ressemble en bien des points à celle d'autres régions européennes, à savoir une demande de mobilité en croissance avec une suprématie dévolue au mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même aux heures creuses, un contrôle mal aisé des impacts environnementaux, une augmentation des contraintes liées au défi énergétique et à la rareté des ressources... La mobilité des biens et des personnes demeure prégnante pour la vie économique et sociale des habitants d'une région et son évolution dépendra de plus en plus à l'avenir d'un développement territorial réfléchi et d'un système de transports performant.

Depuis plus de 50 ans, la mobilité des personnes et des marchandises n'a cessé de croître en Belgique et dans les autres pays industrialisés, croissance de la demande de transport que l'on a souvent associée à la croissance de l'activité économique illustrée par le PIB. Progressivement et malgré les progrès récents enregistrés par les autres modes, le mode routier est devenu l'élément incontournable de la répartition modale pour l'acheminement des marchandises et des personnes en tous lieux. La Wallonie n'a pas échappé à cette réalité tant dans le transport de marchandises (83% des tonnes-kilomètres⁵³) que des personnes (94% des voyageurs-kilomètres).

La Wallonie jouit d'un positionnement géographique intéressant au cœur de l'Europe, sur de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises, notamment par rapport aux grands ports maritimes de la façade atlantique. De plus, ses infrastructures et ses réseaux de transport peuvent être certifiés de qualité (densité, réserves de capacité, faible coût à l'usage...), ce qui est un atout pour la mobilité des personnes et le développement économique d'un territoire.

Carte 7.1. | Infrastructures de transport en Belgique

SOURCE : IWEPS



⁵³ Termes explicités en note au niveau des indicateurs.

Selon les données disponibles au niveau européen⁵⁴ (2008), les réseaux routier et autoroutier wallons sont parmi les plus denses d'Europe : il y a un peu moins de 5 kilomètres de « routes » par km² et la densité des infrastructures routières rapportées au nombre d'habitants est également élevée.

En 2010, le réseau routier global s'étendait sur plus de 81 207 kilomètres, soit une progression de 10% depuis

1990 (+12% au niveau du réseau autoroutier). Son utilisation s'intensifie. Le trafic routier wallon, qui représente 39% du trafic routier national, est celui qui augmente le plus. Cette augmentation se chiffre à +27% au niveau wallon, pour +22% au niveau belge, par rapport à 1995 et se concentre principalement sur le réseau autoroutier (tableau 7.2). Malgré cette augmentation importante, la Wallonie présente la densité de trafic la plus basse du pays.

Tableau 7.1. | Densité des différents réseaux de transport au 1^{er} janvier 2008¹

SOURCES : SPF ECONOMIE – DGSIE, SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT, EUROSTAT, SPW-DGOMVH, SNCB - CALCULS IWEPS

NOTE –

1. ANNÉE COMMUNE POUR LA COMPARAISON AVEC LES DONNÉES EUROPÉENNES.

	Wallonie	Belgique	UE-15	UE-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	15
En km/million d'habitants	251	165	187	135
Densité du réseau routier (routes et autoroutes)				
En km/1 000 km ²	4 821	5 036	1 089	1 045
En km/million d'habitants	23 493	14 399	8 987	9 119
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	97	117	47	49
En km/million d'habitants	474	334	385	430
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	130	142	81	83

⁵⁴ Pour la présente publication et les calculs concernés, les dernières données disponibles sont celles d'Eurostat de 2008 pour le calcul des densités.

Tableau 7.2. | Intensité du trafic routier en Wallonie

SOURCE : SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT – CALCULS IWEPS

NOTES –

- CALCULS DES VÉHICULES-KILOMÈTRES D'APRÈS LA MÉTHODE GLOBALE À RÉSEAU CONSTANT SUR LA BASE DES LONGUEURS REPRÉSENTATIVES PAR ROUTE (GCLR).
- LE NOMBRE DE PERSONNES PAR VÉHICULE EST DÉTERMINÉ PAR LES ÉTUDES STATISTIQUES DU SPW SUR LA BASE DE LA BANQUE DE DONNÉES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE (CF. PUBLICATION « TRAFIC ET SÉCURITÉ SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES DE WALLONIE », DONNÉES ET COMMENTAIRES, LES CAHIERS DU MET, COLLECTION « TRAFICS » N°15, DÉCEMBRE 2002, 103 PP).
- LE CHIFFRE DES VOYAGEURS-KILOMÈTRES PREND EN COMPTE LES CAMIONNETTES UTILISÉES COMME VOITURES PERSONNELLES.
- 1. L'UNITÉ « VOYAGEUR-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.
- 2. L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

	1995	2000	2005	2010
Nombre de véhicules-km parcourus² par an (en milliards)				
Autoroutes	9,2	10,9	12,2	13,8
Routes numérotées	13,7	14,9	16,0	16,0
Routes communales	7,2	8,0	8,4	8,4
Total tous véhicules	30,1	33,8	36,6	38,2
Total voitures + camionnettes + moto	25,6	28,5	30,9	32,0
Total voitures + camionnettes	25,2	28,0	30,4	31,4
Total voitures seules	25,0	27,3	28,9	29,9
Nombre de personnes par véhicule				
Autoroutes	1,6	1,6	1,5	1,5
Routes numérotées	1,5	1,5	1,5	1,4
Routes communales	1,4	1,4	1,4	1,4
Total	1,5	1,5	1,4	1,4
Nombre de voyageurs-km¹ par an (en milliards) effectués à titre de transport privé				
Autoroutes	11,6	13,5	14,1	16,0
Routes numérotées	18,0	18,8	19,8	19,7
Routes communales	9,3	10,1	10,3	10,1
Total voitures + camionnettes + moto	38,9	42,3	44,2	45,8
Total voitures + camionnettes	38,5	41,9	43,6	45,2

Il n'en reste pas moins que les taux critiques (>75%) d'utilisation des capacités autoroutières par exemple progressent (21% en 2010 pour 4% en 1995)⁵⁵, conséquence notamment d'un trafic de transit et d'un parc wallon de 2,1 millions de véhicules en croissance (+46% entre 1995 et 2011)⁵⁶ toutes catégories confondues, avec une forte progression des catégories « camions, camion-

nettes, etc. » (surtout au niveau des camionnettes) et motos). Soulignons la diésélisation croissante du parc automobile, les véhicules diesel représentant, en 2011, 63% du parc de voitures (46% en 2005, 37% en 2000), et la faible part des automobiles roulant au LPG ou à l'électricité (tableau 7.3).

⁵⁵ Données sur le site www.iweps.be⁵⁶ Les données portant sur le parc de véhicules sont mise à jour au 1^{er} août de chaque année.

Tableau 7.3. | Parc de véhicules en Wallonie

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - PARC DE VÉHICULES À MOTEUR

NOTES –

- LES DÉCOMPTES SE FONT AU 1^{ER} AOÛT DE CHAQUE ANNÉE.

- LES TRACTEURS ROUTIERS SONT DES VÉHICULES UTILITAIRES MOTEURS AUXQUELS SONT ATTELÉES DES SEMI-REMORQUES (VÉHICULE SANS ESSIEU AVANT).

- LES DONNÉES DATANT D'AVANT 2005 SONT ISSUES DE L'ANCIENNE BASE DE DONNÉES ECODATA DE LA DGSIE.

	1995	2000	2005	2010	2011
Parc de véhicules					
Voitures particulières	1 320 055	1 422 462	1 504 735	1 620 448	1 663 600
Autobus et autocars	4 184	4 500	4 694	5 129	5 071
Camions, camionnettes, tous terrains, camions-citernes et tracteurs routiers	127 639	149 071	180 730	205 254	201 793
- dont camions, camionnettes, tous terrains, camions-citernes	117 086	138 566	169 607	194 450	190 963
- dont tracteurs routiers	10 553	10 505	11 123	10 804	10 830
Tracteurs agricoles	64 845	66 109	68 506	72 559	73 536
Autres	18 506	20 381	21 804	22 689	22 913
Motos	70 414	94 491	122 296	151 256	155 904
Total	1 605 643	1 757 014	1 902 765	2 077 335	2 122 817
Parc automobile					
Essence	902 835	870 696	772 552	624 384	611 131
Diesel	401 480	524 509	702 939	974 828	1 031 118
LPG	7 125	18 696	20 842	12 126	10 692
Electrique	6	18	8	7	12
Indéterminé	8 609	8 543	8 394	9 103	10 647
Total	1 320 055	1 422 462	1 504 735	1 620 448	1 663 600

Le réseau routier est aussi utilisé par les bus des TECs (avec un réseau de 18 214 km en 2010) et par les cyclistes. 1 802 des 6 869 km de routes régionales sont équipés de pistes cyclables, auxquels on peut ajouter 1 270 kilomètres supplémentaires du réseau autonome des voies lentes (RAVEL, hors chaînons de liaison, pré-Ravel, chiffres de 2011).

L'accessibilité du territoire via les réseaux ferroviaires et les voies navigables intérieures est également à relever. Leur densité est d'ailleurs largement supérieure à la moyenne européenne (tableau 7.1). Le réseau ferré wallon représente plus de 46% du réseau belge⁵⁷ (ce qui va à l'encontre de la clé de répartition régionale Flandre/Wallonie de 60/40 en matière d'investissements du groupe

SNCB) et est inclus dans le réseau à grande vitesse européen. La majorité des points d'échanges ferroviaires, en nombre et en importance relative, entre la Belgique et les autres pays se situent en Wallonie (95% des tonnes en transit par la Belgique passent via le territoire wallon⁵⁸).

Le réseau wallon des voies navigables offre quant à lui de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau dont 451 utiles au transport, soutiennent les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer (nouvelles écluses, connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut...)⁵⁹.

⁵⁷ Données sur le site www.iweps.be.⁵⁸ Calculs IWEPS sur la base de données SNCB de 2002.⁵⁹ <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

Ajoutons qu'afin de remédier aux problèmes de congestion routière, la Wallonie s'est équipée de zones de transbordement et plateformes multimodales réparties sur son territoire en vue d'une meilleure connexion entre les différents réseaux de transport de marchandises.

Au niveau de l'aérien et avec ses deux aéroports, la Wallonie possède deux infrastructures de qualité : l'aéroport de Liège (Liege Airport) ouvert 24h sur 24 avec deux pistes (3 700m et 2 340m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport) avec une piste de 2 550m privilégiant le trafic passagers. De plus, ils bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

Afin d'être complet, précisons que deux réseaux de conduites (pipelines) traversent le sol wallon, l'un pour les conduites civiles (gaz naturel, oxygène, hydrogène...) et

l'autre pour les conduites de l'OTAN (carburants et lubrifiants à usage militaire).

Du côté de la demande de transport (graphique 7.1), le graphique nécessite une double lecture. D'une part, on peut constater que le transport de personnes par modes terrestres (exprimé en voyageurs-kilomètres) a progressé de 13% sur la période 2000-2009 et, d'autre part, que cette progression résulte principalement des modes autres (en termes de valeurs absolues) que la voiture individuelle bien que cela ne soit pas trop visible au niveau des parts modales (très légère baisse de la part des « voitures... »). En effet, depuis son invention et de par son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, la dispersion des lieux de vie..., la voiture est devenue le mode dominant dans le transport de personnes et ce malgré les réels progrès enregistrés par les autres modes.

Graphique 7.1. | Evolution et répartition modale du transport terrestre de personnes en Wallonie (en voyageurs-km et en pourcentage)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (SNCB), SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) - CALCULS IWEPS

NOTES –

- LE TRANSPORT PAR ROUTE REPRÉSENTE LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR VOITURE, CAMIONNETTE ET MOTO, TRANSPORT INTERNATIONAL COMPRIS.
- LE TRANSPORT PAR AUTOCAR REPRÉSENTE LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR LES AUTOCARS BELGES ET ÉTRANGERS.
- L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION EST LE "VOYAGEUR-KM". CELLE-CI CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE. AU NIVEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN, ELLE EST OBTENUE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR LES DISTANCES TARIFAIRES RÉALISÉES PAR L'OPÉRATEUR CORRESPONDANT À DES DISTANCES RÉELLES, FICTIVES OU FORFAITAIRES, SUIVANT LA CATÉGORIE DE TITRE DE TRANSPORT ET SUR UNE BASE TERRITORIALE. AU NIVEAU DU TRANSPORT PAR LA ROUTE, ELLE EST CALCULÉE SUR LA BASE DES VÉHICULES-KILOMÈTRES, DES POURCENTAGES DES DIVERSES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET DU NOMBRE DE PERSONNES PAR VÉHICULES (DÉTERMINÉ NOTAMMENT À PARTIR DES STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE).
- LES DONNÉES DES ANNÉES DE RECENSEMENT DE CIRCULATION QUINQUENNAUX SONT À PRIVILÉGER (LA DERNIÈRE ÉTANT 2005).
- LES DONNÉES FERROVIAIRES PORTENT UNIQUEMENT SUR LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR L'OPÉRATEUR SNCB.



La fréquentation des transports publics est en progression constante depuis les années 2000 et même supérieure à celle du transport privé par « voiture, camionnette et moto ». La fréquentation des TECs, quant à elle, a doublé depuis 2000, pour atteindre le chiffre de 278 millions d'usagers en 2010. Cette tendance, consolidée chaque année, peut s'expliquer par l'effet cumulé d'un ensemble d'éléments tels que l'augmentation de l'offre, l'instauration de la

gratuité pour certains usagers, voire le résultat d'un changement de comportement provoqué par l'envolée des prix des carburants. Au niveau ferroviaire, on peut également évoquer ce genre d'arguments pour expliquer la progression du nombre de voyageurs transportés par la SNCB, soit +33% depuis l'année 2000 (le chiffre de 3 144 millions de voyageurs-kilomètres par la SNCB a été atteint en 2009).

Tableau 7.4. | Evolution du transport en bus et métro en Wallonie de 2000 à 2010

SOURCE : SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) - CALCULS IWEPS

NOTES –

- LE PARC « RÉGIE » COMPREND LA FLOTTE DE BUS DES CINQ TECS, EN CE COMPRIS LE MÉTRO DE CHARLEROI. LE PARC « LOUEURS » COMPREND LES VÉHICULES DES ENTREPRISES PRIVÉES QUI ONT UN CONTRAT DE GESTION AVEC LA SRWT.

- L'UNITÉ « VOYAGEUR-KILOMÈTRE » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE. DANS LE CAS PRÉSENT, ELLE EST OBTENUE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR LES DISTANCES TARIFAIRES RÉALISÉES PAR L'OPÉRATEUR CORRESPONDANT À DES DISTANCES RÉELLES, FICTIVES OU FORFAITAIRES, SUIVANT LA CATÉGORIE DE TITRE DE TRANSPORT ET SUR UNE BASE TERRITORIALE.

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'emplois	4 498	4 782	4 822	4 861	4 901	5 060	4 969
Nombre de véhicules							
Parc « Régie »	1 540	1 679	1 661	1 663	1 761	1 826	1 812
Parc « Loueurs »	534	560	568	574	600	610	606
Desserte							
Aire desservie (km²)	18 543	18 653	18 653	18 653	18 686	18 784	18 653
Nombre de communes	292	293	293	293	295	295	293
Population desservie	4 280 676	4 412 905	4 380 958	4 436 444	4 490 869	4 496 902	4 493 436
Nombre de lignes	644	671	680	684	710	718	713
Longueur du réseau (en km)	17 765	17 933	17 953	18 003	18 203	18 227	18 214
Nombre d'arrêts (1 sens)	18 596	18 384	18 810	19 119	19 397	19 069	18 963
Kilomètres parcourus (en millions)							
Régie	60,5	63,9	66,6	66,9	66,4	66,9	66,6
Loueurs	25,0	26,8	26,7	27,9	29,4	31,2	30,9
Transports scolaires	12,1	21,2	20,4	20,7	21,0	21,5	22,6
Total	97,6	111,9	113,8	115,4	116,8	119,6	120,2
Voyageurs transportés (en millions)	144,4	191,8	212,5	225,1	242,1	262,0	277,8
Croissance annuelle en %		3,3	10,8	5,9	7,6	8,2	6,0
Voyageurs-kilomètres transportés (en millions)	1 142,1	1 559,8	1 733,5	1 897,5	2 073,5	2 295,6	2 460,3
Croissance annuelle en %		3,3	11,1	9,5	9,3	10,7	7,0

Dans notre société moderne, être « mobile » est devenu une nécessité pour chaque individu et ne pas l'être pourrait entraîner in fine sa marginalisation. Un ménage wallon consacre en moyenne environ 16% de son budget pour des dépenses liées au transport. Différentes enquêtes de mobilité⁶⁰ ou de déplacements sont périodiquement réalisées à différents niveaux afin de constituer des bases de données en vue d'une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus et de l'enchaînement

de leurs déplacements. C'est notamment pour cette raison que l'IWEPS a participé à la dernière enquête fédérale sur la mobilité des belges « Belgian Daily Mobility » dénommée « BELDAM » qui s'est déroulée en 2010. L'examen des premiers résultats⁶¹ nous apprend que les personnes qui se déplacent font en moyenne 3,31 déplacements⁶² pour un jour moyen (3,40 en Flandre, 3,19 à Bruxelles et 3,19 en Wallonie). Les résultats sont en diminution par rapport à la première enquête MOBEL⁶³ (3,90 en 1999).

⁶⁰ Juprelle J., « BELDAM, 2^{ème} enquête nationale sur la mobilité des Belges : participation de l'IWEPS », Brèves de l'IWEPS n°17, 2011.

⁶¹ Résultats présentés lors de la conférence de presse en décembre 2011, <http://www.mobilite.fgov.be/data/pbs/p111220af.pdf>

⁶² Un déplacement se définit par son motif. Une succession de déplacements ayant un motif différent constitue une chaîne de déplacements.

⁶³ <http://www.mobel.be/>

On constate des différences entre régions si l'on s'intéresse au mode de transport principal choisi (mode avec lequel la plus grande distance a été parcourue) par le citoyen pour effectuer ses déplacements, ces différences régionales s'estompant lors de l'examen des motifs de déplacements.

En ce qui concerne le vélo, en guise de focus particulier à mettre en parallèle avec les objectifs du Plan Wallonie Cyclable mis en place par le gouvernement en 2011, les données disponibles indiquent un hiatus entre possession

et utilisation. En effet, les personnes se déplacent visiblement très peu à vélo en Wallonie (un peu plus de 1% pour BELDAM⁶⁴ en 2010, 2% dans MOBEL en 1999 et 2% dans l'ERMM⁶⁵ de 2004), alors qu'environ la moitié des ménages affirment posséder au moins un vélo d'adulte. La bicyclette ne serait donc utilisée que de façon occasionnelle (loisirs...). Ce constat est cependant à relativiser car l'usage du vélo est souvent complémentaire à l'utilisation d'un autre mode, tel que par exemple les transports en commun, et peut être influencé par des facteurs plus locaux.

Tableau 7.5. | Répartition des déplacements par mode principal

SOURCE : BELDAM 2010

En %	Flandre	Région Bruxelles-Capitale	Wallonie	Belgique
Marche	13,2	32,2	17,8	16,3
Deux roues (vélo + moto)	13,3	4,2	1,7	9,0
Transport public	6,7	24,3	7,6	8,5
Voiture	64,1	37,5	70,6	63,6
Autre	2,8	1,7	2,2	2,5

Tableau 7.6. | Répartition des déplacements par motifs (en faisant abstraction du motif « retour à la maison »)

SOURCE : BELDAM 2010

En %	Flandre	Région Bruxelles-Capitale	Wallonie	Belgique
Accompagnement	13,1	10,8	15,7	13,7
Travail	22,9	23,5	22,4	22,8
Ecole	8,2	9,5	9,1	8,5
Achats et démarches	26,8	29,9	26,2	27,0
Loisirs	24,7	21,9	22,3	23,7
Autres	4,2	4,4	4,3	4,3

La distance moyenne parcourue par déplacement est de 12,3 km en Belgique (13,4 km en Wallonie) ; c'est principalement pour le motif travail que serait parcourue la plus grande dis-

tance (21,7 km), l'autre motif considéré comme structurant (du fait de sa régularité) dans une chaîne de déplacement, à savoir l'école, obtient quant à lui le chiffre de 9,0 km.

⁶⁴ Rappelons que la statistique porte sur le mode de transport principal. La part du vélo augmenterait cependant si l'on tenait aussi compte de l'usage du vélo comme un mode complémentaire ou secondaire utilisé lors des différents tronçons d'un déplacement.

⁶⁵ Enquête régionale de mobilité des ménages wallons de 2004, source IWEPS.

Cette dernière information issue d'une enquête (BELDAM) peut complémentarément être confrontée à une autre source dite « administrative ». En effet, dans le cadre de l'accord de synergie statistique entre l'IWEPS et la Fédération Wallonie Bruxelles⁶⁶, une analyse des distances entre le domicile des élèves et leur lieu de scolarité, localisés sur le territoire de cette fédération, a été effectuée à partir des données administratives complètes de l'année scolaire 2009-2010.

En moyenne, un élève domicilié dans la Région de Bruxelles-Capitale ou dans les communes wallonnes, à l'exception des communes de la communauté germanophone, et fréquentant une école maternelle de ce réseau, parcourt une distance de 2,5 kilomètres (par trajet) entre son lieu de domicile et son implantation scolaire.

Lorsque les élèves grandissent, les distances moyennes pour se rendre à l'école augmentent. En moyenne, un élève, domicilié en FWB, et fréquentant une école primaire ordinaire de ce réseau, parcourt une distance de 2,9 kilomètres entre son lieu de domicile et son implantation scolaire.

L'offre scolaire diminue pour les études secondaires. Logiquement et même si le choix ne s'oriente pas toujours vers l'école la plus proche du domicile, les distances entre le domicile des élèves et leur lieu de scolarité secondaire augmentent encore. En moyenne, un élève, domicilié en FWB, et fréquentant une école secondaire ordinaire de ce réseau, parcourt par jour une distance de 6,8 kilomètres entre son lieu de domicile et son implantation scolaire.

Les distances moyennes parcourues (par trajet) par les élèves varient suivant la commune de domicile. Sur l'en-

semble des communes wallonnes (à l'exception des neuf communes de la communauté germanophone) et des 19 communes bruxelloises, pour l'enseignement maternel, les distances moyennes des élèves par commune varient de 1 à 7 kilomètres. Pour l'enseignement primaire, les distances moyennes des élèves par commune varient de 1 à 11 kilomètres. Pour l'enseignement secondaire, les distances moyennes des élèves par commune varient de 3 à 23 kilomètres.

Ces résultats sont liés à la présence ou non d'une offre scolaire dans la commune de domicile des élèves et de l'importance et de la diversité de celle-ci. Les résultats témoignent d'inégalités d'accessibilité à l'école et impliquent des questions d'aménagement du territoire et de mobilité.

Pour ce qui a trait aux impacts de la mobilité et des transports, le seul qui sera abordé dans le présent chapitre traitera de la problématique de la sécurité routière. En tenant compte des statistiques sur ce thème et plus particulièrement lorsque l'on s'intéresse notamment au nombre de tués par million d'habitants, la comparaison avec la Flandre et les pays européens peut paraître catastrophique. Mais cette analyse est réductrice, vu l'importance du trafic de transit et de la plus faible densité d'habitants en Wallonie. La situation réelle est donc plus contrastée et surtout beaucoup plus complexe, laissant transparaître qu'il y a moins d'accidents corporels en Wallonie (13 688) qu'en Flandre (30 024), mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées. Avec le chiffre de 435 personnes tuées sur les routes wallonnes en 2009 (soit +5%), le progrès enregistré durant l'année 2008 (-19% en un an) n'est pas confirmé.

⁶⁶ Source : Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et calculs : synergie statistique FWB-IWEPS

Tableau 7.7. | Sécurité routière : bilan comparé des accidents de la route en Wallonie et en Flandre en 2009

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 2009) - CALCULS IWEPS

NOTES –

- UN ACCIDENT ENTRE PLUS DE DEUX VÉHICULES EST CONSIDÉRÉ COMME UN SEUL ACCIDENT.
- AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR LES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2009.
- LE RÉSEAU CONSIDÉRÉ REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES AUTOROUTES ET ROUTES, À L'EXCLUSION DES ROUTES NON REVÊTUES.

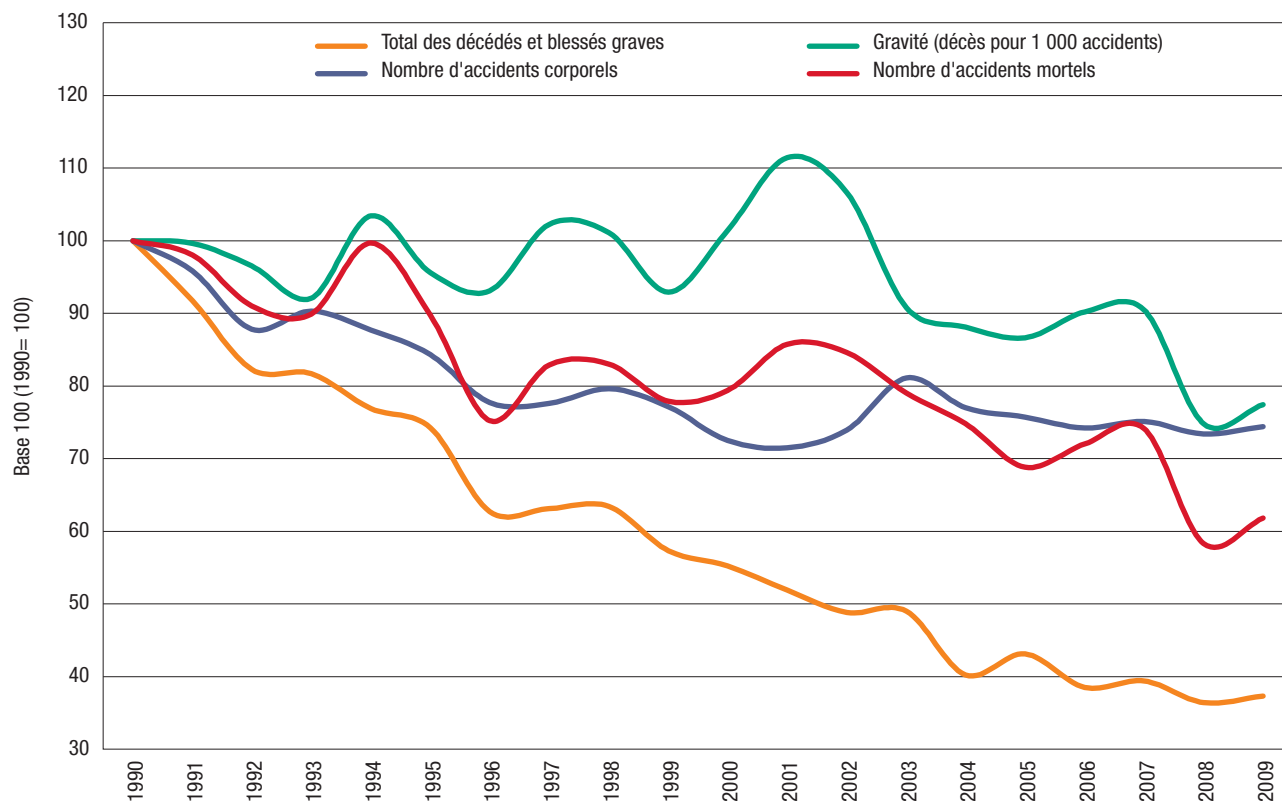
	Nombre d'accidents corporels		Nombre de décès dans les 30 jours	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Par million d'habitants	3 938	4 836	125,2	77,1
Par 1 000 km de réseau	252	491	8,0	7,8
Par milliard de véhicules-km	360	533	11,4	8,5

Graphique 7.2. | Sécurité routière : évolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2009

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 2009) - CALCULS IWEPS

NOTES –

- UN ACCIDENT ENTRE PLUS DE DEUX VÉHICULES EST CONSIDÉRÉ COMME UN SEUL ACCIDENT.
- AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR LES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2009.
- LE RÉSEAU CONSIDÉRÉ REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES AUTOROUTES ET ROUTES, À L'EXCLUSION DES ROUTES NON REVÊTUES.



Le transport de marchandises joue lui aussi un rôle important dans l'économie actuelle, en raison de mutations structurelles des économies européennes et mondiales, de

la mondialisation et de l'internationalisation des échanges, du passage de l'économie de stock à une économie de flux... C'est dans ce contexte que la Wallonie, consciente de

la qualité de ses infrastructures et de son positionnement stratégique⁶⁷, mise entre autres sur le secteur de la logistique pour assurer son redéploiement économique dans le cadre du Plan Marshall, et continue d'investir pour l'amélioration de ses infrastructures et plateformes multimodales.

Le transport de marchandises en Wallonie reste en croissance sur les deux dernières décennies et ce malgré le

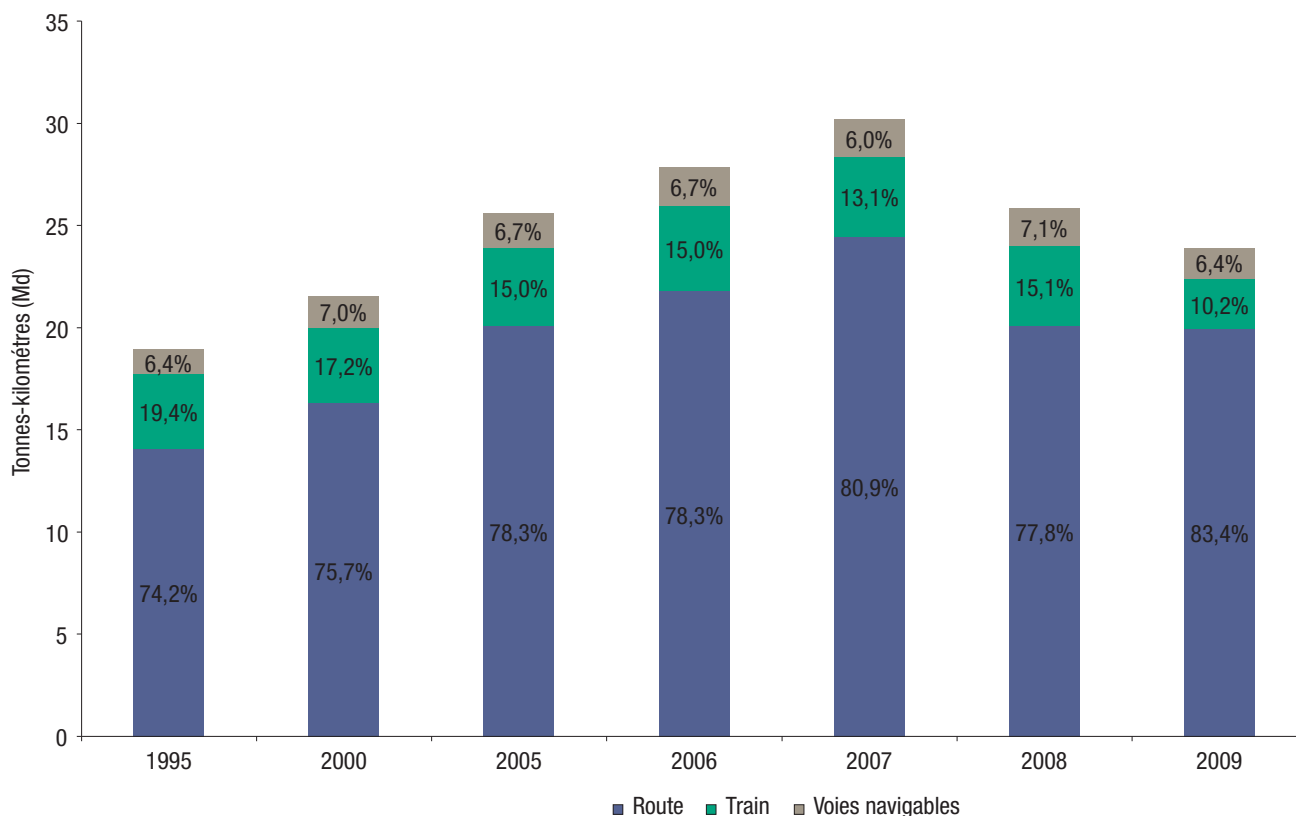
ralentissement des trafics consécutif à la crise financière et économique de 2008. En plus d'illustrer cette tendance, le graphique ci-dessous nous indique que le mode routier maintient sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (exprimée en tonnes-kilomètres) et que c'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport.

Graphique 7.3. | Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie (en tonnes-kilomètres et en pourcentage)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SPW - DGO1 - ROUTES ET BÂTIMENTS, SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (SNCB) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION EST LA « TONNE-KILOMÈTRE ». CELLE-CI EXPRIME LE DÉPLACEMENT D'UNE TONNE DE MARCHANDISES SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.
- LES ESTIMATIONS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (TONNES-KILOMÈTRES) PRÉSENTÉES ICI SONT CELLES RÉALISÉES PAR LE SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT. CES DERNIÈRES DIFFÈRENT SENSIBLEMENT DES ESTIMATIONS CALCULÉES PAR LE SPW (QUI LEUR SONT PRESQUE DEUX FOIS SUPÉRIEURES), ET CE BIEN QUE LES DEUX MÉTHODES DE CALCULS SE BASENT PRINCIPALEMENT SUR LES DONNÉES VÉHICULES-KILOMÈTRES EFFECTUÉS PAR LES VÉHICULES « CAMIONS » (CATÉGORIES C1 ET C2) ET TOUT EN LEUR AFFECTANT UN TONNAGE DE RÉFÉRENCE.
- LES DONNÉES DES ANNÉES DE RECENSEMENTS DE CIRCULATION QUINQUENNAUX SONT À PRIVILÉGIER (LA DERNIÈRE ÉTANT 2005).
- TRANSPORT INTERNATIONAL COMPRIS.
- IL S'AGIT DE LA COMPARAISON DES PARTS MODALES DE LA ROUTE, DU FERROVIAIRE (UNIQUEMENT L'OPÉRATEUR SNCB) ET DU FLUVIAL AU NIVEAU DU TRANSPORT DE MARCHANDISES.



⁶⁷ Selon la dernière étude de Cushman & Wakefield (expert international en immobilier), la Wallonie est classée en tête du classement européen des lieux d'implantation les plus attractifs pour l'industrie et la logistique. Juprelle J., « Les infrastructures de transport en Wallonie », brèves de l'IWEPS n°9 2009. Et www.logisticsinwallonia.be

L'examen des données par mode nous indique que le transport de marchandises par route en Wallonie (37% du trafic national) a progressé de plus de 42% depuis 1995, malgré une chute des volumes de 18% entre 2007 et 2009. Au niveau ferroviaire, le trafic tonnes-kilomètres (45% du trafic enregistré en Belgique pour la SNCB), en progression de 7% entre 1995 et 2007, est en recul de 38% depuis trois ans. Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a été en constante progression (+26%) entre 1995 et 2009, année difficile. En 2010, le trafic de marchandises par voies navigables en Wallonie a de nouveau progressé (+46% toujours en prenant l'année 1995 pour référence), mais n'a pas encore atteint les niveaux de 2008⁶⁸.

La Wallonie se distingue aussi par l'essor du transport aérien ces quinze dernières années avec le développement d'activité cargo à Liège et l'arrivée d'une importante compagnie low cost à Charleroi.

L'aéroport de Liège, avec 640 000 tonnes, reste le premier aéroport cargo (seul aéroport wallon dans ce domaine) de Belgique. Les résultats provisoires pour 2011 confirment

cette tendance malgré un contexte économique difficile. Après une année plus difficile, le transport de passagers repart également à la hausse.

L'aéroport de Charleroi poursuit sa forte croissance pour atteindre le chiffre record de 5,2 millions de passagers en 2010, grâce principalement au développement des activités de compagnie low cost. Les résultats provisoires de 2011 consolident la tendance observée ces dernières années.

L'accroissement de l'activité sur les deux sites aéroportuaires wallons peut également être illustrée à l'aide de l'unité *work load unit* (wlu) sur le graphique ci-après. L'unité *work load unit* (wlu) permet d'agréger les données de trafic de personnes et de fret afin de comparer les aéroports entre eux. La norme est qu'un passager équivaut à un wlu et une tonne de fret vaut dix wlu. L'unité wlu est inspirée des conclusions d'une étude réalisée par l'association Airports Council International (ACI) affirmant que le transport par avion d'un million de passagers ou de 100 000 tonnes de fret génère un millier d'emplois directs sur le site aéroportuaire.

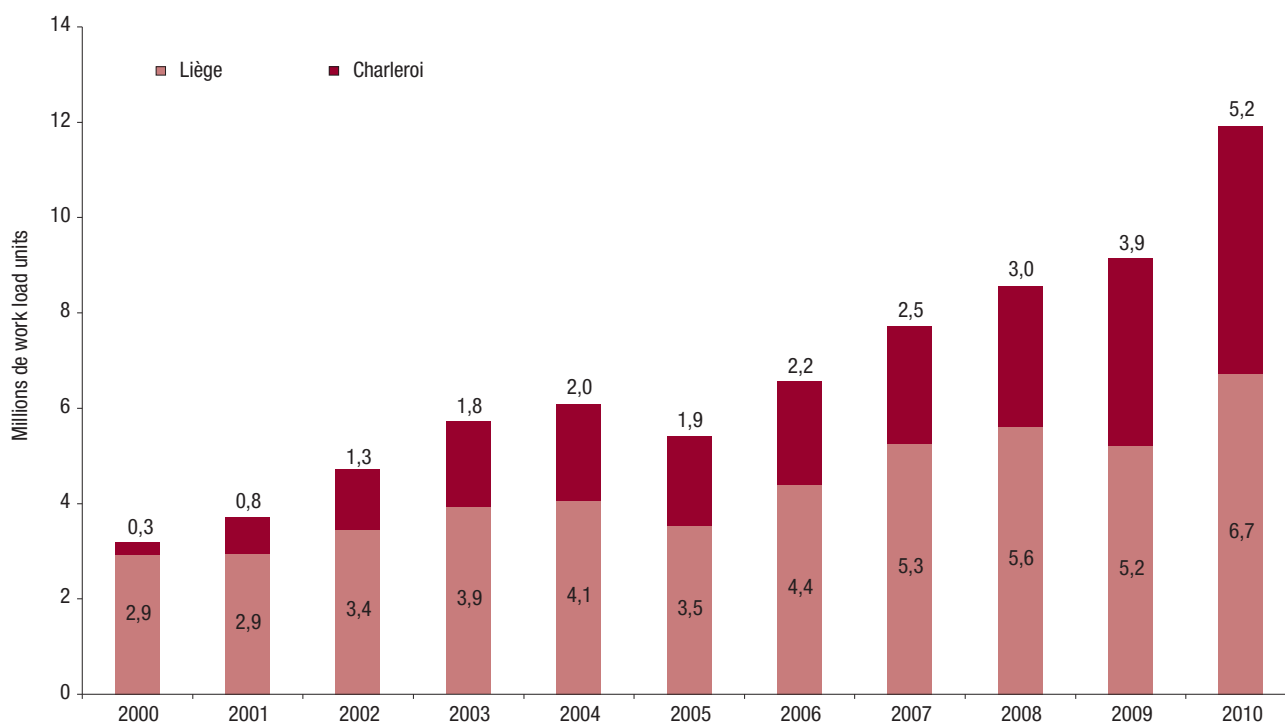
⁶⁸ Données sur le site www.iweeps.be. Ou <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

Graphique 7.4. | Evolution du transport aérien cumulé à Liege Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en millions de work load units)

SOURCE : SPW – DGO2 - MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES – CALCULS IWEPS

NOTE –

L'UNITÉ WORK LOAD UNIT (WLU) PERMET D'AGRÉGER LES DONNÉES DE TRAFIC DE PERSONNES ET DE FRET AFIN DE COMPARER LES AÉROPORTS ENTRE EUX. LA NORME EST QUE 1 PASSAGER VAUT 1 WLU ET 1 TONNE DE FRET VAUT 10 WLU. L'UNITÉ WLU EST INSPIRÉE DES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'ASSOCIATION AIRPORTS COUNCIL INTERNATIONAL (ACI) AFFIRMANT QUE LE TRANSPORT PAR AVION D'UN MILLION DE PASSAGERS OU DE 100 000 TONNES DE FRET GÉNÈRE UN MILLIER D'EMPLOIS DIRECTS SUR LE SITE AÉROPORTUAIRE.



En guise de conclusion et afin de faire face aux constats énumérés, les politiques de mobilité durable devront trouver un arbitrage entre grands défis ou objectifs, à savoir assurer une croissance économique et une accessibilité du territoire, réduire l'impact des transports sur l'environnement (émissions et consommation énergétique) et veiller à la dimension sociale de la mobilité (accès, modification de la structure des ménages ...) et devront être menées de concert avec d'autres politiques et notamment celle d'un développement territorial raisonné.

nement (émissions et consommation énergétique) et veiller à la dimension sociale de la mobilité (accès, modification de la structure des ménages ...) et devront être menées de concert avec d'autres politiques et notamment celle d'un développement territorial raisonné.

Pour aller plus loin ...

- Sur le site www.iweeps.be, d'autres données et indicateurs sont disponibles. Il est également possible de mettre ces derniers en perspectives avec d'autres indicateurs disponibles sur le même site et notamment ceux liés au développement territorial.
- Le portail mobilité de la Wallonie <http://mobilite.wallonie.be> fournit une vue générale sur les divers acteurs de ce secteur et sur les actions menées en la matière.
- Le site du Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports <http://www.mobilite.fgov.be>, en charge de la mise en œuvre de la politique fédérale de mobilité et de transports.
- Les études du Bureau fédéral du Plan (<http://www.plan.be>) en matière de transport et de son partenariat avec les organismes chargés de la mise en œuvre de la politique fédérale.



Chapitre 8

ENVIRONNEMENT

8. ENVIRONNEMENT

L'activité humaine, le développement économique sont sources de pressions sur l'environnement. Elles agissent à des degrés divers sur les différentes composantes environnementales. Les informations reprises dans le présent chapitre sont issues du bilan environnemental, régulièrement publié par le Service public de la Wallonie (SPW – DG03), visant à donner un état évolutif de la situation environnementale en Wallonie afin de « nourrir » les politiques à mener en la matière dans un cadre de développement durable et d'engagements européens ou internationaux (citons par exemple, l'assainissement des eaux usées ou les objectifs de réduction des émissions de GES).

Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui du nord du pays ; les forêts et milieux semi-naturels occupent près du tiers de la superficie (5161 km² en 2008, CPDT, 2011). La population et l'ensemble des activités économiques qui se développent sur ce territoire sont à l'origine de pressions sur le capital environnemental. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, une fragmentation du territoire, etc. Elles peuvent avoir des impacts plus ou moins grands sur l'Homme, la société et l'environnement. Ceux-ci peuvent cependant être limités par les pouvoirs publics à travers des mesures de gestion environnementale et des actions correctrices.

Ce chapitre aborde quelques aspects centraux de la thématique environnementale. Les informations présentées ici sont essentiellement issues du Tableau de Bord de l'environnement wallon (TBE)⁶⁹ et de contacts pris avec leurs auteurs ; tandis que celles relatives à l'analyse de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre sont fournies par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

8.1. Eau

L'eau, élément essentiel à la vie, comporte à la fois des aspects environnementaux (utilisation de la ressource), économiques (bien de consommation) et sociaux (bien de première nécessité). En amont, il est important de gérer au mieux la qualité de l'eau de distribution et d'assurer son accessibilité pour tous. En aval, il est primordial de veiller à la qualité des eaux rejetées suite aux activités humaines.

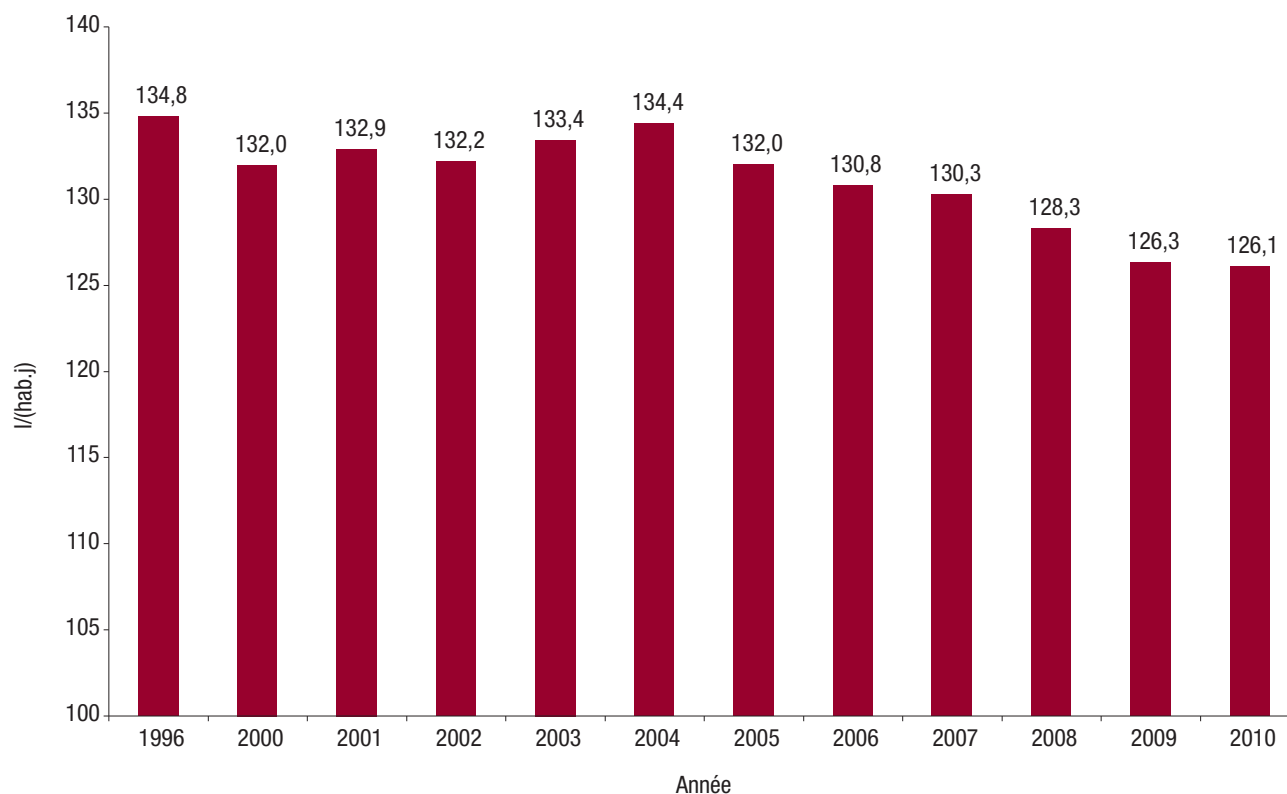
En 2010, la consommation moyenne d'eau de distribution par habitant et par jour en Wallonie s'élève à 126 litres. Ce niveau de consommation est l'un des plus faibles de l'Europe des 25, où il varie entre 102 et 317 litres par habitant par jour (l/(hab.j)), selon les pays (Eureau, 2009). Il diminue depuis 2004 (graphique 8.1.). En Wallonie, 70% de ce volume d'eau serait utilisé pour satisfaire les besoins domestiques (cuisine, hygiène, sanitaire, etc.), soit 89 litres par habitant et par jour en moyenne pour 2008 (estimation effectuée par AquaWal)⁷⁰.

⁶⁹ Le TBE est un ouvrage récurrent de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DG03) du Service Public de Wallonie (SPW). L'ouvrage présente un bilan synthétique de la situation environnementale de la Wallonie basé sur la compilation d'indicateurs variés.

⁷⁰ AquaWal est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

Graphique 8.1. | Consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie en litres par habitant et par jour (l/(hab.j))

SOURCES : BELGAQUA ; AQUAWAL, SPW - DGO3 - AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT



Depuis la création de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) en 2000, la capacité d'assainissement collectif des eaux usées a doublé, dépassant 3 500 000 équivalent-habitants (EH)⁷¹ en 2009. Cette croissance s'explique essentiellement grâce à la mise en service de stations d'épuration de grande capacité (> 10 000 EH), dont la dernière et la plus importante de Wallonie (Liège-Oupeye : 446 500 EH) a été inaugurée en novembre 2007. Malgré les investissements très importants consentis au cours des dix dernières années, la Wallonie accuse encore un retard en matière de gestion des eaux usées urbaines résiduelles, en regard des obligations et des échéances européennes. Les 169 stations d'épuration d'une capacité

égale ou supérieure à 2 000 EH, en service au 1^{er} janvier 2010 en Wallonie, permettent de traiter une charge polluante d'environ 3 412 000 EH, ce qui représente environ 80% de la capacité épuratoire qui aurait dû être installée fin 2005 pour respecter les obligations de la directive 91/271/CEE. Fin 2008, on estimait qu'environ un tiers des 2 989 000 habitants situés en zones d'assainissement collectif rejetait encore des eaux usées non traitées par une station d'épuration publique. Les situations peuvent toutefois être fort contrastées selon les sous-bassins hydrographiques considérés (75 % dans le sous-bassin Meuse amont versus 15 % dans le sous-bassin de la Haine par exemple)⁷².

⁷¹ « Les capacités des stations d'épuration s'expriment en équivalent habitant (EH). L'EH est une notion théorique, établie sur la base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent, quelle que soit l'origine de la pollution, par habitant et par jour » MRW-Cellule état de l'environnement wallon (2007) : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, Ed. MRW-DGRNE, p. 368

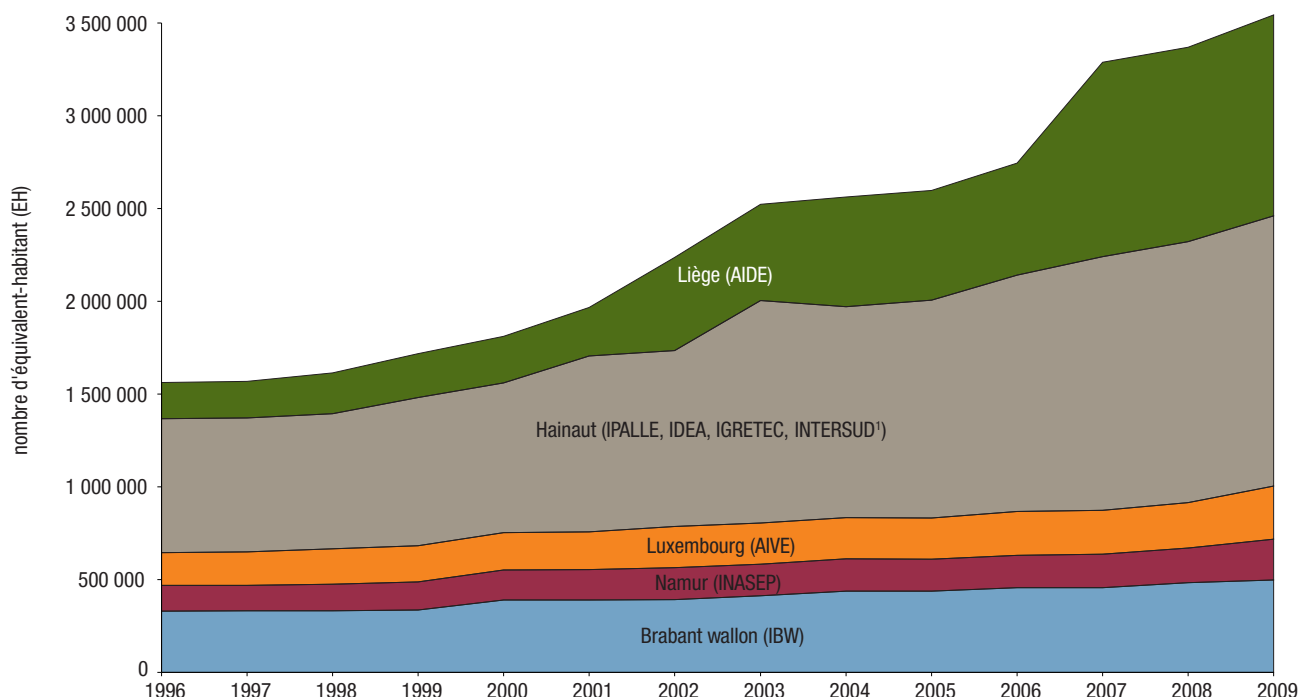
⁷² Cellule état de l'environnement wallon, 2010

Graphique 8.2. | Evolution de la capacité théorique des stations d'épuration par province et intercommunale en Wallonie

SOURCES : SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (SPGE); SPW - DGO3 - AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT (DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL - DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE)

NOTE

1 - L'ORGANISME D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉ INTERSUD (PROVINCE DE HAINAUT) N'EXISTE PLUS EN TANT QUE TEL DEPUIS 2008; IL A FUSIONNÉ AVEC IPALLE.



Dans les zones faiblement urbanisées, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuels. En Wallonie, environ 130 000 habitations sont concernées, c'est-à-dire environ 8% des habitations wallonnes.

8.2. Déchets

En 2009, près de 2 000 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 575 kg de déchets collectés par habitant et par an.

Depuis 2001, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant) se sont stabilisées autour de 300 kg/(hab.an), soit légèrement au-dessus de l'objectif fixé dans le Plan wallon des déchets (PWD) à l'horizon 2010.

Les quantités de fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de manière constante pour atteindre 278 kg/hab en 2009. Ce phénomène s'explique notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon.

Depuis 1997, la part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a doublé pour tendre vers l'objectif fixé par le PWD, soit un taux de collecte sélective de 65% en 2010.

A propos du traitement, depuis 2000, la proportion de déchets ménagers et assimilés collectés et dirigés en première destination vers des centres de valorisation est globalement en croissance. En 2009, près de 66% des déchets ménagers et assimilés (1 166 kt) étaient dirigés vers des centres de recyclage, de compostage ou de biométhanisation. Par contre, depuis 2008, la proportion de ces

déchets envoyés directement vers des unités d'incinération est en légère diminution. En ce qui concerne la mise en centre d'enfouissement technique, la proportion de déchets qui y sont conduits en première destination continue de diminuer pour représenter moins de 10% du total des déchets ménagers générés en Wallonie en 2009. Ce pourcentage reste toutefois supérieur à l'objectif du PWD qui est de 4% pour l'année 2010⁷³.

8.3. Nature et forêts

Face à l'érosion de la biodiversité, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique dont l'objectif est de protéger les habitats naturels et les espèces animales ou végétales menacées. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien des animaux que des plantes) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, la protection de ces milieux naturels, de la faune et de la flore sauvages. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de 220 945 ha, soit 13% du territoire régional⁷⁴.

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées, des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Ces zones plus protégées que celles reprises dans le réseau Natura 2000 sont moins étendues ; elles rassemblent environ 11 000 ha, soit 0,65% du territoire wallon⁷⁵.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, on note une érosion de la biodiversité en Wallonie⁷⁶ : de nom-

breuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou déjà disparues. Quelques progrès sont toutefois enregistrés grâce aux efforts entrepris en faveur de la conservation et la restauration des milieux naturels, comme la protection de certains sites.

8.4. Air

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'objectif de la Wallonie (identique à celui de la Belgique) est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 7,5% durant la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence⁷⁷. Sur la base du dernier inventaire disponible, les émissions anthropiques de GES en Wallonie ont diminué de 21,4% entre 1990 et 2010. La Wallonie atteint donc largement aujourd'hui l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto suite à la réduction de l'activité économique. Les objectifs à plus long terme (tels que définis par le « Paquet Energie/Climat » approuvé par les Etats membres de l'Union européenne en décembre 2008, à savoir réduire les émissions de GES de 20% en unilatéral d'ici 2020, voire de 30% en cas d'accord international post-Kyoto), ne pourront être atteints sans l'adoption de mesures complémentaires (en partie envisagées dans le projet de Plan Air-Climat 2012-2020) (graphique 8.3.).

Les données présentées tiennent compte des émissions des six GES couverts par le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆). Le CO₂ représente 83% des émissions totales de GES et est émis principalement lors des processus de combustion (industrie, transport, chauffage résidentiel, industrie de production d'électricité et tertiaire). Le CH₄, presque 6% des émissions totales, est issu à 74% de l'agriculture, 15% du secteur des déchets et le reste provenant de l'ensemble des processus de combustion. Le N₂O (10% des émissions totales) provient de l'agriculture (58%) et de l'industrie chimique (32%). Enfin, les gaz fluorés (1,4% des émissions totales) sont émis lors de la fabrication et l'utilisation de certains produits (réfrigération, mousses isolantes, etc.) (Source : SPW – AWAC soumission janvier 2012).

⁷³ Cellule état de l'environnement wallon, 2011

⁷⁴ SPW-DGARNE, 2010, p.195.

⁷⁵ SPW-DGARNE, 2010, p.196.

⁷⁶ SPW-DGARNE, 2010, p.138-139

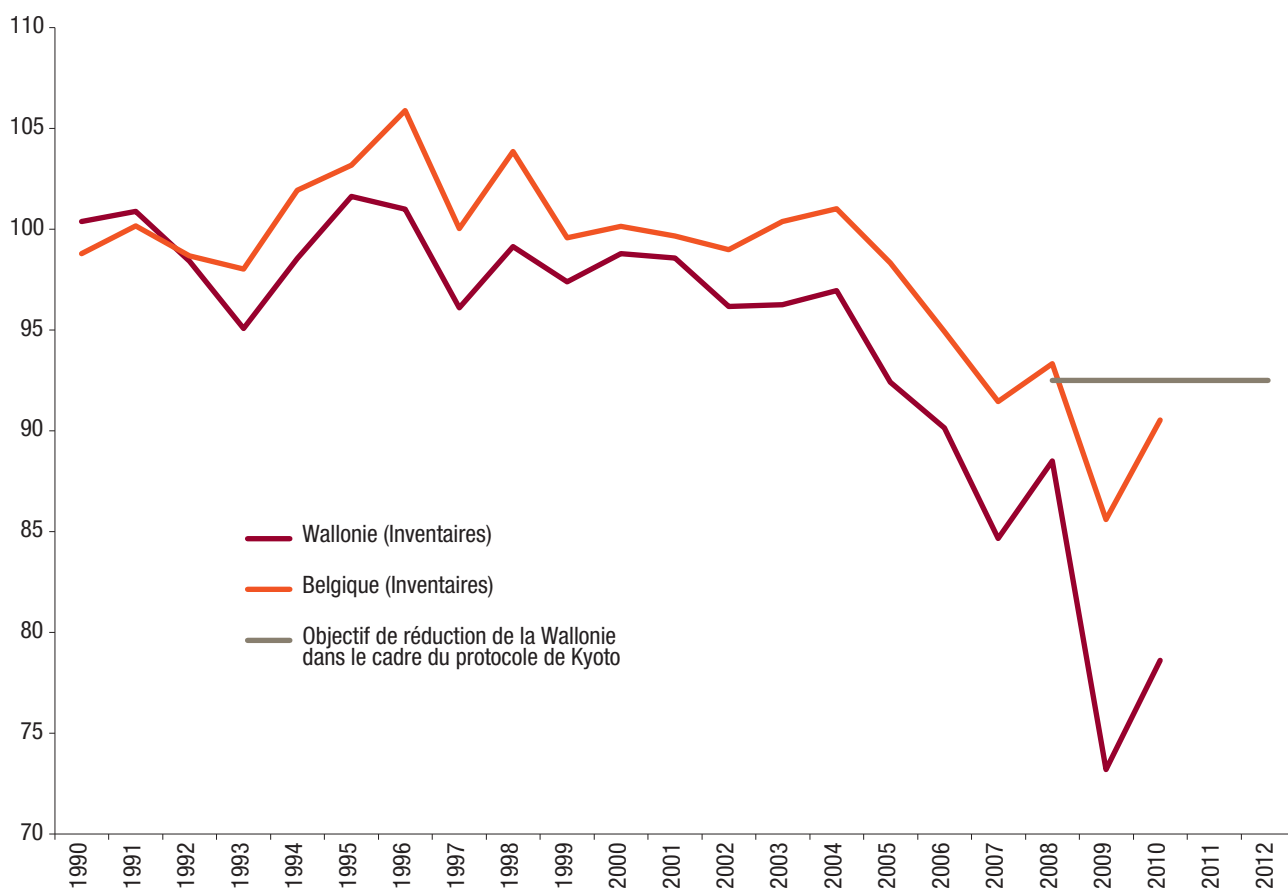
⁷⁷ Le total des émissions annuelles est divisé par le total des émissions de l'année de référence (1990 pour les gaz non fluorés et 1995 pour les gaz fluorés HFC, PFC, SF₆). Depuis 2007, les émissions officielles de l'année de référence ont été définitivement approuvées dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Graphique 8.3. | Emissions¹ de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (Indice 1990 = 100)

SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE PROVISOIRE DE JANVIER 2012

NOTES –

- L'INVENTAIRE WALLON DES ÉMISSIONS DE GES, ADDITIONNÉ AUX INVENTAIRES DE LA RÉGION FLAMANDE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, FORME L'INVENTAIRE BELGE RAPPORTÉ ANNUELLEMENT PAR LA BELGIQUE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ET DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CNUCCC). LES DONNÉES PRÉSENTÉES AU NIVEAU DES INDICATEURS AIR ONT SERVI À ÉLABORER L'INVENTAIRE NATIONAL TRANSMIS À LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 15 JANVIER 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉCISION 280/2004 (MONITORING MECHANISM). IL EST À NOTER QUE, POUR LE TRANSPORT ROUTIER, LES VALEURS 2009 SONT REPRISES EN 2010 À TITRE PROVISOIRE.
 - LES DONNÉES PRÉSENTÉES TIENNENT COMPTE DES ÉMISSIONS DES SIX GES COUVERTS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO : (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC ET SF₆) ET PONDÉRÉES PAR LEURS POTENTIELS DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL.
 - SEULES LES ACTIVITÉS DE BOISEMENT/DÉBOISEMENT SELON L'ARTICLE 3.3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (ÉMISSIONS DE 137 KT CO₂ EN 2010) SONT COMPTABILISÉES POUR LE SECTEUR LULUCF (LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTRY), CAR LA BELGIQUE N'A PAS ENCORE DÉTERMINÉ LES AUTRES ACTIVITÉS POUR LA COMPTABILISATION DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE D'ENGAGEMENT 2008-2012 (PUITS DE CARBONE AU NIVEAU DES FORÊTS OU DES SOLS DE PRAIRIE).
 - DE PLUS, TOUJOURS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, ON NE TIEN PAS COMPTE DES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA COMBUSTION DE BIOMASSE (BOIS RÉSIDUEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET DES ÉMISSIONS DUES AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL). SONT CEPENDANT COMPRIS LES ÉMISSIONS DE L'AVIATION MILITAIRE ET CELLES DES PETITS AVIONS (TOURISME, ÉCOLAGE) UTILISÉS DANS LES LIMITES NATIONALES.
1. LE TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES EST DIVISÉ PAR LE TOTAL DES ÉMISSIONS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE (1990 POUR LES GAZ NON FLUORÉS ET 1995 POUR LES GAZ FLUORÉS HFC, PFC, SF₆). DEPUIS 2007, LES ÉMISSIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ONT ÉTÉ DÉFINITIVEMENT APPROUVÉES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO. LES ÉMISSIONS DE GAZ FLUORÉS ÉTAIENT PLUS IMPORTANTES EN 1995 QU'EN 1990, CE QUI EXPLIQUE LE LÉGER DÉCALAGE DES COURBES PAR RAPPORT À LA VALEUR 100 EN 1990 SUR LE GRAPHIQUE.



En 2010, la Wallonie a émis 43 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES dans l'atmosphère (inventaire provisoire de janvier 2012), soit un peu moins de 33% des

émissions annuelles de la Belgique. La répartition par secteur⁷⁸ est donnée dans le graphique 8.4.

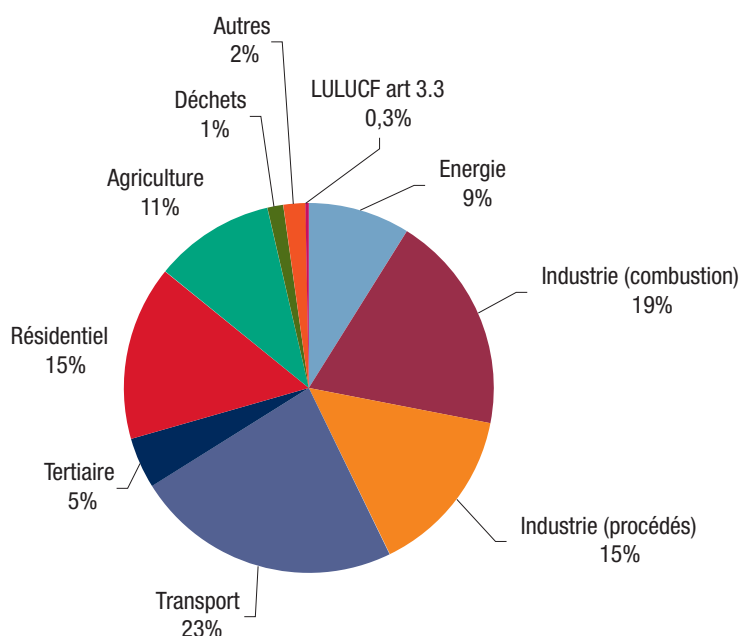
⁷⁸ Précisons que les valeurs de 2009 pour le transport routier sont reprises en 2010 à titre provisoire.

Graphique 8.4. | Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre, en Wallonie en 2010

SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE PROVISOIRE DE JANVIER 2012

NOTES –

- SONT EXCLUES POUR LE CALCUL DE CES ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, LES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL).
- POUR LE TRANSPORT ROUTIER, LES VALEURS DE 2009 SONT REPRIS EN 2010 À TITRE PROVISOIRE. L'AVIATION MILITAIRE A ÉTÉ INCORPORÉE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.
- LES GAZ FLUORÉS SONT REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES » (LES ÉMISSIONS LIÉES À LA PRODUCTION RELEVANT DE L'INDUSTRIE, MAIS LES ÉMISSIONS LIÉES À L'UTILISATION SONT DÉLICATES À ATTRIBUER).
- KT ÉQ. CO₂ = KILO TONNES ÉQUIVALENT CO₂, CE QUI TIEN COMPTE DU POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL DE CHAQUE GAZ.

Total en 2010 = 43 019 kt éq. CO₂

L'évolution favorable, à savoir -21% d'émissions de GES depuis 1990, résulte de tendances très contrastées entre les secteurs avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Selon l'AWAC, les principales causes des réductions observées depuis 1990 sont :

- L'augmentation de l'utilisation du gaz naturel et du bois par rapport au mazout et au charbon, dans tous les secteurs ;
- Les améliorations de l'efficacité énergétique et des procédés dans l'industrie ;
- Les fermetures d'entreprises dans le secteur sidérurgique ;
- Les diminutions des émissions dans le secteur agricole ;

- La récupération et la valorisation du méthane dans les centres d'enfouissement technique ;
- En 2006 et 2007, les hivers très doux ont amené une diminution importante de la consommation en résidentiel et tertiaire ;
- Enfin en 2009, la crise économique a amené des émissions exceptionnellement basses au niveau industriel avec par exemple un arrêt quasi complet de la sidérurgie à chaud. La plupart des secteurs industriels se redressent progressivement en 2010.

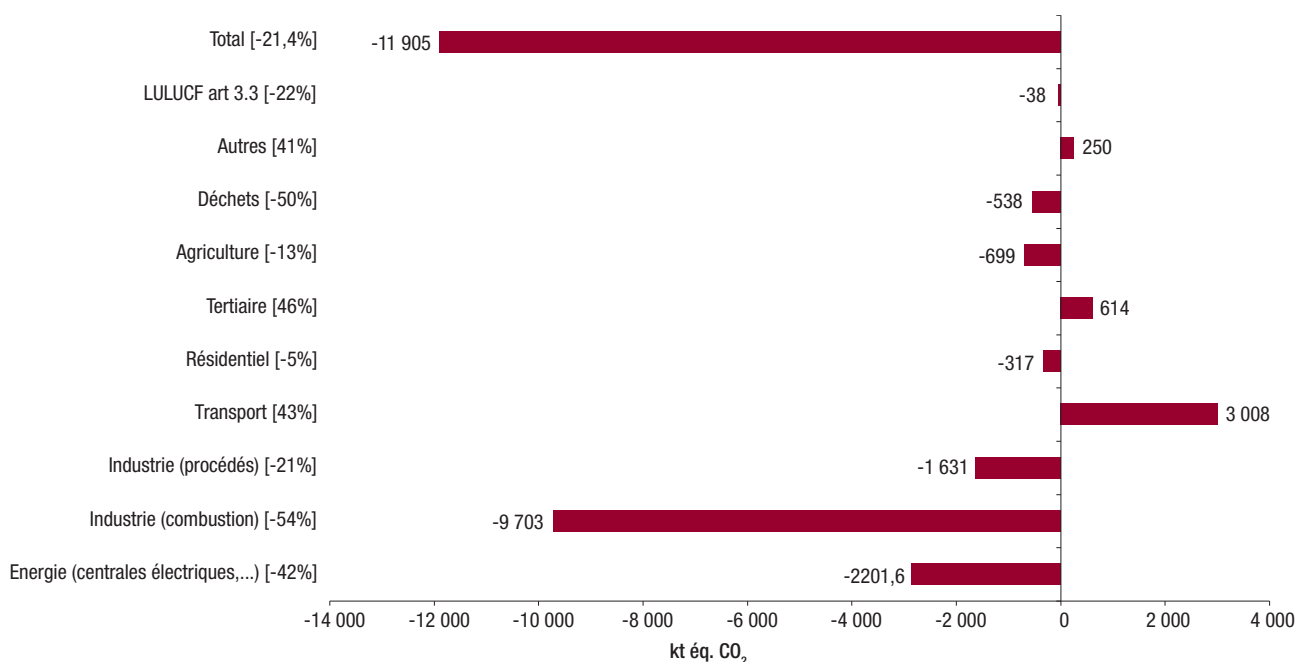
Cependant, les émissions du secteur des transports (principalement routier) ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (43% de croissance) que du point de vue absolu (+3 008 kt éq. CO₂) (graphique 8.5).

Graphe 8.5. | Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2010 en Wallonie

SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE PROVISoire DE JANVIER 2012

NOTES –

- SONT EXCLUES POUR LE CALCUL DE CES ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, LES ÉMISSIONS LIÉES À LA BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL).
- POUR LE TRANSPORT ROUTIER, LES VALEURS DE 2009 SONT REPRISES EN 2010 À TITRE PROVISoire. L'AVIATION MILITAIRE A ÉTÉ INCORPORÉE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.
- LES GAZ FLUORÉS SONT REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES » (LES ÉMISSIONS LIÉES À LA PRODUCTION RELÈVENT DE L'INDUSTRIE, MAIS LES ÉMISSIONS LIÉES À L'UTILISATION SONT DÉLICATES À ATTRIBUER).
- KT ÉQ. CO₂ = KILO TONNES ÉQUIVALENT CO₂, CE QUI TIEN COMPTE DU POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL DE CHAQUE GAZ.



Certains polluants atmosphériques, tels que le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et l'ammoniac (NH₃) peuvent se transformer en composés acides ou potentiellement acidifiants. Ils sont principalement générés par l'oxydation des combustibles fossiles et sont responsables des phénomènes d'acidification et d'eutrophisation du milieu. Les émissions de polluants acidifiants en Wallonie

(exprimés en Aeq, unité équivalent acide) ont diminué de 52% entre 1990 et 2010, conséquence notamment de la forte réduction des émissions de SO₂ (-79%) durant cette période. En d'autres termes, le phénomène d'acidification est de plus en plus à associer aux émissions d'azote qu'à celles du soufre (les émissions de SO₂ ne représentent plus en 2010 que 18% des émissions totales pour 40% en 1990) (graphique 8.6).

Graphique 8.6. | Evolution des émissions de substances acidifiantes en Wallonie

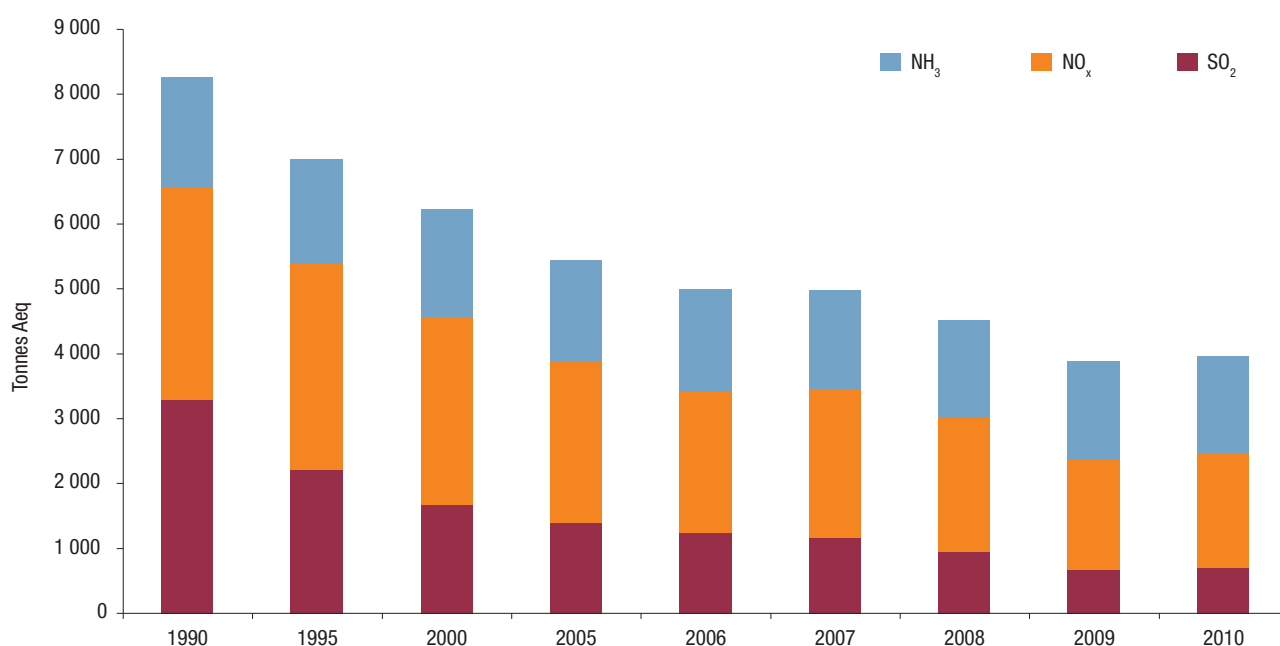
SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC) (SEPTEMBRE 2010)

NOTES –

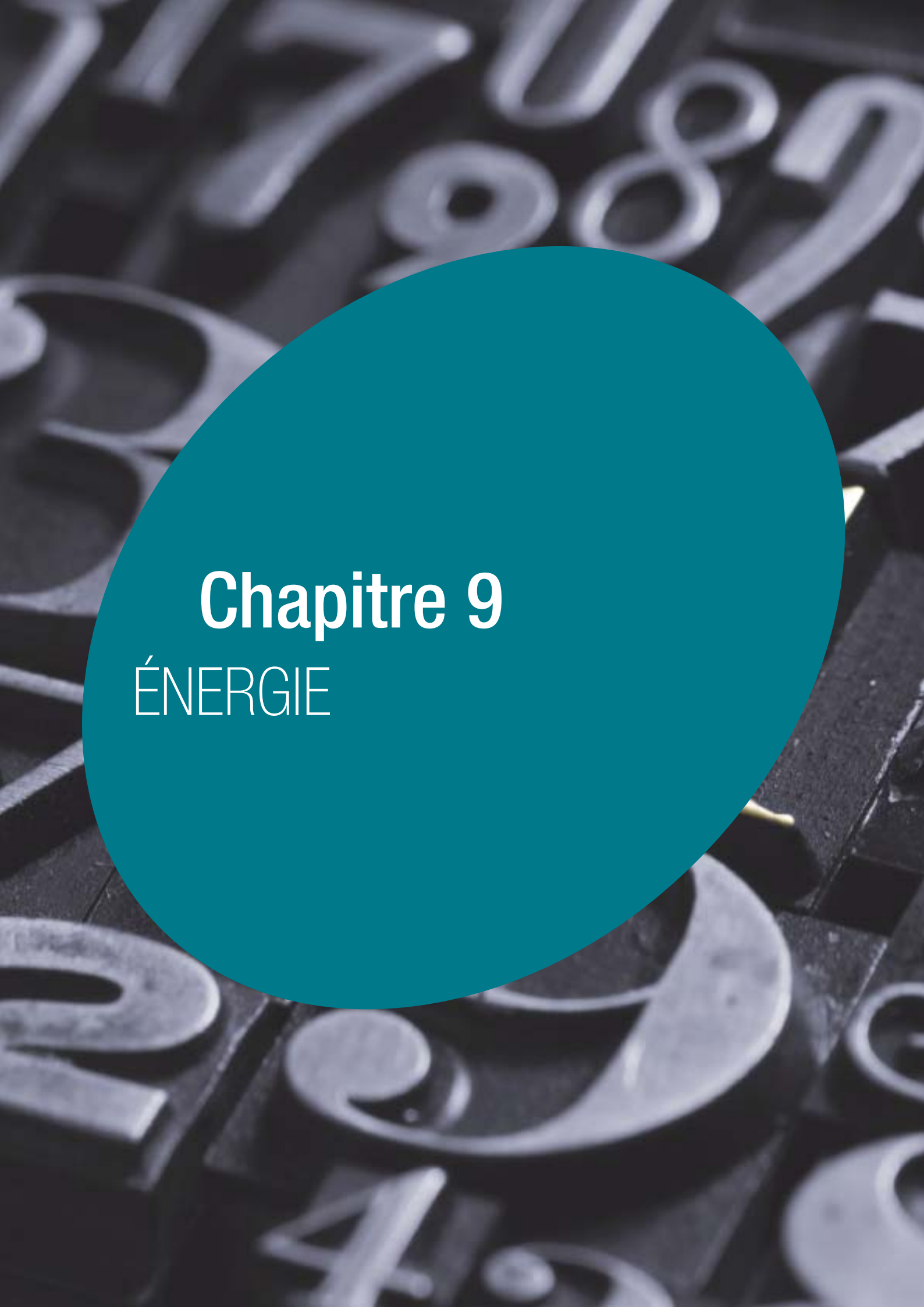
- CET INDICATEUR VISE À CARACTÉRISER LA QUANTITÉ GLOBALE DE SUBSTANCES REJETÉES DANS L'ATMOSPHÈRE QUI CONTRIBUENT AUX PHÉNOMÈNES D'ACIDIFICATION DES MILIEUX TERRESTRE, AÉRIEN ET AQUEUX. LES TROIS PRINCIPALES SUBSTANCES ACIDIFIANTES SONT LES OXYDES D'AZOTE (NO_x), LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO_2) ET L'AMMONIAC (NH_3). LES RÉSULTATS SONT EXPRIMÉS EN TONNES ÉQUIVALENT-ACIDE, EN AFFECTANT RESPECTIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE SO_2 , NO_x ET NH_3 LES COEFFICIENTS SUIVANTS, QUI REFLÈTENT LEUR POUVOIR ACIDIFIANT, EXPRIMÉ EN POTENTIEL DE LIBÉRATION D'IONS H^+ : 0,0313, 0,0217 ET 0,0588.

- LA DIRECTIVE 2001/81/CE (DITE DIRECTIVE NEC - NATIONAL EMISSIONS CEILINGS) FIXE DES PLAFONDS D'ÉMISSIONS POUR CERTAINS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DONT LE SO_2 , LES NO_x ET LE NH_3 POUR CHAQUE ÉTAT MEMBRE. LE PLAFOND POUR L'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DE SUBSTANCES ACIDIFIANTES EN WALLONIE À L'HORIZON 2010 EST FIXÉ À 4 313,5 TONNES AEQ.

1. AEQ = UNITÉ ÉQUIVALENT ACIDE.

*Pour aller plus loin ...*

- Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), 2011. Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, Service Public de Wallonie, 287p.
- Eureau, 2009. Eureau statistics overview on water and wastewater in Europe 2008, 96p.
- SPW-DGARNE, 2010. Tableau de bord de l'environnement wallon 2010, 232 p.
- <http://www.climat.be/>
- <http://airclimat.wallonie.be>



Chapitre 9

ÉNERGIE

9. ENERGIE

Outre les préoccupations à court terme de leurs citoyens liées à la cherté des produits énergétiques nécessaires à leur confort domestique, leurs déplacements, la Belgique et la Wallonie, notamment au travers des diverses réformes de l'état, accords intra-belges, doivent assurer leurs développements en tenant compte des défis climatiques et énergétiques à venir, tout en s'inscrivant dans la volonté européenne d'avoir une approche intégrée des politiques en ces matières, afin de s'opposer aux changements climatiques et de s'assurer une plus grande sécurité dans l'approvisionnement énergétique.

Citons notamment l'accord européen sur le Paquet Climat-Energie ou objectifs 20-20-20 visant par exemple à réduire les émissions européennes de gaz à effet de serre (GES) de 20% (voire de 30%), de porter à 20% la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique ou encore d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique.

A l'aide des « bilans énergétiques », les régions disposent d'informations diverses concernant la demande d'énergie, la transformation de l'énergie primaire... Elles peuvent ainsi déterminer leurs positions en matière de performances énergétiques dans un contexte plus large et évaluer leurs besoins en vue d'une réduction de leur dépendance énergétique. Les éléments traités dans le présent chapitre sont issus des « bilans énergétiques »⁷⁹ réalisés par la Wallonie.

En 2009, le ralentissement économique, consécutif à la crise financière (voir partie économie) de 2008, n'a pas été sans effet sur la consommation finale d'énergie de la Wal-

lonie. Celle-ci, avec le chiffre de 127,1 TWh (térawattheure), est en baisse de 16% par rapport à l'année précédente et de 13% par rapport à 1990. C'est principalement dans le secteur industriel que la consommation connaît une chute importante, plus de 33% en un an, avec pour conséquence une modification de la structure de répartition des consommations, la part de ce secteur n'étant plus que de 34%. Les secteurs tertiaire et du transport restent les secteurs en progression en termes de consommation énergétique depuis 1990, respectivement +59% et +34%.

L'analyse de l'évolution de la consommation par source ou vecteur énergétique indique une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-82% depuis 1990), ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+29%) et des carburants au niveau des produits pétroliers⁸⁰ (+31%)⁸¹. En 2009, les produits pétroliers représentent d'ailleurs la source énergétique la plus importante (46%), suivis par le gaz naturel (22%), l'électricité (18%) et les combustibles solides et gaz dérivés (à peine 5% en 2009 contre 24% en 1990).

Selon les premiers résultats du « Bilan énergétique de la Wallonie, Bilan provisoire 2010 », la consommation finale d'énergie repart à la hausse en 2010 (+11% avec 141 TWh) mais reste inférieure de 3% au niveau de 1990. Cette hausse s'expliquerait par une légère reprise économique en 2010, par le fait que celle-ci est considérée comme froide en termes de degrés-jours de chauffe⁸² (ce qui se traduit par une hausse de la consommation dans les secteurs tertiaire et résidentiel) et par la progression de la consommation des transports (notamment de l'aérien).

⁷⁹ Voir rubrique Pour aller plus loin...

⁸⁰ Dans les produits pétroliers, on retrouve les principaux combustibles (gasoil de chauffage, propane...) et carburants pétroliers (Diesel, Lpg, essence...)

⁸¹ SPW-DGOATLPE-DEBD, 2011, « Bilan énergétique de la Wallonie 2009, Bilan de l'industrie et bilan global », juin 2011, 74p.

⁸² Les degrés-jours permettent d'évaluer les besoins de chauffage. Ils représentent la différence (exprimée en degrés centigrades) entre la température moyenne d'un jour déterminé et une température de référence.

Tableau 9.1. | Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

SOURCES : SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES)

NOTES –

- IL S'AGIT DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE (BESOINS ÉNERGÉTIQUES DES CONSOMMATEURS FINAUX TELS QUE INDUSTRIE, LOGEMENT, TERTIAIRE, TRANSPORT, EN CE COMPRIS LES USAGES NON ÉNERGÉTIQUES) PAR SECTEUR ET PAR VECTEUR.

1. TWh : TÉRAWATTHEURE, 1 TWh ÉQUIVAUT À 1 MILLIARD DE KWH.

2. PCI : POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR.

3. TCAM : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN.

4. AUTRES : ÉNERGIES RENOUVELABLES, VAPEUR COGÉNÉRÉE OU DE RÉCUPÉRATION, GAZ DE PROCESS, DÉCHETS INDUSTRIELS NON RENOUVELABLES.

Consommation par secteur							
		Industrie	Logement	Tertiaire	Agriculture	Transport	Total
en TWh ¹ PCI ²	1990	76,3	32,3	8,5	1,2	27,8	146,2
	1995	76,3	35,6	10,1	1,2	30,3	153,5
	2000	75,5	34,1	11,3	1,1	33,9	155,9
	2005	66,5	36,5	12,3	1,2	36,8	153,2
	2006	65,7	34,0	12,2	1,2	36,1	149,2
	2007	64,4	30,4	11,9	1,2	36,6	144,5
	2008	64,6	35,2	13,8	1,2	36,6	151,3
	2009	43,0	32,1	13,6	1,2	37,3	127,1
Evolution 1990-2009 en %		-43,6	-0,7	58,9	-2,3	34,0	-13,0
TCAM ³ 1990-2009 en %		-3,0	0,0	2,5	-0,1	1,6	-0,7
Evolution 2008-2009 en %		-33,4	-8,8	-1,5	0,5	1,7	-16,0
Consommation par vecteur							
		Solides et gaz dérivés	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ⁴	Total
en TWh ¹ PCI ²	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146,2
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153,5
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155,9
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153,2
	2006	17,3	64,3	33,5	24,8	9,4	149,2
	2007	15,5	61,4	33,0	24,9	9,6	144,5
	2008	18,9	64,8	32,3	25,0	10,2	151,3
	2009	6,3	58,9	27,8	23,1	11,1	127,1
Evolution 1990-2009 en %		-82,1	-0,8	3,4	29,4	60,0	-13,0
TCAM ³ 1990-2009 en %		-8,7	0,0	0,2	1,4	2,5	-0,7
Evolution 2008-2009 en %		-66,7	-9,2	-13,9	-7,8	8,2	-16,0

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergies renouvelables. Un des objectifs pour lesquels les états membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente au moins 20% de la consommation finale en 2020. Cet objectif décliné au niveau belge donne le seuil de 13% à atteindre. Aucun accord n'a pour l'instant été conclu pour décliner cet objectif au niveau des différentes régions belges.

Une application théorique des modalités de calcul prescrites dans l'accord européen montre que, pour la Wallonie, la part du renouvelable dans la consommation finale atteint les 7,5%⁸³ en 2009. L'objectif renouvelable ici visé se rapporte à la consommation finale : sa mesure suppose de prendre en compte les consommations de chaleur renouvelable (bois brûlé chez les particuliers, biogaz de décharge valorisé sous forme de chaleur, géothermie, etc.), la part de biocarburants consommés par les Wallons, ainsi que l'ensemble des consommations électriques d'origine renouvelable (éolien, hydroélectricité, électricité issue de la combustion de la biomasse).

⁸³ Estimation du pourcentage d'énergie renouvelable au sens de la directive 2009/28/CE, sources : SPW-DGOATLPE-DEBD et calculs ICEDD.

Tableau 9.2. | Energies renouvelables disponibles en Wallonie pour la consommation finale et la puissance installée

SOURCES : SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES)

NOTES –

- UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE EST UNE ÉNERGIE PRODUITE À PARTIR D'UNE SOURCE QUI, CONTRAIREMENT AUX ÉNERGIES FOSSILES, SE RÉGÉNÈRE AU MOINS AU MÊME RYTHME QUE CELUI AUQUEL ON L'UTILISE.

1. GWH : GIGAWATTHEURE.

2. MWÉ : MÉGAWATT ÉLECTRIQUE.

Evolution de la part des énergies renouvelables disponibles pour la consommation finale en Wallonie										
Production en GWh ¹	2005		2007		2008		2009		2009 en %	
	Chaleur/ vapeur	Electri- cité	Chaleur/ vapeur	Electri- cité	Chaleur/ vapeur	Electri- cité	Chaleur/ vapeur	Electri- cité	Chaleur/ vapeur	Electri- cité
Hydroélectricité		280		381		402		318		14,5
Eoliennes		71		209		297		497		22,8
Solaire photovoltaïque		0		0		4		24		1,1
Solaire thermique	14		27		50		70		1,2	
Géothermie	14		12		18		22		0,4	
Pompes à chaleur	13		24		37		38		0,6	
Incinération de déchets ménagers		33	0	35	0	36		35		1,6
Bois de chauffage	1 147		1 347		1 431		1 458		23,9	
Sous-produits végétaux et animaux	2 224	349	2 373	851	2 890	1 161	3 207	1 173	52,5	53,7
Fermentation de boues de station d'épuration	3	0	2	0	3	0	3	0	0,0	0,0
Fermentation d'effluents industriels	11	6	23	12	27	12	22	30	0,4	1,4
Fermentation de déchets organiques ménagers	3	3	3	3	1	3	0	0	0,0	0,0
Fermentation d'effluents d'élevage	1	3	3	8	12	8	12	11	0,2	0,5
Récupération de gaz de décharge	5	100	4	101	9	101	9	95	0,1	4,4
Autres biocarburants liquides	0	0	4	8	7	6	1	1	0,0	0,0
Combustibles de substitution	1 221		1 274		1 345		1 267		20,7	0,0
Total	4 656	845	5 095	1 609	5 830	2 032	6 109	2 184	100	100

Evolution de la puissance électrique renouvelable, puissance installée					
Puissance électrique maximale en MWé ²	2005	2007	2008	2009	2009 en %
Hydraulique	116,1	116,2	115,9	117,9	15,9
Solaire photovoltaïque	0,0	0,5	9,3	319,7	43,0
Eolienne	49,5	122,9	161,5	47,3	6,4
Déchets urbains	12,4	13,7	13,7	13,7	1,8
Bois/déchets de bois/autres déchets solides	112,0	142,7	185,5	207,3	27,9
Gaz de décharge	8,6	18,0	18,1	20,4	2,7
Gaz de digestion des boues	0,5	0,5	0,5	0,5	0,1
Biocarburants		4,7	4,7	4,7	0,6
Autres biogaz	4,8	9,1	9,0	11,9	1,6
Total	303,8	428,3	518,2	743,3	100

La production nette d'électricité en Wallonie (graphique 9.1), quant à elle, s'élève à 33,7 TWh en 2009 (35,1 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit une augmentation de 10% par rapport à 2008. A titre indicatif, la consommation wallonne d'électricité est d'un peu plus de 23 TWh. La Wallonie est donc exportatrice d'électricité (mais pas forcément indépendante au niveau énergétique comme mentionné ci-dessous dans le paragraphe consacré à l'indépendance énergétique). La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables (la force

hydraulique, l'essor de l'éolien (497 GWh), le photovoltaïque (24 GWh) et la biomasse). Toutefois, elle reste très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par les trois réacteurs de Tihange. L'énergie nucléaire, avec plus de 23 TWh pour un total de 33,7 TWh produit en 2009, assure à elle seule plus de 70% de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (21,7%). La part des énergies renouvelables dans la production électrique wallonne reste assez faible, malgré une progression de 67% de l'éolien pour 2009.

Graphique 9.1. | Répartition de la production nette d'électricité par vecteur énergétique en Wallonie en 2009

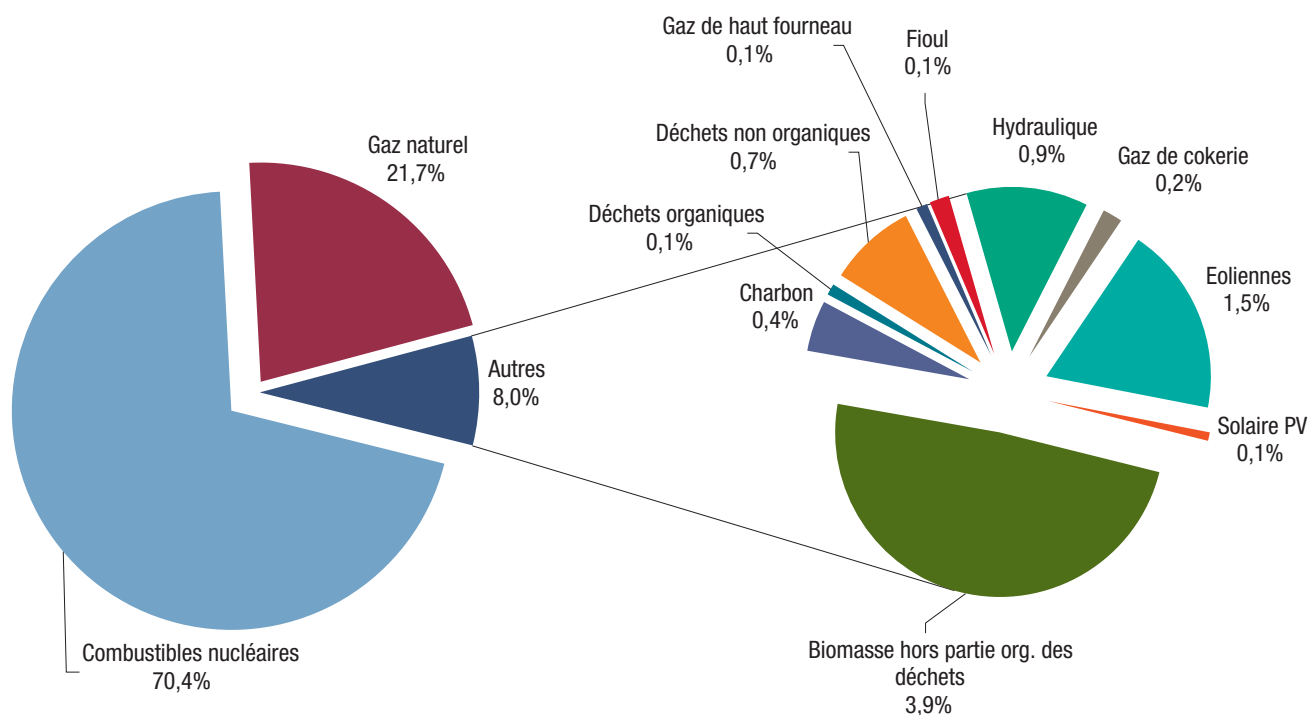
SOURCES : SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES)

NOTES –

- IL S'AGIT DE LA PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ HORS PRODUCTION DES CENTRALES D'ACCUMULATION PAR POMPAGE (1 421 GWh EN 2009). LES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SONT LA BIOMASSE, LES DÉCHETS ORGANIQUES, L'HYDRAULIQUE, L'ÉOLIEN ET LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE.

1. TWH : TÉRAWATTHEURE, 1 TWH ÉQUIVAUT À 1 MILLIARD DE KWH.

Production électrique : 33,7 TWh



Une comparaison avec d'autres pays européens nous apprend que les besoins énergétiques des consommateurs finaux sont importants dans notre pays (tableau 9.3). La consommation finale d'énergie rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée (respectivement 37 et 46 MWh/hbt)⁸⁴ et ce malgré un recul en 2009 suite à la crise économique. Pour ce qui concerne le degré d'indépendance énergétique, le score de la Wallonie est de 6% en 2009

(4% en 2008). En d'autres termes, 94% de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon mais aussi d'uranium qui alimente les trois réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie sont constituées par le développement des énergies renouvelables.

Tableau 9.3. | Consommation finale d'énergie et degré d'indépendance, comparaison internationale en 2009

SOURCE : SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES)

NOTES –

1. MWH/HBT : MÉGAWATTHEURE PAR HABITANT.

2. LE DEGRÉ D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EST DÉFINI COMME ÉTANT LA PART DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ET DE LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE (COMME LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LE CHARBON DE TERRIL OU LES DÉCHETS INDUSTRIELS OU MÉNAGERS) DANS LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE. CONTRAIREMENT À EUROSTAT, LA CHALEUR NUCLÉAIRE N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMME UNE PRODUCTION PRIMAIRE MAIS COMME UNE IMPORTATION D'ÉNERGIE, L'URANIUM N'ÉTANT PAS EXTRAIT EN BELGIQUE.

	Consommation finale par habitant en MWh/habitant	Degré d'indépendance énergétique
UE-27	29	34,5
UE-15	31	30,8
Wallonie	37	5,8
Allemagne	34	28,5
Autriche	39	35,5
Belgique	46	5,9
Bulgarie	14	33,0
Chypre	29	3,0
Danemark	32	123,3
Espagne	25	12,4
Estonie	22	87,8
Finlande	56	31,0
France	32	8,9
Grèce	22	32,9
Hongrie	21	28,5
Irlande	31	10,4
Italie	25	16,5
Lettonie	20	48,5
Lituanie	18	13,7
Luxembourg	97	2,4
Malte	11	0,0
Pays-Bas	46	76,4
Pologne	20	71,2
Portugal	22	20,1
République Tchèque	30	57,1
Roumanie	13	72,2
Royaume-Uni	27	67,2
Slovaquie	26	14,1
Slovénie	28	29,3
Suède	40	36,1

⁸⁴ MWh/hbt : mégawattheure par habitant.

En ce qui concerne l'évolution des prix de l'énergie⁸⁵, ces derniers repartent à la hausse en 2010. Dans les tableaux ci-dessous, nous présentons l'évolution des prix principalement à destination du client domestique.

La progression la plus élevée se situe au niveau des combustibles pétroliers avec notamment +28% pour le gasoil de chauffage ; elle est moins prononcée pour les carburants grâce au jeu des accises.

Tableau 9.4. | Evolution des prix courants (prix moyen TVAC) des principaux combustibles et carburants pétroliers

SOURCES : SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (EPMECME), SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES) – CALCULS IWEPS

NOTE –

GASOIL DE CHAUFFAGE : GASOIL EXTRA 50 PPM (PARTIE PAR MILLION) DEPUIS 2008, MINIMUM 2 000 LITRES ; PRIX DU DIESEL À BASSE TENUEUR EN SOUFFRE DEPUIS 2002 ; PRIX ESSENCE SANS PLOMB 98 RON À BASSE TENUEUR EN SOUFFRE DEPUIS 2004.

	Combustibles pétroliers		Carburants			
En euros/litre, tvac	Gasoil chauffage	Propane en vrac	Diesel	Carburant LPG	Super 98 RON	Super 95 RON
1990	0,2202	0,2595	0,5568	0,2659	0,7495	0,7263
2000	0,3669	0,4092	0,8108	0,3932	1,1086	1,0681
2005	0,5155	0,4488	1,0406	0,4355	1,3095	1,2746
2006	0,5768	0,4959	1,0463	0,4891	1,3065	1,2935
2007	0,5821	0,5139	1,0941	0,5146	1,4020	1,3847
2008	0,7806	0,5690	1,2530	0,5694	1,4782	1,4567
2009	0,5083	0,4701	1,0225	0,4630	1,3372	1,3302
2010	0,6493	0,5917	1,2023	0,5895	1,4805	1,4559
Evolution 1990-2010 en %	195	128	116	122	98	100
Evolution 2009-2010 en %	28	26	18	27	11	9

⁸⁵ Ce prix est fonction du vecteur énergétique examiné : par exemple le prix des produits pétroliers dépend du prix du brut sur les marchés internationaux, du cours des devises... Au niveau des marchés du gaz et de l'électricité, bien que libéralisés, leurs transports et distributions restent réglementés.

Qu'en est-il au niveau des prix sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel (marchés libéralisés⁸⁶ au 1^{er} janvier 2007 en Wallonie) et proposés au consommateur domestique⁸⁷.

Les prix de l'électricité à usage domestique ont augmenté en 2010 : la variation du prix moyen sur une année oscille entre +3,7 et +6,9% selon les classes de consommation étudiées (tableau 9.5).

Tableau 9.5. | Evolution des prix courants de l'électricité pour usage domestique

SOURCES : SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (EPMECME), SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- PRIX SEMESTRIELS (EUROSTAT), NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DEPUIS 2007 (ESTIMATION DES PRIX POUR DES CLASSES DE CONSOMMATION ET NON PLUS POUR DES CLIENTS TYPES).
- LE PROCESSUS DE LIBÉRATION A ÉTÉ INITIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN AVEC LA DIRECTIVE 96/92/CE DU 19 DÉCEMBRE 1996. LES DIRECTIVES 2003/54/CE ET 2003/55/CE ONT PRÉVU QUE LES MARCHÉS EUROPÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SOIENT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS AU 1^{ER} JUILLET 2007. CELA A ÉTÉ FAIT AU 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.
- LES CONSOMMATEURS DE TAILLE MOYENNE SE SITUENT DANS LES CATÉGORIES DB ET DC.
- KWH : KILOWATTHEURE.
- ANNÉE-S1 OU S2 : PRIX SEMESTRIELS SOIT POUR LES SIX PREMIERS OU LES SIX DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE VISÉE.

Pour les consommateurs domestiques					
En euros/kWh, tvac	DA (< 1000 kWh)	DB (1000-2500 kWh)	DC (2500-5000 kWh)	DD (5000-15000 kWh)	DE (> 15000 kWh)
2007-S2	0,2443	0,1867	0,1683	0,1621	0,1562
2008-S1	0,2785	0,2172	0,1972	0,1768	0,1592
2008-S2	0,2810	0,2335	0,2081	0,1867	0,1670
2009-S1	0,2628	0,2156	0,1916	0,1702	0,1459
2009-S2	0,2780	0,2088	0,1864	0,1645	0,1365
2010-S1	0,2930	0,2207	0,1959	0,1732	0,1447
2010-S2	0,2852	0,2194	0,1974	0,1765	0,1509
Evolution 2009-2010 prix moyen en %	6,9	3,7	4,0	4,5	4,7

⁸⁶ Le processus de libéralisation a été initié au niveau européen avec la directive 96/92/CE du 19 décembre 1996. Les directives 2003/54/CE et 2003/55/CE ont prévu que les marchés européens de l'électricité et du gaz soient complètement libéralisés au 1^{er} juillet 2007. Cela a été d'application au 1^{er} janvier 2007 en Wallonie.

⁸⁷ Uniquement sur la base de données semestrielles sur les prix de l'électricité et du gaz naturel facturés aux utilisateurs finaux et uniquement les ménages ; la présente analyse n'abordera pas les prix pour usages industriels (disponibles sur www.iweeps.be).

Au niveau du gaz naturel à destination du client domestique (tableau 9.6), on note une faible variation du prix

moyen entre 2010 et 2009, à savoir -1 à +1% suivant la catégorie de consommateur.

Tableau 9.6. | Evolution des prix courants du gaz

SOURCES : SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (EPMECME), SPW – DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES) – CALCULS IWEPS

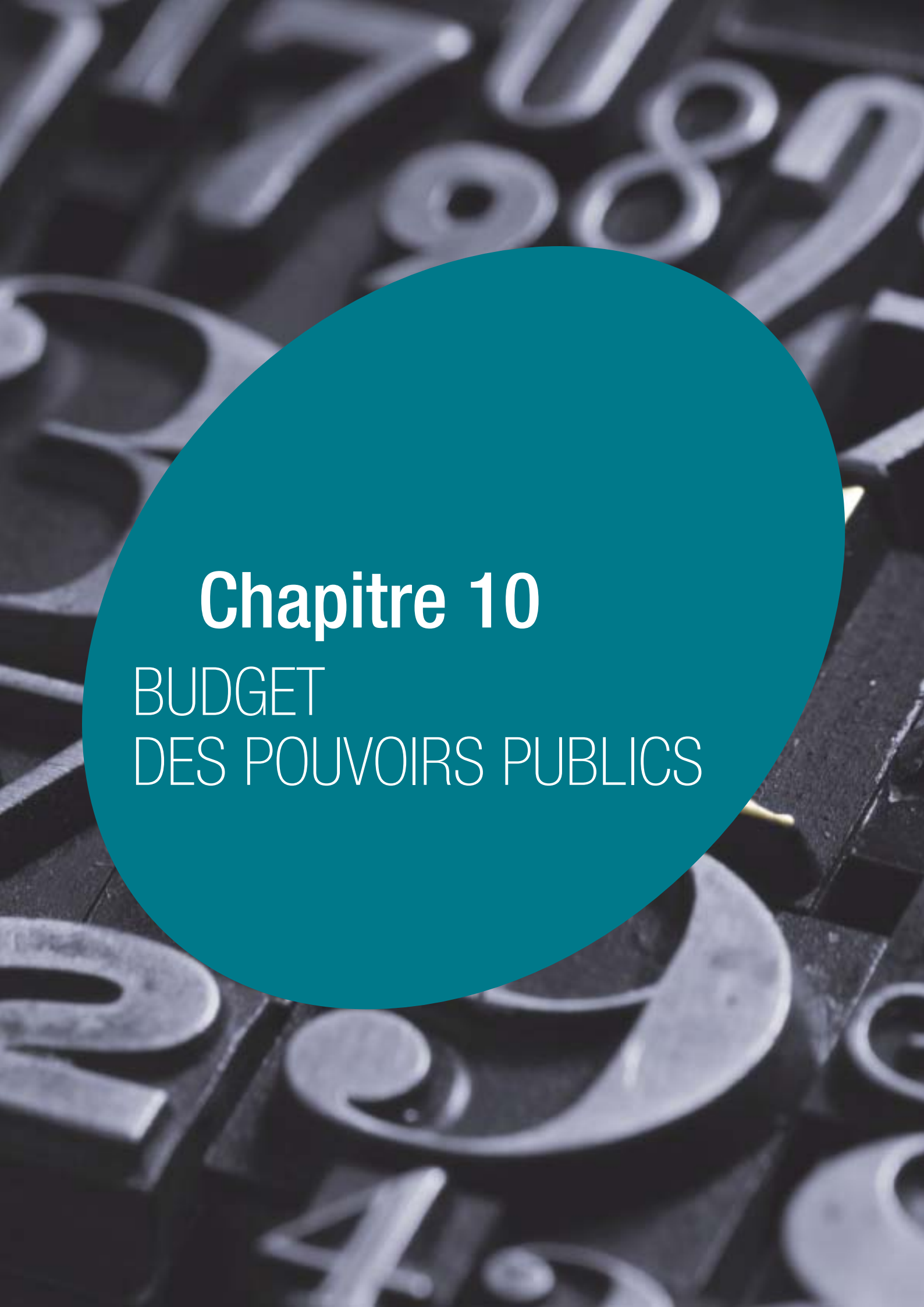
NOTES –

- PRIX SEMESTRIELS (EUROSTAT), NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DEPUIS 2007 (ESTIMATION DES PRIX POUR DES CLASSES DE CONSOMMATION ET NON PLUS POUR DES CLIENTS TYPES).
- LE PROCESSUS DE LIBÉRATION A ÉTÉ INITIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN AVEC LA DIRECTIVE 96/92/CE DU 19 DÉCEMBRE 1996. LES DIRECTIVES 2003/54/CE ET 2003/55/CE ONT PRÉVU QUE LES MARCHÉS EUROPÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SOIENT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS AU 1^{ER} JUILLET 2007. CELA A ÉTÉ FAIT AU 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.
- LES CONSOMMATEURS DE TAILLE MOYENNE SE SITUENT DANS LES CATÉGORIES D2.
- KWH : KILOWATTHEURE.
- ANNÉE-S1 OU S2 : PRIX SEMESTRIELS SOIT POUR LES SIX PREMIERS OU LES SIX DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE VISÉE.
- GJ : GIGAJOULE.
- PCS : POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR, ÉNERGIE THERMIQUE LIBÉRÉE PAR LA RÉACTION DE COMBUSTION D'UN KILOGRAMME DE COMBUSTIBLE.

Pour les consommateurs domestiques			
En euros/GJ PCS, tvac	D1 (< 20 GJ PCS)	D2 (20-200 GJ PCS)	D3 (> 200 GJ PCS)
2007-S2	21,48	13,89	12,48
2008-S1	23,88	16,26	15,23
2008-S2	28,13	20,24	19,02
2009-S1	24,44	16,82	15,65
2009-S2	21,92	14,33	13,05
2010-S1	22,17	14,70	13,43
2010-S2	23,72	16,78	14,94
Evolution 2009-2010 prix moyen en %	-1	1	-1

Pour aller plus loin ...

- Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> fournit un ensemble d'informations intéressantes sur le secteur, notamment au niveau des aides et primes. Dans le volet « Dossier », vous pouvez aussi accéder aux « Bilans énergétiques wallons », rapports donnant des statistiques détaillées.
- Le site de la Commission wallonne pour l'Energie (CWAPE, <http://www.cwape.be>) chargée de l'organisation, du fonctionnement et de la surveillance des marchés régionaux de l'électricité et du gaz.
- Via le site EUROSTAT (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>), vous avez accès à la législation et aux statistiques relatives à l'énergie (quantités, prix, etc.).
- Le site de la CREG <http://www.creg.be> est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique.
- Les statistiques belges du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Direction générale Energie - Observatoire de l'énergie <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie>.



Chapitre 10

BUDGET
DES POUVOIRS PUBLICS

10. BUDGET DES POUVOIRS PUBLICS

Le secteur public joue un rôle important dans la vie économique et sociale. Le poids des budgets de la Région wallonne, des communes, des provinces et des CPAS wallons en est un signe. Les dépenses annuelles de l'ensemble de ces institutions représentent environ 19% du PIB wallon.

En 2012, la Région wallonne a prévu de dépenser 7,7 milliards d'euros pour son fonctionnement et la réalisation des missions qui lui sont confiées. Ses recettes, pour cette même année, devraient représenter 7,0 milliards d'euros.

En conséquence, la Région doit faire face à un solde brut à financer de près de -700 millions d'euros (-646,7 millions d'euros exactement). Compte tenu des corrections liées au passage en SEC95 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux⁸⁸), le solde de financement de la Région wallonne pour 2012 devrait s'élever à -201,4 millions d'euros.

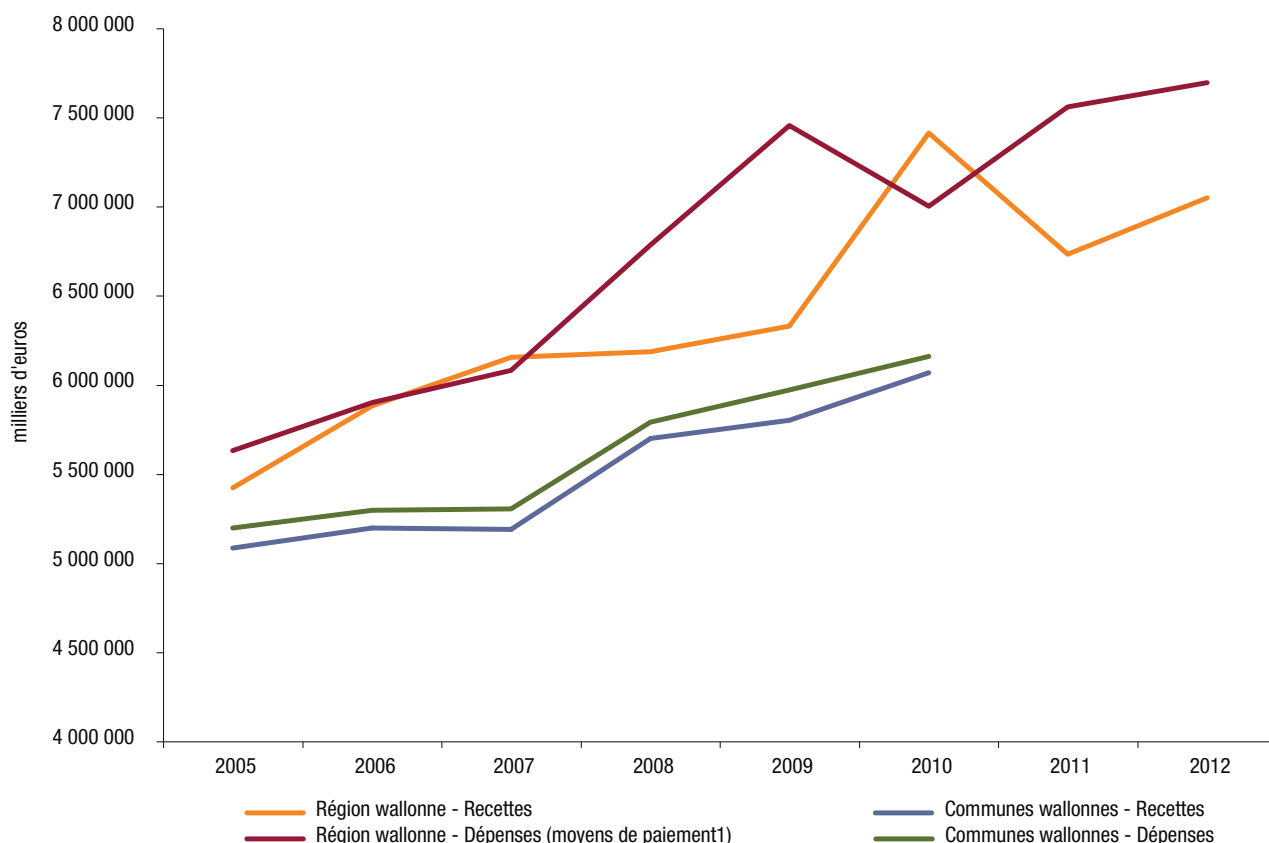
Le graphique suivant permet de visualiser l'écart entre les recettes et les dépenses de la Région depuis 2005.

Graphique 10.1. | Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne et des communes wallonnes (en milliers d'euros)

SOURCES : DOCUMENTS DU PARLEMENT WALLON (EXPOSÉ GÉNÉRAL), DEXIA – CALCULS IWEPS

NOTES –

- POUR LA RÉGION WALLONNE, IL S'AGIT DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉALISÉES POUR LES ANNÉES 2005 À 2010 (SAUF POUR LES DÉPENSES DE 2008 QUI CORRESPONDENT AU SECOND AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE), DES DONNÉES DU SECOND AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE POUR 2011 ET DU BUDGET INITIAL POUR 2012.
- POUR LES COMMUNES, IL S'AGIT DES RECETTES ET DÉPENSES DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (EXERCICE PROPRE).
- LES MOYENS DE PAIEMENT SONT CONSTITUÉS DE L'ENSEMBLE DES CRÉDITS QUI IMPLIQUENT DES SORTIES DE FONDS À CHARGE DU BUDGET DE L'ANNÉE (= CRÉDITS D'ORDONNANCEMENT + CRÉDITS NON-DISSOCIÉS) ; ILS COMPRENNENT LES AMORTISSEMENTS.



⁸⁸ La documentation complète est disponible à l'adresse : <http://circa.europa.eu/irc/dsis/nfaccount/info/data/ESA95/fr/titelfr.htm>

Tableau 10.1. | Composantes de la dette publique de la Région wallonne en milliers d'euros et ratio d'endettement

SOURCES : SPW - DGO2 - BUDGET, LOGISTIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, DOCUMENTS DU PARLEMENT WALLON (EXPOSÉ GÉNÉRAL) - CALCULS IWEPS

NOTES –

1. Y COMPRIS LA DETTE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES (SPABS) (EMPRUNT DE SOUDURE) ET HORS DETTE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS DU LOGEMENT SOCIAL (FADELS).
2. LA DETTE DE COURT TERME EST NETTE DES ACTIFS DE COURT TERME ET DE L'APPORT DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (OIP) (CENTRALISATION FINANCIÈRE DES TRÉSORERIES DES OIP EFFECTIVE DEPUIS MAI 2003) : DETTE = ÉMISSION DE PAPIER COMMERCIAL DE TRÉSORERIE - PLACEMENT DE PAPIER COMMERCIAL DE TRÉSORERIE + DÉBIT DE COMPTE COURANT - CRÉDIT DE COMPTE COURANT - APPORT DES OIP.
3. SAUF POUR 2011 : (30/06).

	2008	2009	2010	2011
Dettes de long terme	4 219,2	4 225,6	5 363,1	5 475,0
Dettes directes	3 408,3	3 416,5	4 555,1	4 667,2
Dettes indirectes ¹	810,9	809,1	808,0	807,8
Dettes de court terme ²	- 53,3	522,6	- 273,5	- 223,5
Dettes totales (au 31/12) ³	4 165,9	4 748,2	5 089,6	5 251,5
Ratio d'endettement (dettes/recettes) en %	67,3	74,5	68,7	78,0

De 2002 à 2007, le ratio d'endettement de la Région wallonne s'est amélioré chaque année, passant de 92,9% à 64,0%. A la suite de la crise financière et bancaire apparue en 2008, la dette de la Région wallonne a augmenté et son poids par rapport aux recettes régionales s'est accentué pour atteindre 78,0% en 2011.

Si l'on additionne les budgets de l'ensemble des communes wallonnes, leurs recettes et leurs dépenses sont plus ou moins du même ordre de grandeur que celles de la Région wallonne. En 2010 (dernière année pour laquelle nous disposons de données complètes), les recettes des communes s'élevaient à 6,1 milliards d'euros, alors que

leurs dépenses étaient de 6,2 milliards d'euros. Pour la période illustrée, les dépenses de l'ensemble des communes wallonnes sont systématiquement supérieures à leurs recettes. Pour la Région wallonne par contre, les recettes sont supérieures aux dépenses en 2007 et en 2010.

Les budgets des provinces et des CPAS sont quant à eux bien moindres. En 2010, les recettes des CPAS wallons s'élevaient à 1,6 milliard d'euros alors que leurs dépenses atteignaient 1,5 milliard d'euros. Les cinq provinces wallonnes, en 2011, réalisaient 1,1 milliard d'euros de dépenses pour des recettes de 1,0 milliard d'euros.

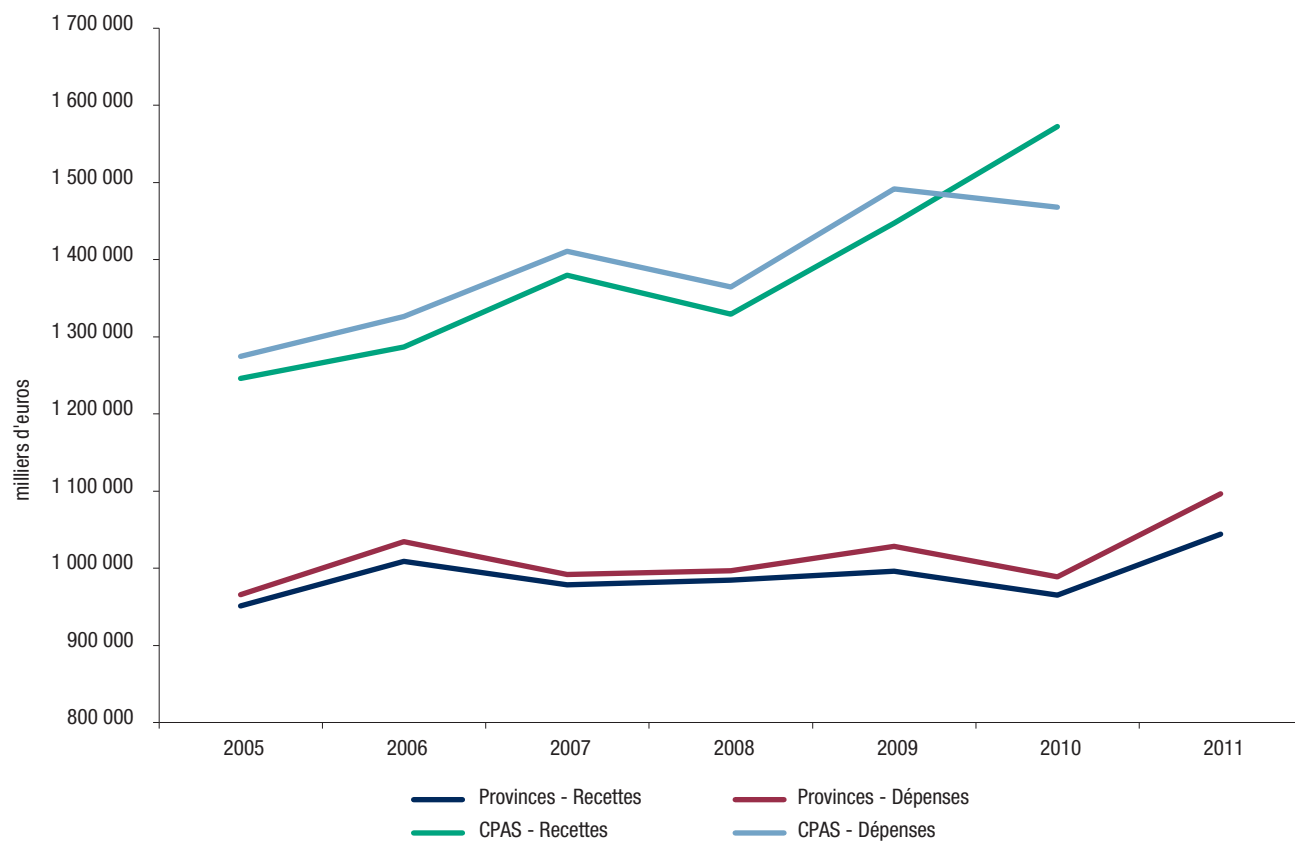
Graphique 10.2. | Evolution des recettes et des dépenses des provinces et des CPAS wallons
(en milliers d'euros)

SOURCE : DEXIA- CALCULS IWEPS

NOTES –

- POUR LES PROVINCES, IL S'AGIT DES RECETTES ET DÉPENSES DES SERVICES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE).

- POUR LES CPAS, IL S'AGIT DES RECETTES ET DÉPENSES DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE OBTENUS PAR EXTRAPOLATION, SUR LA BASE D'UN ÉCHANTILLON.



La plus grande partie des investissements publics réalisés en Wallonie le sont par les communes, tant en termes de montants engagés (1,8 milliard d'euros en 2010) que de part de leur budget (près de 30%). Les provinces attribuent

plus ou moins un dixième de leur budget à des dépenses d'investissement (118,3 millions en 2011), alors que la Région wallonne y alloue autour de 5% de ses dépenses.

Tableau 10.2. | Dépenses d'investissements des pouvoirs publics wallons (en milliers d'euros)

SOURCES : DOCUMENTS DU PARLEMENT WALLON (EXPOSÉ GÉNÉRAL), DEXIA - CALCULS IWEPS

NOTES –

1. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGION WALLONNE RECOUVRE TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU BUDGET QUI, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, CONTRIBUENT À L'ACCROISSEMENT DU PATRIMOINE RÉGIONAL. SONT DONC VISÉS LES TRAVAUX RÉALISÉS (1) PAR LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, (2) PAR LES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, AU TRAVERS DE SUBVENTIONS EN CAPITAL ALLOUÉES PAR LA RÉGION, (3) PAR LES POUVOIRS SUBORDONNÉS OU LES INTERCOMMUNALES DANS LE CONTEXTE DES TRAVAUX SUBSIDIÉS.
2. LES DÉPENSES CORRESPONDENT AUX MOYENS DE PAIEMENT. CEUX-CI SONT CONSTITUÉS DE L'ENSEMBLE DES CRÉDITS QUI IMPLIQUENT DES SORTIES DE FONDS À CHARGE DU BUDGET DE L'ANNÉE (= CRÉDITS D'ORDONNANCEMENT + CRÉDITS NON-DISSOCIÉS) ; ILS COMPRENNENT LES AMORTISSEMENTS.

	2008	2009	2010	2011	2012
Région wallonne					
Total du programme d'investissement ¹	424 492	364 523	331 185	404 672	412 707
En % du total des dépenses ²	6,3	4,9	4,7	5,4	5,4
Communes wallonnes					
Dépenses d'investissement (exercice propre)	1 457 146	1 726 540	1 785 729	-	-
En % du total des dépenses	25,2	28,9	29,0		
Provinces wallonnes					
Dépenses d'investissement (exercice propre)	84 522	82 735	84 572	118 275	-
En % du total des dépenses	8,5	8,0	8,6	10,8	

La fiscalité est une source de revenus importante pour les trois niveaux de pouvoir. En 2010, les recettes fiscales représentaient 30,7% des recettes régionales, 34,0% des

recettes communales et 51,8% des recettes provinciales. La Région wallonne prévoit d'obtenir 2 537,1 millions d'euros de recettes fiscales en 2012.

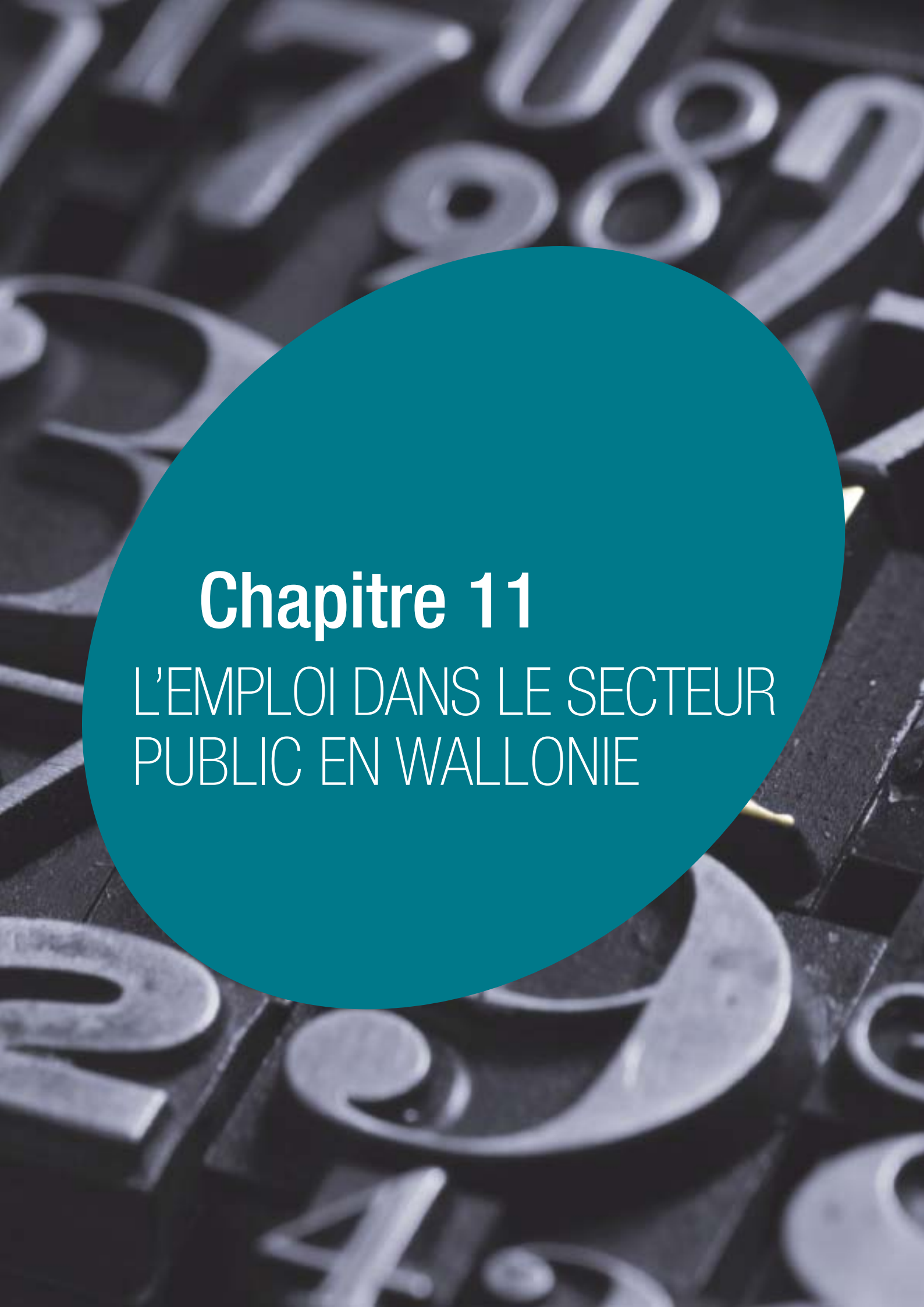
Tableau 10.3. | Evolution des recettes fiscales régionales, communales et provinciales wallonnes
(en milliers d'euros)

SOURCES : DOCUMENTS DU PARLEMENT WALLON (EXPOSÉ GÉNÉRAL), DEXIA - CALCULS IWEPS

NOTE –

LA TAXE INDUSTRIELLE COMPENSATOIRE (PRÉLEVÉE EN PROVINCES DE HAINAUT ET DE LIÈGE) ET LA TAXE SUR LA FORCE MOTRICE (PRÉLEVÉE EN PROVINCES DE HAINAUT, NAMUR ET LUXEMBOURG) ONT ÉTÉ SUPPRIMÉES AU 1^{ER} JANVIER 2006 POUR LES INVESTISSEMENTS ACQUIS OU RÉALISÉS À L'ÉTAT NEUF. POUR LES AUTRES INVESTISSEMENTS, ELLES ONT ÉTÉ DIMINUÉES CHAQUE ANNÉE DE 25% ET SONT AUJOURD'HUI NULLES.

	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes fiscales de la Région wallonne					
Impôts régionaux	2 175 199	2 025 917	2 211 884	2 310 301	2 458 384
Taxes et redevances perçues par la Région	47 541	52 215	62 610	46 390	78 755
Total Région wallonne	2 222 740	2 078 132	2 274 494	2 356 691	2 537 139
Recettes fiscales des communes wallonnes					
Additionnels au précompte immobilier	726 377	755 573	793 688	811 216	
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP)	702 299	756 274	796 734	795 007	
Autres taxes additionnelles	37 240	38 499	38 851	41 465	
Impôts perçus directement par la commune	411 092	436 257	431 610	445 657	
Total communes wallonnes	1 877 008	1 986 603	2 060 882	2 093 346	
Principales recettes fiscales des provinces wallonnes					
Centimes additionnels au précompte immobilier	471 461	482 711	493 454	509 345	
Taxe sur la force motrice	1 938	0	0	0	
Taxe industrielle compensatoire	3 264	0	0	0	
Taxes environnementales	4 200	4 350	4 400	4 400	
Taxes sur les cafés et les bars	2 187	2 013	2 066	2 040	
Total principales recettes fiscales provinces wallonnes	483 050	489 074	499 921	515 785	



Chapitre 11

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR
PUBLIC EN WALLONIE

11. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC EN WALLONIE

Le poids du secteur public dans l'économie est l'objet de questionnements récurrents. Si certaines fonctions ne lui sont pas contestées, d'autres en revanche sont source de controverses, car plus exposées à la comparaison avec le secteur privé. La tension entre objectifs d'efficacité d'un côté et objectifs de qualité des services de l'autre est au cœur des réflexions qui orientent les changements intervenus dans la fonction publique de nombreux pays de l'OCDE.

Qu'en est-il en Wallonie ? L'objectif poursuivi dans ces quelques pages est d'apporter un éclairage statistique sur l'emploi public dans notre région. Pour ce faire, nous mobiliserons plusieurs sources de données.

D'abord, des données administratives publiées par l'Office national de sécurité sociale (ONSS) nous permettront de suivre l'évolution globale - tous secteurs et niveaux de pouvoir confondus - de l'emploi public en Wallonie au cours de

la décennie. Ensuite, des données collectées par l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL) nous renseigneront sur l'évolution de l'emploi public au sein des administrations locales et provinciales. Enfin, des données collectées par l'IWEPS donneront une vue de la fonction publique régionale.

11.1. Au cours de la décennie 2000-2010, l'emploi public est resté globalement stable en Wallonie

C'est le premier enseignement que nous tirons du tableau 11.1, qui présente des données couvrant le secteur public dans son ensemble, tous niveaux de pouvoir et secteurs confondus : enseignement, administrations locales, provinciales, régionales, institutions fédérales, personnes morales de droit public.

Tableau 11.1. Evolution de l'emploi dans le secteur public en Wallonie

SOURCES : EMPLOI PUBLIC : ONSS, STATISTIQUE DÉCENTRALISÉE AU 30 JUIN (SAUF POUR 2008 : 31 DÉCEMBRE) ; EMPLOI INTÉRIEUR : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart 2002-2009 (en %)
Emploi public	Total	346 978	348 470	341 390	342 796	346 138	339 453	345 216	349 134	0,6
	Hommes	164 638	164 621	159 163	158 247	158 328	154 713	154 073	153 886	-6,5
	Femmes	182 340	183 849	182 227	184 549	187 810	184 740	191 143	195 248	7,1
Emploi intérieur		1 105 834	1 103 997	1 121 347	1 139 895	1 154 314	1 170 856	1 195 068	1 191 859	7,8
Part de l'emploi public dans l'emploi intérieur (en %)		31,4	31,6	30,4	30,1	30,0	29,0	28,9	29,3	

Deuxième enseignement : la stabilité de l'emploi public résulte de deux tendances opposées et régulières : une baisse de l'emploi masculin compensée par une hausse de l'emploi féminin. Les femmes sont désormais nettement majoritaires dans l'emploi public : de 53% de l'emploi public en 2002, leur part est passée à 56% en 2009. Sans nous prononcer ici sur les déterminants de cette évolution, on peut affirmer que la fonction publique exerce une attractivité plus forte sur les femmes que sur les hommes.

La confrontation des évolutions respectives de l'emploi public et de l'emploi total met en évidence la diminution tendancielle du poids de l'emploi public dans l'emploi intérieur. C'est le troisième enseignement de ce tableau. Les indicateurs présentés dans le tableau 11.1 mettent à mal certains discours qui pointent l'évolution non maîtrisée du secteur public en Wallonie.

11.2. Les administrations locales et provinciales augmentent leurs effectifs

Comme le montrent les données rassemblées dans le tableau 11.2, qui concernent les activités administratives des pouvoirs locaux (législation, contrôle, animation, etc.),

l'emploi a augmenté de 6% dans les entités publiques décentralisées. Cette tendance globale révèle des évolutions contrastées : on observe en effet une diminution d'emploi inférieure à 1% dans les administrations provinciales pour une hausse de 6% dans les communes et de 13% dans les intercommunales de développement économique.

Tableau 11.2. | Evolution de l'emploi dans les administrations provinciales et locales wallonnes

SOURCES : OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES (ONSSAPL) - MINISTÈRE FÉDÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE - CALCULS IWEPS

NOTES –

- IL S'AGIT DE DONNÉES ADMINISTRATIVES SUJETTES À DES VARIATIONS DUES À DES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION. L'ÉVOLUTION D'EMPLOI PRÉSENTÉE DANS LA DERNIÈRE COLONNE EST CALCULÉE SUR PÉRIODE STABLE.
- SUITE À LA RÉFORME DES POLICES, 196 ZONES DE POLICE ONT ÉTÉ CRÉÉES LE 1^{ER} JANVIER 2002. DEPUIS CETTE DATE, CE SONT LES ZONES DE POLICE (ET PLUS LES COMMUNES) QUI MENTIONNENT LE PERSONNEL POLICIER.
- LES STATISTIQUES DE L'ONSSAPL SONT ÉTABLIES AU DÉPART DE LA DÉCLARATION MULTIFONCTIONNELLE À L'ONSS (DMFA) DEPUIS 2005. SUITE À CETTE TRANSITION VERS LA DMFA, UNE FRACTURE STATISTIQUE APPARAÎT ENTRE 2004 ET 2005.
- UNE RUPTURE STATISTIQUE APPARAÎT EN 2008 AVEC LE PASSAGE DE CERTAINS TYPES D'EMPLOYEURS REPRIS DANS LA CATÉGORIE CPAS EN INTERCOMMUNALES.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart 2005-2009 (en %)
Communes	44 459	44 833	47 010	48 129	47 878	48 791	49 875	6,1
Zones de police	10 210	10 420	10 371	10 625	10 542	10 733	10 888	5,0
CPAS	29 424	30 782	27 399	27 293	27 627	27 449	27 931	1,9
Intercommunales	19 354	19 218	24 094	24 879	25 070	26 310	27 199	12,9
Provinces	12 258	12 692	11 793	11 923	11 921	12 375	11 719	-0,6
Divers	59	65	64	63	62	62	61	-4,7
Total pouvoirs locaux	115 764	118 010	120 731	122 912	123 100	125 720	127 673	5,7

11.3. Au cours de la décennie, deux dynamiques ont marqué l'évolution des services publics régionaux

La première dynamique à l'œuvre s'aligne sur une tendance lourde observée depuis une vingtaine d'années au sein des pays de l'OCDE : il s'agit de la déconcentration du service public et de la délégation à des agences spécialisées d'une partie des services de l'administration centrale. Cette évolution s'adosse à une réflexion portant à la fois sur le rôle de l'Etat et sur le mode de prestation des services offerts par le secteur public. Cette réflexion s'impose avec d'autant plus d'acuité que de nouveaux besoins de services émergent dans un contexte de maîtrise obligée

des budgets publics, surtout dans les pays de la zone euro. La recherche d'efficacité des services publics, en particulier lorsque les « services aux citoyens » sont concernés, a mis en évidence la nécessité de s'affranchir de la rigidité et de la complexité des administrations centralisées et de créer des structures plus souples et plus proches du citoyen.

Aujourd'hui, en Wallonie comme dans d'autres pays et régions de l'OCDE, de nombreux services publics sont donc fournis aux citoyens, non par l'administration centrale, mais par des agences spécialisées telles que l'Agence pour l'emploi et la formation (FOREM) la Société wallonne du logement (SWL) ou encore l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH).

Si la naissance d'une administration wallonne polycentrique formée de cellules différenciées dotées ou non de capacités d'actions autonomes marque une nouvelle manière de penser l'organisation administrative, elle n'est pas la seule dynamique à l'œuvre. En effet, en décembre 2006, la Région wallonne a entrepris une réforme de son administration centrale en vue de renforcer la qualité et l'efficacité des services d'une part, et de renforcer son attractivité, d'autre part⁸⁹. Cette réforme a notamment conduit à la fusion, achevée en 2008, du Ministère de la région wallonne (MRW) et du Ministère de l'équipement et des transports (MET) en une seule entité : le Service public de Wallonie (SPW).

Ces tendances se sont accompagnées non seulement d'une augmentation des effectifs de la fonction publique régionale, mais aussi d'une modification de la composition des effectifs : le nombre de contractuels augmente tandis que le nombre de statutaires⁹⁰ diminue.

Quelques indicateurs présentés ci-après illustrent ces tendances. Ces indicateurs ont été construits au départ de données administratives rassemblées et harmonisées par l'IWEPS depuis 2009 à la demande du ministre de la Fonction publique⁹¹. Le périmètre du secteur public couvert par cette collecte de données comprend le Service public de Wallonie (y compris les trois cellules⁹² gérées par le SPW) et l'ensemble des organismes d'intérêt public listés dans le

décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne⁹³.

Plus précisément, 16 institutions sont représentées :

- le Service Public de Wallonie (SPW), qui se compose d'un secrétariat général, de deux directions générales transversales et de sept directions générales opérationnelles;
- sept organismes d'intérêt public (OIP) de type A (cf. loi 16 mars 1954);
- huit organismes d'intérêt public de type B (cf. loi 16 mars 1954).

Les organismes d'intérêt public de type A sont soumis à l'autorité directe du ministre dont ils relèvent, auquel sont confiés les pouvoirs de *gestion*. Les organismes d'intérêt public de type B sont soumis au pouvoir de *contrôle* du ou des ministres dont ils relèvent au travers de leur conseil d'administration ou tout autre organe de gestion. Ces organismes possèdent une autonomie plus importante, aussi bien du point de vue administratif et financier, que du point de vue de leur capacité de décision et de gestion.

L'organigramme ci-dessous présente l'ensemble des organismes couverts par ces statistiques. Les données utilisées pour réaliser ce panorama sont des données administratives arrêtées au 30 juin de chaque année.

⁸⁹ Voir le Code de la fonction publique wallonne (2009).

⁹⁰ Les statutaires sont des agents occupés à titre définitif dans les services du Gouvernement wallon ou dans un organisme auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (code de la fonction publique wallonne, article 1). Les contractuels sont engagés dans le cadre d'un contrat de travail classique.

⁹¹ Ces données sont publiées dans les Tableaux de bord de l'emploi public, IWEPS (2009 et 2010), disponibles sur le site de l'IWEPS (<http://www.iweps.be>).

⁹² Il s'agit d'Easiwal, de la cellule GCR qui rassemble les « Gouverneurs, Commissaires d'arrondissement et Receveurs régionaux » et de la cellule CCML « Cellule temporaire de contrôle des mandats locaux constituée en 2008 ».

⁹³ La Société Wallonne du crédit social a été ajoutée au champ de l'étude. Les deux hôpitaux psychiatriques sont exclus en raison du transfert de l'hôpital psychiatrique « Chênes aux Haies » de Mons à l'Intercommunale « Centre hospitalier universitaire Ambroise Paré » (décret du 30 avril 2009 relatif aux Centres hospitaliers psychiatriques de la Région wallonne).

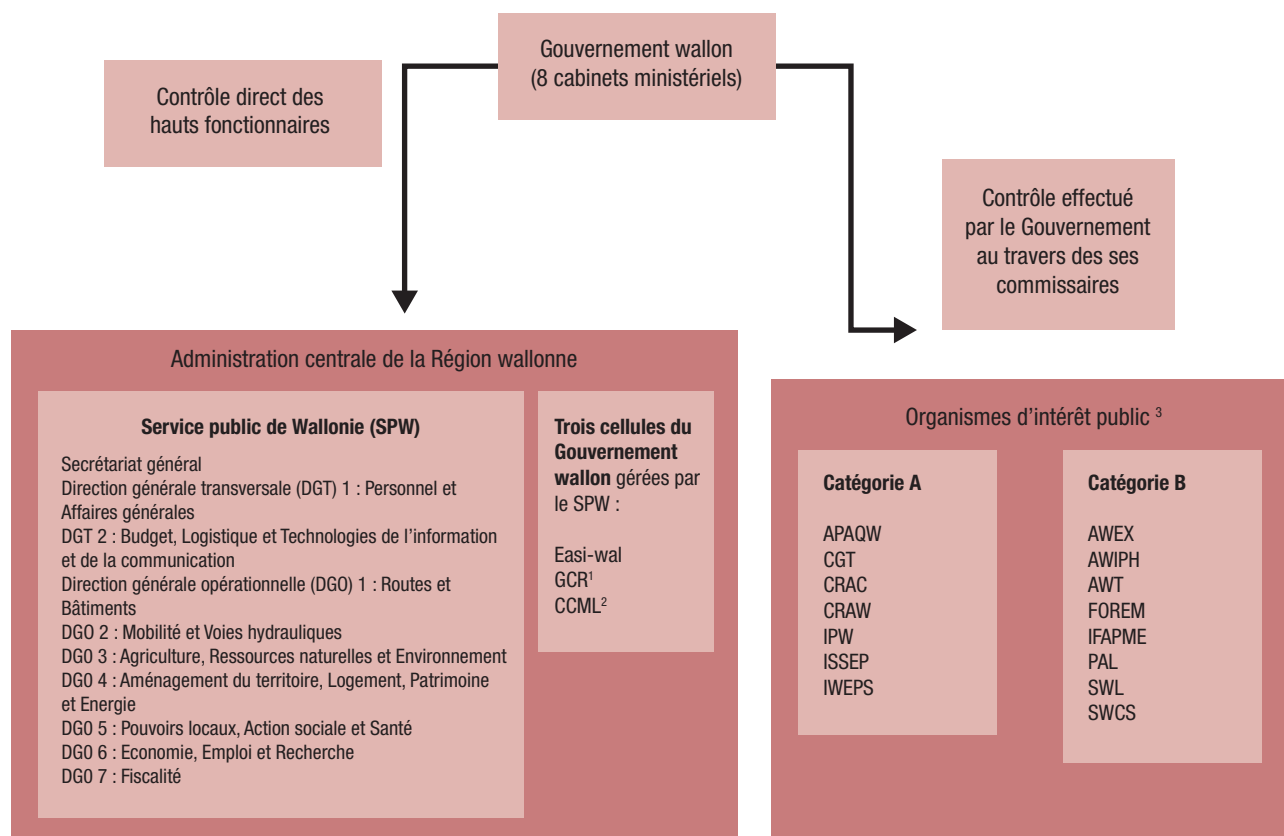
Schéma 11.1. | La fonction publique régionale : organismes couverts par les statistiques publiées par l'IWEPS

NOTES –

1. GCR : GOUVERNEURS, COMMISSAIRES D'ARRONDISSEMENT ET RECEVEURS RÉGIONAUX.

2. CCML : CELLULE TEMPORAIRE DE CONTRÔLE DES MANDATS LOCAUX CONSTITUÉE EN 2008

3. LES ABRÉVIATIONS SONT EXPLICITÉES EN ANNEXE.



Il convient de noter que, dictée par une approche juridique, cette définition ne couvre qu'une partie du service public régional. En 2009, on compte en effet en Wallonie 88 agences⁹⁴, à savoir, toutes formes juridiques confondues, 13 cellules du Gouvernement, 17 organismes d'intérêt public (types A et B) et 58 « autres personnes morales créées par arrêtés ou décrets ».

Entrepris au moment de la régionalisation de la Belgique, le phénomène de dévolution d'une partie des services publics à des agences s'intensifie au cours des 15 dernières années : depuis 1995, où on ne comptait pas plus de 43

agences en Wallonie, le nombre d'agences a doublé.

De manière générale, les agences fournissent des services complémentaires aux services offerts par les directions générales (DG) du SPW. En 2009, 28 agences spécialisées remplissent des missions ressortissant de la DG « Economie, Emploi et Recherche » et plus de 10 agences sont actives dans les domaines de compétence des directions générales « Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie » (13 agences), « Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » (12 agences) et « Mobilité et Voies hydrauliques » (11 agences)⁹⁵.

⁹⁴ Si l'on comptabilise respectivement les 5 sociétés du Groupe TEC et les 12 filiales du Groupe SRIW comme une entité, alors le nombre d'« autres personnes morales créées par arrêtés ou décrets » peut être ramené à 42 unités et le nombre total d'agence à 72 unités.

⁹⁵ Pour plus de détails, voir Cipriano et Van Haepelen (2010), où le lecteur trouvera en annexe un tableau présentant l'ensemble des agences en regard des directions générales du SPW.

Les données du tableau 11.3 illustrent l'« agencification » de la fonction publique régionale en termes d'effectifs. On y voit en effet, de 2003 à 2010, une croissance soutenue de l'emploi dans les OIP (55%) et une baisse de l'emploi dans l'administration centrale (-4%). Les 2 400 emplois créés dans les OIP compensent largement la diminution d'emploi (-375 effectifs) de l'administration centrale.

La croissance a été particulièrement soutenue dans certains OIP de création récente tels que la Société wallonne du crédit social (SWCS, créée en 2003) dont les effectifs sont multipliés par plus de six, l'Institut du patrimoine wallon (IPW) et l'Agence wallonne des télécommunications (AWT), créés en 1999, dont les effectifs sont multipliés par deux, ou encore le Centre wallon de recherches agronomiques (CRAW), l'Agence wallonne de l'Institut wallon de formation en alternance (IFAPME) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la

prospective et de la statistique (IWEPS), qui, depuis leur création en 2003 ont augmenté leurs effectifs de 90% pour le premier et de 50% pour les deux derniers.

Un regard sur l'évolution du nombre d'effectifs plutôt que sur les taux de croissance montre que c'est le Service public de l'emploi et de la formation professionnelle (Forem, créé en 1989), plus gros employeur public wallon après le SPW, qui arrive en tête des OIP : l'augmentation de plus de 1 200 effectifs qu'on y observe entre 2003 et 2010 représente la moitié de la progression des effectifs de l'ensemble des OIP.

Cette croissance affirmée de l'emploi dans les OIP se traduit par une hausse significative du poids des OIP dans les services publics de Wallonie : en 2010, les OIP représentent 41% de l'emploi public régional, pour 30% en 2003.

Tableau 11.3. | Evolution des effectifs au sein de la fonction publique régionale – ventilation par organisme

SOURCES : SEGI, OIP – CALCULS IWEPS

NOTES –

/ : CRÉATION DE L'ORGANISME PARARÉGIONAL POSTÉRIEURE À CETTE DATE.

(1) PÉRIODE DE TRANSITION POUR LE TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA SWL VERS LA SWCS, SUITE À LA SÉPARATION DES ACTIVITÉS DES DEUX ENTITÉS.

(2) DONNÉES NON ARRÊTÉES AU 30 JUIN.

(3) TRANSFERT D'UNE PARTIE DU PERSONNEL DU MRW (DGA) VERS LE CRAW, DEVENU OIP EN 2004.

(4) VARIATION DE 2004 À 2010.

(5) VARIATION DE 2009 À 2010.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2003 -2010 (%)
APAQW	/	41	37	35	34	35	35	36	-12,19 ⁽⁴⁾
AWEX	330	332	362	334	335	336	331	330	0,0
AWIPH	374 ⁽²⁾	374 ⁽²⁾	393	405	395	392	391	391	4,5
AWT	16	24	30	26	29	29	28	29	81,3
CGT	/	/	/	/	/	/	96	109	13,5 ⁽⁵⁾
CRAC	59	57	60	61	61	66	58	68	15,3
CRAW	/	237	515 ⁽³⁾	522	527	502	463	447	88,6 ⁽⁴⁾
FOREM	3 099 ⁽²⁾	3 200 ⁽²⁾	3 411 ⁽²⁾	3 761 ⁽²⁾	4 147	4 217	4 337	4 321	39,4
IFAPME	/	207	214	235	253	257	297	310	49,8 ⁽⁴⁾
IPW	36	42	51	59	55	67	67	72	100,0
ISSEP	246 ⁽²⁾	258 ⁽²⁾	274 ⁽²⁾	279 ⁽²⁾	281	285	297	319	29,7
IWEPS	/	31	31	32	36	46	44	46	48,4 ⁽⁴⁾
PAL	33	34	38	43	43	42	38	40	21,2
SWCS	11 ⁽¹⁾	44 ⁽¹⁾	65	70	68	67	72	72	554,5
SWL	202 ⁽¹⁾	178 ⁽¹⁾	197	203	204	217	216	210	4,0
TOTAL OIP	4 395	5 015	5 678	6 065	6 468	6 558	6 770	6 800	54,7
MET	5 090	5 092	4 959	4 827	4 887	4 801	/	/	/
MRW	5 270	5 114	4 935 ⁽³⁾	4 893	4 801	4 939	/	/	/
TOTAL SPW	10 360	10 206	9 894	9 720	9 688	9 740	9 750	9 985	-3,6
TOTAL OIP + SPW	14 755	15 221	15 572	15 785	16 156	16 298	16 520	16 785	13,8

Comme dans d'autres pays, le développement des agences va de pair avec une modification de la composition de l'emploi public : traditionnellement réservés aux statutaires, les emplois publics sont de plus en plus confiés à des contractuels. La souplesse d'engagement de contractuels par rapport au recrutement de statutaires fait de cette modalité d'embauche le vecteur principal d'augmentation des effectifs. C'est un des enseignements du tableau 11.4, qui présente une répartition des effectifs selon le statut et l'âge : 96% des jeunes de moins de 30 ans, donc entrés récemment dans le service public wallon, sont contractuels. La proportion est proche de 80% pour les effectifs de la tranche d'âge 30-39 ans et diminue ensuite pour atteindre 35% chez les plus âgés.

Plus dynamiques que le SPW en matière de création d'emplois, les OIP sont davantage concernés par ce

phénomène, dont les indicateurs des tableaux 11.5 et 11.6 montrent l'ampleur. En 2010, plus de 80% des effectifs des OIP sont des contractuels, pour 40% des effectifs du SPW. Plusieurs OIP affichent des proportions proches de 90% - c'est le cas du Forem (88,5%), de la SWCS (87,5%) - ou supérieures à 90% : IPW (98,6%), AWT (96,6%), CRAC (Centre régional d'aide aux communes, 95,6%).

Le poids croissant des OIP dans l'emploi public wallon implique que le poids des contractuels augmente par rapport à celui des statutaires. De 2008 à 2010 (nous ne disposons pas de l'information pour les années antérieures), le nombre de contractuels augmente (+9,3%), tandis que le nombre de statutaires diminue (-4,5%), d'où la part des contractuels qui passe de 54 à 58% dans l'emploi public wallon.

Tableau 11.4. | Répartition des effectifs de la fonction publique régionale selon l'âge et le statut, en 2010

SOURCES : SEGI, OIP - CALCULS IWEPS

	Contractuels	Statutaires	Total	Part des contractuels (en %)
18-24 ans	246	3	249	98,8
25-29 ans	954	46	1 000	95,4
Total des jeunes de moins de 30 ans	1 200	49	1 249	96,1
30-39 ans	2 997	850	3 847	77,9
40-49 ans	3 070	2 468	5 538	55,4
50-54 ans	1 110	1 439	2 549	43,5
55-59 ans	827	1 430	2 257	36,6
60 ans et plus	469	876	1 345	34,9
Total des 55 ans et plus	1 296	2 306	3 602	36,0
Total général	9 673	7 112	16 785	57,6

Tableau 11.5. | Répartition des effectifs de la fonction publique régionale selon l'organisme et le statut, en 2010

SOURCES : SEGI, OIP – CALCULS IWEPS

	Statutaires	Contractuels	Total	Part des contractuels dans le total (en %)
APAQW	8	28	36	77,8
AWEX	126	204	330	61,8
AWIPH	154	237	391	60,6
AWT	1	28	29	96,6
CGT	42	67	109	61,5
CRAC	3	65	68	95,6
CRAW	84	363	447	81,2
FOREM	499	3 822	4 321	88,5
IFAPME	40	270	310	87,1
IPW	1	71	72	98,6
ISSEP	52	267	319	83,7
IWEPS	15	31	46	67,4
PAL	27	13	40	32,5
SWCS	9	63	72	87,5
SWL	76	134	210	63,8
Total OIP	1 137	5 663	6 800	83,3
SPW	5 975	4 010	9 985	40,2
Total général	7 112	9 673	16 785	57,6

Tableau 11.6. | Evolution des effectifs de la fonction publique régionale selon le statut

SOURCES : SEGI, OIP – CALCULS IWEPS

		2008	2009	2010	Ecart 2008-2010 (en %)
Statutaires	Nombre	7 449	7 354	7 112	-4,5
	% du total	45,7	44,5	42,4	
Contractuels	Nombre	8 849	9 166	9 673	9,3
	% du total	54,3	55,5	57,6	
Total		16 298	16 520	16 785	3,0

Cette brève description de l'évolution de l'emploi dans la fonction publique régionale met en exergue la présence simultanée de deux logiques distinctes de gestion des effectifs.

Le SPW poursuit une logique de marché interne – entrée par voie de concours, statutarisation et progression de car-

rière liée à l'ancienneté. Ce marché interne n'est pas fermé : pour preuve la présence de 40% de contractuels en son sein en 2010. Toutefois, ces contractuels sont peu présents dans les niveaux A et B : selon les données de 2009⁹⁶, les contractuels représentent 30% des emplois de niveaux A et B, pour 37% de l'emploi total du SPW.

⁹⁶ IWEPS (2010), La fonction publique de la Wallonie. Tableau de bord statistique de l'emploi public, septembre

En revanche, les OIP utilisent toute la souplesse autorisée par le Code de la fonction publique pour procéder à l'embauchement de contractuels à tous niveaux de la hiérarchie. En 2009, la proportion de contractuels aux niveaux A et B (81%) est presque identique à la proportion moyenne (82%).

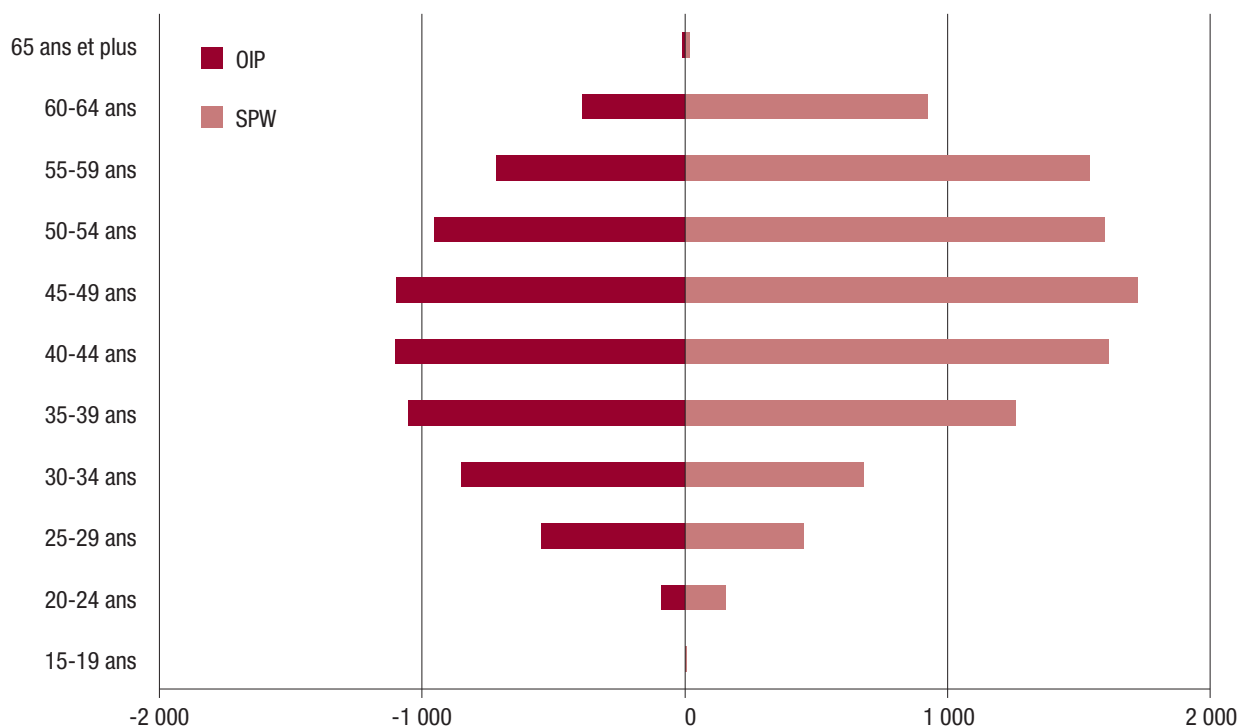
La différence de dynamique des OIP et du SPW en matière d'emploi se reflète sur le profil de la pyramide des

âges de ces entités : comme le montre le graphique 11.1 ci-dessous, la population du SPW est plus concentrée dans les tranches d'âge les plus élevées, contrairement à celle des OIP, répartie de manière équilibrée entre les différentes catégories d'âge.

La gestion des effectifs est un défi majeur de la fonction publique régionale dans les années à venir.

Graphique 11.1. | Pyramide des âges : comparaison SPW et OIP, en 2010

SOURCES : SEGI, OIP – CALCULS IWEPS



Pour aller plus loin ...

- Banque Nationale de Belgique, Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux – Éléments conceptuels et méthodologiques ».
- Banque Nationale de Belgique, « Les unités du secteur public », mise à jour 30.09.2008.
- Banque Nationale de Belgique, Service Comptes nationaux/régionaux et conjoncture, (2007), « Les unités du secteur public », mise à jour au 15.09.2007.
- Banque Nationale de Belgique, « Public efficiency and public employment in Belgium », EUGENE Bruno, BNB - research department, 6 mars 2009.
- Cipriano S., Van Haepereen B. « les agences dans le paysage de la fonction publique wallonne », Discussion papers N°1003, IWEPS, mars 2010.
- Eurostat, (1996), « Système européen des comptes – SEC 1995 ».
- IWEPS (2009), La fonction publique de la Région wallonne. Tableau de bord statistique de l'emploi public, avril, disponible sur le site de l'IWEPS : <http://www.iweps.be>
- IWEPS (2010), La fonction publique de la Wallonie. Tableau de bord statistique de l'emploi public, septembre, disponible sur le site de l'IWEPS : <http://www.iweps.be>
- HINDRIKS Jean, « Au-delà de Copernic : de la confusion au consensus ? », Itinera Institute, 2008
- Les Echos – le quotidien de l'économie, (2008), Gestion publique, Xe Forum International 2008, Le lieu de rencontre des décideurs publics, « Comment concilier performance « orientation client » et service public », Groupe Les Echos.
- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, (2008), Conférence nationale sur les valeurs, les missions et les métiers du service public et de la fonction publique, « Libre blanc sur l'avenir de la fonction publique – Faire des services publics et de la fonction publique des atouts pour la France », par SILICANI Jean-Ludovic.
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2006-2007, volume 1 », la documentation française.
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2007-2008, volume 1 », la documentation française.
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2008-2009, volume 1 », la documentation française.
- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, (2008), « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres 2007-2008 – volume 1 », La Documentation Française.

- OCDE, (2007), « Examens de l'OCDE sur la gestion des ressources humaines dans l'administration publique : Belgique », OCDE
- OCDE, (2008), « L'emploi public – un état des lieux », éditions OCDE.
- OCDE, (2006), « Pourquoi et comment convient-il de mesurer l'activité des administrations dans "Panorama des administrations"? ». Projet de l'OCDE sur la gestion des administrations : données comparatives par pays. 34^{ème} session du Comité de la gouvernance publique. 30-31 octobre 2006, Château de la Muette, Paris.
- OCDE, (2007), « Mieux mesurer l'administration publique », Documents de travail sur la gouvernance publique 2007/1, OCDE.
- ONSS, Note méthodologique accompagnant la présentation de la statistique décentralisée pour 2002 : « Employeurs et travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 2002 », ONSS.
- Pouget Julien, (2005). « Secteur public, secteur privé : quelques éléments de comparaisons salariales », INSEE.
- Rapport annuel sur l'Etat de la fonction publique, « faits et chiffres » 2007-2008, volume I », La documentation française.
- Région wallonne (2009), Code de la fonction publique wallonne, De Boeck.
- Reynaud François (2003) : L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale, in ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 369-370.



Annexe

ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATIONS

ACI :	Airports Council International
ACTIRIS :	Nouveau nom de l'ORBEM depuis 2007
ADG :	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
ADRASS :	Association pour le développement de la recherche appliquée en sciences sociales
ALE :	Agence locale pour l'emploi
APAQW :	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWAC :	Agence wallonne de l'air et du climat
AWEX :	Agence wallonne à l'exportation
AWIPH :	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWT :	Agence wallonne des télécommunications
BCSS :	Banque carrefour de la sécurité sociale
BIT :	Bureau international du travail
BfP :	Bureau fédéral du Plan
BNB :	Banque nationale de Belgique
CCI-DE :	Chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi
CEQUAL :	Centre wallon de la qualité
CFWB :	Communauté française Wallonie-Bruxelles
CGT :	Commissariat général au tourisme
CIA :	Centre d'information et d'accueil
CMR :	Crude mortality rate
CPAS :	Centres publics d'action sociale
CPDT :	Conférence permanente de développement territorial
CQHN :	Centre qualité Hainaut-Namur
CRAC :	Centre régional d'aide aux communes
CRA-W :	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAT :	Centre d'études en aménagement du territoire
CWATUP :	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
DEI :	Demandeurs d'emploi indemnisés
DGA :	Direction générale de l'agriculture
DGASS :	Direction générale de l'action sociale et de la santé
DGATLP :	MRW – Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (« SPW – DGO4 – Direction générale opérationnelle – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie » depuis 2008)
DGEE :	Direction générale de l'Economie et de l'Emploi
DGO1 :	Direction générale opérationnelle – Routes et bâtiments
DGO2 :	Direction générale opérationnelle – Mobilité et voies hydrauliques
DGO3 :	Direction générale opérationnelle – Agriculture, ressources naturelles et environnement
DGO4 :	Direction générale opérationnelle – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie
DGO5 :	Direction générale opérationnelle – pouvoirs locaux, action sociale et santé

DGO6 :	Direction générale opérationnelle – Economie, emploi et recherche
DGPL :	Direction générale des Pouvoirs locaux
DGRNE :	Direction générale des ressources naturelles et de l’environnement
DGSIE :	Direction générale statistique et information économique
DGT2 :	Direction générale transversale – Budget, logistique et TIC
DGTRE :	Direction générale des technologies, de la recherche et de l’énergie
DIRCOM :	Direction de la Communication
DMFA :	Déclaration multifonctionnelle à l’ONSS
EASI-WAL :	Organe en charge de la simplification administrative et de l’e-gouvernement en Wallonie
EFT :	Enquête sur les forces du travail
ETNIC :	Entreprise des Technologies Nouvelles de l’Information et de la Communication
EU-SILC :	European Union – Statistics on income and living conditions
FADELS :	Fonds d’amortissement des emprunts du logement social
FLW :	Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FOREM :	Office wallon de la formation professionnelle et de l’emploi
GES :	Gaz à effet de serre
GRAPA :	Garantie de revenus aux personnes âgées
IAWM :	Institut für aus- und weiterbildung im mittelstand
IBSA :	Institut bruxellois de statistique et d’analyse
ICEDD :	Institut de conseils et d’études en développement durable
ICN :	Institut des comptes nationaux
IFAPME :	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises
IMC :	Indice de masse corporelle
INAMI :	Institut national d’assurance maladie-invalidité
INASTI :	Institut national d’assurances sociales pour travailleurs indépendants
INS :	Institut national des statistiques
IPP :	Impôt des personnes physiques
IPW :	Institut du patrimoine wallon
IRI :	Innovation et reconversion industrielle
ISBL :	Institution sans but lucratif
ISSeP :	l’Institut scientifique de service public
ISP :	Institut scientifique de santé publique
IWEPS :	Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique
MCAE :	Maison communale d’accueil de l’enfance
MET :	Ministère wallon de l’équipement et des transports
MRPA :	Maison de repos pour personnes âgées
MRS :	Maison de repos et de soins
MRW :	Ministère de la région wallonne
NACE :	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
OFI :	Office for foreign investors
OIP :	Organismes d'intérêt public
ONE :	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM :	Office national de l'emploi
ONP :	Office national des pensions
ONSS :	Office national de sécurité sociale
ONSSAPL :	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
ORBEM :	Office régional bruxellois de l'emploi (depuis 2007 : Actiris)
OSSOM :	Office de sécurité sociale d'Outre-mer
OTW :	Observatoire du tourisme wallon
OWM :	Observatoire wallon de la mobilité
OWD :	Office wallon des déchets
PAL :	Port autonome de Liège
PAN :	Plan d'action national
PASH :	Plans d'assainissement par sous-bassin hydrographiques
PIB :	Produit intérieur brut
PLI :	Plan de localisation informatique
PME :	Petite et moyenne entreprise
PWD :	Plan wallon des déchets
RAVEL :	Réseau autonome de voies lentes
R&D :	Recherche et développement
RGPA :	Revenu garanti aux personnes âgées
RN :	Registre national
RNOB :	Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique
RNPM :	Registre national des personnes morales
SAED :	Sites d'activités économiques désaffectés
SAJ :	Service d'aide à la jeunesse
SAR :	Sites à réaménager
SAU :	Superficie agricole utilisée
SEGI :	Service général informatique de l'Ulg
SEMA :	Synergie employeurs – milieu d'accueil
SILC :	Statistics on income and living conditions
SMR :	Standardised mortality rate
SNCB :	Société nationale des chemins de fer belges
SG :	Secrétariat général
SOWAER :	Société wallonne des aéroports
SPABS :	Société publique d'administration des bâtiments scolaires
SPAQuE :	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement

SPF :	Service public fédéral
SPGE :	Société publique de gestion de l'eau
SPJ :	Service de protection judiciaire
SPRLU :	Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle
SPW :	Service public wallon
SRWT :	Société régionale wallonne du transport
STEP :	Station d'épuration
STIB :	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
SVR :	Studiedienst van de vlaamse regering
SWCS :	Société wallonne du crédit social
SWDE :	Société wallonne des eaux
SWL :	Société wallonne du logement
TEC :	Transport en commun
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
UE-15 :	Union européenne – 15 membres
UE-25 :	Union européenne – 25 membres
UE-27 :	Union européenne – 27 membres
UCL :	Université catholique de Louvain
Ulg :	Université libre de Liège
VDAB :	Vlaams dienst voor arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding
WSE :	Werken Sociale Economie
ZH :	Zones d'habitat
ZHR :	Zones d'habitat à caractère rural

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

[illegible]

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 28 horizontal blue lines spaced evenly across the page, typical of standard notebook paper. The lines are thin and light blue, set against a plain white background. There are no margins, text, or other markings on the page.



Wallonie



*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

Route de Louvain-la-Neuve 2
5001 BELGRADE (NAMUR)

Tél. 32 (0)81 46 84 11

Fax 32 (0)81 46 84 12

<http://www.iweeps.be>

info@iweeps.be